

## Jospin cherche à rebondir

■ Le premier ministre veut sortir son gouvernement d'une « lecture dépressive » des municipales

■ Les jeunes, le SMIC, la sécurité : trois grands dossiers à l'ordre du jour du séminaire gouvernemental

■ Portrait : Laurent Fabius entre gestion et réformes

Lire pages 6 et 7

## Milosevic refuse de se rendre « vivant »

- La police serbe a donné l'assaut à sa villa dans la nuit de vendredi à samedi
- Mais l'armée se serait opposée à l'arrestation du dictateur déchu
- Slobodan Milosevic ne veut pas être livré à la justice de son pays
- Les autorités de Belgrade refusent toujours de le remettre à la justice internationale

LA POLICE SERBE a lancé un assaut contre la villa de Slobodan Milosevic, dans la nuit du vendredi 30 mars au samedi 31, à 3 heures du matin. Mais le dictateur déchu, réfugié dans cette villa d'un beau quartier de Belgrade, a refusé de « se rendre vivant », selon le ministre serbe de l'intérieur, Dusan Mihajlovic. Ce dernier a indiqué que la police n'a pas pu procéder à l'arrestation, car les militaires yougoslaves qui assuraient la garde de l'ancien dictateur s'y sont opposés. Lors de l'attaque, deux autres forces armées étaient présentes dans l'enceinte de la villa : la garde personnelle de Slobodan Milosevic, composée d'anciens combattants paramilitaires, et des soldats de l'armée yougoslave aux ordres du président Vojislav Kostunica. Or la police et l'armée se seraient opposées sur l'attitude à adopter. Selon *Politika*, journal du nouveau régime, c'est le chef d'état-major de l'armée qui a empêché l'arrestation. Notre envoyé spécial raconte comment des commandos cagoulés, armes au poing, ont esca-



- Le récit d'une nuit à rebondissements p. 2
- Enquêtes sur la corruption de l'ancien régime p. 2
- Six mois d'une intense traque judiciaire p. 2
- Le TPI réclame Slobodan Milosevic p. 3
- « Mira » et « Slobodan » qui rêvaient d'être rois p. 13
- Notre éditorial : « Juger Milosevic » p. 15

ladé les grilles et se sont heurtés aux militaires, avec lesquels ils ont échangé des tirs nourris. Massés devant la villa, des partisans de Slobodan Milosevic insultaient les policiers aux cris d'« Oustachis ! » et de « Slobodan, la Serbie est avec toi ! ».

Samedi dans la matinée, la police a de nouveau reçu l'ordre d'interpeller Slobodan Milosevic. Mais le ministre de l'intérieur a précisé que le dictateur déchu était désormais assigné à résidence en attendant d'être déféré devant la justice serbe pour abus de pouvoir et malversations. Il ne sera pas extradé, a-t-il assuré. Depuis la chute de Slobodan Milosevic, le 5 octobre 2000, le Tribunal pénal international de La Haye réclame que Belgrade le lui livre afin qu'il soit jugé pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Les Etats-Unis avaient donné à Belgrade jusqu'au 31 mars pour fournir des signes de bonne volonté envers la justice internationale, moyennant quoi ils s'engageaient à débloquer une aide financière.

## Antibiotiques moins efficaces

DEPUIS un demi-siècle, les médecins prescrivent des antibiotiques pour agir sur les bactéries, micro-organismes responsables d'infections. Mais ces molécules, parfois proposées sans trop de discernement, favorisent l'émergence de souches bactériennes résistant au traitement. L'exemple des soins proposés dans le cas des rhumes, otites, bronchites ou sinusites montre que l'antibiothérapie pourrait souvent être évitée, notamment lorsque l'infection est d'origine virale. Pour réduire la multiplication des bactéries résistant aux antibiotiques, plusieurs spécialistes affirment qu'il convient d'améliorer les diagnostics.

Lire page 19

## Les jeunes loups de la City délaissent la cocaïne et se défoncent au crack

LONDRES

de notre correspondant à la City

La City croyait avoir tout vu avec ses jeunes financiers, animés par l'argent facile et flegmatiquement amateurs de « joints » ou de cocaïne. Mais voilà que le *Times* a découvert pire : des courtiers consommateurs réguliers de crack, cette forme fumable de la cocaïne que l'on pensait jusqu'alors réservée aux déclassés des ghettos antillais de la capitale. D'après une longue enquête du quotidien britannique, des rejets de la première place boursière européenne battent le pavé à Soho, le cœur du marché du crack londonien, pour se fournir en « cailloux » (10 livres pièce) auprès des trafiquants. D'autres utilisent des circuits plus branchés, via des amis travaillant dans des milieux plus glamour comme la mode ou les médias. Ces traders consomment le crack de manière ponctuelle, presque toujours pendant le week-end, et en groupe, selon un mode quasi clanique.

« Le crack leur offre une sensation de bien-être, un sentiment d'allégresse que l'on dit supérieur à celui procuré par le sexe ou l'alcool », es-

time Adam Frankland, qui dirige Turning Point, un organisme d'aide aux adeptes de cette drogue dure installés dans l'Ouest chic de Londres et dont le nombre ne fait qu'augmenter. A l'écouter, les « accros » au crack veulent échapper au stress mal supporté, aux longues heures de travail rivées au téléphone ou à la concurrence à couteaux tirés. « De plus en plus de cadres moyens de la City, hommes ou femmes, tirés à quatre épingles, s'approvisionnent auprès des trafiquants de Soho », explique un responsable de la lutte anti-stups de Scotland Yard.

« Le crack ne donne pas le génie de la Bourse ou du calcul mental. Les symptômes du drogué, les yeux caves, les comportements violents ou les troubles neurologiques, seraient aisément reconnaissables. Dans le culte de la drogue, il y a un côté passiste et après-moi-le-déluge qui ne correspond pas à la culture battante des salles de marché », insiste un directeur du négoce en titres d'une firme de courtage qui feint de ne s'apercevoir de rien. Il se froisse dans son veston en alpaga : « La vie privée de mes employés ne me concerne pas. » Selon les chasseurs de têtes, les courtiers craignent trop pour leur

emploi, dans cet univers constamment sous pression, pour se défoncer. Harry Shapiro, porte-parole de l'organisation d'entraide Drugscope, conteste lui aussi le caractère sensationnel de l'enquête du *Times* : « Le bureau n'est pas l'endroit idéal pour fumer le crack qui doit être préalablement chauffé. Aller aux toilettes pour sniffer une ligne de cocaïne est un jeu d'enfant. Avec le crack, il y a l'odeur âcre de la fumée. »

Les statistiques officielles sur le nombre de consommateurs font défaut. Les jeunes loups drogués au crack se font généralement traiter dans des cliniques privées, et non au service national de santé. Pour lutter contre le fléau du crack, une poignée de banques, surtout des filiales d'établissements américains, pratiquent au hasard des tests urinaires sur leur personnel. Si le résultat est positif, c'est le licenciement immédiat et sans indemnités. Pour Drugscope, les responsables de City devraient lancer une campagne de prévention contre toutes les drogues, ainsi que contre l'alcool, le tabac et le café absorbés en quantités critiques.

Marc Roche



B. ADLON

## PISTOLETTO À LYON Les richesses de l'Arte Povera

Le Musée d'art contemporain de Lyon accueille une exposition de l'artiste italien Michelangelo Pistoletto, un des grands noms de l'Arte Povera, avant-garde artistique et intellectuelle née à Rome et à Turin dans les années 1960. L'artiste a repensé les Stanze, une exposition en douze volets, les *Luci* (lueurs), accumulations de tissus, et *Signe art*, une installation qui occupe à elle seule un étage du musée. p. 22

## Décollage impossible



MARC ROCHET

AOM-AIR LIBERTÉ, présidé par Marc Rochet, sera peut-être fixé cette semaine sur son sort par sa maison mère Swissair. Les déboires de la compagnie suisse dans le ciel français illustrent la quasi-impossibilité de faire décoller un concurrent d'Air France.

Lire page 16

## Paradoxes du protectionnisme audiovisuel français

LE DISCOURS franco-français sur l'exception culturelle, abondamment utilisé depuis une quinzaine d'années par tous les ministres de la communication, semble totalement dépassé. La directive européenne Télévision sans frontières, adoptée en 1989 pour endiguer le flux de programmes américains, a largement

montré ses limites. L'audiovisuel devient un marché comme un autre. On y parle souvent plus de « produits », de « contenus », de résultats d'exploitation avant frais financiers, impôts et amortissements et de bénéfices nets que de l'intérêt même des programmes diffusés. Les émissions populaires comme « Big Bro-

ther » sont désormais rentabilisées à l'échelle de la planète. Plus que jamais, l'économie prend le dessus dans ce secteur, et les enjeux mondiaux balaisent peu à peu les problématiques nationales.

Pendant que les hommes politiques français se gargarisent encore de formules toutes faites, en affir-

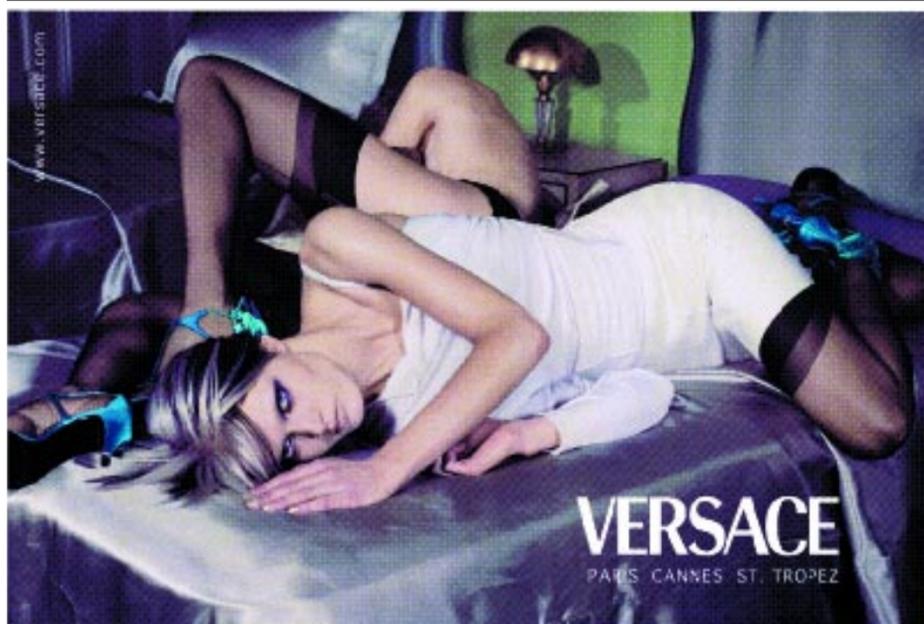
mant – mais en sont-ils convaincus ? – que la télévision n'est pas un produit comme un autre, nos voisins européens, moins préoccupés par ces questions sémantiques, en profitent pour prendre tranquillement des places fortes dans l'audiovisuel.

Tout récemment, l'offensive allemande de RTL Group (filiale de Bertelsmann), qui n'a pas caché son intention d'hégémonie sur M 6, a fait l'effet d'un détonateur. Dominique Baudis, le nouveau président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, a tout fait pour éviter que la chaîne ne passe, indirectement, sous contrôle étranger. Il a imposé, dans le cadre du renouvellement de l'autorisation, une présence durable du français Suez, l'autre grand actionnaire de M 6, à parité avec RTL Group.

En quelques années, Bertelsmann est devenu un acteur incontournable de l'audiovisuel européen. Après avoir raté une alliance avec l'américain AOL, il a réussi une spectaculaire contre-offensive en créant, avec la CLT luxembourgeoise et la britannique Pearson, RTL Group, dont il a récemment pris le contrôle. Une machine d'autant plus efficace qu'elle a vu le jour sans endetté ses fondateurs, puisque ce mariage s'est négocié par simple échange d'actions.

Nicole Vulser

Lire la suite page 15



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (INV), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0146 - 401 - 7,50 F



International.....	2	Aujourd'hui.....	18
France.....	6	Météorologie.....	21
Société.....	10	Jeux.....	21
Carnet.....	12	Culture.....	22
Horizons.....	13	Guide culturel.....	24
Entreprises.....	16	Radio-Télévision.....	25

**BELGRADE** Une vaste opération de police visant à arrêter Slobodan Milosevic, l'ancien président de la République fédérale de Yougoslavie, inculpé de crimes contre l'humanité

par le Tribunal pénal international de La Haye (TPIY), a été déclenchée, vendredi 30 mars, par les autorités serbes. ● LE MINISTRE de l'intérieur serbe, Dusan Mihajlovic, a indiqué, dans

une conférence de presse, que Slobodan Milosevic a été assigné à résidence jusqu'à ce qu'il soit déferé devant la justice. L'ancien président avait auparavant indiqué, selon le minis-

tre, qu'il « ne serait pas arrêté vivant ». ● EN SERBIE, une commission gouvernementale a été créée, sous la responsabilité du vice-premier ministre, Vuk Obradovic, pour enquê-

ter et lutter contre la corruption et le crime organisé. ● PLUSIEURS PAYS occidentaux ont rappelé leur volonté de voir juger l'ancien président. (Lire aussi notre éditorial page 15.)

## Slobodan Milosevic a refusé de se rendre à la police serbe

Les autorités de la République fédérale de Yougoslavie ont déclenché une vaste opération de police autour de sa résidence. Selon le ministre de l'intérieur, Dusan Mihajlovic, l'ancien président a affirmé qu'il ne serait « pas arrêté vivant ». Il a été officiellement assigné à résidence

### BELGRADE

de notre envoyé spécial

L'attaque de la villa de Slobodan Milosevic à Dedinje, quartier chic et boisé de Belgrade, a eu lieu, samedi 31 mars, vers 3 heures. Confusément, les spectateurs serbes présents, qu'ils soient journalistes belgradois ou partisans provinciaux du président déchu, sentaient, tandis que les commandos escaladaient les grilles en lâchant leurs rafales de kalachnikov, que la Serbie était peut-être en train de changer d'époque.

Des policiers en uniformes, casqués et vêtus de gilets pare-balles, avaient pris auparavant position autour de la résidence, émergent soudainement des ruelles et des bois environnants. Ils avaient forcé les manifestants pro-Milosevic, au terme d'une brève et intense bataille à mains nues, à s'écarter des portails d'entrée. Un couloir

d'accès avait ainsi été formé entre les nostalgiques de « Slob » et une horde de caméramen.

Puis une camionnette blanche et un cortège de jeeps noires sont arrivées en trombe au pied des lourdes portes. Des hommes des unités de choc de la police ont surgi, arme au poing, le visage masqué par des cagoules ou des bas troués. En moins de cinq secondes, une avant-garde a basculé au-dessus des portails, tandis que leurs compagnons investissaient la guérite du gardien.

Un feu nourri a aussitôt éclaté. Des gardes de Slobodan Milosevic ont riposté : un policier a été légèrement blessé, et immédiatement évacué. Manifestants et journalistes n'ont été, quant à eux, qu'égratinés par des coups ou contusions par des chutes.

Puis vint le silence. Un long et mystérieux silence, jusqu'à l'aube. L'unité commando a disparu dans

les entrailles du vaste parc qui entoure la villa. Un blindé s'est positionné devant le portail. Les manifestants insultaient les combattants d'élite postés à l'extérieur, aux cris d'« *oustachis* » (fascistes croates de la seconde guerre mondiale) et de « *shiptars* » (Albanais, en langage serbe péjoratif). « *Slobo ! Slobo ! La Serbie est avec toi !* » hurlaient-ils encore. Puis, au fur et à mesure que les heures s'écoulaient dans un froid glacial, les cris ont perdu de leur ardeur. Tandis que beaucoup rentraient chez eux dormir, un ultime carré de fidèles entretenait un feu de brindilles et s'enivraient au goulot des dernières bouteilles de *slibovica*.

L'annonce de l'imminence d'une arrestation de Slobodan Milosevic est d'abord venue, vendredi après-midi, du chef de son Parti socialiste de Serbie (SPS) au Parlement. Branislav Ivkovic a fait irruption dans l'assemblée en annonçant que des hommes en noir étaient postés, dans des jeeps, au alentours de Dedinje. Aussitôt, les députés du SPS ont quitté le Parlement pour rejoindre la résidence de leur héros et sonner le rappel des militants.

Ces mêmes cadres du SPS ont ensuite formellement démenti que M. Milosevic soit menacé d'une quelconque attaque de la police. Puis des conseillers du gouvernement ont créé la surprise, dans la soirée, en glissant aux oreilles de journalistes que le « Satan de Dedinje » était d'ores et déjà au palais de justice, inculpé et arrêté.

La surprise suivante est venue de Slobodan Milosevic lui-même. Il est apparu, peu après minuit, sur le seuil de sa villa, saluant ses partisans en souriant. Il s'est ensuite accordé le plaisir de parler au téléphone à une radio belgradoise, affirmant, sur un ton ironi-

Le pouvoir de Belgrade se refusait, samedi matin, à fournir des informations précises sur le sort de Slobodan Milosevic et sur les tractations qui ont suivi l'assaut de sa villa. Seul le ministre de l'intérieur révélait que M. Milosevic aurait annoncé qu'il ne serait

leurs ordres du premier ministre Zoran Djindjic ; et des soldats de l'armée yougoslave contrôlée par le président Vojislav Kostunica. Or la police et l'armée s'opposeraient sur l'attitude à adopter. D'ailleurs, nul ne sait si le feu qu'ont affronté les forces de police provenaient des sbires à la solde de Slobodan Milosevic ou des soldats de Vojislav Kostunica, tous présents à cette heure-là.

L'enjeu est crucial. Car, si la police est passée à l'action sans l'accord du président yougoslave, ce pourrait être la coalition anti-Milosevic qui, six mois après son accession au pouvoir, vole en éclats. M. Kostunica et Djindjic ne font d'ailleurs guère mystère de leurs divergences.

L'arrestation, la semaine dernière, de Milomir Stakic, le premier accusé serbe de « crimes de guerre » arrêté par Belgrade et livré au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), a provoqué une virulente passe d'armes entre les deux hommes. M. Kostunica a reproché au gouvernement d'avoir livré Milomir Stakic au Tribunal la Haye sans l'avertir, soulignant d'ailleurs qu'il s'y serait opposé, et a prévenu que cette arrestation devait demeurer une « exception ».

**L'enjeu est crucial.**  
Car, si la police est passée à l'action sans l'accord du président yougoslave, ce pourrait être la fin de la coalition anti-Milosevic arrivée au pouvoir il y a six mois

Les rumeurs sur une arrestation de Slobodan Milosevic ont agité Belgrade tout au long du mois, à cause du couperet fixé au 31 mars par les Etats-Unis pour dresser un premier bilan de l'ère Kostunica-Djindjic. A la clé, une aide économique de 100 millions de dollars.

Des tensions sont vite apparues. Le président yougoslave, auquel la Constitution n'offre qu'un pouvoir fort limité en dehors du commandement de l'armée, souligne sans cesse, à l'unisson de l'homme qui régnait auparavant sur le pays, qu'il faut respecter la « fierté nationale serbe ». Le premier ministre serbe, qui en revanche tient les véritables leviers de commande, évoque surtout les tâches à remplir pour bénéficier du soutien occidental.

Belgrade s'est réveillée samedi avec une étrange impression. Une lueur d'inquiétude était perceptible dans le regard des gens lorsque la radio évoquait un éventuel conflit entre l'armée et la police. Un lueur d'amertume aussi, lorsque les commentateurs décriaient la façon dont Slobodan Milosevic semblait parvenir, une nouvelle fois, à gagner du temps.

L'homme de la rue comparait les atouts et les inconvénients d'un Kostunica « patriote », gardien d'une nation serbe historiquement martyrisée, et d'un Djindjic « arriviste », prêt à se jeter dans les bras de l'Occident pour une poignée de dollars.

Et d'autres, dans le clan des jeunes journalistes serbes déboulant à Dedinje, commençaient à murmurer que la Serbie, au bout du compte, n'était peut-être pas autant en train de changer d'époque qu'ils l'avaient songé à 3 heures du matin, dans le crépitement des fusils d'assaut...

Rémy Ourdan

### « Politika » : le chef d'état-major a empêché l'arrestation

Le chef d'état-major de l'armée yougoslave, le général Nebojsa Pavkovic, a empêché l'arrestation de Slobodan Milosevic, affirme le quotidien *Politika* dans son édition de samedi 31 mars. « *L'ordre d'arrêter Milosevic a été donné par un organe compétent, mais, au dernier moment, l'exécution [de cet ordre] a été empêchée* » par le général Pavkovic, selon le journal, qui cite une source au ministère serbe de la justice.

« *Il est clair que Pavkovic n'a pas pu prendre cette décision seul* », a estimé cette source. « *Il n'en avait pas le droit. Quelqu'un d'autre, beaucoup plus puissant, a donné cet ordre* » d'empêcher l'arrestation, écrit encore le journal.

*Politika* précise que cette information a été obtenue vers 1 heure, samedi (23 heures GMT), une heure environ avant le début de l'opération de la police. — (AFP.)

que : « *Je vais très bien. En ce moment, je bois le café avec des camarades, et je regarde les nouvelles à la télévision.* »

L'attaque de la police a mis fin à un certain suspense, car elle démontrait que le gouvernement était résolu à arrêter Slobodan Milosevic, sans toutefois dissiper tous les mystères, loin de là. Est-il allé ou non au palais de justice ? A-t-il été inculpé ? Quel est le chef d'inculpation : permis de construire frauduleux ou crimes de guerre ? S'il a été inculpé, pourquoi a-t-il été ensuite raccompagné à Dedinje ?

« *pas arrêté vivant* ». Ce qui laissait supposer, alors que des renforts des commandos de police se préparaient à un nouvel assaut, que les négociations allaient se poursuivre.

A l'heure où ces discussions se déroulaient, trois forces armées étaient présentes à l'intérieur de l'enceinte : la garde personnelle de Slobodan Milosevic, d'anciens combattants paramilitaires qui furent des agents des services secrets serbes et des tueurs occasionnels en Bosnie ou au Kosovo ; les policiers d'élite qui ont attaqué la résidence, qui reçoivent

## L'ex-général Obradovic et ses « Incorruptibles » sur la piste de l'argent et de l'or envolés

### BELGRADE

de notre envoyé spécial

Les enquêtes sur les crimes financiers de l'ère Milosevic sont indéniablement menées avec davantage de vigueur que celles sur les crimes de guerre. Outre le fait que police et justice se sont attelées à la tâche, que les autorités de Belgrade laissent filtrer des informations à des journaux friands d'histoires à parfum de scandale, une commission gouvernementale a été créée.

Le chef de cette unité spéciale est l'ex-général de l'armée yougoslave et vice-premier ministre Vuk Obradovic, qui a mis sur pied une équipe d'enquêteurs « *incorruptibles* », et qui ne serait pas mécontent d'apparaître comme un Elliot Ness serbe, héros de la lutte contre la corruption et le crime organisé.

« *Sous Milosevic, le pays a été pillé dans une ampleur que même nous, les opposants, n'imaginions pas* », raconte Vuk Obradovic. « *Nous savions, bien sûr, poursuit-il, que la Serbie vivait sous l'emprise du crime organisé, mais nous ne nous doutions pas de ce que nous trouverions en héritage.* »

Fidèles à leurs promesses de campagne électorale, le président Vojislav Kostunica et le premier ministre Zoran Djindjic ont entrepris d'identifier les hommes de l'ancien régime qui ont vidé les caisses de l'Etat et bâti de surprenantes fortunes en treize années d'effondrement économique et de misère. La commission de Vuk Obradovic espère rendre ses premiers rapports au mois d'avril.

« *Nous identifions les modes de pillage du pays, explique le vice-premier ministre. La police financière ne peut déclencher une enquête que lorsqu'elle constate une infraction à la loi, alors que nous, nous enquêtons sur toutes les fortunes douteuses, bâties y compris par des gens qui payaient leurs impôts. Nous enquêtons sur un système.* »

Et Vuk Obradovic de décrire la façon dont les ministres de Slobodan Milosevic faisaient fructifier l'argent du budget de l'Etat dans des banques privées, se partageant les bénéfices avec les banquiers, et transféraient les gains à l'étranger.

Des experts des circuits financiers internationaux l'aident à retrouver l'argent envolé

de Serbie. Et, ce qu'il veut surtout prouver, c'est que chaque dinar ou mark disparu ne quittait le pays qu'avec la bénédiction de la « famille » — le clan Milosevic au sens large —, premier bénéficiaire du pillage.

### NÉGOCIATIONS SECRÈTES

« *J'ai parlé à certains banquiers de l'ancien régime. Ils reconnaissent qu'ils se sont enrichis pendant que le pays sombrait dans la misère, poursuit Vuk Obradovic. Ils sont prêts à nous aider et même à reverser de l'argent aux caisses de l'Etat.* » Le vice-premier ministre indique aussi qu'il discute avec des propriétaires de comptes bancaires à l'étranger afin qu'ils restituent discrètement des devises ou de l'or. Il reconnaît que les procédures légales ne sont pas toujours favorables à l'efficacité en matière de lutte contre le crime organisé.

« *C'est une question que nous nous posons chaque jour : faut-il une justice révolutionnaire ou un strict respect des lois ?* » indique Zoran Zivkovic, le ministre yougoslave de l'intérieur. *Il est difficile de tran-*

cher. Lorsque le respect de la loi permet à des criminels d'échapper à la justice, je suis personnellement favorable à l'emploi d'autres méthodes, plus discrètes. Mais il faut veiller à ne pas abuser de notre pouvoir, et certainement à ce que le changement en Serbie n'ait pas le goût du sang. »

Le fait que des négociations secrètes entre les barons de l'ère Milosevic et le gouvernement aient vu le jour inquiète ceux qui souhaitent une « révolution » serbe, un coup de balai radical. Personne n'en parle ouvertement, mais certains à Belgrade, jusque dans les rangs de l'Opposition démocratique de Serbie (DOS) au pouvoir, craignent que le crime organisé, via la police secrète et des intermédiaires financiers, n'achète leur impunité en corrompant des piliers du nouveau pouvoir. Et Vuk Obradovic confirme que des responsables de la DOS, « *surtout dans les villes de province, car à Belgrade ce serait trop voyant* », sont régulièrement approchés par des « *agents du clan Milosevic* ».

R. O.

### Huit mois de profonds bouleversements

- **27 juillet 2000** : Slobodan Milosevic annonce des élections présidentielle, parlementaires et municipales le 24 septembre.
- **26 septembre** : la Commission fédérale des élections annonce que le candidat de l'opposition, Vojislav Kostunica, est en tête après le premier tour avec 48,22 % des voix, contre 40,23 % à M. Milosevic, et ordonne la tenue d'un second tour.
- **5 octobre** : la Cour constitutionnelle annule le premier tour des élections et reporte le scrutin à une date ultérieure. Des centaines de milliers de manifestants occupent le Parlement fédéral.
- **6 octobre** : Slobodan Milosevic reconnaît sa défaite.
- **7 octobre** : Vojislav Kostunica est investi à la présidence de la Yougoslavie.
- **1<sup>er</sup> novembre** : l'ONU réadmet en son sein la Yougoslavie.
- **23 décembre** : victoire écrasante de l'Opposition démocratique serbe (DOS) aux élections législatives en Serbie.

- **25 janvier 2001** : le Parlement serbe investit le gouvernement réformiste dirigé par Zoran Djindjic.
- **1<sup>er</sup> février** : le ministre serbe de l'intérieur, Dusan Mihajlovic, annonce la mise sous surveillance, 24 heures sur 24, de Slobodan Milosevic.
- **24 février** : annonce de l'arrestation de l'ancien chef de la police secrète, M. Markovic, accusé d'avoir ordonné l'assassinat raté d'un adversaire politique de M. Milosevic, opération au cours de laquelle quatre autres personnes ont péri.
- **28 février** : le parquet demande à la police d'enquêter sur les allégations de la presse, selon lesquelles Slobodan Milosevic se serait enrichi en vendant à l'étranger une partie des réserves d'or du pays.
- **30 mars** : une source proche du gouvernement serbe annonce que Slobodan Milosevic a été arrêté à son domicile belgradois et qu'il va être transféré au palais de justice. — (Reuters.)

VOUS VENEZ DE DÉCOUVRIR  
UN GRAND PASTIS.



PASTIS  
HENRI BARDOUIN  
Le Grand Cru  
du Pastis



## Juger l'ancien dictateur d'abord à Belgrade ou d'abord à La Haye ?

ON N'AURAIT guère pu deviner, vendredi 30 mars, à écouter le discours prononcé par Vojislav Kostunica devant la Commission des droits de l'homme à Genève, ce qui se passerait le soir même à Belgrade. Le président yougoslave, fidèle à son ton habituel, n'a accordé dans cette longue intervention qu'une phrase sybilline au Tribunal de La Haye qui, depuis des mois, lui réclame M. Milosevic.

Dès qu'il a accédé à la présidence, M. Kostunica n'a cessé de répéter que les demandes adressées par le TPIY à son pays n'étaient pas pour lui « une priorité », que ses compatriotes avaient des besoins plus urgents et surtout que ce Tribu-

nal n'avait à ses yeux aucune légitimité. Si les inculpés yougoslaves du TPIY n'ont pas quitté la Serbie ces derniers mois, si des Serbes de Bosnie sont venus chercher là refuge, c'est sans doute parce qu'ils pensaient être plus en sécurité à Belgrade que n'importe où ailleurs et que l'attitude de M. Kostunica représentait pour eux la meilleure protection.

Qu'en sera-t-il demain ? L'hostilité du président envers cette instance internationale reste viscérale : il est nationaliste, peu disposé à concevoir comme des guerres d'agression les guerres que Belgrade a menées ou soutenues dans la région, et enclin de ce fait à taxer le TPIY de partialité. Il est juriste, et légaliste, mais le droit interne à ses yeux prime sur tout et il peine à reconnaître une autre légitimité que celle de la justice yougoslave. Si M. Kostunica a toujours proclamé sa volonté de livrer Milosevic à la justice de son pays dès lors qu'elle le réclamerait pour des affaires de corruption, de dévoiement des institutions ou de fraudes électorales, il n'a jamais exprimé l'intention de se plier un jour aux exigences de La Haye.

### MENACE AMÉRICAINE

Il n'en a pas moins été contraint au fil des mois, en raison de pressions internes et externes, d'atténuer son discours hostile envers le TPIY. Tout en rappelant régulièrement Vojislav Kostunica à ses obligations internationales, les Européens avaient décidé de lui laisser tout le temps dont il aurait besoin. Les Américains ont été moins conciliants : ils avaient fixé un ultimatum au 31 mars, menaçant de bloquer toute aide à la Yougoslavie dans les instances financières internationales si Belgrade ne s'acquittait pas de ses obligations envers le Tribunal, parmi lesquelles le transfert de Slobodan Milosevic. On ne savait pas encore, samedi, de quelle nature ont été les engagements pris par Belgrade pour que les Américains lèvent, il y a quelques jours, cet ultimatum, ni sur quoi devait débou-

cher une arrestation de M. Milosevic.

Dans la matinée, le ministre serbe de l'intérieur a affirmé qu'il n'était pas question de transfert à La Haye. Mais cette position n'est pas forcément définitive. La menace américaine semble en effet avoir joué à plein sur le gouvernement de Serbie, très soucieux de pouvoir mettre en œuvre rapidement un redressement économique visible du pays et moins sensible que le président à l'« ingérence » du TPIY. Il y a quelques jours, le ministre de la justice de la Serbie et celui de la Fédération yougoslave effectuaient de concert une visite à La Haye, qui semblait indiquer que les deux pôles de l'exécutif avaient rapproché leurs points de vue. M. Kostunica lui-même a évolué depuis le temps pas si lointain (en janvier) où, après avoir laissé entendre qu'il n'avait pas le temps de recevoir Carla Del Ponte en visite à Belgrade, il lui accorda un entretien qu'elle décrit elle-même, en substance, comme exécrable. L'entourage du président ne s'est plus guère retranché, ces dernières semaines, que derrière un argument juridique au demeurant spécieux : l'idée que la Constitution ne permettait pas pour l'instant d'« extraire » un citoyen yougoslave vers La Haye et qu'il fallait du temps pour la réviser.

Toutes ces réticences pourraient d'ailleurs sombrer si Slobodan Milosevic avait à affronter à Belgrade un procès qui étalerait ses turpitudes au grand jour et en ferait pour tous les Serbes un personnage qui ne vaut décidément plus une brouille avec le reste du monde. Le procureur du Tribunal, M<sup>me</sup> Del Ponte, apparemment ne l'entend pas ainsi : elle réclame M. Milosevic pour le juger d'abord à La Haye ; « Je le leur renverrai après », disait-elle récemment. Mais c'est peut-être un peu trop exiger et il n'est pas sûr que les pays occidentaux soient prêts à la soutenir sur ce point.

Claire Tréan

## Les Occidentaux réclament la mise en jugement de l'ex-président yougoslave

Les Etats-Unis avaient récemment conditionné le maintien de leur aide financière à l'arrestation de M. Milosevic

DÈS LES PREMIÈRES INFORMATIONS faisant état, vendredi soir 30 mars, de l'arrestation de Slobodan Milosevic, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, ainsi que les Nations unies ont réagi sans attendre en rappelant leur volonté de voir l'ancien chef de l'Etat yougoslave traduit en justice. La procureur du Tribunal pénal international, M<sup>me</sup> Carla Del Ponte, a toutefois réclamé officiellement qu'il soit déféré pour cela à la Haye.

« Nous avons toujours dit que M. Milosevic devrait être déféré devant la justice. C'est d'ailleurs un sujet dont je viens de discuter avec le secrétaire d'Etat. Nous suivons la situation avec beaucoup d'attention et nous coopérerons si on nous le demande », a indiqué le président américain, George W. Bush, interrogé par la presse sur les rumeurs venant de Belgrade, peu avant que la situation ne se complique. Auparavant, un responsable du département d'Etat à Washington avait indiqué, sous le couvert de l'anonymat : « on nous a fait savoir qu'il avait été arrêté ». Devant la confusion de la situation à Belgrade, la Maison Blanche a ensuite opéré une prudente retraite, renonçant à publier une déclaration sur les conséquences pour Washington de l'arrestation. « Nous n'avons toujours pas reçu de confirmation officielle et il n'y aura pas de déclaration ce soir », déclarait un responsable de la Maison Blanche.

Les Etats-Unis avaient accentué ces derniers jours la pression sur Belgrade en liant le verse-

ment d'une nouvelle tranche d'aide à la République yougoslave à l'attitude qu'elles adopteraient à l'égard de Milosevic, dont ils réclament qu'il soit jugé pour les crimes dont il est accusé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Il avait fixé au 31 mars la date à laquelle ils entendaient avoir une réponse du gouvernement yougoslave.

### UNE CERTAINE EUPHORIE

Dans les milieux politiques américains, les rumeurs d'arrestation ont suscité aussitôt une certaine euphorie. « L'Etat de droit fonctionne » en Yougoslavie, s'est félicité l'ancienne secrétaire d'Etat démocrate Madeleine Albright. Richard Holbrooke, l'ancien négociateur américain dans les Balkans, s'empressait de souhaiter que Slobodan Milosevic « soit discrédité devant son propre peuple pour avoir pillé son pays et après (...), qu'il finisse à La Haye ». Côté Républicain, le président de la commission des relations internationales de la Chambre des représentants, Henry Hyde, soulignait qu'avec cette arrestation, « la Yougoslavie a franchi un pas important vers sa réintégration dans la famille des nations civilisées ». « Un procès rapide de M. Milosevic pour crimes de guerre contribuera à hâter la réintégration de la Yougoslavie en Europe », ajoutait-il, en portant au crédit de M. Bush « le fait d'avoir insisté pour que le maintien de l'aide américaine à la Yougoslavie soit lié à la volonté du gou-

vernement de Belgrade » d'engager des poursuites contre Slobodan Milosevic.

Dans les capitales européennes, la prudence prévalait en attendant de plus amples informations. Seul le premier ministre britannique, Tony Blair, emboîtant le pas de Washington, a réagi dans la nuit de jeudi à vendredi en se félicitant d'« un pas très important » franchi par les autorités yougoslaves, soulignant que « Milosevic a été la cause de plusieurs guerres et d'innombrables morts ces dix dernières années ». Son ministre des affaires étrangères, Robin Cook, a estimé qu'il était indispensable que l'ancien président réponde des accusations de « crimes contre l'humanité » et « crimes de guerre » portées contre lui par le TPIY.

Aux sièges des Nations unies à New York, le porte-parole Fred Eckhard, est resté prudent. « Nous avons vu les informations de Belgrade affirmant que Milosevic avait été arrêté et nous pouvons seulement espérer qu'il s'agit du premier pas vers sa traduction en justice », a-t-il déclaré. Auparavant le procureur du TPI, Carla Del Ponte, citée par sa porte-parole, avait demandé « aux autorités yougoslaves l'engagement immédiat, clair et sans ambiguïté qu'il sera livré à La Haye ». Le porte-parole d'Amnesty International, Neil Durkin, a quant à lui déclaré que « si les informations provenant de Belgrade sont confirmées, le droit international pourra finalement rattraper son retard concernant Milosevic ». - (AFP.)



CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

RENAULT LAGUNA



JAMAIS UNE VOITURE N'AVAIT ÉTÉ AUSSI SÛRE.  
(ET CE N'EST PAS NOUS QUI LE DISONS)



Pour la première fois une voiture obtient 5 étoiles au crash test Euro NCAP\*.

\*Euro NCAP est un organisme indépendant.

www.renault.fr

# L'Europe encourage le gouvernement macédonien à améliorer l'intégration des Albanais

Les Quinze suggèrent la réunion d'une « table ronde » entre le gouvernement et l'opposition

Javier Solana, secrétaire général du Conseil européen, et le commissaire Chris Patten se rendent lundi 2 avril à Skopje pour encourager les autori-

tés macédoniennes à ouvrir des négociations sur le statut des Albanais. Une réunion du groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Allemagne, Etats-

Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie) est envisagée pour le 11 avril à Paris, au niveau ministériel, pour la première fois depuis août dernier.

**LE HAUT REPRÉSENTANT** pour la politique extérieure et de sécurité commune, Javier Solana, et le commissaire européen chargé des relations extérieures, Chris Patten, retournent, lundi 2 avril, à Skopje, où ils ont effectué plusieurs visites au cours des dernières semaines. L'Union européenne veut encourager les autorités macédoniennes à lancer les réformes nécessaires à une meilleure intégration des Albanais dans la petite République balkanique. « Nous ne sommes ni la Banque mondiale ni la Croix-Rouge », dit-on à Bruxelles pour montrer que l'UE ne doit pas se borner à distribuer des crédits ou à apporter une aide humanitaire mais qu'elle entend jouer un rôle politique.

La crise macédonienne est un exemple, sans doute trop rare, où la communauté internationale a agi sans trop attendre et où les Quinze ont réussi à définir rapidement une position commune. De plus, l'Union européenne a mis en œuvre, pour la première fois, une coopération pratique avec l'OTAN qui se manifestera, lundi, par une réunion de dix-neuf ambassadeurs du Conseil atlantique et des quinze ambassadeurs du COPS (Comité politique et de sécurité européen) au siège du secrétariat général de l'UE à Bruxelles. Il n'y a pas si longtemps, tout contact officiel entre les deux institutions était proscrit.

Après l'offensive des forces de l'ordre macédoniennes contre les groupes armés albanais se réclamant de l'UCK, les Quinze sont en effet convaincus qu'il faut s'attaquer au fond du problème, c'est-à-dire à la situation des Albanais qui représentent entre un

quart à un tiers des 2 millions d'habitants de la Macédoine. Ils ont soutenu les actions menées contre les extrémistes armés par le gouvernement de Skopje, en l'enjoignant cependant « de ne pas faire de bêtises » par l'utilisation de moyens « disproportionnés ». Ils ont manifesté leur solidarité avec le président Boris Trajkovski en l'invitant au Conseil européen de Stockholm, mais ils en ont profité

plus ou moins insistantes des Européens ne sont pas « justes » dans la mesure où beaucoup a déjà été fait, notamment par le gouvernement de Ljubco Georgievski, formé des nationalistes macédoniens et albanais, pour intégrer la minorité. « Nous ne voulons pas vous punir, nous voulons vous aider », répliquent les Quinze.

Afin de ménager les susceptibilités des autorités locales et ne pas

## Négociations difficiles pour le sud de la Serbie

**La deuxième réunion entre le vice-premier ministre serbe Covic et les représentants de la minorité albanaise de la vallée de Presevo (sud de la Serbie), qui a eu lieu vendredi 30 mars dans le village de Lucane, a pris fin sans qu'aucun résultat concret n'ait été obtenu, mais les discussions se poursuivront mercredi, a indiqué le commandant Lleshi, qui dirige le secteur de Veliki Trnovac, contrôlé par l'Armée de libération de Presevo-Medvedja-Bujanovac (UCPMB). Les négociations achoppent sur la question des prisonniers. Les Serbes exigent la libération de six personnes, dont deux militaires, enlevés dans le courant du mois de mars par l'UCPMB, tandis que celle-ci demande la mise en liberté de trois prisonniers albanais.**

**D'autre part, un « commandant » de l'UCPMB a été tué par l'explosion dans un lieu contrôlé par les rebelles, dans la zone de sécurité mise en place par l'OTAN au lendemain de la guerre du Kosovo et qui repasse progressivement sous le contrôle de l'armée serbe. - (AFP.)**

pour l'appeler à la « retenue ». Ils considèrent maintenant que l'heure des négociations avec toutes les forces politiques représentées au Parlement est venue.

### MÉNAGER LES SUSCEPTIBILITIES

Les autorités macédoniennes sont réticentes. Critiques à l'égard de ce qu'elles considèrent comme la passivité pour ne pas dire la complicité de la KFOR aux premières heures de la rébellion, elles font valoir que les recommandations

donner l'impression que les négociations s'ouvrent sous la pression des groupes armés, ils ont suggéré aux autorités macédoniennes de mettre l'Europe en avant. Le gouvernement de Skopje pourrait profiter de la signature de l'accord de stabilisation et d'association avec l'UE, qui doit avoir lieu le 9 avril à Luxembourg, pour créer un « comité pour l'Europe ». La Macédoine sera le premier Etat de l'ex-Yougoslavie à signer un tel accord avec l'UE, avant même la Croatie. Ce « comité

pour l'Europe » serait une sorte de « table ronde » réunissant les trois partis slavo-macédoniens et les deux partis albanais, et devrait avoir officiellement pour but de « mettre la Macédoine sur le chemin de l'UE », en prenant des décisions qui, sous couvert de conformité avec les normes européennes, viseraient à satisfaire certaines revendications albanaises.

Quelles décisions ? Les Albanais les plus radicaux réclament une forme d'autonomie, la reconnaissance de l'albanais comme deuxième langue officielle à côté du macédonien, la possibilité d'utiliser le drapeau albanais. Les Slavo-Macédoniens refusent toute idée d'autonomie pour le nord-ouest de la République, où ils voient les prémices d'une sécession. Les représentants européens n'entendent pas se substituer aux interlocuteurs locaux en faisant des propositions précises, ni jouer les médiateurs. Tout au plus avancent-ils quelques suggestions : amendement au préambule de la Constitution qui traite les Albanais comme une minorité dans un Etat unitaire slavo-macédonien, place plus importante garantie aux Albanais dans l'administration et la police, utilisation de la langue albanaise dans les actes officiels. Ils sont prêts, en outre, à soutenir des projets de développement économique. Ils ne veulent pas établir l'ordre du jour de ce « comité pour l'Europe » mais simplement apporter « une aide extérieure à une affaire intérieure ».

Daniel Vernet

► www.lemonde.fr/macedoine

# Journée exceptionnelle à la commission des droits de l'homme de l'ONU

Préparation difficile de la conférence sur le racisme

## GENÈVE

de nos envoyés spéciaux

A quoi pouvait bien penser M<sup>me</sup> la haut-commissaire pour les droits de l'homme, vendredi 30 mars, tandis que tous les orateurs défilant à la tribune de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, lui rendaient hommage ? Allant un peu au-delà du secrétaire général des Nations unies Kofi Annan, qui avait déclaré « regretter » la décision de Mary Robinson de quitter son poste prochainement, à l'issue de son premier mandat, Jacques Chirac a exprimé l'espoir de la voir revenir sur sa décision. A en croire son entourage, lors d'un entretien avec la haut-commissaire, il lui aurait expressément demandé de reconsidérer sa décision et de rester à son poste.

Parmi les difficultés qui attendent encore M<sup>me</sup> Robinson avant la fin de son mandat, il y a la préparation de la conférence mondiale sur le racisme, qui doit avoir lieu en septembre à Durban (Afrique du Sud). L'affaire se présente assez mal pour l'instant, certains semblant vouloir saisir cette occasion pour s'en prendre aux pays ex-esclavagistes et ex-colonisateurs, voire leur réclamer des réparations. Kofi Annan, qui était parmi les intervenants à la tribune de la commission des droits de l'homme vendredi, a consacré tout son discours à cette conférence de Durban. Il a lancé un appel pour que tous ceux qui y participeront se tournent vers l'avenir plutôt que vers le passé et pour que se règlent les différends apparus lors des réunions préparatoires. Il faut, a-t-il dit, « mettre dès à présent tout en œuvre pour que cette conférence réédite pour Durban ce que le sommet « Planète Terre » a accompli pour Rio de Janeiro, c'est-à-dire qu'elle en fasse le symbole d'un idéal de progrès pour l'humanité tout entière ».

Autre orateur de vendredi à Genève, le jeune président de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), Joseph Kabila, qui était attendu avec curiosité et qui s'est présenté comme un défenseur militant des droits de l'homme. Depuis qu'il a succédé à son père, Laurent-Désiré Kabila, assassiné le 16 janvier, Joseph Kabila fait de ce thème une arme. Il a accusé vendredi les « envahisseurs » du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, d'avoir perpétré un « génocide » qui, « directement ou indirectement », aurait coûté la vie à 2,5 millions de ses compatriotes. Il a fait valoir que, dans le tiers du pays qu'il contrôle, il a ordonné la fermeture des centres de détention hors contrôle judiciaire et annoncé la tenue prochaine d'une « conférence nationale des droits de l'homme ». Il n'a pas hésité à rappeler le massacre des réfugiés hutus à Kisangani, au printemps 1997. Or, Joseph Kabila commandait alors les forces responsables de ces exactions.

Le plaidoyer en faveur des droits de l'homme auquel le président Jacques Chirac s'est livré, à la même tribune, a été le plus riche en prises de positions et propositions concrètes de cette journée un peu exceptionnelle à la commission des droits de l'homme. Dénonçant la remise en cause du protocole de Kyoto par les Améri-

cains (lire ci-dessous), M. Chirac a aussi lancé un appel à « l'abolition universelle » de la peine de mort, qui pouvait apparaître comme une autre critique envers les Etats-Unis, même s'ils ne sont pas les seuls concernés. Il a proposé que, dans un premier temps, soit observé un « moratoire général » sur l'exécution des peines capitales. Il a plaidé pour une ratification rapide par les Etats du traité créant la Cour pénale internationale (CPI). Enfin, il a repris à son compte certaines propositions actuellement portées par les ONG, comme par exemple la négociation d'un protocole additionnel à la convention

## Jacques Chirac dénonce l'attitude américaine sur l'environnement

Jacques Chirac a protesté, vendredi 30 mars à Genève, contre la décision américaine de ne pas ratifier le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en qualifiant d'« inquiétante et inacceptable » la remise en question de cet accord, signé par l'administration Clinton en 1998. M. Chirac a appelé « solennellement tous les Etats, et d'abord les pays industrialisés, à mettre en œuvre intégralement et sans retard » ce protocole. Il a aussi invité la Commission des droits de l'homme à contribuer à l'éducation d'« un droit à un environnement protégé et préservé, c'est-à-dire le droit des générations futures ». « A quelques mois du dixième anniversaire de la conférence de Rio, qui affirma les principes du développement durable, la Commission apporterait sa pierre à l'édifice en réfléchissant aux éléments d'un tel droit à l'environnement, crucial pour les pays en développement d'abord, puisqu'ils sont les plus vulnérables aux altérations du milieu naturel », a-t-il ajouté.

sur la torture qui la rendrait plus efficace en établissant un système de surveillance par visites imprévisibles.

Des militants d'ONG disaient avoir été heureusement surpris par le discours de Jacques Chirac. Dans une autre salle du bâtiment genevois, plusieurs de ces associations, parmi lesquelles Amnesty International, la FIDH, Human Rights Watch, avaient organisé une réunion sur la Tunisie pour dénoncer les violations des droits de l'homme dans ce pays. Ces militants se sont trouvés aux prises avec les représentants de fausses ONG, qui n'étaient là que pour défendre le régime Ben Ali et qui s'acquittèrent de la tâche selon les bonnes vieilles méthodes d'occupation du temps de parole et d'agitation. Une illustration de ce qui se passe désormais à Genève, où, devant l'audience que recueillent les ONG, certains Etats répressifs ont décidé de faire de l'entrisme en créant de fausses ONG, qui sont en fait leurs porte-parole. On les appelle les « GONG », pour « governmental non governmental organisations ».

Jean-Claude Buhrer et Claire Tréan

# Les partis traditionnels albanais n'ont pas de solution à la crise

Ils condamnent les violences de l'UCK, tandis que les esprits se radicalisent du côté des militants

## SKOPJE

de notre envoyé spécial

Hisni Shakiri a quitté Skopje pour la montagne, abandonné son mandat de député de Kicevo du Parti démocratique albanais (PDA) pour endosser l'uniforme camouflé des rebelles de l'Armée de libération nationale (UCK). Il a laissé son statut d'élu (depuis dix ans), pour celui de fugitif recherché par la police macédonienne pour « incitation à la rébellion ». Hisni Shakiri est le premier homme politique à avoir officiellement annoncé qu'il choisissait la lutte armée plutôt que la voie politique.

Au moment où les autorités macédoniennes clament le « succès total » de leur offensive militaire, où la communauté internationale pousse Skopje à ouvrir le dialogue pour aménager le droit des Albanais, certains, comme Hisni Shakiri, ne croient pas en une issue pacifique à la crise. Les états-majors des deux partis albanais traditionnels (PDA et Parti de la pros-

périté démocratique ou PPD) ont condamné les violences de l'UCK. Mais, chez les militants, les esprits se radicalisent. Le recours aux armes pour atteindre des objectifs politiques est en cours de banalisation même si l'offensive gouvernementale a prouvé le faible degré de résistance et de préparation au combat de quelque deux cents à trois cents rebelles massés autour de Tetovo. Soumise au pilonnage quotidien de l'artillerie macédonienne, plus à l'est, l'UCK semble certes sur la défensive dans les environs de Tanusevci, où la guérilla est apparue au grand jour pour la première fois mi-février, et de Gracani, au-dessus du poste frontière de Blace entre la Macédoine et le Kosovo.

« La menace d'une nouvelle explosion de violence existe. Elle peut intervenir n'importe où, à Debar (frontière albanaise), Gostivar ou Kicevo (« foyer » du radicalisme albanais de Macédoine) », avertit un haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur à Skopje. « L'UCK peut mettre le pays à feu et à sang quand elle le veut, ajoute-t-il sous le couvert de l'anonymat. Elle dispose de petits groupes de dix à vingt personnes dans les principales villes qui peuvent passer à l'action ». « La crise peut dégénérer en terrorisme urbain », ajoute Nikola Dimitrov, le jeune conseiller pour la sécurité du chef de l'Etat. Le président du Parti démocratique albanais (PDA), le très respecté Xhafer Xhaferi, a lui-même averti les autorités, qu'elles devaient changer la Constitution « sous trente jours » sous peine de voir apparaître de nouveaux foyers d'incendie.

Il n'est pas exclu que le dirigeant albanais dramatisait la situation pour forcer la main du gouvernement. Mais l'avertissement vaut d'être pris au sérieux. Le PDA est très solidement enraciné dans la communauté albanaise. Il est, mieux que d'autres, en mesure d'évaluer le degré de frustration des Albanais et la tentation de certains de ses militants de répondre aux sirènes de la lutte armée.

L'enjeu est également électoral. Le PDA comme le PPD, membre de la précédente coalition gouver-

nementale et grand perdant des élections de 1998, risquent en effet de se faire déborder par plus radicaux qu'eux. « Les gens ne prennent pas les armes par plaisir. Le mal est profond mais les partis traditionnels n'ont pas de solutions. Ils ne sont plus crédibles n'ayant tenu aucune de leurs promesses électorales. Le plus grave est qu'ils véhiculent à l'étranger l'idée que la Macédoine est une oasis de paix », accuse Kas-

Ouvrir le dialogue, mais avec qui ? Pour quoi faire ? Sous quelle forme ? Les positions sont apparemment inconciliables

triot Haxhixexha, président du tout nouveau Parti démocratique national (PDK), présenté par un membre du gouvernement « comme l'aile politique de l'UCK ou, au moins, très proche des rebelles ». « Il faut en effet ouvrir d'urgence le dialogue sinon ce sera l'escalade de la violence », estime lui aussi Abdulazi Visili, numéro deux du PPD. « Les Macédoniens doivent choisir entre les tombes ou la table de négociation. Le temps presse », ajoute Kastriot Haxhixexha, ancien prisonnier politique dans les années 1980.

Ouvrir le dialogue, mais avec qui ? Pour quoi faire ? Sous quelle forme ? Les positions sont apparemment inconciliables. Les Slaves macédoniens du gouvernement, qui compte cinq ministres PDA sur seize, ne semblent pas disposés à mettre grand-chose sur la table de négociation. « Changer la Constitution de telle sorte que les Albanais accèdent au statut de peuple constitutif, que l'on crée une citoyenneté albanaise, que l'Albanais devienne la deuxième langue officielle sont les prémices à la sécession », tranche Nikola Dimitrov.

« Les Albanais disposent de l'enseignement dans leur langue maternelle en primaire et secondaire dans les endroits où ils sont majoritaires. Mais la langue est aussi un facteur d'intégration. Elever l'albanais au rang de langue nationale creuserait encore le fossé qui existe entre les deux communautés. Nous ne ferons rien qui menace l'intégrité du pays à long terme », défend-il. Il ne voit pas non plus l'utilité d'organiser une grande table ronde ou une conférence à laquelle participeraient des représentants de la communauté internationale, comme le réclament les Albanais. « Il faut simplement reprendre le fil des discussions interrompu par les violences », explique M. Dimitrov.

Les propositions concrètes sont limitées : décentraliser le pouvoir, étendre l'usage de l'albanais dans les documents administratifs, améliorer leur participation dans les services publics. Loïn, très loin des revendications des Albanais, que ceux-ci justifient par leur poids démographique. Selon un recensement de 1994 qu'ils ont boycotté, les Albanais représentent 23 % de la population. Ce chiffre est notamment sous-évalué et les démographes estiment que d'ici à 2040, les Albanais seront majoritaires en Macédoine. « Nous voulons des droits correspondants », explique M. Visili.

Le parti slave macédonien au pouvoir ne veut pas donner l'impression de céder sous la pression des armes. Le président, élu en 1998 grâce à deux cent mille voix « apportées » par le PDA, est également comptable auprès de ses électeurs slaves, qui considèrent que les Albanais ont déjà suffisamment de droits. « Aucun homme politique macédonien ne prendra le risque de signer un accord débouchant sur de grands changements constitutionnels. On ne peut attendre qu'à des aménagements mineurs qui ne satisfiront pas les Albanais », analyse un membre du gouvernement. « Grisé par ses succès militaires, le gouvernement ne réalise pas la profondeur de la crise », ajoute-t-il.

Christophe Châtelot

**MEDAILLE D'OR**  
de la distribution Label NF

**DETAILLANT - GROSSISTE**  
VEND AUX PARTICULIERS  
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

RECOMMANDÉ PAR  
PARIS PAS CHER

**MATELAS • SOMMIERS**  
Vente par téléphone possible

fixes ou relevables - toutes dimensions.  
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI  
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

**Canapés - Salons - Clic-Clac...**

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA  
Steiner - Durviller - Coulon - Suifren etc...

5500 m<sup>2</sup> d'exposition  
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

**MOBECO**

• 239 à 247, rue de Belleville  
Paris 19<sup>ème</sup> - M<sup>o</sup> Télégraphe

• 50, avenue d'Italie  
Paris 13<sup>ème</sup> - M<sup>o</sup> Place d'Italie

**01.42.08.71.00 - 7 j/7**

**BACHELIERS,**  
**PRÉPAREZ-VOUS À INTÉGRER**  
**UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE**

**PREP. ISG**

► Voie classique : vous prépare au concours de : HEC, ESSEC, ESCP, ESCL, EDHEC, ISG.

► Voie intégrée : vous prépare spécifiquement à entrer à l'Institut Supérieur de Gestion [ISG].

Contactez Marion Maury : 8, rue de Lota - 75116 Paris

**Tél. 01 56 26 26 10**

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**ISG**  
INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION  
NEW-YORK - PARIS - TOKYO

# « Jour de colère » en Cisjordanie et à Gaza : six morts et plus de cent blessés

Des heurts ont aussi eu lieu dans la vieille ville de Jérusalem

Six Palestiniens ont été tués et une centaine d'autres blessés, vendredi 30 mars, en Cisjordanie et à Gaza, lors de violents affrontements

avec l'armée israélienne. Les heurts les plus sanglants se sont produits à Ramallah, Hébron et Naplouse. Israël semble vouloir mettre un terme

à sa « politique de retenue ». Dans la vieille ville de Jérusalem, les jeunes gavraches de l'Intifada se sont opposés à la police israélienne.

## JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les vendeurs de friandises ou de téléphones portables à l'origine incertaine ont plié précipitamment bagage, laissant la place aux « voltigeurs » des manifs de l'Intifada : vendredi 30 mars, jour de grande prière et « journée de la terre », tout a basculé à 13 heures, lorsque les jeunes Palestiniens ont occupé, pierres à la main, le coin de la Via Dolorosa et de la place El Ghazali, dans la vieille ville de Jérusalem, entourée d'imposantes forces de l'ordre.

La prière était terminée sur l'esplanade des Mosquées, et la foule humble des adultes, imposantes matrones dans leur traditionnelle robe brodée et vieillards secs coiffés du keffiyeh à damiers, quittait les lieux par la porte des Lions, se hâtant vers les autobus et les taxis collectifs qui les ramèneraient vers leurs villages de Cisjordanie. Restaient, derrière, les autres, quelques douzaines de gavraches d'à peine douze ans plus ou moins emmenés par les « vieux » de quinze.

Pas de « jour de colère » sans

affrontement avec la police et l'armée, dont on distingue, au loin, dans la rue, la masse kaki et bleue. En six mois de combats sanglants, les tactiques n'ont guère changé.

## SIX MOIS DE COMBATS SANGLANTS

Le rituel des débus est toujours là, avec ces énormes pneus brusquement sortis de nulle part, auquel on met le feu pour mieux délimiter le territoire du combat ; avec ces tee-shirts qui, noués derrière la tête, deviennent des cagoules aussi indispensables que les pierres ; avec ces jeunes, désordonnés et criant fort, qui ferment derrière eux les lourdes portes des murailles et dressent des obstacles infranchissables pour ne pas être pris à revers par ceux d'en face ; avec ces gamins isolés qui, suicidaires et courageux, offrent d'un geste obscène leur poitrine nue aux soldats cuirassés dans leur gilet pare-balles.

Mais en six mois aussi l'expérience a fourni quelques recettes. Désormais, les infirmiers des services de secours, déjà vêtus de leur blouse de papier bleu, côtoient les révoltés, brancarts à portée de bras ; des observateurs palestiniens

des Nations unies circulent entre les groupes, comme s'ils surveillaient une cour de récré, intervenant lorsque quelques jeunes plus soupçonneux que d'autres font mine de s'en prendre à un journaliste. Quelques chefs sont également présents, à peine plus âgés que les combattants du rang. On les reconnaît à leur téléphone portable et aux vaines tentatives qu'ils font pour donner un peu d'ensemble à un combat finalement trop mobile pour leur autorité. Ce vendredi, le « chef » était un infirme sautillant sur une béquille à la suite d'une blessure à la jambe infligée deux mois plus tôt sur le « front » de Ramallah. « C'est une balle de mitrailleur qui l'a touché », disait fièrement de lui un gamin qui le suivait comme son ombre.

Pendant une demi-heure, émergeant de la lourde fumée noire de deux pneus en flammes, les *chababs* (enfants, en arabe) regroupés au bout de la Via Dolorosa, en face du couvent Sainte-Anne, ont lancé des pierres en direction des soldats massés quelques centaines de mètres plus loin. Pendant une demi-heure, ces derniers sont demeurés

placides. Puis ils ont tiré deux grenades offensives dont le bruit a résonné en vagues sur les murs de la rue étroite. Enfin, ils ont chargé. Les manifestants ont précipitamment reflué, brutalement bloqués devant les obstacles dressés pour leur défense mais devenus un piège. De leurs rangs ont surgis quatre *mistaaravim*, policiers israéliens déguisés en Arabes.

En quelques dixièmes de seconde ils ont enfilé une cagoule et se sont rués sur l'infirme, que d'autres soldats ont prestement emmené, sans ménagement. Quelques minutes plus tard, tout était terminé. Sans morts cette fois. A Naplouse, à Ramallah et à Hébron, il en est allé autrement. A l'issue de quelques heures de combats tout semblables et tout aussi désespérés que ceux de Jérusalem, six morts et quelque cent trente blessés ont été dénombrés. Depuis qu'ils manifestent en solidarité avec ceux d'Israël, jamais les Palestiniens des territoires n'avaient subi un tel bilan ; jamais leur solidarité du sang n'avait été aussi forte.

Georges Marion

## Les Arabes israéliens célèbrent dans le calme la « Journée de la terre »

### SAHNIN (Galilée)

de notre envoyée spéciale

Il fait une chaleur accablante. Arrêtée au bord de la route, une voiture de police vide. Les occupants du véhicule se sont réfugiés à quelques dizaines de mètres, à l'ombre des pins. Ils préparent un barbecue ; l'heure du déjeuner approche. Un kilomètre plus loin, à l'entrée de la ville de Sahnin, il n'y a pas âme qui vive. Une grève générale a été décrétée dans tout le secteur Arabe israélien pour la « Journée de la terre » qui, chaque année, commémore les événements du 30 mars 1976 – six Arabes israéliens avaient été tués alors qu'ils manifestaient contre une politique d'expropriation massive de leurs terres par les autorités israéliennes de l'époque.

A midi, les habitants sont encore chez eux ou bien à la prière du vendredi – plus de 90 % de la population qui compte 24 000 habitants est musulmane. Dans le centre ville, un petit attroupement devant le cimetière, où sont enterrées les victimes de violents affrontements qui ont eu lieu avec la police le 30 mars 1976 et en octobre dernier. Une heure plus tard, ils seront plusieurs milliers à défilé dans la rue principale, commémorant ainsi le 25<sup>e</sup> anniversaire de la « Journée de la terre ». Tout se déroulera calmement, sans violence, sans vandalisme. Même chose à Nazareth, à Kfar Kana, et dans toutes les localités Arabes israéliennes de Galilée. « C'est normal, quand il n'y a pas de police, il n'y a pas de problèmes ! », remarque Djemal Tarabi, maire de Sahnin de 1976 à 1983.

Chacun a donc respecté sa promesse. La police israélienne est restée à distance, postée en

observation 2 à 3 km avant l'entrée des villes et villages, évitant ainsi que ces rassemblements ne dégénèrent comme ceux du mois d'octobre qui ont fait treize morts dans la communauté arabe israélienne. Les Arabes israéliens, eux, ont manifesté calmement dans leurs localités de Galilée, sans bloquer les routes départementales ou nationales, et sans jeter de pierres, sur les véhicules conduits par des Juifs.

### AVEC DES MILITANTS JUIFS

C'est l'accord qui avait été scellé le 26 mars, entre le premier ministre, Ariel Sharon, et le Forum des dirigeants des conseils Arabes, dont c'était la première rencontre formelle depuis l'élection de M. Sharon. La réunion qualifiée de « chaleureuse » par son président Mohammed Zeidan fut aussi l'occasion pour le nouveau premier ministre de promettre l'allocation dès cette année d'1 million de shekels pour le développement du secteur arabe, premier quart d'un budget quadriennal exceptionnel voté par le gouvernement Barak. Calme, la « Journée de la terre » avait néanmoins, un goût particulièrement amer, cette année, pour ses participants. Aux victimes de 1976 s'ajoutent aujourd'hui celles des manifestations d'octobre 2000, après le début de l'Intifada : deux d'entre elles étaient de Sahnin. Walid, 19 ans, et Imad, 24 ans, sont enterrés là, à quelques pas du monument aux morts de 1976. Autour de leur tombe recouverte de fleurs et ornées de leur portrait, leurs mères pleurent. « Au peuple palestinien, il faut donner une terre, un Etat et à nous il faut nous rendre les terres qu'on nous a prises », remarque Mohammed, la cinquantaine grisonnante. Les

jeunes, eux, sont plus radicaux. « De toute façon, ici c'est la Palestine, tout est à nous », déclare Ali. A la faveur de la nouvelle Intifada, cette journée commémorative est devenue un cri de revendication identitaire palestinienne. Brandissant fièrement de nombreux drapeaux palestiniens, la foule traverse la ville sous un soleil de plomb, encensant la mort de ses « chahid » (martyrs). « Par notre vie, par notre sang, nous mourrons pour la Palestine », « La terre n'est pas aux Juifs », hurlent-ils.

Dans le cortège, pour la première fois, participent une cinquantaine de militants juifs israéliens de « La Paix maintenant ». « Jusqu'à présent, nous étions focalisés sur le processus de paix et la création d'un Etat palestinien. Mais les événements d'octobre en Galilée, qui ont fait treize morts parmi les Arabes israéliens, nous ont ouvert les yeux. Il faut aussi agir pour les Arabes de l'intérieur », explique un des leurs. La présence de ces militants et de quelques autres appartenant à des groupuscules d'extrême gauche qui ont toujours été présents à la « Journée de la terre », est diversement accueillie par la population locale. Un homme s'approchant d'une jeune juive, lui dit avec fougue en lui serrant le bras : « Vous êtes la bonne partie d'Israël, avec vous nous pouvons faire de grandes choses ». Mais une partie de la foule rassemblée dans la cour du lycée de la ville soufflera un long « ouh ! » de rejet, lorsque le maire de Sahnin saluera la venue de ses « amis juifs »...

Catherine Dupeyron

► www.lemonde.fr/israel

## La présidente du Sri Lanka « optimiste » sur les pourparlers avec la rébellion tamoule

LES SÉPARATISTES tamouls ont coulé un bateau de guerre sri-lankais, une semaine plus tôt, mais la présidente Chandrika Kumaratunga affirme « n'avoir jamais été aussi optimiste » quant à une reprise des pourparlers avec les redoutables Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE). En visite à Paris, mercredi 28 et jeudi 29 mars, la présidente du Sri Lanka considère en effet, dans un entretien au Monde, qu'« il y a une bonne chance d'engager des négociations » avec cette guérilla en conflit armé depuis 1983 contre le pouvoir central de Colombo. Le bilan de cette guerre est lourd : plus de 63 000 victimes.

D'un sourire désarmant, qui ferait presque oublier l'attentat-suicide à la bombe dont elle a été victime en décembre 1999 (21 morts, 110 blessés) – et qui lui a coûté un œil – M<sup>me</sup> la présidente assure que les séparatistes sont, « pour la première fois, marginalisés par la communauté internationale (...), car ils ne sont plus considérés comme des libérateurs du peuple tamoul, mais comme des terroristes et des meurtriers ».

Le chef de l'Etat sri-lankais, qui vient de conclure en France un périple européen qui l'a conduite en Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, assure que « la LTTE a vécu de l'argent

extorqué aux Tamouls implantés dans les pays d'Occident, du trafic de drogues et du contrôle des filières d'immigration clandestine ; il lui sera désormais très difficile de procéder à ces collectes de fonds ».

### MÉDIATION NORVÉGIENNE

A l'appui de ses dires, et après avoir rencontré MM. Chirac et Jospin, M<sup>me</sup> Kumaratunga indique que la France s'est engagée « à ratifier très vite » la Convention internationale contre le financement du terrorisme, adoptée en janvier 2000 par les Nations unies. A l'issue de son entretien avec la présidente, Jacques Chirac a assuré son homologue de « son plein soutien et [de] son respect pour l'œuvre de dialogue qu'elle accomplit sans relâche ». Le chef de l'Etat sri-lankais, ancienne étudiante de Sciences-Po à Paris, se félicite d'ailleurs, dans son excellent français, de voir que Paris et Colombo sont convenus de « signer un accord pour échanger leurs renseignements, de manière à pouvoir agir contre les trafics illégaux du LTTE ». Du premier ministre anglais Tony Blair, M<sup>me</sup> Kumaratunga avait précédemment obtenu l'inscription du LTTE sur la liste des mouvements terroristes interdits d'existence sur le sol britannique.

Ce fragile espoir d'une reprise

des négociations a été rendu possible par l'implication du gouvernement norvégien : depuis le milieu de 1998, le diplomate Erik Solheim s'est engagé dans une opération dite de « facilitation » pour créer les conditions d'un dialogue entre Colombo et le LTTE. M. Solheim s'entretient, en ce moment, avec des responsables du mouvement tamoul en Europe après avoir rencontré, il y a quelques mois, dans la jungle sri-lankaise, le tout-puissant chef du LTTE, Vellupilai Prabhakaram.

Dans ce contexte, depuis Noël 2000, les séparatistes ont proclamé une trêve unilatérale, qui n'a pas empêché les deux parties de poursuivre leurs opérations armées. « Nous n'en sommes encore qu'au stade de discussions sur les possibilités de discussion », note prudemment M<sup>me</sup> Kumaratunga. Elle fonde malgré tout son optimisme sur le fait que les « Tigres » accepteraient de discuter des « questions fondamentales » et non plus, comme c'est leur habitude, de s'en tenir à des négociations d'ordre purement militaire ou logistique.

Chandrika Kumaratunga sait pourtant qu'elle doit se méfier de l'apparente bonne volonté de ces extrémistes qui, par le passé, n'ont cessé de revenir sur leurs promesses. Ce fut le cas en mars 1995,

quand les guérilleros reprirent les hostilités après trois mois de trêve : à l'issue de son élection, en novembre 1994, la présidente avait solennellement « tendu la main » aux séparatistes.

Celle qui fut une militante acharnée contre les politiques de ségrégation antitamoule des gouvernements précédents a d'ailleurs « sa » recette pour la paix : un changement constitutionnel qui engagerait la République sur la voie d'une décentralisation et donnerait plus de pouvoirs aux régions. Et donc aux zones à prédominance tamoule. Mais M<sup>me</sup> Kumaratunga n'a pas été en mesure de faire passer ce projet, qui nécessite une approbation à la majorité des deux tiers au Parlement : les chefs du United National Party (UNP), la plus grande formation de l'opposition, restent hostiles à cette perspective, qui heurte le nationalisme de certains membres de la majorité cinghalaise bouddhiste.

« La reprise de pourparlers pourrait avoir lieu cette année, dans les mois qui viennent », conclut la présidente. « Je suis une inguérissable optimiste, soupire-t-elle. Mais avec les Tigres, on ne sait jamais vraiment à quoi s'en tenir... »

Erich Icinayan et Bruno Philip

## La situation financière de l'ONU s'est détériorée en 2000

NEW YORK. La situation financière de l'ONU s'est détériorée en 2000 sous le coup de l'expansion rapide de ses opérations de paix, a déclaré, vendredi 30 mars, un haut responsable des Nations unies. « Franchement, 2000 n'a pas répondu aux prévisions plus optimistes qui semblaient possibles en 1999 », a dit Joseph Connor, le secrétaire général adjoint à la gestion. « L'argent liquide a été en baisse, les contributions non payées ont augmenté, les arriérés dus aux Etats membres ont augmenté », a-t-il dit lors d'une conférence de presse. Après quatre ans de baisse, ces arriérés ont bondi de 1,758 milliard de dollars à la fin de 1999 à 2,259 milliards à la fin de l'an dernier, ce qui est « une situation potentiellement dangereuse », a dit M. Connor. De loin, les arriérés les plus importants concernaient le maintien de la paix, avec 1,989 milliard de dollars, dont 1,144 milliard dû par les Etats-Unis. – (AFP.)

## Les Quinze s'apprentent à reconnaître la Corée du Nord

BRUXELLES. La Commission européenne a annoncé, vendredi 30 mars, avoir lancé le « processus technique » devant mener à l'établissement de relations diplomatiques avec la Corée du Nord. Si, dans un délai de trente jours, aucun Etat membre n'a élevé d'objection, la Communauté européenne (et non l'« Union » qui, en tant que telle, n'a pas d'existence juridique) pourrait, à terme, être représentée à Pyongyang et la Corée du Nord pourrait ouvrir une représentation diplomatique à Bruxelles.

La « troïka » européenne (Göran Persson, premier ministre suédois, Javier Solana, haut représentant pour la politique extérieure, et Chris Patten, commissaire européen chargé des relations extérieures) va se rendre à Pyongyang et à Séoul, probablement les 2 et 3 mai. Sur les quinze pays de l'Union, seules la France et l'Irlande n'ont pas de relations diplomatiques avec le régime de Kim Jong-il, mais Dublin a commencé des démarches en ce sens. – (Corresp.)

## La Suède savait fabriquer une arme nucléaire dès 1955

STOCKHOLM. La Suède était en mesure de développer son propre armement nucléaire en 1955, mais le gouvernement de l'époque a choisi de ne pas mener le programme à son terme. C'est la révélation d'un rapport rédigé par l'inspecteur suédois de l'énergie nucléaire, Thomas Jonter, qui sera adressé prochainement à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne.

Les recherches ont commencé en 1945, dans le but de déterminer si la Suède, pays neutre et non aligné, était en situation de se défendre au moyen de l'arme nucléaire – soit un stock d'une centaine de charges – contre une agression soviétique. Le haut commandement militaire suédois y était favorable. A partir de documents classifiés, M. Jonter est parvenu à la conclusion que le gouvernement suédois (social-démocrate) de l'époque, dirigé par Tage Erlander, avait décidé de ne pas développer une arme opérationnelle, mais de se lancer dans un programme de protection antinucléaire. – (AP.)

L'accélérateur du savoir

# Science & Vie

## Le hasard

### Est-il vraiment le maître de l'Univers ?

#### Coïncidences, probabilités ou lois naturelles ?

**Et aussi**

**Egypte**  
Comment Cléopâtre a « acheté » Rome

**Alzheimer**  
Un vaccin en préparation

**Enquête**  
Les effets pervers du sport intensif

En vente chez tous les marchands de journaux

**GOVERNEMENT** Deux semaines après les élections municipales, Lionel Jospin a réuni, samedi 31 mars à l'Observatoire de Paris, l'ensemble de ses ministres en sémi-

naire, pour tirer les leçons du scrutin. Le premier ministre cherche à remettre au travail une équipe gouvernementale à l'autorité politique affaiblie. ● LE PROGRAMME des dou-

ze mois qui séparent des échéances présidentielle et législatives de 2002, doit être, selon M. Jospin, mis à profit pour donner de la « visibilité » au bilan du gouvernement, notamment

à l'égard de ceux qui ont boudé les candidats de gauche les 11 et 18 mars. ● LES MARGES de manœuvre sont réduites et le temps est compté. Le gouvernement veut mieux

cibler sa politique sociale, en direction des couches populaires et des jeunes ● LE PCF, principale victime des municipales, se réunit en conseil national, les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril.

## Lionel Jospin définit les dernières priorités de son action gouvernementale

Réunis samedi 31 mars en séminaire à l'Observatoire de Paris, Lionel Jospin et ses ministres devaient tirer les leçons des élections municipales et établir leurs priorités d'ici à 2002. Ils souhaitent cibler davantage la politique sociale sur les couches populaires et les jeunes

**LENDEMAINS** de tempête à Matignon. Depuis les résultats des élections municipales, Lionel Jospin se débat contre les coupures d'électricité, les chutes de tension et les courts-circuits. Au début, comme les autres, il a été plongé dans l'obscurité. Il a tâtonné, paré à l'urgence, consolé les uns, encouragé les autres, et il a adressé un premier message à l'opinion : les ministres rempliront à plein temps leurs fonctions gouvernementales. Ensuite, il a fait méthodiquement la tournée des foyers. Il s'est préoccupé de sa majorité plurielle, en s'entretenant avec chacun de ses dirigeants de parti ou de groupe parlementaire. Il a accordé une attention toute particulière à sa famille socialiste, qui présentait quelques signes d'agitation inquiétants, en l'assurant, mardi 27 mars, devant son conseil national, que « tout est ouvert pour

2002 ». Puis, entre un aller-retour au sommet européen de Stockholm, une passe d'armes de cohabitation liée à la convocation de Jacques Chirac devant la justice, il s'est consacré à la préparation du séminaire du gouvernement, samedi 31 mars, à l'Observatoire. Un préalable à une grande explication devant les Français, sans doute bientôt, dans la presse quotidienne régionale.

### « RECRÉER DU CIMENT HUMAIN »

Cette réunion doit à la fois tourner la page des scrutins des 11 et 18 mars – « sortir de la lecture dépressive des municipales », selon la formule d'un de ses proches – et en tirer les leçons. Tourner la page signifie d'abord remettre en ordre de marche un gouvernement dont la cohésion s'est fissurée ces dernières semaines. Il faut « recréer du

ciment humain », observe un ministre, entre les « figures » de l'équipe qui, aujourd'hui, incarnent l'échec et la sanction électorale, et les autres, souvent de moindre notoriété, qui n'ont pas apprécié de voir leur succès passer inaperçu. Faute de remaniement – seul un réajustement a été rendu nécessaire par le départ de Louis Besson et de Dominique Gillot –, les uns et les autres ont retrouvé le même ministère.

L'autorité du premier ministre ne sera pas de trop pour rendre aux battus d'hier, aujourd'hui politiquement affaiblis, l'énergie et la combativité pour affronter les mois qui viennent. Elle devra aussi s'imposer aux éventuelles frustrations ou mauvaises humeurs de ceux qui sont contraints d'abandonner une ville conquise ou reconquise.

Le temps de la convalescence est fini, devrait leur signifier M. Jospin.

Depuis 1997, le premier ministre a pu mesurer combien la santé de cette matière humaine était un préalable à l'action de son gouvernement. C'est encore plus vrai pour l'année politique décisive qui est devant lui. Le séminaire devait donc être, pour lui, l'occasion d'exhorter ses ministres à exercer pleinement et politiquement leurs fonctions. A chacun, il sera demandé de faire preuve de créativité et, surtout, d'autorité sur son administration, c'est-à-dire de s'assurer du suivi et de la mise en œuvre des décisions.

M. Jospin est en effet convaincu qu'une des leçons des municipales – la désaffection des électeurs de gauche, et notamment celle des classes populaires – s'explique par l'insuffisance « visibilité » des mesures économiques et sociales engagées depuis 1997. A Matignon, on n'a pas de mots assez durs pour

qualifier le ratage de Bercy sur la prime pour l'emploi. « C'est le contre-exemple absolu de ce qu'il faut faire », observe-t-on à propos de cette disposition passée inaperçue d'une partie de ceux qui devraient en être les bénéficiaires. A quelques mois de l'entrée en vigueur de l'euro et de son cortège redouté d'incompréhensions, d'angoisses profondes d'une partie de l'opinion, de dysfonctionnements administratifs et technocratiques, l'avertissement est sévère. « Tous les ingrédients des passions et des colères françaises sont réunis. On peut perdre une élection présidentielle sur l'euro », s'inquiète un proche de M. Jospin.

« Le problème, aujourd'hui, n'est pas de faire de nouvelles lois, mais de se donner les moyens de bien appliquer celles qui ont été votées », renchérit-on dans l'entourage du pre-

mier ministre, en citant notamment la loi sur la présomption d'innocence, dont l'impact a été politiquement négatif aux élections municipales. « Il faut que la logistique de la justice suive. »

Cette reconquête politique de leur administration par les ministres est aussi nécessaire à M. Jospin. C'est à cette condition qu'il pourra retrouver pleinement sa fonction de premier ministre, arbitrant l'essentiel, et non plus le tout-venant. Ce message-là vaut tout particulièrement pour Laurent Fabius, auxquels plusieurs de ses collègues reprochent de renvoyer systématiquement les arbitrages financiers à Matignon. « On a retrouvé le Bercy d'avant Dominique Strauss-Kahn », observe un nostalgique de l'ancien ministre de l'économie et des finances.

### EFFECTUER UN TRI SÉLECTIF

Plus responsables, cela signifie aussi, pour les ministres, de se montrer capables de faire des choix, d'établir des priorités. C'est à une sorte de tri sélectif des projets gouvernementaux que devait servir ce séminaire. Sur quels critères ? « Visibilité » et « proximité ». De son équipe, M. Jospin attend à la fois des mesures concrètes, rapides, tant dans le domaine social que social et échappant, dans la mesure du possible, au champ déjà encombré du législatif, mais aussi quelques phares capables d'éclairer la fin de cette législature et le début de la prochaine. « Qu'est-ce que cette dernière année ? Doit-on mettre en œuvre des projets pour rattraper une opinion qui, prétendument, nous échapperait ? Ou pour simplement accompagner une fin de législature ? Ou est-ce une année qui a vocation à s'inscrire dans la continuité en relançant des projets forts ? », s'interrogeait le premier ministre devant le conseil national du PS. « Pour résumer, c'est : aujourd'hui j'enlève le haut, demain je retire le bas », observait un participant.

« Un nouveau temps s'ouvre », observe-t-on à Matignon, en prenant bien soin d'éviter les mots désormais tabous de « deuxième étape », maladroitement lancés lors du précédent séminaire du gouvernement à Rambouillet. C'est-à-dire un temps éminemment politique, qui doit être celui de la conquête, ou de la reconquête, méthodique de l'opinion. Au gouvernement, il revient d'en mettre en œuvre les conditions. A Lionel Jospin d'en assurer l'explication. Tous autour, et lui devant.

Virginie Malingre  
et Michel Noblecourt

Pascale Robert-Diard

## Laurent Fabius cherche à se rendre incontournable pour 2002

« IL Y A Martine, mais il y a Elisabeth ou pourquoi pas Laurent... Dominique, peut-être un jour... » Invité, le 19 octobre 2000 sur TF1, à donner des noms de « premiers ministrables », en cas de victoire à l'élection présidentielle de 2002, Lionel Jospin n'avait pas oublié son ancien rival. Un an après son entrée au gouvernement, Laurent Fabius se souvient de cette reconnaissance qui, en apparence du moins, scellaient la réconciliation entre les deux héritiers de François Mitterrand.

Jusqu'ici, M. Fabius s'est montré prudent, loyal à tous égards envers M. Jospin. Irréprochable. A Matignon, on ne l'a pas entendu demander une réforme importante sur les retraites ou militer pour de nouvelles privatisations. Sur la baisse des impôts, dont il s'est toujours fait le chantre, il s'est montré presque timide : initialement, il proposait des allègements fiscaux de 110 milliards de francs sur quatre ans, alors que François Hollande – qui a eu gain de cause – les chiffrerait à 120 milliards sur trois ans.

Au PS, s'il a conservé son influence, son courant joue profil bas. Ses proches assurent que Matignon et le parti lui sont reconnaissants de tenir ce « rôle ingrat » du ministre qui maîtrise les dépenses publiques et s'oppose à tout « laxisme par rapport à des revendications généralisées dont la satisfaction amputerait d'autant une croissance forte, nécessaire pour réformer ». Ses amis n'en démordent pas : « Il veille à tenir les deux bouts de la

chaîne, la gestion et la réforme, et à donner un contenu au "réalisme de gauche", un concept utilisé par M. Jospin en 1995. « Il conforte sa stature d'homme d'Etat, assure Henri Weber, un de ses principaux lieutenants, et s'affirme à un certain niveau d'excellence. » « Plus que jamais, il est un des principaux recours du PS pour la suite », ajoute le sénateur de Seine-Maritime. Il

Jospin. Il souhaite d'autant plus sa victoire en 2002 qu'il n'est pas disqualifié pour prétendre au poste de premier ministre. » Mais, corrigé-t-on, « il n'incarne pas, à la différence de Strauss-Kahn, la modernité ».

Pourtant, la réforme, la modernité, M. Fabius en parle tout le temps, refusant d'être renvoyé au rôle de « comptable borné ». C'est

### Danone et Marks & Spencer : une « méthode brutale »

« La méthode est extrêmement brutale », a affirmé Laurent Fabius, vendredi 30 mars à Rouen, à propos des plans sociaux chez Danone et Marks & Spencer. « Ça me heurte profondément », a ajouté le ministre de l'économie. « Nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle, on ne peut pas vraiment traiter des salariés comme cela, sans considération », a-t-il estimé. De leur côté, Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi, et Jean Glavany, ministre de l'agriculture, ont annoncé, dans un communiqué commun, que les procédures engagées par Danone seront « surveillées avec attention » par la direction du travail.

M<sup>me</sup> Guigou recevra lundi les préfets de l'Essonne et du Pas-de-Calais, deux départements d'implantation de Danone, ainsi que les directeurs départementaux du travail, « pour leur demander d'être particulièrement vigilants sur le respect des obligations de l'entreprise et des droits des salariés dans cette période difficile ».

juge son champion d'autant plus incontournable en 2002 que ses relations avec M. Jospin sont « totalement pacifiées ».

Une analyse que confirme l'entourage de M. Hollande, avec lequel il pourrait pourtant se trouver en rivalité en 2002. « Il veut être le bon élève de la classe Jospin, explique-t-on, loyal et fidèle, et n'est pas dans une stratégie de différenciation ou de découplage par rapport à

sur ce créneau qu'il est intervenu au conseil national du PS, le 27 mars, en regrettant que « l'identité socialiste » ait été « trop peu » revendiquée dans la campagne municipale. C'est encore au nom de cette modernité qu'il veut se faire entendre sur le projet du PS pour 2002, sans en abandonner la paternité à la seule Martine Aubry...

Avant de reprendre ses thèmes

favoris – sécurité, environnement, qualité de la vie, politique économique et sociale –, M. Fabius a livré au conseil national les clés de sa stratégie pour 2002 : « Beaucoup dépendra de notre action gouvernementale, de notre capacité collective à soutenir cette action, de notre aptitude à présenter un projet qui à la fois tienne compte de notre bilan, le prolonge et dépasse. » Dans cette période de réflexion, a-t-il prévenu, « je serai, comme chacun, mobilisé autour de Lionel Jospin et de François Hollande en ce sens »...

### SE BATTRE AU CENTRE

Pour autant, M. Fabius s'interroge sur la forme de son engagement. Pour être incontournable en 2002, comment doit-il se positionner au sein d'un gouvernement électoralement affaibli ? Une réponse difficile alors qu'il a été ébranlé par son erreur de diagnostic sur les municipales, où il n'y a pas eu de « vague rose », et par ses revers cantonaux (l'Eure a été conquise mais pas la Seine-Maritime, dont il convoitait la présidence). Depuis, il questionne ses conseillers et continue de faire travailler ses réseaux économiques et intellectuels. Doit-il rester sur une ligne « défensive » ou incarner plus visiblement, dans l'année qui reste, la gauche moderne ? Père-larigier ou Père-la-réforme ?

La seule certitude est qu'au séminaire gouvernemental M. Fabius s'opposera à tout coup de barre à gauche, convaincu qu'il ne faut pas « faire la politique que demande le

## Quand le « Jospin blues » rencontre le « Blair blues »

### LONDRES

de notre envoyée spéciale

A chacun son séminaire. Sur le carton – un Winston Churchill relooké en punk à crête d'Iroquois –, celui organisé, vendredi 30 mars, au Comedy-Store, un cabaret londonien très « tendance », n'avait que peu à voir avec celui qui devait se tenir samedi à Paris : bières « à volonté », mais micro coupé pour tous les intervenants excédant les cinq minutes de « chat ». Et pourtant. Le plus gros des nouveaux « think tanks » blairistes, le club de réflexion IPPR, et la fondation Jean-Jaurès – qui, autour de Dominique Strauss-Kahn, tente de devenir le premier « think tank » jospiniste – avaient choisi d'organiser un colloque commun sur « l'engagement politique des jeunes » juste après les municipales françaises, et juste avant que Tony Blair ne fixe la date des législatives. « Rappelons simplement que, les 11 et 18 mars, plus de la moitié des 18-24 ans ne sont pas venus voter », a sobrement commenté Gilles Finchels-stein, délégué général de la Fondation Jean-Jaurès.

Le Centre d'études de la vie politique française (Cevipof), caution de sérieux de la manifestation, fut impeccable : alarmiste et concis. Son directeur, Pascal Perribeau, mit à jour à la fois le « gros potentiel de mobilisation » de la jeunesse et ses « malentendus » avec des politiques qui « vivent sur des repères fatigués ». Près de trois quarts des 13-17 ans, considèrent que les politiques « disent tous la même chose ». Plus grave pour Lionel Jospin, le vote « jeune » n'est plus de gauche, et les organisations de jeunesse sont « exsangues ».

Le président du MJS, Gwengwen Bui, apprécie moyennement mais estime que « le PS a une difficulté à entendre : une des questions qui se pose désormais à lui, c'est celle de l'action directe ». Nicholas Osbert, du

réseau Stop la violence, s'en prend à cette dernière, mais « lorsqu'elle est inutile ». « Car, admire-t-il, Act Up et la Confédération paysanne ont appris la violence et, aujourd'hui, ils pèsent. » Le président de SOS-Racisme, Malek Boutih, se fait menaçant : « La jeunesse, on veut son dynamisme, mais pas sa radicalité. La génération de 68 veut bien lui laisser contester le social, mais pas la question économique. Si on entre en politique seulement pour changer de majorité, ce n'est pas notre objectif. »

Un vent de masochisme souffle sur la salle. Conseillère d'Elisabeth Guigou, Lucile Schmid demande l'air grave : « Est-ce que la question des valeurs n'échappe pas à la gauche ? L'enquête du Cevipof montre que, pour les jeunes, les responsables politiques de gauche pratiquent davantage le double langage que ceux de droite. » Abbou Brahim se désole que « dans le conseil national de la jeunesse de Marie-George Buffet, on ne peut pas toujours dire ce qu'on veut », et Mourad Chikouki, conseiller municipal (PS) à... Sarcelles, s'en prend à un militant du petit Parti libéral-démocrate anglais qui ose porter un « costume-cravate ». Le plus applaudi est le chanteur Billy Bragg, un ami de Ken Livingstone dit « le rouge », maire de Londres, qui ne croit plus qu'à la libéralisation du cannabis et aux « fringues éthiques ».

A quelques semaines d'élections britanniques, tous les moyens sont bons : la salle est bondée, rendez-vous est donné sur le site d'IPPR. Dans le magazine Prospect, son éminent directeur, Matthew Taylor, décrivait en effet le syndrome du « Blairite blues » : « Comment un parti qui a raison peut, malgré son bilan, perdre les élections ? » Excellente question, a jugé la Fondation Jean-Jaurès.

Ariane Chemin

## Les Verts veulent profiter de leur succès électoral

**AH, LA BELLE** victoire ! Samedi 31 mars et dimanche 1<sup>er</sup> avril, à Paris, les Verts devraient savourer « un CNIR de bonheur », selon la porte-parole Francine Bavay. Ces deux jours de Conseil national inter-régional, trois semaines après leur poussée électorale, seront consacrés au bilan des élections municipales et cantonales. Une bonne occasion pour eux de se féliciter d'avoir conduit des listes autonomes au premier tour dans un tiers des villes où ils se présentaient. Mais comment ne pas gâcher un si joli succès ? La question sera omniprésente, dans un parti expert en querelles internes.

Trop heureux de constater qu'ils n'ont pas payé dans les urnes leur désastreux congrès de Toulouse, les écologistes savent qu'à un an des législatives et de la présidentielle, « rien n'est gagné », comme le dit leur secrétaire national, Jean-Luc Bennaïmas. « Nous sommes crédibles, prouvons-le », ajoute-t-il. Ce sera dans les mairies d'abord, où 44 maires écologistes ont été élus, dont 28 dans les communes de moins de 3 500 habitants, 11 dans celles de moins de 10 000, 5 dans celles de plus de 10 000, selon le parti.

Ils veulent aussi faire la preuve de leur efficacité au gouvernement. Cela risque d'être plus délicat. Au lendemain du séminaire gouvernemental, Dominique Voynet viendra, dimanche matin, s'exprimer devant le parlement des Verts. Elle est la première à connaître la difficulté de la tâche, pour avoir plaidé inlassablement des dossiers en souffrance depuis la crise des carburants, en septembre 2000.

### UN APPÉTIT ACCRU

Faut-il donc, pour le reste de la mandature, et après le départ de M<sup>me</sup> Voynet, être plus nombreux au gouvernement si Lionel Jospin le propose ? Un petit nombre d'entre eux s'y prépare ou y songe, d'autres estiment que ce n'est pas l'urgence. Ils s'accordent au moins pour constater que les électeurs ont envoyé un avertissement au premier ministre. « Une partie des Français n'a rien vu de la croissance, ce n'est pas un problème de communication, c'est un problème de politique », martèle M. Bennaïmas.

Leurs preuves, les Verts rêvent aussi de les faire au Parlement. Le score atteint aux cantonales, élections au mode de scrutin voisin des législatives, leur a donné de l'appé-

tit. « Pour moi, un groupe parlementaire, c'est toute députés ! », lance désormais Noël Mamère, alors que les discussions officielles entre les Verts et le PS laissent toujours filtrer le chiffre de vingt circonscriptions. Vingt sièges pas encore trouvés et encore moins gagnés, pour lesquels les écologistes restent dépendants du PS. Nul doute que l'allié socialiste trouvera ce chiffre excessif.

La preuve ultime, c'est à la présidentielle que les Verts espèrent l'administrer, en dépassant largement les 3,3 % réalisés par M<sup>me</sup> Voynet en 1995. Les candidats commencent d'ailleurs à se bousculer. Outre Noël Mamère, crédité de 7 % ou 8 % des intentions de vote selon les instituts de sondages, Alain Lipietz, député européen et Etienne Tête, adjoint au maire socialiste de Lyon, chargé des appels d'offre, ont déclaré leur candidature comme prévu. Dernier postulant en date : Yves Frémion, conseiller régional d'Ile-de-France et écrivain. Que des hommes, dans le parti champion de la parité ! Mais il paraît qu'une femme se prépare à concourir et ce n'est pas un poisson d'avril.

Béatrice Gurrey



## Le gouvernement souhaite mieux « cibler » sa politique sociale

**PROGRAMME**, priorités et calendrier. Le gouvernement doit aujourd'hui faire le tri dans son catalogue, notamment en matière sociale, et lui donner plus de lisibilité. Cet exercice dépend du vote définitif sur l'inversion du calendrier électoral. Si, comme le prévoit le texte, l'élection présidentielle précède les élections législatives, le gouvernement disposera alors de trois mois supplémentaires de session parlementaire début 2002.

● **Le tri.** Hiérarchiser les priorités est devenu le maître-mot du gouvernement. Le calendrier parlementaire est saturé et l'exercice obligé des lois de financements (budget de l'Etat, Sécurité sociale), monopolise une bonne partie du temps. Le « petit séminaire » organisé jeudi 29 mars par Elisabeth Guigou avec son cabinet a été consacré en bonne partie à ces questions : quel projet sera mené à bien ? Pour quels autres devra-t-on se contenter d'une première lecture, voire

du temps de travail. La poursuite des projets tels que la couverture maladie universelle, le plan de lutte contre l'exclusion, le renforcement des moyens de l'ANPE, la revalorisation des carrières des personnels hospitaliers ou l'alimentation du fonds de réserve des retraités laissent peu de marges. « Les projets à 25 milliards, c'est-à-dire presque autant que le budget de la justice, c'est fini », observe un proche de M<sup>me</sup> Guigou. L'expression favorite du gouvernement est désormais « cibler, cibler, cibler », les priorités et les « publics » en grande difficulté.

● **Le smic.** En raison des 35 heures, les smicards n'avaient bénéficié que de l'augmentation légale en 1999 et 2000, sans « coup de pouce ». Le contexte est le même, mais la demande à gauche devient nettement plus pressante. Pour éviter de rehausser fortement le salaire minimum au moment où les PME vont devoir passer aux 35 heures, le gouvernement souhaite que les partenaires sociaux négocient un relèvement des minima de branche, bloqués depuis des années. La réunion de la commission de la négociation collective, en juin, a donc toutes les chances de tenir lieu de « sommet sur les revenus » réclamé par la majorité plurielle. La tenue, dès la fin du mois d'avril, d'une réunion préparatoire à cette commission marquera le coup d'envoi de ces discussions sur le mode : ou bien les partenaires sociaux agissent, ou bien le gouvernement devra le faire. L'idée de ce « troc », Jacques Rigaudiat, conseiller social de Lionel Jospin, le connaît bien pour l'avoir suggéré à Michel Rocard auprès duquel il exerçait les mêmes fonctions, en 1990... Le gouvernement « étudie » la question des minima sociaux, notamment l'écart persistant entre RMI et minimum vieillesse, mais compte surtout mettre en avant la progression de 13,8 % de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) entre 1997 et 2001 et celle de 8,5 % pour le RMI. Le cumul de l'ASS ou du RMI avec une reprise d'emploi devrait être élargi lors de la révision du programme de lutte contre l'exclusion.

● **Les jeunes.** Sur la base des rapports du Plan et du Conseil économique et social, le gouvernement estime à 100 000 le nombre de jeunes en difficulté. Le programme d'accompagnement personnalisé baptisé « TRACE », contenu dans la loi de lutte contre les exclusions devrait être réaménagé et ses moyens renforcés. L'idée d'une allocation en contrepartie d'une formation fait son chemin. Mais, là encore, les mesures seront ciblées en fonction du degré de difficulté dans lequel se trouvent les jeunes. Le gouvernement dispose de deux rendez-vous pour annoncer un dispositif qui mêlera des aides pour l'insertion ou le logement : la présentation, en mai, par M<sup>me</sup> Guigou du nouveau programme sur l'exclusion et la tenue, en juin, de la conférence sur la famille. Enfin, l'annonce de la pérennisation des emplois-jeunes, qui se fait toujours attendre, devra être tranchée avant l'été. Si l'avenir des aides-éducateurs soulève encore quelques réticences, le gouvernement a en revanche bâti un dispositif de sortie « en sifflet » pour le secteur des associations : les aides prévues sur cinq ans, seront abaissées et modulées mais poursuivies pendant deux années supplémentaires. Après 2002.

### Sécurité : pas de réforme de l'ordonnance de 1945

Depuis les résultats des élections municipales, le traitement du thème de la sécurité est en accusation. Face à la pression de nombreux élus et de plusieurs de ses ministres, qui souhaitent que le gouvernement réponde à l'avertissement des urnes, et évoquent notamment une réforme de l'ordonnance de 1945 sur la détention des mineurs, M. Jospin a lui-même fixé des limites. « J'entends bien les appels pour plus d'efficacité immédiatement. Mais je pense que pour cela, nous serions obligés d'employer des outils politiques qui risquent de créer des fractures dans la gauche », a observé le premier ministre, mardi 27 mars, lors du conseil national du Parti socialiste, en se tournant notamment vers « Daniel [Vaillant] et Marylise [Lebranchu] qui savent bien de quoi je parle ».

d'un simple affichage ? En plus du budget de la « Sécu », son ministère doit achever ou défendre une longue série de projets : IVG, modernisation sociale, allocation personnalisée d'autonomie, diverses mesures d'ordre sociale (dont la reconnaissance officielle du PARE et la création juridique du fonds de réserve des retraités), modernisation de la santé, bioéthique. Sans oublier la révision de la loi de 1975 sur les handicapés, qui risque de rester en suspens malgré une adoption en première lecture. De même, le temps paraît très court pour la révision des lois bioéthiques de 1994, en cours d'examen au Conseil d'Etat. Surtout si Bernard Kouchner donne le coup d'envoi, « avant l'été », du projet de loi de modernisation de la santé, dont le chapitre sur le droit des malades est bouclé (mais pas celui sur l'indemnisation des accidents médicaux non fautifs).

● **Les marges de manœuvre.** Après le temps, la contrainte la plus importante est financière, et Laurent Fabius veille au grain. Les « grandes lois » sociales telles que les emplois-jeunes ou les 35 heures consomment toujours une part importante des crédits. Le gouvernement doit trouver de nouvelles ressources pour les allègements de charges patronales liées à la réduc-

Isabelle Mandraud

# Le PCF tente de tirer les leçons de son échec aux municipales

IL FAUT re-po-li-ti-ser. Après la claque électorale des municipales, signe du désamour de classes populaires pour le PCF, les collaborateurs de Robert Hue sont arrivés à la conclusion qu'il est urgent de redonner un contenu politique aux débats. A la veille du conseil national du parti, samedi 31 mars et dimanche 1<sup>er</sup> avril, trois membres du collège exécutif proches du secrétaire national se sont exprimés, vendredi 30 mars, dans *L'Humanité*, pour donner l'orientation de cette réunion.

Dans une tribune publiée samedi par *Le Figaro*, Jean-Claude Gayssot juge que « ce dont souffre le PCF, ce

n'est pas d'un « trop » de mutation, c'est d'un « pas assez ». » Le ministre des transports prévient que « tenter d'exploiter l'émotion légitime née de mauvais résultats pour faire porter le chapeau à la mutation, c'est vouloir, sous couvert d'orthodoxie frileuse, figer l'identité du PC d'aujourd'hui sur celle du PC d'hier et la société d'avant-hier ».

Fait nouveau, depuis le « congrès de la mutation » tenu il y a un an à Martigues (Bouches-du-Rhône), c'est M. Hue qui « rapportera » devant le conseil national pour tirer les enseignements des derniers scrutins et présenter les contours du projet politique censé accompagner le

nouveau Parti communiste (NPC), qui doit voir le jour en octobre. Une commission d'une trentaine de personnes a été installée, mardi 27 mars, avec quatre chefs de projet : Michel Duffour, secrétaire d'Etat au patrimoine, Michela Frigiolini, représentante des jeunes, Michel Laurent, patron de la fédération de Seine-Saint-Denis, et Alain Bertho, proche des refondateurs.

### PAS D'« AUTOFLAGELLATION »

C'est face à un auditoire plus inquiet qu'agité que M. Hue devait s'exprimer samedi. La réunion du groupe des députés communistes, mardi, a en effet donné le « la ». La

majorité des communistes demeurent sonnés. A l'exception d'Alain Clary, député du Gard et ex-maire de Nîmes, aucun des battus du second tour des municipales ne s'est exprimé. Loin d'incriminer l'action du secrétaire national, Alain Bocquet, le président du groupe, a écarté tout « exercice d'autoflagellation », préférant insister sur les responsabilités de la gauche en général dans les mauvais résultats électoraux.

Le secrétaire national ne devrait pas non plus être attaqué par les refondateurs. Si Patrick Braouezec porte un diagnostic plus sévère que celui de la direction sur les élections municipales, le député de Seine-Saint-Denis estime aussi qu'il faut accélérer la transformation du PCF et propose un rassemblement de « la famille communiste élargie ». Hors du conseil national, des voix s'élèvent pour critiquer le bilan de M. Hue. Comme celles de l'Appel des 700, groupe parisien qui se retrouve dans le collectif national intitulé « Nous assumons nos responsabilités », ou de la coordination des militants communistes animée par Georges Gastaud dans le Pas-de-Calais, ou encore le Collectif national unitaire des communistes présidé par le député du Nord Georges Hage.

Les six prochains mois seront cruciaux pour M. Hue. Si cruciaux que son mentor Pierre Blotin, ex-numéro deux du parti, a réintégré à plein temps son bureau de l'immeuble de la place du Colonel-Fabien.

## M. Pierret accusé de « détournement de suffrages électoraux »

« DÉTOURNEMENT de suffrages électoraux par fausses nouvelles ou autre manœuvre frauduleuse » : cette accusation, qui a entraîné l'ouverture d'une information judiciaire, jeudi 29 mars, par le procureur de Saint-Dié (Vosges), est l'une des conséquences inattendues de... la décision de Lionel Jospin d'appliquer strictement la règle du non-cumul entre les fonctions de ministre et de maire. Au départ, il y a un électeur de Saint-Dié, Serge Baumgartner, responsable commercial, qui s'estime floué par la décision de Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'Industrie, de renoncer au fauteuil de maire pour celui de premier adjoint, après sa réélection le 18 mars.

A l'appui de sa plainte, M. Baumgartner cite un extrait de la profession de foi de M. Pierret, dans lequel il expliquait : « Si je suis élu, je serai maire complètement pendant six ans quelle que soit ma situation ministérielle. » Un second tract distribué la veille du scrutin affirmait : « Fort de votre soutien, je serai votre maire pendant six ans. Fidèlement à vous. » M. Bau-

gartner considère qu'il a été trompé. « Beaucoup d'hommes politiques font des promesses qu'ils ne peuvent tenir. J'ai décidé de déposer plainte contre ces mensonges. Si Robert Bernard [maire actuel de Saint-Dié] s'était présenté en tête de liste à la place de Christian Pierret, je suis sûr qu'il n'aurait pas été élu », explique le plaignant.

« J'étais complètement sincère, car la jurisprudence Jospin de 1997 avait évolué », proteste M. Pierret. C'est en toute bonne foi que j'ai fait ces promesses », ajoute-t-il, en dénonçant la « démarche clairement politique » de la plainte qui le vise. « C'est en quelque sorte un troisième tour judiciaire », observe le secrétaire d'Etat.

Pour André Ribes, procureur de la République, la plainte est parfaitement recevable. L'article L. 97 du code électoral prévoit au maximum un an de prison et 100 000 francs d'amende.

Pascale Robert-Diard avec Katrin Tluczykont, dans les Vosges

Alain Beuve-Méry

75 000 clients nous font déjà confiance, ils méritaient bien une petite augmentation.

L'ÉPARGNE ORANGE  
PASSE À

5,30%  
D'INTÉRÊT BRUT\*

ÉPARGNE  
ORANGE  
DISPONIBLE ET SANS FRAIS

5,30%  
D'INTÉRÊT BRUT\*

- Leader mondial des services bancaires à distance
- 75 000 clients en France
- Membre de l'Association Française des Banques (AFB)
- Groupe ING, 1<sup>er</sup> groupe financier hollandais

0 810 120 000  
24H/24 PRIX D'UN APPEL LOCAL

3615 INGDIRECT  
01-29-11-4433/100 - 11h-18h / 0.237/100

Précisez le code média : 26952

www.ingdirect.fr

\*5,30% taux nominal annuel brut à partir du 16/01/2001, soit un taux nominal annuel net de 5,00% après prélèvement d'impôt et contributions sociales, susceptible d'évaluation. Offre réservée à toute personne physique majeure. Epargne disponible à tout moment. Premier dépôt minimum de 100 €. Epargne Orange est une marque déposée. ING BANK N.V., société anonyme de droit néerlandais. Siège social : Streekluislaan 2631 1077 ZJ Amsterdam (Pays-Bas). Registre de commerce d'Amsterdam numéro 275/1998. Succursale en France : Immeuble le Périgour - 201, rue Carnot - 94120 Fontenay-sous-Bois - Tél. : 31 (3) 1 53 99 52 00 - 341 629 015 815 Direct - Code APE 6311 C

ING DIRECT  
LÀ OÙ VOTRE ARGENT EST HEUREUX

## M. Madec préfère sa mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement à un poste d'adjoint

Il dément tout « désaccord » avec M. Delanoë

IL N'Y A PAS qu'au gouvernement que la règle de non-cumul des mandats impose de déchirants revirements. A l'Hôtel de Ville de Paris aussi. Après le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, qui ne décolère pas d'avoir dû abandonner sa mairie de 18<sup>e</sup> arrondissement pour garder son poste au gouvernement, Roger Madec, maire (PS) du 19<sup>e</sup>, quitte – sitôt nommé – son poste d'adjoint au maire de Paris pour rester... dans son arrondissement. Sa décision a été rendue publique vendredi 30 mars, soit trois jours avant l'élection des vingt maires d'arrondissements parisiens prévue lundi 2 avril.

M. Madec explique samedi, dans un entretien au *Parisien*, qu'« il n'y a pas de désaccord » entre M. Delanoë et lui, et que « ce n'est pas une démission politique ». Il n'y a, selon lui, « aucune crise » et il reste « disponible pour [l']aider ». Dans sa lettre de démission, M. Madec évoque son « attachement personnel au 19<sup>e</sup> » et « l'incompréhension » suscitée par l'annonce de son départ de la mairie d'arrondissement. « Je n'avais pas mesuré la réprobation des habitants du 19<sup>e</sup>. Ils ont eu l'impression que je les trahissais en allant à l'Hôtel de Ville. Or, je ne suis pas spécialement attiré par les honneurs. Je préfère la fidélité. », précise-t-il au *Parisien*.

M. Delanoë a immédiatement annoncé que le premier adjoint (PS) de M. Madec à la mairie du 19<sup>e</sup>, François Dagnaud, le remplaçait dans l'exécutif municipal comme adjoint chargé de l'administration générale, des ressources humaines, de la décentralisation et des relations avec les maires d'arrondissement.

Dans la phase initiale de discussion sur la composition de la nouvelle équipe municipale, M. Madec, ancien soutien de Jack Lang pour l'investiture socialiste, souhaitait ouvertement figurer en

bonne place dans l'organigramme. Et, si possible, à la première. Le poste avait été donné à Anne Hidalgo, conseillère de Paris du 15<sup>e</sup> arrondissement, et M. Madec s'était vu proposer une grosse délégation, qu'il avait fini par accepter. Tout en faisant savoir qu'il hésitait « à abandonner sa mairie », gagnée en 1995, le maire du 19<sup>e</sup> ne faisait pas mystère de ses tentatives – infructueuses – d'obtenir de M. Delanoë une délégation « plus visible », l'urbanisme et le logement.

### BATTU POUR LA FÉDÉRATION

François Dagnaud, trente-neuf ans, conseiller de Paris depuis 1995 et pressenti pour succéder à M. Madec à la mairie du 19<sup>e</sup>, entre finalement dans l'équipe de M. Delanoë. Proche de M. Madec et du maire (PS) du 20<sup>e</sup>, Michel Charzat, M. Dagnaud s'était beaucoup dépeigné, de février à mars 2000, en faveur de M. Lang. Deux mois avant l'entrée dans l'arène parisienne de l'actuel ministre de l'éducation nationale, il s'était lui-même engagé dans la course au poste de premier secrétaire de la fédération parisienne du PS, mais il avait dû s'incliner devant le député (PS) et conseiller de Paris du 11<sup>e</sup>, Patrick Bloche.

Dans l'entourage de M. Delanoë, comme du côté des deux élus du 19<sup>e</sup>, on récuse toute rumeur sur l'éventualité d'une remontée des vieilles rancœurs entre partisans et adversaires de MM. Delanoë et Lang. Et on met en avant les qualités d'orfèvre dont a fait preuve M. Dagnaud, chargé pendant la campagne, aux côtés de son ex-rival Patrick Bloche, de négocier la confection des listes avec les « partenaires » de la gauche plurielle.

Christine Garin

► www.lemonde.fr/paris

## L'Europe oblige la France à soumettre à la TVA les pourboires intégrés dans les prix

Les 15 % dus aux garçons de café seront taxés à 19,6 %

La Cour de justice de Luxembourg a condamné la France, jeudi 29 mars, à soumettre à la TVA le montant des pourboires inclus dans les prix de

vente des cafetiers et des coiffeurs (15 %). Cette décision va relancer la grogne de certains commerçants, notamment des restaurateurs, qui

avaient bloqué les frontières, le 5 mars. Les professionnels de la restauration souhaitent que la TVA soit ramenée de 19,6 % à 5,5 %.

### BRUXELLES

de notre bureau européen

Mauvaise nouvelle pour les restaurateurs et les coiffeurs français ! La Cour de justice des Communautés européennes a condamné, jeudi 29 mars, une pratique fiscale française vieille de plus de trois quarts de siècle : l'exonération de taxes des pourboires qui sont inclus dans le prix de vente. Ces pourboires, qui représentent à peu près 15 % du prix d'un café, d'un steak-frites ou d'un brushing, devront désormais être assujettis à la TVA, qui s'élève à 19,6 %, ont tranché les juges de la Cour de Luxembourg.

C'est la Commission européenne, gardienne sourcilieuse des traités, qui a traduit la France en justice après lui avoir demandé nombre d'explications restées sans réponse. Le gouvernement, qui se savait en infraction avec le droit communautaire, mais qui ne voulait pas brasser la colère des cafetiers et des brasseurs, a fait la sourde oreille à ces injonctions répétées. Devant la Cour de Luxembourg, les représentants du ministère des affaires étrangères n'ont même pas tenté de démontrer le bien-fondé de la situation nationale, se contentant d'un long exposé historique destiné à en expliquer l'origine.

### TOLÉRANCE DATANT DE 1923

Les fonctionnaires du Quai d'Orsay ont ainsi raconté le plus sérieusement du monde que cette mesure « de tolérance » avait été décidée en 1923 afin de protéger les intérêts des garçons de café et des garçons-coiffeurs, rémunérés exclusivement par les pourboires. Pour que ces personnels touchent l'intégralité des pourboires, qui ne leur étaient pas toujours versés directement, l'administration fiscale avait alors proposé d'exonérer ces sommes de l'impôt sur le chiffre d'affaires, devenu par la suite la taxe sur la

valeur ajoutée. En contrepartie, les patrons devaient remplir certaines obligations, comme l'inscription des recettes dans un registre contre-signé par le personnel.

La Cour de justice a estimé que cette exonération est contraire aux principes de la directive sur la TVA, qui prévoit que la base d'imposition des services doit comprendre la totalité de la somme payée par le client, et non une partie seulement. Elle doit, en effet, être constituée de « tout ce qui est reçu en contrepartie du service ». Ni le ministère de l'économie et des finances ni

l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), qui représente la moitié des professionnels du secteur, ne peuvent chiffrer les conséquences financières de l'arrêt de la Cour.

L'UMIH indique seulement que, pour préserver la rémunération de leurs employés, ses adhérents devront augmenter leurs prix ou rogner sur leurs marges. Elle souligne que le gouvernement aurait pu épargner cette difficulté à la profession en acceptant une baisse de son taux de TVA : elle demande, depuis des mois, qu'il soit ramené de

19,6 % à 5,5 %, comme c'est le cas pour la restauration rapide à emporter – ce qui serait également contraire à la directive TVA. Le 5 mars, pour manifester leur mécontentement, plusieurs centaines de restaurateurs avaient bloqué des points de passage aux frontières de la France avec d'autres pays européens. Cette démonstration de force pourrait se renouveler après l'arrêt de la Cour de Luxembourg.

Rafaële Rivais

► www.lemonde.fr/ue

## Indemnisation d'enfants nés handicapés : les députés hésitent à légiférer à la suite de l'« arrêt Perruche »

LA MISSION parlementaire d'étude sur l'arrêt rendu par la Cour de cassation le 17 novembre 2000, dit « arrêt Perruche », réunie sous la présidence de l'ancien ministre de la santé, Claude Evin, a procédé, jeudi 29 mars, à l'audition de juristes, d'un représentant du Conseil national de l'ordre des médecins et de membres d'associations d'aide aux handicapés. Faut-il légiférer en matière d'indemnisation d'enfants nés handicapés ? A cette question, la plupart ont répondu en préconisant la prudence.

A l'automne dernier, la haute juridiction avait fait droit à la demande d'indemnisation formulée au nom de leur enfant par les parents de Nicolas Perruche, né gravement handicapé à la suite d'une rubéole contractée par sa mère pendant sa grossesse et non diagnostiquée par le médecin (*Le Monde* daté 19-20 novembre 2000). Cette décision avait provoqué un vif débat, et l'hypothèse d'une intervention du législateur pour le trancher lui-même avait été évoquée. Un amendement visant à interdire « l'indemnisation du fait de la naissance » avait été rejeté par l'Assemblée, mais il a été adopté par le Sénat, le 28 mars, dans le cadre du projet de loi sur l'IVG.

Afin d'approfondir la réflexion, notamment sur la question d'une éventuelle intervention du législateur, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale avait décidé de créer ce groupe de travail. Devant la mission, Catherine Labrusse-Riou, professeur de droit privé à l'université Paris-I, est revenue en détail sur la motivation de l'« arrêt Perruche ». Pour elle, il est difficile « de fonder une causalité juridique entre l'erreur de diagnostic [qui a eu pour conséquence de priver M<sup>me</sup> Perruche de son droit à avorter] et le handicap de l'enfant, en l'absence de toute causalité matérielle entre la faute et le dommage ».

Elle s'interroge également sur le conflit d'intérêts posé

par la représentation de l'enfant handicapé par ses parents : « Comment admettre que des parents puissent, au nom de leur enfant, plaider que ce dernier mérite d'être indemnisé parce qu'il n'a pas pu être supprimé avant de naître ? », demande-t-elle. M<sup>me</sup> Labrusse-Riou conteste enfin qu'« une liberté de la mère d'interrompre la grossesse pour les motifs établis par la loi [puisse] justifier le droit ou l'intérêt de l'enfant de ne pas naître ou de naître non handicapé ».

Argument que rejette Patrice Jourdain, professeur à la Sorbonne, pour qui « la loi de 1975 sur l'IVG admet implicitement qu'il vaut parfois mieux que l'enfant ne naisse pas ». Et de citer le cas des avortements pour motifs thérapeutiques, qui peuvent être pratiqués quel que soit le terme de la grossesse, notamment lorsqu'« il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic ».

Les associations d'aide aux handicapés n'étaient pas moins divisées. Le directeur adjoint de l'Unapei, Laurent Cocquebert, a exprimé ses craintes de voir l'« arrêt Perruche » contribuer à alourdir encore le regard porté par la société sur les handicapés. Au nom de l'Association des paralysés de France, Gérard Prier a expliqué que la prise en charge du handicap par la solidarité nationale étant « notoirement insuffisante », les parents de Nicolas Perruche n'avaient pas eu d'autre solution que de se tourner vers la justice pour obtenir une indemnisation au nom de leur enfant. Au terme de ces auditions, M. Evin a pris acte du relatif consensus parmi les députés présents pour « légiférer avec prudence et s'abstenir de réagir dans la précipitation ».

Fabien Ganivet

## La folle quinzaine de sortie des élèves de l'ENA

DANS LES SOUS-SOLS de l'Ecole nationale d'administration (ENA), à Paris, les mains sont devenues moites, les visages blêmes, les sourires crispés. Après deux ans de scolarité et quinze jours de « folie furieuse », comme le raconte une jeune préfète, les 103 élèves français de la promotion Nelson Mandela (1999-2001) ont enfin choisi, vendredi 30 mars, leur affectation dans la haute fonction publique au terme de la plus éprouvante des épreuves : « l'amphi-garnison ». Les élèves y annoncent officiellement, devant leurs camarades réunis, le choix qu'ils ont fait – ou pas fait – en fonction de leur classement connu depuis le 13 mars.

A quelques points près, c'est l'abattement ou l'euphorie, les espoirs qui s'envolent ou la promesse de carrières prestigieuses dans les grands corps de l'Etat (Conseil d'Etat, inspection des finances, Cour des comptes), invariablement choisis par les quinze premiers de chaque « promo ». « C'est vicelard, commente une jeune énarque. Il y a des gens très motivés pour certains postes qui ne peuvent y accéder à cause de leur classement », se disant persuadée que « l'administration a tout à y perdre ». Pour les plus mal placés, c'est le cauchemar : ils vivent jusqu'au dernier jour dans l'incertitude de leur affectation, étroitement liée aux postes laissés vacants par leurs camarades mieux classés. « J'ai rencontré des anciens énarques qui ressassent encore, après vingt-cinq ans, le classement et l'amphi-garnison », rapporte Philippe Gustin, un élève chargé du déroulement des opérations.

A la cafétéria, les langues se délient pour évoquer « l'absurdité » des épreuves de classement, « qui ne tiennent compte ni des aspirations ni des compétences, mais de la capacité à rédiger une note de syn-

thèse ». Tous en conviennent : le « système » ne sert qu'à sélectionner une poignée de jeunes élèves pour les grands corps, d'où sont presque exclusivement issus les 160 directeurs des administrations centrales et les patrons des établissements publics. « Une petite partie des énarques profite du système et font ce qu'ils peuvent pour l'entretenir », analyse un élève en fin de liste, qui se prépare à devenir prési-

« On a peu de temps pour faire un choix qui va largement influencer notre carrière »

dent de tribunal administratif.

L'« amphi-garnison », c'est aussi la fin d'une course folle de ministères en ambassades et de cocktails en réceptions, où chacun rencontre ses futurs collègues et tente de se faire une idée sur le corps qu'il souhaite intégrer. « En quinze jours, on découvre subitement un monde, l'administration centrale, dont on ne savait rien », explique

un postulant à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). C'est très stressant, parce qu'on a peu de temps pour faire un choix qui va largement influencer notre carrière. » Résultat, « la question du service de l'Etat ne se pose pas une seconde », avance un élève, qui ne choisit pas « un poste, mais une carrière ».

Au cours de leur « tournée », certains ont aussi « l'humiliation » de découvrir que les ministères connaissent déjà leur rang de classement et « font leur marché » en déroulant le tapis rouge pour les mieux classés. « Ils ont l'impression de jouer leur image, confie un élève. Pour faire monter leur cote, certains ministères nous envoient des petits jeunes en service commandé pour nous séduire et recruter jusqu'à tel niveau de classement ». La palette des « arguments de vente » est alors variée : « Venez chez nous, vous pourrez partir plus vite dans le privé... Vous aurez beaucoup de temps libre... Vous pourrez partir à l'étranger... Vous serez plus vite sous-directeur. » Et les fameuses primes, demandent les plus terre-à-terre ? Les réponses sont évasives. Quand on se destine au service de l'Etat, il y a des questions déplaçées.

Alexandre Garcia

SCIENCES PO formation  
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

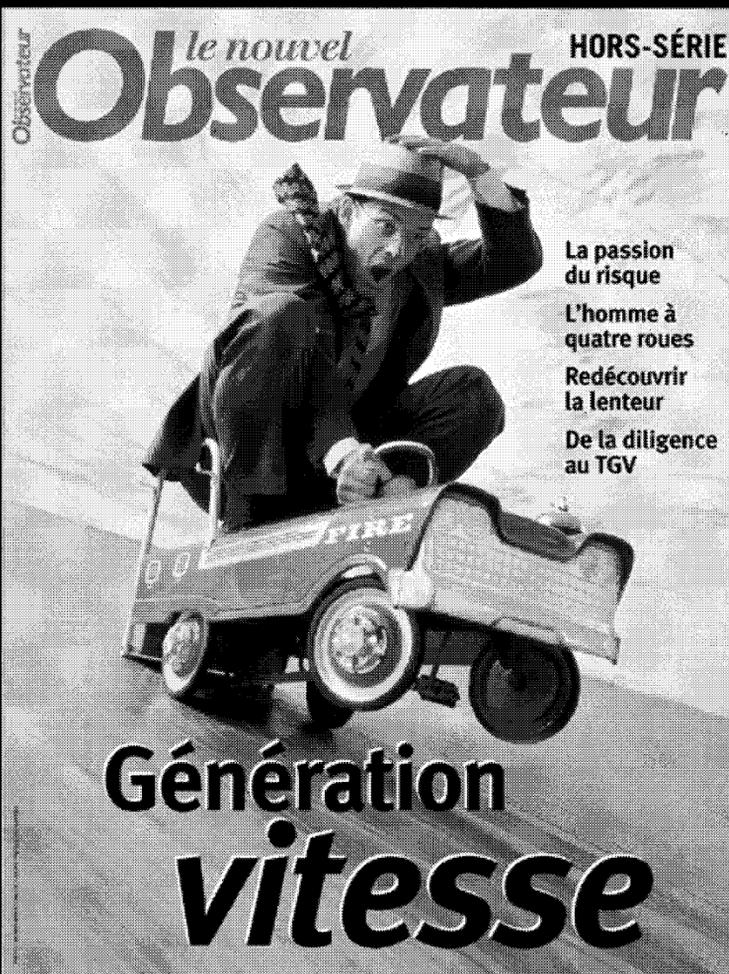
LE NOUVEAU CODE DES MARCHÉS PUBLICS, entre simplification et efficacité

sous la présidence de Bernard Stirn et Daniel Chabanol, le jeudi 31 mai 2001 au Futuroscope de Poitiers

Renseignements et inscriptions : Isabelle DUCROCQ, 01 44 39 07 51/50

en partenariat avec l'Université de Poitiers

## Vient de paraître



Comment en sommes-nous arrivés à préférer l'ivresse de la vitesse au plaisir de la lenteur ?

**VILLE** Le gouvernement cherche à évaluer l'impact et à redéfinir le rôle des 20 000 médiateurs sociaux, introduits depuis une dizaine d'années dans les zones sensibles pour rétablir le lien

social. ● UNE FORMATION améliorée, un statut et un cadre déontologique mieux définis : telles sont les orientations du groupe de travail interministériel sur la médiation, qui doit rendre ses

conclusions mercredi 4 avril. ● LA FONCTION de « population-tampon » assignée aux médiateurs a induit des effets pervers. Leur manque de distance envers les jeunes et leur recrutement

« ethnique », qui accentue la ghettoïsation, sont stigmatisés. ● LES « BLOUSONS BEIGES » du Havre expriment leurs désillusions : « La médiation, franchement, c'est pas un vrai métier, expli-

que Bakary. *Aujourd'hui, tout le monde cherche à partir.* » ● À TOULON, un dispositif original de correspondants de nuit a été mis en place avec succès pour prévenir les dérives sécuritaires.

## Le gouvernement cherche un remède au malaise des médiateurs sociaux

Chargés de désamorcer les conflits dans les quartiers difficiles, ces quelque 20 000 agents souffrent de l'imprécision de leur mission et de leur statut et de l'insuffisance de leur formation. Les conclusions attendues d'un groupe de travail interministériel serviront de base à la redéfinition de leur rôle

**TRANSPORTS** en commun, halls de HLM, bibliothèques, agences ANPE : les médiateurs sociaux sont partout. Depuis une dizaine d'années, les jeunes aux blousons siglés « médiation » ou « sécurité » sont devenus incontournables dans beaucoup de lieux publics. Sous l'impulsion du ministère délégué à la ville, leur présence dans les quartiers est devenue l'un des moyens de rétablir le « lien social » dans les banlieues difficiles. Agents locaux de médiation sociale (ALMS), agents d'ambiance, correspondants de nuit, ils sont aujourd'hui environ 20 000 disséminés dans les zones dites sensibles. Au moment où resurgit le débat sur la violence des jeunes dans les quartiers difficiles, le gouvernement cherche à évaluer l'impact et à redéfinir le rôle de ces nouveaux emplois, censés désamorcer les conflits dans les espaces publics et

améliorer les relations avec les institutions. La question porte aussi sur le devenir personnel des médiateurs, recrutés pour cinq ans comme emplois-jeunes dans leur grande majorité. Souvent frustrés et déçus (*lire ci-dessous*), les intéressés s'inquiètent de leur avenir professionnel en ayant l'impression de servir de bouche-trous ou de substituts à la police.

### « UN CERTAIN DÉSENCHANTEMENT »

Dans bien des cas, les médiateurs se plaignent du flou de leur mission, de l'insuffisance de leur formation, du manque d'encadrement et de statut. Ils évoquent aussi la difficulté à se positionner par rapport à un public dont ils sont souvent proches et déplorent l'absence de retour sur le travail qu'ils mènent. « Un certain désenchantement pointe chez bon nombre de médiateurs (...) ; il porte sur l'absen-

ce de prise en compte de leurs suggestions et leurs propositions d'amélioration des services, et sur le cadre étroit d'intervention qui est le leur », constate la délégation interministérielle à la ville (DIV) dans son rapport sur les nouveaux métiers de la ville. Le document déplore « l'insuffisante définition des missions dévolues à ces intervenants, ce qui peut laisser la place à toutes les dérives possibles, notamment sécuritaires, et génère parfois un sentiment d'inutilité chez les recrutés ».

Remis à Claude Bartolone, le ministre délégué à la ville, en septembre 2000, le rapport de la DIV a suscité la création d'un groupe de travail interministériel sur la médiation, présidé par l'ex-maire (PS) de Rouen, Yvon Robert. Ce groupe devrait rendre ses premières conclusions mercredi 4 avril. Un comité interministériel sur la ville pourrait se tenir avant l'été et annoncer

une série de mesures destinées à remettre à plat le dispositif des médiateurs sociaux. S'inspirant des propositions de la DIV, les conclusions du groupe de travail interministériel s'orientent vers la consolidation de la formation et du statut des médiateurs. Elles visent aussi à leur donner un cadre déontologique par le biais d'une « charte de référence » et à favoriser les passerelles avec les métiers existants du travail social.

Partenaires naturels des médiateurs, les quelque 3 000 éducateurs de rue ont mal vécu l'arrivée de ces nouveaux intervenants de quartier, parfois considérée comme une réponse à leurs propres carences. Accusés de délaïser le terrain et de mal s'adapter à un public plus difficile à approcher, les professionnels de la prévention spécialisée traversent une crise d'identité, qui rend difficile le rapprochement avec les

médiateurs. Souvent, d'ailleurs, la collaboration est laborieuse, voire inexistante. Très critiques sur le manque de distance des médiateurs par rapport aux jeunes, les éducateurs revendiquent leur spécificité et craignent le mélange des genres. « Face à des jeunes qui sont au bord de la route, il faut être capable de s'affirmer comme adulte et comme professionnel pour leur proposer une socialisation autre que celle de leurs pairs », souligne Bernard Heckel, membre du Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS), associé au groupe de travail interministériel.

### RECRUTEMENT « ETHNIQUE »

Si le rapprochement avec les éducateurs figure au rang des priorités, l'idée de faire de la médiation un métier à part entière semble écartée. « Le risque pour notre société serait de constituer un corps professionnel spécifique, au service d'une "médiation écran", demandant aux agents locaux de médiation sociale d'être à la fois des pompiers sociaux et d'agir comme des "coupe-feu" protégeant les institutions », souligne le rapport de la DIV.

Souvent dénoncée, l'utilisation des médiateurs dans les quartiers difficiles en tant que « population tampon » induit de nombreux effets pervers. Elle place les intéressés en porte à faux et creuse le fossé entre les institutions et les habitants. « Aujourd'hui, il y a des services publics qui n'ont plus aucun contact direct avec la population. Or,

moins il y a de contact, plus il y a de raidissement. Les mondes s'éloignent alors que tout l'enjeu, dans les quartiers difficiles, est de lutter contre les frontières qui s'érigent avec le reste de la société », analyse Maria Cunha, sociologue spécialiste de la médiation sociale.

Selon elle, l'utilisation abusive et le recrutement « ethnique » des médiateurs contribuent à la ghettoïsation des quartiers difficiles et à la stigmatisation de leurs habitants. « Face à des relations qui se tendent, on crée des intermédiaires censés être plus à même de nouer des liens, souligne M<sup>me</sup> Cunha. Cette bonne intention devient discriminatoire car, sauf exception, les médiateurs sont recrutés sur leur origine culturelle et leur ancrage dans le quartier. Cela renforce l'idée que les jeunes de banlieue ne sont bons qu'à faire ces métiers-là, au bas de l'échelle, sans perspective d'évolution. »

Malgré tout, elle estime que les médiateurs ont montré leur utilité. « Il faut optimiser leur utilisation mais, dans bien des cas, on ne peut pas revenir en arrière, les médiateurs sont devenus indispensables », affirme la sociologue. Pour autant, leur rôle et leur capacité à lutter contre la violence ou les rivalités de quartiers ne doivent pas être surestimés : « Il ne faut pas se tromper de fonction. Les médiateurs n'ont aucune légitimité pour contrôler les jeunes sur leur territoire. De toute façon, les plus difficiles, personne n'a de prise sur eux. »

Frédéric Chambon

## Les « correspondants de nuit », une expérience originale menée à Toulon

TOULON (Var)

de notre envoyé spécial

Ce soir-là, il pleut à verse sur Toulon. Les groupes de jeunes qui ont l'habitude de venir causer à l'entrée des immeubles sont restés

### REPORTAGE

En un an, l'équipe nocturne a établi un contact avec près de 800 personnes dans les quartiers de la Beaucaire et du Grand-Jonquet

chez eux, bien au sec. La voiture des correspondants de nuit se faufile quand même au ralenti au milieu des petits bâtiments HLM de la Beaucaire, perchés sur les hauteurs, à l'ouest de la ville. Rouge avec un hibou sur le capot, le véhicule ne passe pas inaperçu. Un groupe de filles s'approche pour dire bonjour à Béatrice, Albert et Christelle, les trois correspondants qui tournent cette nuit-là dans le quartier et qu'elles connaissent bien. Au bout de deux minutes de conversation, les adolescentes en viennent au fait : « Vous avez des préservatifs à nous donner ? », demande l'une d'entre elles. Toujours à disposition dans le véhicule pour répondre aux besoins des jeunes, les préservatifs sont distribués et tout le groupe de filles en profite.

« La prévention santé, c'est aussi ça notre boulot et pas seulement gérer des conflits ou faire de la sécurisation. Nous, on est éducateurs avant tout, on a un rôle social », affirme Albert, vingt ans de prévention spécialisée derrière lui. Sous ses airs de « baba cool » sur le retour, le quadragénaire est un spécialiste des sports de combat. Après une interruption de quelques années, il est revenu à son sacerdoce – l'éducation de

rue –, séduit par le projet des correspondants de nuit à Toulon. Mis en place fin 1999 par la Ligue varoise de prévention (LVP), financé par l'Etat, le département et la région, le dispositif est unique en son genre. Dans le contexte d'une municipalité alors contrôlée par le Front national, il se voulait une expérience innovante destinée à faire de la présence dans les quartiers sans tomber dans le tout-sécuritaire.

Le projet prend aussi le contre-pied des expériences de nuit menées ailleurs en France : il fait appel non pas à des médiateurs recrutés comme emplois-jeunes mais à des professionnels reconnus. Sur dix correspondants de nuit, la moitié sont des éducateurs diplômés. « Quand on ne prend que des jeunes, les rôles ne sont pas clairs, il y a une trop forte proximité. Volontairement, on a pris des gens de 25 à 45 ans. Pour tourner la nuit dans les cités, il faut du recul, une technique et une formation », explique Alain Stern, le directeur de la LVP. « Les deux emplois-jeunes de l'équipe nous permettent d'éviter certaines erreurs, ils nous apprennent des choses sur les quartiers. Mais ils se mettent parfois dans des situations difficiles », concède Albert.

### PRÉVENIR UNE DÉRIVE SÉCURITAIRE

Pour des éducateurs de rue à qui l'on reproche de délaïser le terrain, l'expérience de Toulon constitue une remise en cause dans la façon de travailler et de se situer dans les quartiers. La création des correspondants de nuit a d'ailleurs été regardée d'un mauvais œil par les éducateurs de jour et aucun d'entre eux ne s'est encore porté candidat pour changer d'équipe. « Hormis la police et les pompiers, on est les seuls à aller dans les quartiers la nuit. Le fait d'être présent atténue la stigmatisation et l'impression de ghetto », explique Christelle, 27 ans. Encore en train de

terminer son diplôme d'éducatrice spécialisée, la jeune femme tient à la spécificité de son métier et redoute la confusion des genres avec la police : « On ne fait pas de flicage et on n'est pas des Zorro. On garde nos principes : libre adhésion et anonymat des gens qui s'adressent à nous. »

Pour l'essentiel, la mission des correspondants de nuit consiste à circuler dans les quartiers pour assurer une présence et un contact : distribuer des places de rugby aux jeunes, remplir un courrier administratif, aider une personne âgée qui a un problème avec la pharmacie de garde. Derrière des sollicitations anodines, des situations plus délicates peuvent surgir. « Parfois, ça part de rien. Une dame appelle pour des jeunes qui font du bruit dans le hall de l'immeuble. On discute avec elle et puis on s'aperçoit que son fils se sauve le soir et rentre saoul. Alors, on essaie de l'aider », raconte Albert. Connus et bien acceptés, les correspondants de nuit n'ont jamais été agressés depuis qu'ils tournent, de 20 heures à 3 heures du matin, à la Beaucaire et au Grand-Jonquet.

En 2000, l'équipe a établi un contact individuel avec près de 800 personnes, en majorité des jeunes de moins de 26 ans inconnus du service de jour. Inquiets par la redéfinition de leur cahier des charges, les correspondants de nuit redoutent, sous la pression des élus, une dérive sécuritaire de leur mission et se plaignent que leur travail de terrain soit insuffisamment suivi d'effets. « On est un superbe observatoire, on fait beaucoup de constats mais il faudrait aller plus loin en mettant en place des actions », déplore Béatrice, ancienne médecin qui a travaillé en service psychiatrique et au SAMU. En attendant, l'expérience des correspondants de nuit pourrait être étendue à d'autres quartiers de Toulon.

Fr. Ch.

## Au Havre, beaucoup de médiateurs « cherchent à partir » pour trouver « un vrai boulot »

LE HAVRE

de notre envoyé spécial

Les médiateurs du Havre ont du vague à l'âme. Trois ans après sa mise en place, la petite armée des blousons beiges dispersée dans les quartiers HLM et les bus s'interroge sur son avenir et ressasse ses désillusions. Sur les 94 agents locaux de médiation sociale (ALMS) embauchés par la municipalité comme emplois-jeunes en 1998, dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS), une trentaine seulement subsiste. Une partie a été transférée vers d'autres services et quatorze d'entre eux ont trouvé un emploi stable.

Hormis le changement vestimentaire qui fait l'unanimité – les « citrouilles », comme on les appelait, ne portent plus de blouson orange –, l'heure est plutôt au désenchantement. « Aujourd'hui, tout le monde cherche à partir pour faire autre chose, explique Bakary, médiateur dans les transports en commun depuis presque trois ans. La médiation, franchement, c'est pas un vrai métier. Pour moi, c'est juste un passage, je ne me vois pas faire ça toute ma vie. » Il compte reprendre une formation « froid-climatisation » pour préparer la fin de son emploi-jeune médiateur.

Employé dans les bus, Manu pense, lui aussi, à chercher un « vrai boulot ». Demander à un groupe de jeunes d'enlever leurs pieds de la

banquette, aider ou renseigner les personnes âgées, il en a assez. « Médiateur, ça pourrait être un vrai métier, mais il faudrait d'abord donner de la motivation et des moyens », explique le jeune homme. Au premier rang des récriminations, le manque de formation et d'encadrement, ainsi que le flou de la mission et l'absence de retour de la part de la hiérarchie. « Il n'y a pas de suivi et pas de résultats par rapport à ce qu'on fait. Du coup, parfois, on se dit qu'on sert à rien. Mais quand on se plaint on nous dit : "Tout ce qu'on vous demande, c'est d'être là, que les gens vous voient" », déplore Manu.

### FAIRE DE LA PRÉSENCE

Ce sentiment de faire de la présence sécuritaire plus que de la véritable médiation est partagé par nombre d'emplois-jeunes. « Avec la médiation, on cherche surtout à rassurer les gens. Pas forcément ceux qui en ont le plus besoin, mais ceux qui votent », analyse Karim, vingt-quatre ans, ex-médiateur devenu agent d'accueil à la mission locale. Licencié de son poste précédent pour des problèmes d'horaires et de discipline, le jeune homme, à la réputation de forte tête, estime avoir payé son franc-parler et ses critiques sur le dispositif des médiateurs. « La colère et les revendications des habitants des quartiers sont compréhensibles mais il

faut que cela se traduise autrement que par la violence, estime Karim. Pour moi, c'est ça l'intérêt de la médiation, à condition d'avoir un vrai projet et un travail de fond dans ce sens. »

Médiateur de rue dans le quartier HLM de Caucrauville, Mickaël trouve que le fonctionnement de l'équipe de médiation s'est amélioré. « On est plus crédible qu'avant vis-à-vis des habitants parce que, quand on nous signale quelque chose, la demande est prise en compte, souligne le médiateur. Même si on ne peut pas donner satisfaction, c'est important. » Bien acceptés par les jeunes du quartier, les médiateurs n'ont rencontré aucune hostilité. « On a bien expliqué qu'on n'était pas là pour faire du flicage, et on ne s'est jamais fait insulter », assure Mickaël. La mission des médiateurs, il est vrai, consiste pour l'essentiel à tourner à pied dans le quartier pour assurer une « veille technique », c'est-à-dire signaler les problèmes de voirie ou veiller au bon déroulement de travaux sur un bâtiment. « Le boulot pourrait être plus intéressant si on élargissait la mission », concède le jeune homme.

Malika, elle, se plaint du manque de reconnaissance et de considération que ressentent les médiateurs de la part de leur employeur, en l'occurrence la mairie. « Vous faites partie de la maison pour l'uniforme, assè-

ne la jeune femme. Mais pour ce qui est important, comme les primes, la formation, les concours internes, là, pas question » Médiatrice depuis presque trois ans, Malika suit une formation d'adjoint administratif pour pouvoir passer un concours, sans aucun rapport avec son activité de médiation. Elle en reconnaît pourtant l'utilité. « La médiation a fait évoluer les comportements dans les bus, estime-t-elle. Avant, c'était beaucoup plus chaud, les chauffeurs sont les premiers à le reconnaître. »

Les responsables municipaux reconnaissent eux aussi le bien-fondé de la médiation, mais ils ne sont pas décidés, pour autant, à pérenniser les emplois-jeunes du secteur. « Les médiateurs ont prouvé leur utilité mais ce n'est pas un métier, explique Chantal Larue, responsable du contrat local de sécurité à la mairie. Aujourd'hui, on cherche davantage à donner un savoir-faire médiation aux professionnels en place. » Consciente du malaise des médiateurs, M<sup>me</sup> Larue plaide en partie coupable, tout en mettant le gouvernement devant ses responsabilités : « C'est vrai qu'à notre niveau on est dans le management au rabais, mais le gouvernement n'a rien fait pour doter les médiateurs d'un statut et d'une formation qui n'existent toujours pas. »

Fr. Ch.

**EUROPE 2** Les Lundis **VIP**

**ETIENNE DAHO et vous...**

Éagle Eye Cherry  
Tom Jones  
Aval Baber  
Dido  
Anastacia  
Texas  
Shivaree  
**ETIENNE DAHO**  
Vanessa Paradis  
Lenny Kravitz

Le 02 Avril de 19h à 20h  
SUR **EUROPE 2**

Retrouvez le meilleur sur europe2.fr et toutes les fréquences sur le 0 892 704 804 (2,21 €/mn)

Le Monde  
**DOSSIERS & DOCUMENTS**  
LITTÉRAIRES

**Chateaubriand**

L'art de l'éloquence

# Les quatre jeunes soupçonnés du viol d'une policière dans le RER C en 1996 obtiennent un non-lieu

Après plus de quatre ans d'enquête, la justice met en doute « la réalité de son agression »

La juge d'instruction Régine Capra a rendu, vendredi 30 mars, une ordonnance de non-lieu au bénéfice de quatre jeunes soupçonnés

d'avoir violé, en octobre 1996, une policière dans la ligne C du RER. Cette affaire avait suscité une émotion considérable. La jeune femme

avait formellement identifié les suspects. L'enquête a mis en évidence « la personnalité atypique et déconcertante de la victime ».

PLUS DE QUATRE ANS après les faits, la juge Régine Capra, suivant en cela les réquisitions du parquet d'Evry (Essonne), a rendu, vendredi 30 mars, une ordonnance de non-lieu au terme de l'instruction sur l'agression dont une femme policier dit avoir été victime dans le RER C, le 25 octobre 1996. Les quatre jeunes hommes qui avaient été mis en examen en janvier 1997, puis placés plusieurs mois en détention provisoire, ont été mis hors de cause par la magistrature à l'issue d'une enquête entachée par des dysfonctionnements judiciaires et policiers et plusieurs dérapages médiatiques.

La juge d'instruction, les enquêteurs de la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) de Versailles et le premier procureur adjoint du tribunal d'Evry, Hubert Dujardin, semblent être arrivés à la conclusion que la réalité des faits dénoncés par la policière n'était pas établie. Dans un rapport de synthèse, les policiers estiment ainsi que « l'ensemble des éléments recueillis au cours des enquêtes successives et, plus particulièrement, la personnalité et l'attitude atypiques et déconcertantes de la victime [n'ont] pas permis de s'assurer de la réalité de son agression ». Hubert Dujardin, dans son réquisitoire définitif de non-lieu, communiqué à la juge le 28 mars, affirme que l'enquête a « mis en évidence que les faits en examen, de manière quasiment certaine pour trois d'entre eux et de manière irréfutable et certaine pour celui d'entre eux qui avait été interpellé le

premier, ne pouvaient être les auteurs des faits incriminés ». Le réquisitoire précise que « les investigations effectuées à propos d'autres personnes susceptibles de les avoir commis ont été infructueuses ».

Le non-lieu rendu par M<sup>me</sup> Capra constitue l'épilogue attendu d'une affaire qui aura alimenté tous les fantasmes dès son origine. Au début du mois de novembre 1996, la révélation, dans la presse, du contenu de la plainte déposée par Sandrine, une policière de vingt-huit ans affectée à la préfecture de police, avait provoqué une vive émotion dans l'opinion publique. La jeune femme affirmait avoir été agressée dans une rame du RER C, le 25 octobre, vers 15 heures, alors qu'elle regagnait son domicile, à Dourdan (Essonne). Elle disait y avoir été abordée par un groupe de cinq hommes, quatre Maghrébins et un Noir, âgés d'une vingtaine d'années. Après lui avoir demandé une cigarette, l'un d'eux lui aurait arraché son sac. « Quand ils ont sorti de mon sac ma chemise d'uniforme sur laquelle il y avait les insignes de la police nationale », la situation a « vraiment dégénéré », expliquait-elle.

Elle décrivait alors en détail son calvaire : coups, insultes, violences sexuelles avec pénétration, humiliations... Traumatisée, ajoutait-elle, elle était parvenue à regagner son appartement, y était restée prostrée durant cinq jours, après avoir lavé ses vêtements et pris un bain avec du désinfectant. Ainsi expliquait-elle la disparition de toute trace génétique qui

aurait permis d'identifier ses agresseurs.

Le 7 novembre, l'enquête est confiée à la sûreté départementale de l'Essonne. Ce service, qui vient alors d'être créé par le ministère de l'intérieur, entend bien profiter de cette première grosse affaire pour légitimer son existence. La pression est énorme : les organisations professionnelles, qui dénoncent un « acte raciste » antipolicière, exigent que l'enquête aboutisse rapidement. Sandrine identifie plusieurs de ses agresseurs sur des photographies que lui présentent les policiers. Entre janvier et février 1997, Djamel (dix-neuf ans), Idriss (dix-huit ans), Adel (dix-huit ans) et Mustapha (dix-neuf ans) sont interpellés. Tous sont « défavorablement connus des services de police ».

## ALIBIS SÉRIEUX

Lors de ses auditions, Sandrine désigne Djamel comme le meneur. Au cours de sa garde à vue, le jeune homme reconnaît les faits, avant de se rétracter devant le juge Jean-Marie d'Huy. Une enquête de l'Inspection générale de la police nationale, ouverte à la demande de M<sup>me</sup> Franck Natali, l'avocat des suspects, établira que Djamel a été brutalisé par les policiers. Mis en examen et écroués, les quatre jeunes font la « une » des journaux. Certains publient leur photo et donnent leur identité. Pourtant, au fil des semaines, des doutes se font jour concernant leur culpabilité. Les suspects semblent disposer d'alibis sérieux. La juge Odile Capro

di Casa, qui a succédé à Jean-Marie d'Huy, s'interroge sur la personnalité de la victime, que les médias surnomment « la fliquette du RER ». Entre mars et juillet 1997, les quatre jeunes « beurs » sont remis en liberté sous contrôle judiciaire. En mai 1997, Sandrine, désormais conseillée par le très médiatique Gilbert Collard, fait l'ouverture du journal de 20 heures, afin de clamer qu'elle n'est pas « mythomane ».

Au cours de l'été, l'enquête repart de zéro. La juge a dessaisi la Sûreté départementale, dont elle juge les investigations trop sommaires, au profit de la police judiciaire de Versailles. Après de minutieuses vérifications, les policiers recueillent des éléments matériels excluant la présence de Djamel dans le RER C au moment des faits. L'implication de ses trois camarades semble tout aussi improbable.

Dès juin 1997, le procureur adjoint d'Evry, Hubert Dujardin, avait pris des réquisitions de non-lieu partiel, contre l'avis de son supérieur, Laurent Davenas, qui jugeait cette démarche prématurée. Un épisode de plus dans la guerre larvée que se livraient depuis plusieurs mois les deux magistrats. En 1998, l'innocence des mis en examen ne semble plus faire de doute. Ils devront toutefois attendre trois ans, et un troisième juge, Régine Capra, avant de bénéficier d'un non-lieu. Samedi 31 mars, M<sup>me</sup> Collard a indiqué au *Monde* que sa cliente allait faire appel de cette décision.

Fabrice Lhomme

# Au procès de Guy Georges, la preuve par l'ADN et ses limites

EN MATIÈRE JUDICIAIRE, l'ADN est-il la preuve irréfutable ? La question a occupé, vendredi 30 mars, une partie de la dixième journée d'audience au procès de Guy Georges, devant la cour d'assises de Paris, avec l'audition



PROCÈS

d'Olivier Pascal, du laboratoire de génétique moléculaire de Nantes. Les recherches entreprises par ce laboratoire avaient permis d'identifier, le 24 mars 1998, l'ADN retrouvé sur les lieux de trois crimes et d'une agression attribués

au « tueur en série de l'Est parisien » comme étant celui de Guy Georges. Depuis que l'accusé a reconnu, mardi 27 mars, être l'auteur des sept assassinats pour lesquels il est poursuivi et d'une agression (sur les quatre qui lui sont imputées), l'audition du professeur Pascal ne devait être qu'une simple formalité. Mais les avocats de l'accusé, M<sup>me</sup> Alex Ursulet et Frédérique Pons, n'entendaient pas abandonner ce qui constituait, à l'origine, un des angles essentiels de leur défense : ils ont donc tenté de démontrer que les expertises effectuées au cours de l'instruction n'étaient pas forcément fiables.

Ils ont notamment insisté sur la différence de composition entre un ADN caractéristique en août 1995 sur l'un des meurtres attribués au « tueur en série » et celui de Guy Georges. Pour Olivier Pascal, cette différence n'existe pas. Le médecin l'attribue à une simple faute de frappe dans le rapport. « Les neuf autres réactifs utilisés sont en parfaite concordance, insiste-t-il. Les quatre ADN qui ont été soumis à notre analyse corres-

pondent bien à celui de l'accusé. » M<sup>me</sup> Frédérique Pons poursuit pourtant ses critiques en s'étonnant que les prélèvements d'ADN effectués sur deux suspects aient purement et simplement disparu des archives du laboratoire de génétique moléculaire de Nantes. « J'imagine qu'il y a des contrôles de qualité, chez vous... », ironise-t-elle. « Dans ce dossier [le meurtre d'Estelle Magd, la dernière victime du « tueur en série »], je n'avais aucun élément de comparaison avec d'autres suspects », rétorque l'expert.

Si Olivier Pascal a des regrets, ils ne concernent pas ses méthodes de travail, mais le fait qu'il n'ait pas pu faire plus tôt le rapprochement entre l'ADN de Guy Georges et les prélèvements, surnommés « SK » pour « serial killer », qu'il avait à sa disposition. « Je porte une part de responsabilité dans la mort de Magali Sirotti et d'Estelle Magd [tuées en 1997]. Si j'avais pu sortir du cadre de mes expertises, elles ne seraient pas mortes aujourd'hui. Mais, sur le plan légal, je n'ai rien à me reprocher. »

## ABSENCE DE FICHER CENTRALISÉ

En effet, dès septembre 1995, les enquêteurs disposaient de l'empreinte génétique de Guy Georges. Incarcéré pour avoir commis des violences avec arme à l'encontre d'une jeune femme, il avait accepté de se soumettre à des prélèvements. Le « tueur en série de l'Est parisien » avait déjà cinq crimes à son actif mais personne n'était alors en mesure de les attribuer à une seule et même personne. L'ADN de Guy Georges sera bien comparé à un ADN masculin retrouvé sur les lieux du meurtre d'Elsa Benady, tuée en novembre 1994, mais le résultat se révélera négatif et les comparaisons s'arrêteront là.

Avant septembre 1995, l'ADN « SK » était pourtant identifié sur trois agressions attribuées au « tueur en série » : la mort d'Agnes Nijkamp, en décembre 1994 ; l'agression d'Elisabeth Ortega, en juin 1995 ; la mort d'Hélène Frinking, en juillet 1995. Toutes trois retrouvées mortes dans leur appartement. Mais le groupe de la brigade criminelle qui enquêtait sur ces trois affaires ne savait pas encore que leur auteur était aussi celui qui commettait des crimes dans des parkings - crimes sur lesquels enquêtait un autre groupe de la brigade. « Aucun lien n'avait pu être établi entre ces deux séries de crimes », précise Olivier Pascal.

En 1998, à la demande du juge Gilbert Thiel, les experts du laboratoire de Nantes ont réexaminé l'ensemble des 3 500 fichiers qu'ils avaient en archives pour les comparer à l'ADN « SK » retrouvé, cette fois, sur les lieux du meurtre d'Estelle Magd. C'est en effectuant ces recherches élargies qu'ils ont fait le lien entre « SK » et l'ADN de Guy Georges. Pour Olivier Pascal, l'absence de fichier centralisé a largement contribué à retarder les investigations policières. L'expert va plus loin, en regrettant que le fichier automatisé des empreintes génétiques, dont la création a été décidée en 1998, ne concerne que les condamnés pour crimes sexuels. « Ce fichier est actuellement trop restreint, dit-il. Il faut se souvenir que quand il est allé en prison en 1995, Guy Georges n'avait pas été condamné pour un crime sexuel mais pour une agression. Si le fichier, tel qu'il est prévu aujourd'hui, avait existé à l'époque, nous n'aurions de toute façon pas pu identifier son ADN. »

Acacio Pereira

# Les sénateurs français « choqués » par la solitude des paysans anglais face à la crise de l'ESB

## LONDRES

de notre envoyé spécial

Si la Manche n'est plus qu'un ruisseau que sautent sans peine les hommes, les biens et les maladies, elle reste une frontière entre deux mondes. Du moins est-ce l'impression retirée par les sénateurs français de la commission d'enquête sur l'utilisation des farines animales, qui ont interrogé, jeudi 29 et vendredi 30 mars, les responsables britanniques dans la gestion de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Après ce séjour à Londres, les élus français sont revenus « choqués » par la différence culturelle dans la perception de l'agriculture qui sépare les deux pays.

Globalement, les interlocuteurs des parlementaires furent courtois, disponibles mais sur la réserve. « Nous avons regretté de ne pas obtenir toujours la totalité des renseignements que nous avons

demandés », estimait Gérard Dériot (UC, Allier), le président de la commission. Ni Lord Nicholas Phillips of Worth Matravers, auteur d'un rapport sur la crise de l'ESB, ni la dizaine de scientifiques et de responsables gouvernementaux entendus n'ont, semble-t-il, pu offrir une réponse convaincante à la question qui taraudait les élus : pourquoi avoir exporté en 1988 les farines animales infectées vers le reste de l'Europe après les avoir interdites au Royaume-Uni en tant que vecteur de l'ESB ?

## INCOMPRÉHENSION CULTURELLE

« Le gouvernement anglais affirme avoir informé ses partenaires mais reconnaît ne pas avoir crié la nouvelle », explique Jean Bizet (RPR, Manche), rapporteur de la commission. Après avoir rencontré, en février, des responsables européens à Bruxelles, le même homme résume ainsi son

impression : « Il y a ceux qui ont dit mais pas trop fort et ceux qui ont fait mine de ne pas entendre. »

De deux jours d'audition, les émissaires français tirent la conclusion que « la réactivité un peu lente à notre sens » des Britanniques trouve sa source dans le naufrage de la surveillance sanitaire outre-Manche. Selon les enquêteurs, aucun interlocuteur n'a pu fournir le moindre chiffre sur l'état actuel des effectifs ou le budget des services vétérinaires, preuve à leurs yeux du peu de cas qui est fait de ce secteur. Les sénateurs voient là l'explication des multiples fléaux qui s'abattent aujourd'hui sur les campagnes anglaises.

« Les agriculteurs en Grande-Bretagne constituent à peine 1,8 % des actifs, contre 4 % chez nous, et ne contribuent qu'à 0,9 % du produit intérieur brut : leur importance est jugée négligeable ici, constate Jean Bizet. D'ailleurs, le gou-

vernement britannique se soucie davantage de l'impact de la fièvre aphteuse sur le tourisme que sur les paysans. » Pour des élus français, que la Constitution a ancrés dans la ruralité, c'est là un motif « d'inquiétude » et une incompréhension culturelle.

Dans l'Eurostar qui les ramenait vers Paris, les sénateurs compatissent donc avec le sort des agriculteurs anglais, délaissés par Dieu et la reine. Ils plaident pour l'instauration d'un système d'épidémiosurveillance européen, afin de pallier les carences d'Etats membres et, surtout, de réconcilier la paysannerie française et le reste de la société. M. Bizet résumait ainsi le sentiment général : « Il y aurait danger si notre pays devait se couper de son agriculture, comme c'est le cas au Royaume-Uni. »

Benoît Hopquin

# Les Etats-Unis demandent l'extradition de James Kopp, interpellé à Dinan

Accusé de meurtre, il risque la peine de mort

« IL S'ÉTAIT inscrit sous le nom de John O'Brian, a dit qu'il était anglais. Ça m'a étonné, il avait un drôle d'accent », explique Gilbert, le responsable de l'auberge de jeunesse de Dinan, dans les Côtes-d'Armor. Il a dit à un client japonais qu'il était professeur d'histoire. » James Charles Kopp, quarante-six ans, soupçonné du meurtre d'un médecin américain pratiquant des avortements, en 1998, a été interpellé jeudi 29 mars par des policiers du commissariat de Dinan et incarcéré sous écrou extraditionnel, vendredi, à la maison d'arrêt de Rennes. Le militant anti-avortement était considéré comme l'une des dix personnes les plus recherchées par le FBI. Sa fiche de recherche précisait qu'il portait une cicatrice près du pouce de la main gauche, et une récompense de 50 000 dollars était offerte pour toute information le concernant.

James Kopp s'était installé depuis une dizaine de jours dans la région de Dinan. Il s'était rendu à trois reprises au bureau de poste de la ville pour retirer de l'argent. Ces opérations n'avaient pu aboutir faute de renseignements bancaires complets. Elles avaient cependant suffi aux policiers américains, qui surveillaient ses comptes, pour le repérer. Mardi 27 mars, alors qu'il était à Dinan depuis au moins une semaine, le FBI alertait de sa présence le service de police judiciaire de Rennes, qui transmettait l'information à Dinan. « On l'a vite identifié : un Américain qui parle très mal le français au milieu de nos pèlerins, c'était du gâteau », dit le commandant Noël Renard, responsable du commissariat local.

A la sortie du bureau de poste, où il s'était rendu une nouvelle fois, l'Américain a été arrêté, jeudi 29 mars à 16 h 25, par deux policiers qui l'avaient pris en filature. Il avait sur lui des faux papiers irlandais au nom de John O'Brian et ses véritables documents d'identité. Il n'était pas armé. James Charles Kopp est accusé aux Etats-Unis d'avoir tué le docteur Barnett Slepian, cinquante-deux ans, père de quatre enfants, à son domicile, dans l'Etat de New York, le 23 octo-

bre 1998. Originaire du Vermont, près de la frontière canadienne, James Kopp est lié aux mouvements extrémistes de lutte contre l'avortement. Il est également suspecté d'avoir agressé quatre autres médecins, dont trois au Canada. Les policiers de Dinan cherchent à savoir s'il ne se préparait pas à de nouvelles actions en France.

## LA PISTE INTÉGRISTE ÉCARTÉE

La présence du prieuré Sainte-Anne de Lanvalley, près de Dinan, a attiré l'attention des enquêteurs. Ce monastère est affilié à la Fraternité saint Pie X, mouvement intégriste fondé par Mgr Lefebvre en 1970. Les premiers éléments de l'enquête ont permis d'écartier l'hypothèse d'un soutien intégriste au fugitif. La procureure de la République de Dinan, Christine Le Crom, a décrit M. Kopp comme « un individu en fuite, et à [son] avis plutôt aux abois ». « Il a répondu à un certain nombre de questions sur ce qu'il avait fait à Dinan, a indiqué la magistrate, où il n'avait pas d'activités particulières. » Le fugitif avait passé plusieurs nuits à l'auberge de jeunesse et dans des hôtels, qui ont tous été perquisitionnés. Selon le responsable de l'auberge, « il était dépressif, un peu bizarre, il avait de petites manies : il passait son temps à déchirer des petits morceaux de carton ».

Avant d'être transféré à Rennes, James Kopp a été entendu par la procureure. « Il a réfléchi longuement aux questions, pour finalement dire qu'il ne répondrait pas dans l'immédiat », a indiqué M<sup>me</sup> Le Crom. M. Kopp risque la peine de mort aux Etats-Unis, ce qui pourrait « entraver son extradition », a-t-elle précisé, sauf à ce que les autorités américaines s'engagent à « ne pas mettre cette peine à exécution ». La demande d'extradition formulée par les Etats-Unis sera examinée par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes, au vu des pièces de la procédure qui seront fournies par les autorités judiciaires américaines.

Pascal Ceaux et Franck Johannès

# Cinq millions de personnes bénéficient de la CMU

UN AN APRÈS SA MISE EN PLACE, le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la couverture maladie universelle (CMU), destinée aux personnes les plus démunies, concerne 5 millions de bénéficiaires (8,3 % de la population), selon une étude du ministère de l'emploi et de la solidarité, rendue publique vendredi 30 mars. Le coût de ce dispositif avoisine les 5,7 milliards de francs, selon un bilan établi fin décembre, ce qui est inférieur aux estimations du gouvernement. Celui-ci avait tablé au départ sur 6 millions de bénéficiaires pour un coût brut total de 9 milliards. Pour la Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees), ce bilan « se situe à un moment où la montée en charge du dispositif n'est sans doute pas achevée ». Selon l'étude, 4,977 millions de personnes bénéficiaient au 31 décembre 2000 de la couverture-maladie complémentaire - une prise en charge à 100 % - dont près d'un million (961 000) sont également devenus assurés sociaux grâce à la CMU « de base ». En outre, 1,127 million de personnes ont été affiliés à la Sécurité sociale grâce à ce dernier volet.

## DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : les deux principaux syndicats de magistrats se sont déclarés satisfaits du « plan d'action pour la justice » présenté, vendredi 30 mars, par la garde des sceaux, Marylise Lebranchu et qui prévoit le recrutement de 1 200 magistrats d'ici à 2005 (*Le Monde* du 31 mars). L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) et le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) ont attribué l'obtention de ce plan à l'efficacité de leur mobilisation depuis le début de l'année.

■ **De nombreux documents ont été saisis à l'Agence française de sécurité sanitaire et des produits de santé (AFSSAPS)**, au cours de perquisitions opérées entre mardi 27 et vendredi 30 mars, dans le cadre de l'enquête sur la contamination de personnes par le nouveau variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Les gendarmes agissaient sur ordre de la juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geffroy, chargée d'une enquête ouverte le 22 décembre 2000 pour « homicide et blessures involontaires et mise en danger délibérée de la vie d'autrui ».

■ **Les parents restent responsables de leur enfant même lorsque celui-ci est interne**, a estimé, dans un arrêt rendu jeudi 29 mars, la Cour de cassation. Les magistrats avaient été saisis du cas d'un collégien qui avait blessé un camarade à l'œil en jouant au tennis. Le même jour, la Cour a jugé que des enfants ne pouvaient obtenir d'indemnisation du fait de l'incarcération de leur père.

■ **TABAC** : l'ancienne gérante d'une brasserie de Montrouge (Hauts-de-Seine) a été condamnée, vendredi 30 mars, par le tribunal de police d'Antony, à deux amendes de 1 500 francs pour non-respect de la réglementation sur le tabac contenue dans la loi Evin. La brasserie *Le Longchamp* n'offrait aucun espace non fumeur à ses clients et était dépourvue d'une ventilation adaptée. L'ancienne patronne de l'établissement devra aussi verser 5000 francs de dommages-intérêts à l'association Droits des non-fumeurs, à l'origine de la procédure.

# LE MONDE diplomatique

AVRIL 2001

## La guerre continue en Algérie

par Lahouari Addi

## GÉNOCIDES

Du bon et du mauvais usage  
de la mémoire

En 1961, le tournant  
du procès Eichmann

« L'industrie de l'Holocauste »,  
de Norman Finkelstein

## Eternelle récupération de la contestation

par Serge Halimi

## SOMMET DE QUÉBEC

De l'Alaska à la Terre de feu  
le tout-commerce à l'œuvre

Vers un nouveau Seattle ?

## Un autre modèle pour l'agriculture

par Jacques Berthelot

Egalement au sommaire :

Angleterre, crise totale (*Ignacio Ramonet*) ; La mauvaise réputation de Noam Chomsky (*Jean Bricmont*) ; En France, plus de deux siècles d'exception républicaine (*Claude Nicolet*) ; Les manuels scolaires palestiniens sont-ils antisémites ? (*Elisa Morena*) ; Guerre sans vainqueurs en République démocratique du Congo (*Colette Braeckman*) ; En Macédoine, la revanche de l'UCK (*Christophe Chiclet*) ; Islam américain, islam européen (*Jocelyne Césari*) ; L'homme paresseux (*Lucien Sfez*) ; Des réfugiés par milliers, une double page de cartes par Philippe Rekacewicz ; etc.

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

### NOMINATION

#### AGRICULTURE

**Luc Guyau**, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (Fnsea), a été élu, jeudi 29 mars, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Il succède à Jean-François Hervieu, élu en 1995, qui vient d'atteindre la limite d'âge de soixante-cinq ans.

[Né le 21 juin 1948 à Thorigny (Vendée), Luc Guyau est agriculteur dans ce département, sur une exploitation de 120 hectares. Après avoir été président du Centre départemental des jeunes agriculteurs de Vendée de 1975 à 1978, puis président de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles de ce département (1984-1996), il est président de la chambre d'agriculture depuis 1995. Au niveau national, il fut secrétaire général du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) de 1978 à 1982, puis président jusqu'en 1984. Il est président de la FNSEA depuis 1992 et devrait quitter cette fonction dans quelques semaines, après le congrès de la FNSEA qui a lieu du 3 au 5 avril aux Sables-d'Olonne.]

### JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 30 mars est publié :

● **Environnement** : un décret portant classement du parc naturel régional de Guyane.

Au *Journal officiel* du samedi 31 mars sont publiés :

● **Premier ministre** : deux arrêtés annonçant les nominations d'Olivier Courson comme conseiller pour la culture et la communication au cabinet du premier ministre, en remplacement de David Kessler, et de Jean Bensaïd comme conseiller pour la macroéconomie et la fiscalité, en remplacement de Pierre-Alain Muet.

● **Europe** : deux ordonnances relatives à la transposition de directives communautaires dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants et dans ceux du régime d'exploitation de certaines sociétés concessionnaires d'autoroutes, ainsi que des péages institués pour l'usage des autoroutes et des ouvrages d'art.

● **Armes chimiques** : un décret concernant les inspections par mise en demeure prévues par la loi du 17 juin 1998 relative à l'application de la convention du 13 janvier 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

● **Cryptologie** : un décret relatif à la signature électronique.

● **Fièvre aphteuse** : un arrêté fixant les modalités de l'estimation des animaux abattus sur ordre de l'administration.

### AU CARNET DU « MONDE »

#### Naissances

**Henri CHARIGNON**  
a la joie d'annoncer la naissance de son petit-fils,

**Tom CHARIGNON**,  
au foyer de  
**Séverine BASILLE**  
et **Guillaume CHARIGNON**.

3, rue des Gobelins,  
76600 Le Havre.

**Claude et Nadège ROQUE**  
ont la joie d'annoncer la naissance, le lundi 26 mars 2001, à Bordeaux, de leur petite-fille,

**Héloïse**,  
chez **Anne et Gaël DÉTRIEUX**.

Les familles  
**BORDET et LE GUYADER**,  
**Valérie LE GUYADER**  
et **Alexis BORDET**,  
ont la joie de faire part de la naissance de

**Marie**,  
née le 21 mars 2001, jour du printemps.

18, avenue de Versailles,  
75016 Paris.

**M. Alain JAOUEN**  
et  
**M<sup>me</sup>, née Catherine MAYER, Marie, Renan et Denis**,  
sont heureux d'annoncer la naissance de

**Nicolas**,  
Paris, le 27 mars 2001.

#### Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire,  
soyeux adversaire,  
à notre papa,

**Omphalos**,  
qu'on aime très fort.

Coucounette, dite aussi Mickey grand'zoreilles,  
Et Binou, dit aussi Poupon la peste.

Y'a-t-il un jour particulier  
Voilà le temps qui s'adoucit,  
Eh ! où est donc ce poisson-là  
S'il est caché c'est ici  
D'avril en avril le revoilà,  
Relire encore entre les lignes  
Allons, c'est pourtant simple  
Mais où est donc ce signe  
Assurément pas une énigme,  
Il est un jour particulier  
Sûrement il est de ceux-là !

#### Décès

– **M<sup>me</sup> Paulette Alagnoux**,  
son épouse,  
**M. et M<sup>me</sup> Jean-Pierre Alagnoux**  
et leurs enfants,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M. René ALAGNOUX**,  
survenu le vendredi 30 mars 2001.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Denis-lès-Martel (Lot), le mercredi 4 avril, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

**Ginette BARDET**,  
« Mana »,

nous a quittés brutalement le 23 mars 2001. Elle allait avoir quatrevingt-quatre ans. Aucun mot ne peut traduire l'immensité de notre peine.

A nous tous,  
**M<sup>me</sup> Colette Bardet-Deneubourg**,  
Le professeur **Jean Bardet**,  
député du Val-d'Oise, et **M<sup>me</sup>**  
Le docteur **Michel Bardet** et **M<sup>me</sup>**,  
ses enfants,  
Ses petits-enfants,  
Ses arrière-petits-enfants,  
Sa famille,  
Ses nombreux amis,

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Paris, et l'inhumation à Meuvaines (Calvados), dans l'intimité familiale.

137, boulevard de Magenta,  
75010 Paris.

– **Jean-Pierre et Annie Cohen Addad**,  
**Marianne Sanson** et **Dominique Soubrenie**,  
ses enfants,  
**Isabelle, Sylvie, Claire, Nicolas, Manou, Marion, Vincent et Jade**,  
ses petits-enfants,  
**Deborah, Pierre, Charlotte, Emilie, Alexandre**,  
ses arrière-petits-enfants,  
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

**Suzanne COHEN ADDAD**,  
née **HODENCQ**,

survenu à son domicile, le 22 mars 2001,  
et rappelant le souvenir de

**Robert COHEN ADDAD**,  
son mari, décédé le 19 mars 2000.

– **M<sup>me</sup> Ruth Cohen**,  
**M<sup>me</sup> Linda Cohen**,  
**Marie-Claire, Michel Bouchoucha**,  
Et leurs enfants,  
ont la douleur de faire part du décès de

**David André COHEN**,  
ancien combattant,  
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 29 mars 2001, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Villa Daisy,  
863, route de la Roquette,  
06250 Mougins.

– **M<sup>me</sup> André Fosset**,  
son épouse,  
**M. et M<sup>me</sup> Michel Fosset**,  
**M. et M<sup>me</sup> Olivier Reveillaud**,  
**M. et M<sup>me</sup> Jean-Pierre Grellier**,  
**M. Marc Fosset**,  
**M. et M<sup>me</sup> Bernard Fosset**,  
ses enfants,

Ainsi que ses petits-enfants  
et son arrière-petit-fils,  
Ses neveux et nièces,  
Et l'ensemble de la famille,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M. André FOSSET**,  
ancien ministre,  
sénateur honoraire,  
membre honoraire du Parlement,  
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 27 mars 2001, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
lundi 2 avril, à 14 h 30, en l'église  
Saint-Romain de Sèvres.

Elle sera suivie de l'inhumation dans  
la sépulture de famille, au cimetière du  
Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis).

(Le Monde du 31 mars)

– **Valentine Goetz-Lemahieu**,  
son épouse,  
**Florence Contenay** et **Philippe Goetz**,  
ses enfants,  
Toute sa famille,  
Ses amis,  
Ses anciens élèves,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Georges GOETZ**,  
ancien professeur  
à l'Ecole nationale supérieure  
des arts appliqués,  
ancien professeur à l'Ecole  
d'architecture de Paris-la Défense,  
officier des Palmes académiques.

Le service religieux sera célébré en  
l'église de Bouquelon (Eure), selon le  
culte de l'Eglise réformée, le mardi  
3 avril 2001, à 15 heures.

16, rue Sadi-Carnot,  
27500 Pont-Audemer.

– **Walid Hrayssi** et les siens,  
Les familles **Hrayssi, Hamdi, Atassi**,  
**Fakhouri, Hajji, Homs, Andresen**,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Chahira HRAYSSI**,  
née **HAMDI**,

survenu le 29 mars 2001, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

9, rue Ata-Ayoubi,  
Damas (Syrie).  
Fax Genève : 0041227189334.

– Le docteur **Guy Baillon**,  
Le conseil d'administration de l'association **Iris**,  
**Chantal de Mazery-Ballif**,  
**Frédéric de Rivoyre**,  
Les collaborateurs et anciens collaborateurs de l'association **Iris**,  
ont la tristesse de faire part du décès de leur président,

**Yves LE GUAY**,

survenu le 28 mars 2001, à Paris.

– Les familles **Rafin** et **Arlon**  
ont la douleur de faire part du décès de

**M. André Edouard RAFLIN**,  
à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le  
mardi 3 avril 2001, à 10 h 30, en l'église  
Saint-Paul - Saint-Louis, 99, rue Saint-  
Antoine, Paris-4<sup>e</sup>.

12, rue des Hospitalières  
Saint-Gervais,  
75004 Paris.

#### Anniversaires de décès

– Il y a deux ans déjà,

**Annie PRASSOLOFF**

nous quittait.

Nous ne l'oublions pas.

#### Souvenir

**Nicolas C. NATHAN**,

15 février 1957,

31 mars 1994 - 31 mars 2001,

et le temps qui va suivre,  
tu es là, Nicolas.

#### Colloques

– L'ESSCA et l'université des sciences économiques de Budapest organisent un colloque de management international :

« **Les pays en transition ou en intégration** »,

dans les locaux de l'ESSCA,  
à Angers, le jeudi 29

et le vendredi 30 novembre 2001.

**Janos Kornaï**, professeur à l'université Harvard, **Wladimir Andreff**, professeur à l'université Paris-I - Sorbonne, **John Child**, professeur à l'université de Birmingham, **Marie Lavigne**, professeur émérite à l'université de Pau, **Xavier Richey**, professeur à l'UMLV, interviendront à cette occasion.

Les propositions de communication doivent parvenir à l'ESSCA avant le 30 avril 2001.

[www.essca.asso.fr/accueil.htm](http://www.essca.asso.fr/accueil.htm)

#### Conférences

– Dans le cadre de la semaine d'information « **A l'ombre de la ville** », organisée par le Genepi.

● **Lundi 2 avril, à 19 h 30** : « **Présentation du système carcéral** », avec **Pierre Delattre**.

● **Mercredi 4 avril, à 19 h 30** : « **Quelle peine ? Quel sens ?** », avec **Antoinette Chauvenet**, **Dominique Faucher**, **Milko Paris**.

**Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin**, amphithéâtre Guizot.

Entrée libre selon disponibilité.

#### Communications diverses

**Philippe**

a le plaisir d'annoncer l'ouverture de la

**galerie BYART**,

au 44, rue Carnot, 27200 Vernon.

Vous êtes cordialement invités à venir y découvrir ses créations originales, tous les jours, de 14 h 30 à 19 h 30, et sur rendez-vous : 02-32-21-68-03.

#### CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36  
Téléphone : 01-42-17-39-80  
01-42-17-38-42  
01-42-17-29-96  
e-mail: [carnet@mondepub.fr](mailto:carnet@mondepub.fr)

## AVIS D'EXPERT

**Jean AUBRY**, antiquaire, recherche auprès des particuliers, meubles, tableaux, objets anciens.  
Il suffit de l'appeler, il vient, estime

## GRATUITEMENT

**Si vous êtes vendeur, le paiement s'effectue au comptant.**

Assesseur de la commission de conciliation et d'expertise douanière.  
**135, Av. Mozart, 75016 Paris - 01.42.88.28.73 / 01.45.20.82.91**

## GRAND JURY RTL Le Monde LCI

## MARYLISE LEBRANCHU

Débat animé par

**PIERRE-MARIE CHRISTIN**

avec **PATRICK JARREAU - LE MONDE**  
et **ANITA HAUSSER - LCI**

DIMANCHE  
18H30

SUR

RTL & LCI

La première apparition officielle de Slobodan Milosevic, à la tribune d'un congrès du parti socialiste, à Belgrade, le 25 novembre 2000, après avoir été chassé du pouvoir le 5 octobre 2000.

**E**NCORE une guerre de perdue pour Slobodan Milosevic... L'homme qui a régné sur la Serbie durant treize ans et qui a martyrisé l'ex-Yougoslavie tout au long d'une décennie sanglante est voué à être jugé et condamné par ceux-là mêmes qu'il prétendait incarner et défendre : les Serbes, son peuple... en attendant un éventuel jugement international.

Slobodan Milosevic croit peut-être que ses geôliers resteront dans l'histoire de la Serbie comme des « traîtres » qui ont vendu leur âme à « l'Occident fasciste ». Sa chère Mirijana, son seul amour et son idéologue, a dû lui répéter des formules de cet acabit, depuis six mois, depuis leur chute, dans la villa présidentielle de Dedinje où ils étaient abrités.

Peut-être, ou peut-être pas... Car Slobodan Milosevic a-t-il jamais cru à ses mensonges ? Certains, qui l'ont observé et étudié, pensent qu'il a agi en animal lucide, froid et manipulateur, tout au long de son règne. D'autres estiment qu'il fut peu à peu entraîné dans la folie par Mirijana, qu'il finit par croire aux flatteries de ses fidèles qu'il méprisait pourtant, qu'il perdit le sens des réalités.

Cette fois, Slobodan Milosevic devra affronter des vérités. Déplaisantes. La Serbie va s'employer à lui réclamer des comptes pour les assassinats d'opposants politiques et le pillage systématique du pays. En attendant que d'autres, un jour peut-être les juges du Tribunal pénal international (TPIY), le prient de répondre de ses crimes de guerre, d'une politique de purification ethnique qui a provoqué la mort d'au moins deux cent mille ex-Yougoslaves et en a entraîné cinq millions d'autres sur les routes de l'exode.

« Sblo, sauve la Serbie, suicide-toi ! » Ce cri des activistes d'Otpor (Résistance) et des manifestants du 5 octobre 2000 pourrait revenir hanter Slobodan Milosevic. Et Belgrade ne se pose aujourd'hui que cette seule et unique question, avant même d'imaginer un procès Milosevic : le héros serbe, déchu parce qu'il a perdu ses guerres et brisé tant de rêves de grandeur, parce qu'il a plongé son peuple dans la misère, peut-il survivre emprisonné, peut-il survivre à une séparation d'avec Mirijana, la camarade Markovic, la dame à la marguerite en plastique plantée dans les cheveux ?

Car, au-delà du pouvoir, du mensonge et du meurtre, le couple Milosevic doit vivre avec l'ombre du suicide et de la mort. Slobodan a vécu le suicide de son père, un prêtre orthodoxe défrôqué, de sa mère, une institutrice communiste, puis de son oncle. Et Mirijana reste obsédée par la mort de sa mère, « Mira » de son nom de guerre, résistante durant la seconde guerre mondiale, qui l'a abandonnée le jour de sa naissance, avant d'être fusillée, par les Allemands selon l'histoire officielle, en réalité par ses camarades, parce qu'elle avait parlé sous la torture. « Sblo, sauve la Serbie, suicide-toi ! » Quel crépuscule va choisir l'incendiaire des Balkans ?

Le fait est que « Sblo » et « Mira » ne sont jamais séparés depuis ce jour de décembre 1958 où ils se sont rencontrés au lycée de Pozarevac. Lorsque Slobodan Milosevic fut « enfermé » une première fois par les Occidentaux, lors des négociations sur une base américaine près de Dayton, en 1995, en compagnie des présidents croate Franjo Tudjman et bosniaque Alija Izetbegovic, il obtint du médiateur Richard Holbrooke une dérogation à la règle qui stipulait que les contacts avec l'extérieur étaient interdits : le chef de l'Etat serbe appela chaque jour sa dulcinée.

Ceux qui firent un bout de chemin avec le couple notent tous la « soumission » de Slobodan à Mirijana. Face à elle, « Sblo » est demeuré ce petit garçon effacé, fade, sans passion et sans ami, qui, depuis sa naissance le 20 août 1941 jusqu'à son accession au pouvoir, ne s'est jamais fait remarquer autrement que par son zèle à ser-



# Les guerres perdues de Slobodan Milosevic

**L'histoire du président déchu de l'ex-Yougoslavie peut être lue comme celle de deux gamins frustrés de Pozarevac qui rêvaient d'être rois et le sont devenus par la grâce d'un peuple serbe qui s'estimait victime de l'Histoire. Itinéraire de « Mira » l'idéologue et de « Sblo » le héros du peuple**



Slobodan Milosevic et sa femme Mirijana.

vir ses maîtres et son absence de charisme.

Le sursaut a eu lieu en deux temps, en 1987, et à chaque fois à l'instigation d'une camarade Markovic assoiffée de pouvoir. Cette année-là, au printemps, il visite Kosovo Polje, un faubourg de Pristina devenu le fief des nationalistes serbes de la région, et embrasse leur cause en prononçant une phrase devenue célèbre : « Person-

ne n'a le droit de frapper ce peuple ! » A l'automne, il écarte du pouvoir son mentor et ami de vingt-cinq ans, Ivan Stambolic, et entame la marche triomphale qui le portera à la tête de la Serbie en 1989. Ces deux épisodes avaient été soigneusement préparés par Mira Markovic, une poignée d'intellectuels et d'agents de la police secrète, et mis en scène par le directeur adjoint de la télévision de Bel-

grade, Dusan Mitevic. « Sblo » est ainsi devenu le héros d'un peuple qui s'estimait victime de l'Histoire. La Serbie chantait ses louanges. Et l'apothéose eut lieu le 28 juin 1989, devant un million de Serbes rassemblés à Kosovo Polje, sur le champ des Merles, lieu de la bataille perdue six siècles plus tôt contre les Turcs. Ce jour-là, devant un parterre de dignitaires communistes médusés, Slobodan Milosevic prononça son discours fondateur : « Il fut un temps où nous étions courageux et dignes. Six siècles plus tard, il nous faut livrer de nouvelles batailles ou nous y préparer. Ce ne sont plus des luttes pas exclues. » Le petit garçon de Pozarevac venait de découvrir qu'il pouvait enflammer une foule, et que le nationalisme serbe était un moyen plus efficace d'asseoir son pouvoir que la défense de la fédération yougoslave.

**A**VEC le soutien des idéologues nationalistes emmenés par l'écrivain Dobrica Cosic, de l'Eglise orthodoxe, et surtout porté par une étonnante ferveur populaire, Slobodan Milosevic concocta ses plans de découpage de la Yougoslavie de Tito. Il abandonna la Slovénie. Puis il trouva en Croatie un « ennemi-allié » à sa mesure, le chef nationaliste Franjo Tudjman. Après une guerre rapide, en 1991, marquée par le siège et la chute de Vukovar en Slavonie orientale, les deux hommes se réunirent et s'entendirent sur la division de la Bosnie-Herzégovine. Commença alors, en 1992, le conflit le plus long et le plus meurtrier des guerres yougoslaves, marqué par le siège de Sarajevo, qui dura trois ans et demi, et les tueries de Srebrenica, qui valurent l'accusation de « génocide » aux dirigeants bosno-serbes Radovan Karadzic et Ratko Mladic.

Le plus étonnant dans la carrière de Slobodan Milosevic fut sans doute la manière dont il s'attira si longtemps les faveurs de la communauté internationale. Si les Occidentaux avaient certes reconnu l'indépendance de certaines républiques issues de la Yougoslavie et sanctionné Belgrade pour sa politique de création d'une « Grande Serbie », ils

semblèrent paralysés face au dictateur. L'accord de Dayton fit de lui un homme de paix en 1995, un partenaire incontournable, au grand dam de l'opposition en Serbie.

Il fallut attendre une nouvelle offensive serbe, en 1998-1999 au Kosovo, pour que Slobodan Milosevic fût considéré comme un homme auquel il convient de faire la guerre. Cette fois, la diplomatie américaine, emmenée par des Madeleine Albright et Richard Holbrooke déterminés, se résolut à combattre le maître de Belgrade et persuada les Européens et Bill Clinton qu'aucune promesse de la Serbie n'empêchera une nouvelle guerre yougoslave. « Les cimetières des Balkans sont remplis des promesses non tenues de Slobodan Milosevic », rappelle M. Clinton, qui engage l'OTAN dans une campagne de raids aériens qui durera soixante-dix-huit jours, au printemps 1999.

Le partenaire est devenu l'adversaire. L'homme de paix est devenu

**Le héros serbe, déchu parce qu'il a perdu ses guerres et brisé tant de rêves de grandeur, parce qu'il a plongé son peuple dans la misère, peut-il survivre emprisonné, peut-il survivre à une séparation d'avec Mirijana ?**

l'ennemi de la paix. Slobodan Milosevic, commandant suprême d'une armée engagée pour la première fois sur le sol de la Serbie – le Kosovo est une ancienne province autonome de Serbie –, est inculpé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye pour les exactions commises par ses militaires. Le 27 mai 1999, il devient le premier chef d'Etat en exercice accusé de « crimes contre l'humanité » et recherché par la justice internationale.

Slobodan Milosevic rejoint alors Saddam Hussein au panthéon des parias de la scène internationale. Il n'est plus guère soutenu que par la Russie, la Chine, l'Irak et la Libye. Le Monténégro, dernière République ex-yougoslave à être encore

liée à Belgrade, lui échappe *de facto*. Et, en Serbie, son opposition se renforce, aidée et financée par les pays occidentaux. Il est battu à l'élection présidentielle de septembre 2000 par Vojislav Kostunica, candidat d'une opposition presque unie, et doit céder son fauteuil le 5 octobre, après une manifestation devant le Parlement de Belgrade et son lâchage par l'armée et la police.

« Sblo » s'enferme alors dans sa maison de Dedinje avec sa femme, ne se risquant à sortir que pour des réunions au siège de son parti. Il est à la fois protégé et surveillé par la police. Il ne peut pas quitter la Serbie. Son fils se cache en Russie, semble-t-il, poursuivi par ses anciens associés de la mafia. « Sblo » boit encore du whisky et fume toujours des havanes, mais les visiteurs se font rares. Amis et collaborateurs disparaissent à l'étranger ou offrent leurs services au nouveau pouvoir. D'autres vont rejoindre les cellules de la prison de Belgrade, au fil des premières enquêtes sur des assassinats et des détournements de fonds publics.

Sa chère « Mira » est cette fois seule en première ligne pour défendre l'honneur du clan et démentir les accusations publiées dans la presse. Elle se fait réélire au Parlement, où elle prononce d'obscurs discours, et accorde des interviews aux journalistes serbes. Elle défend son Slobodan et accuse le pouvoir d'être acheté par l'Occident. Sans convaincre. Il n'y a guère qu'une

poignée de vieillards désabusés pour participer à la « garde populaire » créée par leurs fidèles afin de veiller devant la maison du couple.

Les Serbes souhaitent aujourd'hui que Slobodan Milosevic réponde du mal qu'il leur a fait. Les Croates, les Bosniaques et les Albanais, soutenus par les Occidentaux, voudraient qu'il réponde de ses crimes de guerre. « Sblo, sauve la Serbie, suicide-toi ! » Tous craignent désormais qu'après leur avoir volé dix ans de leur vie, pour l'unique raison que deux gamins frustrés de Pozarevac rêvaient d'être rois, il ne disparaisse avant un procès, et ne leur vole leur ultime consolation.

# Six coups de feu contre Ronald Reagan

Il y a vingt ans, le président Reagan échappait de peu à la mort quelques semaines à peine après son entrée en fonctions. Cet événement allait accroître sa popularité et ouvrir un débat sur le contrôle des ventes d'armes

**Q**UAND il reprit connaissance, à l'hôpital de l'université George-Washington, à Washington, après avoir été blessé par un déséquilibré, le 30 mars 1981, Ronald Reagan dit à son épouse Nancy, qui se trouvait à son chevet : « Chérie, j'ai oublié de me baisser » (« Honey, I forgot to duck »). Il reprenait une phrase célèbre prononcée en 1926 par le boxeur Jack Dempsey lorsqu'il revit sa femme après avoir perdu son titre de champion du monde des poids lourds face à son compatriote Gene Tunney. Fidèle à son personnage de cow-boy flegmatique et souriant, toujours prêt à plaisanter et à se moquer de lui-même, le président des Etats-Unis, en fonctions depuis moins de trois mois, choisissait de traiter cet attentat, qui aurait pu être tragique, sur le mode de la comédie.

La tragédie avait eu lieu près de dix-huit ans auparavant, à Dallas, quand le président John Kennedy était tombé sous les balles de Lee Harvey Oswald. Le souvenir de ce drame revint aussitôt à la mémoire. Jacques Amalric, à la « une » du Monde, parla d'un « remake maudit », ajoutant : « Les coups de feu de Connecticut Avenue ont réveillé de vieux démons. » Car l'assassinat de John Kennedy, en 1963, avait ouvert une période sombre de l'histoire américaine : les meurtres de Martin Luther King et de Robert Kennedy en 1968, la guerre du Viet-

## Comme Theodore Roosevelt

Quatre présidents ont été assassinés depuis que les Etats-Unis sont devenus indépendants : Abraham Lincoln en 1865, James Garfield en 1881, William McKinley en 1901 et John Kennedy en 1963. Plusieurs attentats ont échoué, en particulier celui qui, en 1912, blessa le président Theodore Roosevelt à Milwaukee (Wisconsin).

Edmund Morris, biographe de Theodore Roosevelt et de Ronald Reagan, souligne, dans une lettre au New York Times, la similitude entre les deux attentats. Comme Ronald Reagan, Theodore Roosevelt sortait d'un hôtel et se préparait à monter dans sa voiture. Comme lui, il reçut une balle qui s'arrêta à quelques centimètres du cœur. Comme lui, il plaisanta sur la table d'opération avec ses médecins, qui rendirent hommage à son sang-froid et à son excellente condition physique.

nam, les émeutes raciales, l'affaire du Watergate avaient, à des titres divers, créé le sentiment d'une Amérique en crise.

L'élection de Ronald Reagan semblait annoncer un renouveau. Et voilà que la série noire continuait : les six balles tirées par le jeune John Hinckley, dont une avait atteint le président en pleine poitrine, n'étaient-elles pas le signe que le cycle maudit n'était pas près de se refermer ? Le rêve incarné par le nouveau président n'était-il pas porteur d'une illusion, celle qui avait fait croire aux Américains qu'avec cet homme simple et enjoué à leur tête c'en était fini des malheurs de leur pays ?

Passé le premier choc, pourtant, la confiance revint, et la façon dont Ronald Reagan se sortit rapidement d'affaire, malgré ses soixante-dix ans, balaya les idées noires. L'attentat manqué contre le président, à la différence de celui qui, près de deux décennies auparavant, avait brisé l'élan porté par John Kennedy, fut le point de départ d'une ère d'optimisme retrouvé, comme si le mauvais sort, cette fois, était vraiment conjuré.

Ce lundi 30 mars, en tout début d'après-midi, le président vient de prononcer un discours à l'hôtel Hilton de Washington devant des représentants de la fédération du bâtiment du syndicat AFL-CIO. Il les a invités à soutenir ses propositions budgétaires. Discours de routine, délivré sans passion, reçu sans enthousiasme. Il est 14 h 25 lors



Le 30 mars 1981, le président des Etats-Unis quitte l'hôtel Hilton de Washington. Soudain, des coups de feu éclatent. Ronald Reagan est saisi à bras-le-corps par le chef de son service de sécurité, Jerry Parr, et projeté brutalement à l'intérieur de sa voiture. Ci-dessus, un autoportrait de John Hinckley.

qu'il quitte l'hôtel, avec quelques-uns de ses collaborateurs. Soudain des coups de feu éclatent. Ronald Reagan est saisi à bras-le-corps par le chef de son service de sécurité, Jerry Parr, et projeté brutalement à l'intérieur de sa voiture. En trois minutes et demie, la limousine gagne l'hôpital George-Washington. Le président, le visage livide, en descend de lui-même et se dirige vers l'entrée des urgences avant de s'effondrer dans les bras de ses médecins.

Sur le lieu de l'attentat, c'est la désolation. Le conseiller de presse de la Maison Blanche, James Brady, gît à terre, inconscient, la tête dans une mare de sang. Deux autres personnes sont atteintes, un agent chargé de la protection présidentielle et un policier de la capitale. Quant à l'auteur des coups de feu, un jeune homme de vingt-cinq ans, John Hinckley, dont on apprendra ensuite qu'il avait voulu par son geste attirer l'attention de la comédienne Jodie Foster, il est immédiatement appréhendé par la police, à laquelle il n'oppose aucune résistance.

Pendant cinq heures, on ne saura pas si Ronald Reagan est mort ou vivant, jusqu'à ce qu'un de ses médecins, le docteur Dennis O'Leary, annonce à la presse que le blessé est hors de danger. Il l'avait échappé belle. La balle s'était logée dans le poumon, alors qu'elle aurait pu toucher le cœur. Et la robuste constitution du président lui avait permis, en dépit de son âge, de résister à une opération de près de deux heures.

A son réveil, il retrouva le ton de la plaisanterie pour gribouiller quelques bons mots sur un bout de papier, faute de pouvoir parler. « J'aimerais refaire cette scène, en recommandant à l'hôtel », écrivit-il, en acteur consciencieux. Puis : « Winston Churchill disait qu'il n'y a pas de sentiment plus exaltant que d'échapper à un attentat. » Le lendemain, recevant ses collaborateurs venus lui faire signer un document pour prouver qu'il était toujours aux commandes, il leur déclara, de



PHOTOS RON EDMONDS/AP

vive voix cette fois : « J'aurais dû me douter que je n'échapperais pas à une réunion de cabinet. » Même si un nouvel accès de fièvre inquiéta ses médecins quelques jours plus tard, le président était de retour à la Maison Blanche le samedi 11 avril, moins de deux semaines après l'attentat.

En son absence, une polémique à la fois politique et constitutionnelle avait éclaté sur la question de l'intérim présidentiel. Aussitôt après l'attentat, en effet, le général Alexander Haig, secrétaire d'Etat, constatant que le président était indisponible et que son vice-président, George Bush, était en vol entre Austin et

Washington, annonçait qu'il prenait les affaires en main. Maladresse politique, accablant la réputation d'ambition effrénée prêtée au secrétaire d'Etat et envenimant ses relations déjà difficiles avec les proches du président. Erreur constitutionnelle aussi, puisque les textes ne placent le secrétaire d'Etat qu'en cinquième

position dans l'ordre protocolaire, derrière les présidents des deux assemblées. Alexander Haig tirera les conséquences de ce faux pas en quittant son poste l'année suivante.

Lorsque Ronald Reagan reprit ses fonctions, d'abord au ralenti, puis à plein régime, son agresseur, John Hinckley, était en observation au pénitencier de Butner, près de Durham, en Caroline du Nord. La lettre qu'il avait envoyée à l'actrice Jodie Foster fut publiée par le Washington Post : « Chère Jodie, écrivait-il, il est très possible que je sois tué en essayant d'atteindre Reagan. C'est pour cette raison précisément que j'écris cette lettre maintenant (...). J'abandonnerais cette idée d'abattre Reagan en une seconde si je pouvais gagner ton cœur et vivre le restant de mes jours avec toi. »

POUR accomplir cet « acte historique » destiné à « impressionner » la comédienne, le jeune homme avait acheté dans un magasin de Dallas (Texas), la ville même où John Kennedy avait été assassiné, deux revolvers de calibre 22. Fils d'un homme d'affaires du Colorado, il avait fait brièvement partie d'un groupuscule néonazi. Il se serait pris de passion pour Jodie Foster en voyant Taxi Driver, de Martin Scorsese, un film qui le hantait et dans lequel le héros, joué par Robert De Niro, achète des armes pour tuer un homme politique.

John Hinckley fut déclaré irresponsable et enfermé dans un hôpi-

« Chère Jodie [Foster], (...) j'abandonnerais cette idée d'abattre Reagan en une seconde si je pouvais gagner ton cœur et vivre le restant de mes jours avec toi »

tal psychiatrique, le Saint-Elizabeths Hospital de Washington. Vingt ans plus tard, il y est toujours. Il aura quarante-six ans en mai. A plusieurs reprises, il fut question de l'autoriser à sortir sans surveillance pour rendre visite à ses parents. Mais les autorités médicales et judiciaires s'y opposèrent. En 1997, une juge fédérale, June Green, estima qu'une mise en liberté provisoire de John Hinckley pouvait être dangereuse pour lui-même et pour d'autres. Elle souligna notamment que, dans son journal, en 1987, il parlait de la psychiatrie comme d'un « jeu de devinettes » et de ses propres efforts pour rester une énigme « aux yeux des idiots ». L'an dernier, la direction de l'hôpital refusa de soutenir une nouvelle demande de John Hinckley en notant que celui-ci continuait de manifester un intérêt soutenu pour des livres et des chansons aux contenus violents.

L'une de ses victimes, James Brady, l'ancien conseiller de presse de Ronald Reagan, est cloué depuis vingt ans dans un fauteuil roulant. Atteint d'une balle à la tête, il a été donné pour mort avant d'être sauvé au terme d'une difficile opération. Mais il a perdu l'usage de ses jambes. Avec sa femme Sarah, il fait campagne sans relâche pour une réglementation des ventes d'armes.

Quant à Ronald Reagan, il a fêté, le 6 février, son 90<sup>e</sup> anniversaire, dans la solitude où l'enferme la maladie d'Alzheimer qui l'a frappé en 1994. L'Amérique a célébré l'événement avec faste. Nancy Reagan est venue chez Larry King, sur CNN, parler de sa vie avec Ronald et de cette dramatique journée du 30 mars 1981. La popularité de l'ancien président ne s'est jamais démentie depuis qu'il a quitté le pouvoir en janvier 1989. Sans doute serait-il abusif de l'attribuer au seul attentat. Mais la « baraka » de Ronald Reagan, indestructible roc de la puissance américaine, a beaucoup contribué à ranimer l'espérance de ses compatriotes.

T.F.

Thomas Ferenczi

## Le long combat de James Brady

un coup d'arrêt était donné. Symbolement, la mesure était perçue comme une petite révolution dans un pays qui avait toujours refusé la moindre restriction au commerce des armes.

Nombreux sont ceux qui continuent de s'opposer à toute forme de contrôle. L'actif lobby de la NRA brandit ainsi le deuxième amendement de la Constitution américaine, qui date de 1791 et qui précise : « Une milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité de l'Etat, il ne pourra être porté atteinte au droit du peuple de détenir et de porter des armes. » Les dirigeants de la NRA retiennent plus volontiers le second membre de phrase, qu'ils ont inscrit en lettres d'or sur leur siège de Rhode Island Avenue à Washington, que le premier. La Cour suprême a en effet estimé, à plusieurs reprises, que l'amendement garantissait le droit collectif des citoyens à former des milices armées, dans le cadre de chaque Etat, et non le droit individuel de chacun d'eux à s'armer librement. Il n'empêche : dans la plupart des Etats les armes

sont en vente libre, et il n'est nul besoin d'un permis de port d'arme.

C'est pour mettre fin à cette loi de la jungle que James Brady, avec le concours actif de sa femme Sarah, a obtenu que soit déposé, en 1986, le texte qui porte son nom et que, après maintes batailles, il franchisse le double obstacle de la Chambre des représentants et de celle du Sénat. James Brady crut avoir gagné la partie en 1991, sous la présidence de George Bush, quand tous les anciens présidents encore en vie, Richard Nixon, Gerald Ford, Jimmy Carter et Ronald Reagan lui-même, qui s'y était d'abord montré hostile, lui apportèrent leur soutien. Les deux Assemblées votèrent alors en faveur du texte mais celui-ci fut inclus dans un dispositif plus large qui fut rejeté.

Deux ans plus tard, la volonté politique de Bill Clinton de lutter contre la criminalité et l'évolution d'une opinion ébranlée par quelques tueries largement médiatisées permirent enfin aux partisans d'une législation restrictive de l'em-

porter sur les jusqu'au-boutistes de la NRA. Le président Clinton salua dans cette loi un premier pas pour « reprendre possession de nos rues, retrouver nos familles, récupérer nos enfants et notre futur ». En dépit d'une décision de la Cour suprême, en 1997, jugeant inconstitutionnelle, au nom de la souveraineté des Etats, la disposition imposant à des policiers locaux la tâche de vérifier les antécédents des acheteurs, James Brady pouvait crier victoire.

L'ancien porte-parole de Ronald Reagan obtenait ensuite, grâce à son infatigable militantisme, le vote de deux lois importantes, consacrées l'une à l'interdiction d'armes d'assaut (Assault Weapons Ban), l'autre à la protection des jeunes (Youth Handgun Safety Act). Le 11 février 2000, la salle de presse de la Maison Blanche était baptisée salle James Brady. Ce jour-là, Bill Clinton rendit hommage à James Brady et à son épouse, dont le message, dit-il, tient en ces mots : « Persévérez, ne renoncez jamais. »

# Ni fleurs ni cactus

par Robert Solé

L'ACTUALITÉ, c'est aussi ceux qui ne la feront plus... Les décès de personnes illustres donnent lieu, dans *Le Monde*, à des articles nécrologiques qui sont très lus, et d'un œil particulièrement vigilant, si j'en juge par le courrier.



LE MÉDIATEUR

Le mois dernier, un lecteur parisien, Pierre Enckell, m'écrivait : « J'ai lu attentivement les deux nécrologies parues dans le numéro daté 11-12 février. J'y ai appris avec intérêt que M<sup>re</sup> Lindbergh avait eu « une brève passion pour Saint-Exupéry », ainsi qu'« une longue histoire d'amour avec son psychologue ». Jugez toutefois de mon désappointement en constatant que rien, dans l'article voisin consacré au décès d'un sénateur du Jura, ne renseignait le lecteur sur sa vie érotique. J'espère que les nécrologies du Monde traiteront désormais les amours des uns et des autres avec une égale impartialité. »

Non, nous ne saurons rien de plus sur l'ex-sénateur du Jura, et c'est très bien ainsi. Selon une bonne vieille règle, la vie privée des gens ne trouve place dans *Le Monde* que si elle a une incidence sur la vie publique. Ann Morrow Lindbergh, elle, n'était pas seulement l'épouse du premier aviateur à avoir traversé l'Atlantique, mais aviatrice elle-même, écrivain à succès et féministe de premier plan. Membre publique, sa liaison avec un psychologue ne nous intéresse pas. Je suis plus partagé quant à sa « brève passion » pour Saint-Exupéry. J'avoue que cette allusion, dans l'article des 11-12 février, avait aiguisé ma curiosité. Là, nous étions presque dans l'histoire de l'aviation, mais ça peut se discuter...

Depuis son changement de formule, en janvier 1995, *Le Monde* s'est donné une rubrique nécrologique, inspirée des grands journaux britanniques, pour rassembler et hiérarchiser des articles ou des notices qui paraissent dans différentes pages du journal. Les nécrologies sont « centralisées » par Nadine Avelange, responsable du Carnet, avec le concours d'Edouard Masu-

rel. La taille quotidienne de cette rubrique est tributaire de celle du Carnet (payant), qui figure dans la même page. Elle a le défaut de s'appeler « disparitions », ce qui crée une confusion avec des personnes portées disparues et dont on espère la réapparition...

Certains décès font l'objet d'une brève ; d'autres, d'un article signé dont la longueur varie de 50 à 200 lignes. Les très « grands » morts ont droit à une page ou deux au centre du journal ou dans la section culturelle, voire d'un cahier entier, comme ce fut le cas il y a quelques semaines pour Charles Trenet. Mais un article nécrologique peut aussi révéler aux lecteurs une personnalité qu'ils ne connaissaient pas : dans *Le Monde* du 23 mars, par exemple, Alexandre Bucciardi a présenté Chéhata Haroun, militant de gauche égyptien, juif et antisioniste.

Faute de place, le journal ne peut saluer tous ceux qui le mériteraient. Il passe parfois à côté de certains décès, et des lecteurs ne manquent pas de le déplorer. Il lui arrive, en revanche, de s'intéresser à des personnages inattendus : *Le Monde* du 7 mars 2000 a annoncé la « disparition » - définitive - de Lolo Ferrari, connue pour ses 130 cm de tour de poitrine...

L'article nécrologique consacré à l'écrivain et critique Jacques Brenner dans le numéro du 22 février a été jugé « dédaigneux » par une lectrice de Sète (Hérault), Simone Lacomblez. « Je ne connaissais ni le nom ni l'œuvre de M. Brenner, m'écrit-elle. Depuis, j'ai lu des articles sur lui. Il me semble que ce fut quelqu'un de fort respectable, et de valeur. Paix à ses cendres. Mais la question n'est pas là. Le but d'une rubrique nécrologique est d'annoncer un décès et de donner des détails sur une œuvre, non de traiter l'intéressé comme un potache aux dépens duquel on fait valoir sa supériorité de pédagogue critique. Un peu de modestie et de tact, s'il vous plaît. »

L'article en question qualifiait Jacques Brenner de « bon connaisseur de la littérature contemporaine », mais jugeait ses ouvrages « conventionnels et désordonnés ». Et il se terminait ainsi : « Peut-être devra-t-on cependant retenir un goût qui ne craint pas de s'affirmer et une réelle connaissance d'une part de la création contemporaine. Ce qui n'est déjà pas si mal. »

Lors de la publication de certains livres de Jac-

ques Brenner, *Le Monde* avait été plus sévère encore. Devait-il se contredire ? La mort d'un auteur n'appelle pas nécessairement des louanges. Le respect dû aux lecteurs et au défunt lui-même exige une certaine cohérence. Cela dit, une notice nécrologique n'a pas pour objectif de critiquer une œuvre. Elle doit privilégier les faits plutôt que le commentaire, surtout si elle est courte. La question ne se pose pas quand l'article occupe une page complète, où tout peut être dit au sujet d'un travail largement connu et sur lequel la plupart des lecteurs ont déjà leur propre opinion.

Presque toujours, des amis ou des proches du défunt aimeraient prendre eux-mêmes la plume. Il n'en est évidemment pas question, la rubrique nécrologique ne pouvant être une suite de panégyriques. Mais si les faits cités dans l'article du *Monde* sont inexacts ou incomplets, rien n'interdit de protester.

J'ai reçu ainsi de Gérard Batail, ancien professeur à l'École nationale supérieure des télécommunications de Paris, une lettre cinglante à propos de la nécrologie du mathématicien Claude Shannon, parue le 2 mars. M. Batail se dit « consterné par les erreurs de fait et la présentation caricaturale qui a été faite de son œuvre et qui trahissent une grande figure de la science ».

Près de la moitié de cette (trop) courte notice était consacrée à l'invention des ordinateurs d'échecs. M. Batail juge cela futile et dérisoire. Il rappelle, entre autres, que la théorie de l'information doit son existence à Shannon. En établissant « la possibilité théorique de transmettre un message sans erreur sur un canal bruyant », celui-ci a été « à l'origine d'immenses développements techniques sans lesquels ni le disque compact ni la téléphonie mobile ne seraient possibles (pour ne prendre que des exemples connus de tous) ».

Les journalistes du *Monde*, fussent-ils spécialisés, ne peuvent connaître l'œuvre de chaque savant. Cette notice nécrologique avait été rédigée trop vite, le matin même de l'annonce du décès. Sans aller jusqu'à imiter la presse britannique, qui se donne parfois plusieurs semaines de délai, on devrait prendre le temps de s'informer correctement. Claude Shannon pouvait attendre vingt-quatre heures pour être dignement « enterré » dans *Le Monde*.

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Juger Milosevic

La décision d'arrêter Slobodan Milosevic, annoncée samedi 31 mars par les autorités de Belgrade, est une bonne nouvelle. L'ancien président serbe porte une responsabilité écrasante dans les quatre guerres qui, depuis 1990, ont ensanglanté les Balkans et fait plus de deux cent mille morts. Pour les victimes, pour la communauté internationale, longtemps indulgente à son égard, il était de plus en plus insupportable que Milosevic continue de couler des jours tranquilles dans sa résidence de Dedinje, dans la banlieue chic de Belgrade, après avoir perdu l'élection présidentielle du 24 septembre.

Pour les Serbes aussi, que la mégalomanie de l'ancien chef de l'Etat et de son clan n'a pas épargnés. Tout à son rêve suicidaire de Grande Serbie, Milosevic a ramené la guerre et son cortège d'exactions, de pillages, de viols, de crimes, de nettoyages ethniques, avec une sauvagerie que le continent européen n'avait pas connue depuis la deuxième guerre mondiale. C'est pourquoi il a été inculpé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, le 27 mai 1999, en pleine guerre du Kosovo, par Louise Arbour, procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Et c'est pourquoi il doit être jugé par cette juridiction internationale, créée en 1993 par une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies. Ce serait certes la première fois qu'un ancien chef d'Etat serait déféré devant un tribunal international, mais le

TPIY a déjà jugé des Croates, des Bosniaques, des Serbes, et son autorité s'impose à tous.

Les nouvelles autorités de Belgrade issues des élections présidentielles du 24 septembre et législatives du 23 décembre de l'année dernière, notamment le président Vojislav Kostunica, ne semblent pas l'entendre ainsi. Elles souhaitent que Milosevic, poursuivi jusqu'à maintenant pour simple corruption, soit jugé en Serbie. La formation juridique du nouveau président yougoslave vient au secours de ses convictions patriotiques qui le dissuadent de livrer son prédécesseur à la justice internationale. Vojislav Kostunica veut que les procédures soient scrupuleusement respectées et que la loi soit strictement appliquée, en attendant que la législation remontant à la Yougoslavie de Tito et de Milosevic soit amendée par les élus du peuple.

La décision que devront prendre les autorités de Belgrade dans les prochains jours n'est pas de nature juridique. Elle est politique. Les objections au transfert de Milosevic à La Haye risquent d'apparaître comme des arguties alors que la question est d'une brutale simplicité : la Yougoslavie nouvelle, démocratique, fait-elle confiance aux institutions internationales au sein desquelles elle cherche à retrouver une place légitime ? Une réponse affirmative est sans doute douloureuse, en particulier pour des hommes politiques serbes qui ont parfois partagé les buts de Milosevic, s'ils en ont condamné les méthodes. Elle est d'autant plus indispensable.

### AU COURRIER DU « MONDE »

#### DÉMOCRATIE MUNICIPALE

En tant que citoyen européen, j'ai pour la première fois participé aux élections municipales en France. Habitant dans un village dont le maire sortant a été mis en ballottage au premier tour, mais réélu au deuxième tour avec une faible majorité de 34 voix, j'ai pu constater avec étonnement combien le système électoral des petites communes est traumatisant et humiliant pour la liste perdante et pour les citoyens qui ont voté pour elle. Le fait que dans le système majoritaire en vigueur tous les sièges du conseil municipal soient attribués à la liste gagnante exclut pratiquement la moitié de la population de toute discussion sur l'avenir du village. Cela est lourd de conséquences à une époque où les décisions d'un maire et d'un conseil municipal ne concernent pas seulement la gestion courante de la commune mais ont des conséquences sur l'environnement comme sur les systèmes sociaux et écologiques de toute une région. (...)

Hans Bauer  
Saint-Didier  
(Tarn-et-Garonne)

#### ENFANTS D'ENSEIGNANTS

La réussite scolaire des enfants d'enseignants est un fait statistiquement reconnu. Mais je ne peux admettre l'explication réductrice que vous proposez (*Le Monde* du 27 mars). Selon vous, cette réussite viendrait de « la connaissance du système éducatif et du soutien scolaire à la maison ».

Cette réussite des enfants d'enseignants a toujours existé, l'explication en est simple et ne suppose aucun calculs machiavéliques. Les enfants de professeurs sont des « plantes de serre ». Nul n'est besoin, dans une famille d'ensei-

gnants, de pratiquer le soutien scolaire : il se fait tout seul. (...) Grâce aux échanges quotidiens pendant les heures des repas, la présence de nombreux livres dans la maison, les sorties culturelles. (...)

Ce phénomène existera toujours, il est naturel, et cela n'a aucun sens de dire qu'il « pose question ». La question est plutôt celle-ci : pourquoi aucun de nos fils n'est-il devenu professeur ? Une réponse m'a été donnée par l'un d'entre eux : « C'est l'attitude de mes camarades qui m'enlève le goût de l'enseignement, parce que, être professeur, c'est être décidé à parler à des gens qui n'ont pas envie de vous écouter. Je ne sais pas si j'en serais capable. »

Marie-Rose Tricaud  
Versailles (Yvelines)

#### RACINE ET LES PROTESTANTS

Michel Cournot (*Le Monde* du 22 mars), écrivant au sujet de *l'Esther* mise en scène par Daniel Mesguich, se livre à quelques réflexions éloquentes sur la lutte courageuse qu'aurait menée Racine, par le truchement de cette pièce, contre l'anti-

sémitisme de son temps. Peut-être. Possible. Mais homme de cour, Racine semble n'avoir pas eu le même courage ni la même lucidité pour dénoncer les persécutions autrement plus graves et sanglantes subies à la date où il écrit sa pièce (1689) par les protestants, et ce depuis 1685, date de la révocation de l'édit de Nantes. Et pourtant, ayant vécu quelque temps à Uzès, bastion huguenot, il aurait pu être sensible au sort fait à ses habitants (et ailleurs dans le royaume) par les régiments de dragons et « autres missionnaires armés » et s'en ouvrir à la royale épouse. On cite, dans les manuels scolaires, les reproches de Vauban à Louis XIV (ce qui lui valut la disgrâce royale), mais pas une lettre, une phrase de Racine, qui semble alors avoir été plus proche des sinistres Louvois et Bossuet que de ce brave bâtisseur de remparts.

Domage qu'il n'ait pas défendu ceux qui auraient eu, à ce moment-là, le plus besoin de son génie et de sa gloire. A ses risques et périls, il est vrai.

Isabelle Henoch  
Paris

## Paradoxes du protectionnisme audiovisuel français

Suite de la première page

En quelques mois, les groupes allemands, aussi bien RTL Group que son concurrent dans la télévision à péage Kirch, ont accéléré leur offensive européenne et pris des positions incontournables, comme les droits très précieux de la formule 1 ou de la prochaine Coupe du monde de football. Parallèlement, le groupe de Leo Kirch a renforcé ses liens, déjà anciens, avec celui de Silvio Berlusconi en Italie.

L'Australo-Américain Rupert Murdoch, longtemps présent dans l'Hexagone comme le Grand Satan avec qui tout opérateur risquait de perdre son âme, poursuit inlassablement son expansion mondiale. Il conforte sa présence en Grande-Bretagne et envisage de se renforcer dans la télévision par satellite aux Etats-Unis.

Face à cette montée en puissance des grands groupes interna-

tionaux, les Français paraissent démunis : si l'Hexagone est souvent accusé de protectionnisme, les marchés audiovisuels des autres pays européens lui sont paradoxalement très difficilement accessibles. Dominique Baudis vient d'affirmer, sur la radio BFM, qu'il juge « fondées les protestations de NRJ à l'égard des autorités allemandes de régulation de l'audiovisuel ». Au regard des difficultés rencontrées par le groupe NRJ outre-Rhin face à la prise de contrôle, par RTL Group, des radios françaises RTL, RTL 2 ou Fun Radio et à son offensive dans M6, le président du CSA considère qu'« il n'y a pas de raison que les groupes français soient victimes d'ostracisme ».

#### LES RENONCEMENTS DE L'ÉTAT

Par ailleurs, à l'exception de Canal+, il n'y a pas d'opérateur français d'envergure mondiale. Après une tentative infructueuse en Espagne, M6, prisonnière par la stratégie de ses actionnaires, a renoncé à ses projets. RTL Group compte mener seul ses développements européens, et Suez donne l'impression d'avoir d'autres priorités. Malgré sa place dominante sur le marché français, tant en termes d'audience que de recettes publicitaires, TF1 n'a jamais réussi à franchir les frontières. Ses tentatives d'alliances se sont toutes

soldées par des échecs. Là encore, les priorités d'expansion de l'actionnaire de référence de la chaîne, Bouygues, sont ailleurs. La téléphonie accapare tous les investissements, et TF1 reste inexorablement isolée sur l'échiquier européen.

Dans un pari incroyablement risqué, Jean-Marie Messier a métamorphosé l'ancienne Générale des eaux en un géant mondial de la communication, Vivendi Universal. Le nouveau groupe a pris le contrôle d'un studio hollywoodien, précédemment détenu par des Japonais, puis des Canadiens.

Nouveau paradoxe : maintenant que Canal+ est à Hollywood, rien ne dit que le groupe présidé par Pierre Lescurie diffusera davantage de films français aux Etats-Unis. Universal continuera à sortir chaque année des longs-métrages destinés à un public américain, puis exportés dans le monde entier. Ce n'est pas parce qu'un studio change de mains que les Américains modifieront leurs goûts en matière cinématographique. Ainsi, même si un groupe français plante son fanion outre-Atlantique, la balance commerciale restera toujours gravement déséquilibrée, en faveur des programmes audiovisuels américains. Dans un marché audiovisuel mondial évalué à 1 500 mil-

liards de francs, les logiques d'entreprises ne recourent pas toujours celles des pays.

Dans ce contexte international assez mouvant, le cadre de l'audiovisuel français donne l'impression d'évoluer au fil des années, moins par volonté politique que par glissements successifs et renoncements. L'abandon de plusieurs tabous est désormais programmé. La sacro-sainte règle du plafonnement des chaînes privées à un maximum de 49 % détenu par un même actionnaire devrait rapidement voler en éclats, d'abord pour la télévision numérique hertzienne. A terme, ce seuil pourrait être abandonné pour toutes les chaînes.

Dans le service public, l'idée même de la privatisation de France 2 est si souvent évoquée que, dans quelques années, une telle hypothèse ne semble plus invraisemblable. Enfin, la multiplication des attaques contre le maintien de la redevance audiovisuelle prouve aussi que son arrêt n'apparaîtrait plus comme la fin d'un dogme intangible. Entre les exigences des actionnaires des chaînes privées et les renoncements de l'Etat dans la télévision publique, l'exception française est bien vouée à une proche disparition.

Nicole Vulser

## IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

### Outrage au Saint-Père

M<sup>lle</sup> LAURA DIAZ, député communiste de Livourne à la Chambre italienne, élégante et vive jeune fille, a été condamnée hier soir par le tribunal de Chieti à huit mois de prison avec sursis pour avoir enfreint l'article 81 de la loi du 27 mars 1929, chapitres 810 et 278, laquelle punit les offenses publiques dirigées contre un chef d'Etat étranger. En l'occurrence il s'agissait du pape. Au cours d'une réunion électorale à Ortona-a-Mare, en juin 1948, devant un nombreux auditoire et la vaste Adriatique, la fouguese militante commenta à propos de la politique mondiale du Vatican, et plus particulièrement celle de Pie XII. Jusque-là elle était dans son droit. Mais cela a été plus loin.

Elle a dit - ou du moins l'attention lui reprochait d'avoir dit : « Les mains du souverain pontife ruissellent du sang des enfants de

Grèce et de Palestine parce qu'il n'a pas levé un doigt pour empêcher ces guerres locales, pas plus qu'il n'a levé un doigt naguère pour empêcher ou limiter la guerre mondiale, et il n'y a pas d'eau bénite qui puisse les lui laver ! » Le procès est donc venu hier devant le tribunal de Chieti.

Il s'est achevé tard dans la soirée par un verdict qui, si on le regarde de près, semble bien établir que : 1° M<sup>lle</sup> Diaz, malgré ses dénégations, a vraiment outragé le pape ; 2° sa faute doit être attribuée en partie à son exubérance juvénile, et que la miséricorde des hommes peut étendre le sursis sur son péché. M<sup>lle</sup> Diaz, en tailleur noisette, a accueilli la sentence avec une moue et a annoncé qu'elle fera appel.

Jean d'Hospital  
(1<sup>er</sup>-2 avril 1951.)

### Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

**TRANSPORT** Lundi 2 avril, SAir-Group, maison mère de Swissair et du deuxième pôle aérien français (AOM, Air Liberté et Air Littoral), présentera ses comptes devant ses

actionnaires. ● **LES RÉSULTATS financiers du groupe suisse sont catastrophiques, en raison notamment de lourdes pertes de ses activités françaises.** ● **LE DEUXIÈME PÔLE**

aérien français concurrent d'Air France n'est pas une idée nouvelle : ses promoteurs s'y sont tous brûlés les ailes. ● **DEPUIS 1995, trois grandes tentatives de susciter un rival privé à**

la compagnie nationale ont eu lieu avec le soutien de prestigieux membres de l'establishment français. ● **BRITISH AIRWAYS elle-même y a englouti plusieurs milliards de francs**

avant de céder la place à Swissair. ● **LE VRAI CONCURRENT de l'avion d'Air France pour la couverture du territoire français semble en réalité être le TGV.**

## L'impossible décollage de « l'autre » compagnie aérienne française

Depuis une décennie, toutes les tentatives de créer un deuxième pôle de transport aérien, concurrent d'Air France, ont échoué. L'ultime épisode de cette saga, la reprise d'AOM, Air Liberté et Air Littoral par Swissair, se solde par un désastre financier

**LA SEMAINE** qui commence va être décisive pour AOM-Air Liberté. Vendredi 30 mars, une réunion du comité d'entreprise a tourné court, après le constat fait par le nouveau patron, Marc Rochet, de « l'absence de dialogue possible avec les élus du comité d'entreprise et les organisations syndicales ». Réplique des élus : « Le CE conteste formellement les déclarations et les analyses faites par M. Rochet. » Une nouvelle réunion doit avoir lieu jeudi 5 avril. Entre-temps, SAirGroup, maison mère de Swissair et d'AOM-Air Liberté, aura présenté, le 2 avril, devant l'assemblée générale de ses actionnaires, ses résultats financiers, qui s'annoncent catastrophiques. Les actionnaires du groupe suisse ne manqueront pas de s'inquiéter de la pertinence de l'investissement, quasiment à fonds perdus, fait par le groupe helvète dans le fameux « deuxième pôle aérien français », véritable arlésienne du transport aérien hexagonal.

L'idée de créer une compagnie privée destinée à contrer les monopoles longtemps détenus par Air France et l'ex-Air Inter n'est pas nouvelle. L'histoire récente du transport aérien français est jalonnée des fantômes des compagnies qui s'y sont essayés, d'UTA à AOM, de TAT à Air Littoral, en passant par Minerve et Air Liberté, et de quelques grands noms du capitalisme familial français, d'Edouard de Ribes (banque Rivaud) à Ernest-Antoine Seillière, actuel coactionnaire d'AOM-Air Liberté.

Le monopole d'Air France a pris fin, sur le papier, le 30 octobre 1990, celui d'Air Inter en 1995, peu avant son absorption complète par Air France. En 1990, Leon Brittan, commissaire européen à la concurrence, le gouvernement français et la compagnie nationale avaient signé un accord, aux termes duquel M. Brittan renonçait à vouloir faire lâcher UTA, rachetée à prix d'or (5 milliards de francs) en janvier 1990 par Bernard Attali, alors président d'Air France, à Jérôme Seydoux, patron de Chargeurs. En contrepartie, le gouvernement français s'était enga-

AÉROPORTS	PASSAGERS	Evol. 2000/99 en %
PARIS-ROISSY	48 000 000	+ 10,1
PARIS-ORLY	25 600 000	+ 1,2
NICE	9 400 000	+ 8,4
MARSEILLE	6 040 000	+ 7,3
LYON	6 000 000	+ 9,4
TOULOUSE	5 350 000	+ 5,6
BORDEAUX	3 070 000	+ 5,1
LILLE	990 000	NC

gé à susciter l'émergence de concurrents à la compagnie nationale.

Air France s'était déjà frottée à la concurrence trois ans plus tôt. Jacques Douffiaques, ministre des transports du gouvernement Chirac, avait autorisé, en 1987, Nouvelles Frontières et la compagnie Corse Air à organiser des vols charters entre Paris et Toulouse, puis vers Nice, Ajaccio, Bastia, Marseille, Biarritz, Brest et Clermont-Ferrand. Mais le cahier des charges élaboré par le ministère était si contraignant qu'il était pratiquement impossible de faire jouer la concurrence.

C'est en 1995 que se présente la véritable opportunité de faire décoller un pôle concurrent d'Air France. Le 1<sup>er</sup> janvier de cette année-là, par décision de Bruxelles, le ciel français n'est plus la propriété d'Air France. Tout le monde prédit un déferlement de concurrents sur ce qui est alors (et qui demeure aujourd'hui) le premier marché européen, avec vingt-deux millions de passagers (soixante-quinze millions en 2000). De fait, dès 1995, trois compagnies privées françaises - AOM, Air Liberté et TAT - prennent un million trois cent mille clients à la compagnie intérieure, rebaptisée Air France Europe par Christian Blanc, patron d'Air France depuis 1993.

Mais là encore, l'ouverture se fait à reculons de la part de l'administration française. « Air Liberté a obtenu l'autorisation de desservir Toulouse au début de 1995, se souvient Lotfi Belhassine, le fondateur d'Air Liberté. L'autorisation... mais pas les créneaux ! » La compagnie charter convertie aux lignes régulières était obligée d'utiliser d'artifices pour obtenir des slots (créneaux de décollage et d'atterrissage) à des heures convenables pour ses passagers. Et M. Belhassine de taper du poing sur la table pour tenter d'avoir des conditions d'accueil dignes de ce nom

de la part d'Aéroports de Paris. Air Liberté a choisi de se battre sur les tarifs, alors qu'AOM et TAT attaquent sur les services. Cette stratégie, dans les premiers mois d'exploitation, se révèle payante mais coûteuse. En septembre 1996, Air Liberté dépose son bilan, affichant une perte de 650 millions de francs. Fin du premier acte.

Le deuxième débute le jeudi 9 janvier 1997 : le tribunal de commerce de Créteil accorde à British Airways la reprise d'Air Liberté. Privatisée sous Margaret Thatcher, devenue en une décennie la deuxième compagnie mondiale, et l'une des plus rentables, « BA » est l'épouvantail du transport aérien européen. Outre-Rhin, le rachat d'un transporteur local, rebaptisé Deutsche BA, en juin 1992, lui a permis de se hisser au rang de numéro deux allemand derrière Lufthansa. En France, British Airways annonce qu'elle investira dans Air Liberté 440 millions de francs. Puis, en six mois, le transporteur britannique rachète TAT (pour 490 millions de francs) et porte sa participation dans Air Liberté à 70 %, le solde étant détenu par le groupe Rivaud.

Mais au début de l'année 1997, BA fait ses comptes. Il a dû consolider 1,5 milliard de francs de pertes au titre de TAT. Et il prévoit de perdre en trois ans sur Air Liberté

deux cartes d'embarquement, l'une pour le Thalys et l'autre pour Roissy. Air France a réservé une ou deux voitures de première classe pour ses clients sur chacune des cinq rames du TGV qui relie Bruxelles à l'aéroport Charles-de-Gaulle.

« **IL N'Y A PAS de place pour un troisième opérateur aux côtés d'Air France et du TGV** », entend-on généralement, quand on évoque la médiocre santé des concurrents de la compagnie aérienne nationale. Il est vrai que le territoire français se prête volontiers au train et que, même sur certaines lignes, Air France n'hésite pas à abandonner le transport de ses passagers à la SNCF. Ainsi, depuis le 25 mars, Air France a ouvert une escale... à la gare de Bruxelles-Midi. Les passagers ont en main un billet pour leur destination finale ainsi que

500 millions de francs. « British Airways a fait un peu ce qu'a fait Swissair, relève aujourd'hui un professionnel du secteur aérien. A l'époque, BA s'est dit : "Je ne suis pas assez gros avec TAT, il faut que je grossisse". Résultat : au lieu d'avoir 2 milliards de francs de trou, il passe à 5 ! » En 1998, la filiale française de British Airways affiche un défi-

cit de 260 millions de francs. La maison mère décide d'arrêter les frais. Rivaud, sous l'influence de Vincent Bolloré, son nouvel actionnaire de référence, a déjà jeté l'éponge. A l'été 1999, la compagnie britannique prend langue avec Swissair en vue de lui céder son pôle français. Le groupe suisse est justement à la recherche de portes d'entrée dans l'Union européenne.

**Swissair, le prestigieux transporteur suisse, ne parviendra pas à trouver sa place sur le marché hexagonal**

SAirGroup a déjà repris AOM en

février 1999. Cette compagnie était née de la fusion d'Air Outre-Mer et de Minerve en 1992. Initialement filiale du Crédit lyonnais, elle est passée dans le giron du Consortium de réalisation des actifs à risque de la banque (le CDR). Pour montrer patte blanche aux autorités européennes (qui interdisent, dans l'aérien, toute cession majoritaire à une compagnie non communautaire) SAirGroup s'est associé à Ernest-Antoine Seillière, pressé par Jacques Chirac et son ami Alexandre Couvrelaire, patron d'AOM et vieux briscard du transport aérien français (il avait fondé Euralair). Swissair avait aussi repris la compagnie régionale Air Littoral, en septembre 1998, recapitalisée à hauteur de 600 millions de francs.

Mais pas plus que ses prédécesseurs, le prestigieux transporteur suisse ne parviendra à trouver sa place sur le marché hexagonal. Il s'apprête à dévoiler des pertes abyssales pour AOM-Air Liberté et Air Littoral, de l'ordre de 3 milliards de francs. Un ultime reprenneur tentera-t-il sa chance ? Lotfi Belhassine, qui ne s'est jamais consolé de son échec, évoque pour *Le Monde* l'hypothèse d'une reprise d'entreprise par les salariés (RES). Mais il n'est pas prêt à s'y associer...

François Bostnavaron

## Le vrai concurrent de l'avion : le TGV

LE PRIX, UN ATOUT POUR LE TRAIN

Le match entre le train et l'avion ne date pas d'aujourd'hui. Il remonte à l'ouverture de la première ligne à grande vitesse entre Paris et Lyon, en 1981, qui « siphonnera » littéralement la clientèle d'Air Inter sur cette ligne. Avec la mise en service, le 10 juin, de la ligne TGV Méditerranée, le duel prendra un nouveau tour. Aujourd'hui, sur Paris-Mar-

seille, le temps de parcours ferroviaire dépasse les quatre heures. Dans deux mois et demi, il faudra seulement trois heures pour rejoindre la capitale phocéenne. De centre-ville à centre-ville.

Au-delà des considérations de prix, de confort, de services à bord, un facteur majeur revient souvent dans les propos des usagers : la ponctualité. La SNCF s'est fixé des objectifs ambitieux : 90 % des TGV devront arriver à l'heure, avec une marge de plus ou moins dix minutes. En face, les statistiques données par l'aéroport de Marseille démontrent un gros effort des transporteurs aériens : en 2000, 77 % des avions étaient à l'heure - c'est-à-dire avec une marge de retard maxi-

mal d'un quart d'heure - au départ de Marseille, et 81 % des vols à l'arrivée, contre 70 % en moyenne pour les deux en 1999. L'avion assure encore huit arrivées avant neuf heures du matin, à Paris ou à Marseille, ce qui permet notamment de faire l'aller et le retour dans la demi-journée. Le train ne peut pas lutter sur ce terrain. En revanche, le prix du voyage sera un atout incontestable pour le train. Bref, le duel s'annonce serré. Actuellement, l'avion a l'avantage : sur la ligne Paris-Marseille, il transporte 60 % des cinq millions de voyageurs circulant chaque année entre ces deux villes.

F. Bn

## LES SICAV ET FCP DE LA POSTE

Pour vous, La Poste crée des Sicav et des FCP adaptés à vos besoins. Vous pouvez choisir parmi la large gamme de produits proposés celui qui correspond le mieux à votre profil, à vos objectifs et à votre durée de placement. Les produits financiers de La Poste sont souvent distingués dans différents palmarès.

### POSTE GESTION

SICAV MONETAIRE EURO

#### DIVIDENDE EXERCICE 2000

Le conseil d'administration de la Sicav POSTE GESTION a arrêté les comptes de l'exercice 2000 et a constaté que le dividende net par action " D ", dite de distribution s'élève à 76,47 euros, soit une contre-valeur de 501,61 francs

#### DECOMPOSITION DU DIVIDENDE NET, en euros :

• Créances non négociables	0,08 euro
• Titres de créances négociables	76,39 euros
• TOTAL	76,47 euros

soit une contre-valeur 501,61 francs

Sous réserve du vote de l'assemblée générale ordinaire, le dividende sera détaché le 9 avril 2001 et mis en paiement le 11 avril 2001.

Valeur de l'action " D " au 28.02.2001 : 2 331,32 euros, soit une contre-valeur de 15 292,46 francs

### AMPLITUDE MONDE

SICAV ACTIONS INTERNATIONALES

#### DIVIDENDE EXERCICE 2000

Le conseil d'administration de la Sicav AMPLITUDE MONDE a arrêté les comptes de l'exercice 2000 et a constaté que le dividende net par action " D ", dite de distribution s'élève à 1,93 euro, soit une contre-valeur de 12,66 francs.

#### DECOMPOSITION DU DIVIDENDE NET, en euros :

• Actions étrangères	1,76 euro
• Actions françaises	0,17 euro
• TOTAL	1,93 euro

soit une contre-valeur de 12,66 francs

#### CREDIT D'IMPÔT

Selon la réglementation fiscale, le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Valeur de l'action " D " au 28.02.2001 : 234,62 euros, soit une contre-valeur de 1 539,01 francs

Gestion : SOGEPOSTE S.A.

Filiale de La Poste et de la Caisse des dépôts et consignations

LA POSTE

## Les bonnes recettes d'Air France passent par le « hub » de Roissy

### LONDRES

de notre correspondant à la City

Il est une compagnie aérienne au Royaume-Uni qui coule des jours heureux : Air France. Au cours de l'année budgétaire 2000-2001, le transporteur n'a fait que se développer, comme le montre l'augmentation de 20 % du nombre de passagers transportés au départ de Grande-Bretagne et d'Irlande. La raison majeure de ce succès dans cette zone, qui constitue aujourd'hui son premier marché européen, est l'attrait croissant pour les Britanniques de la plate-forme de correspondance (hub) de Roissy - Charles-de-Gaulle (CDG).

Rien n'illustre mieux cette stratégie de développement bâtie sur la plaque tournante parisienne que le récent accord de partenariat sous la forme d'un partage des codes conclu, le 20 mars, avec la première compagnie intérieure privée britannique, British European. A partir d'avril, Air France sera associée à l'exploitation de trois lignes (Belfast-Birmingham, Aberdeen-Londres et Edimbourg-Londres ou Birmingham). Dès l'été, cet accord sera étendu aux vingt et une lignes de cette « major » régionale, fondée en 1979 et devenue le troisième transporteur aérien britannique. Cette nouvelle association vient renforcer le réseau d'alliances tissé par Air France avec des compagnies aériennes locales, comme Gill Airways, Britair, CityJet, etc.

« L'idée est simple : on achemine les passagers, de Londres comme de province, vers Charles-de-Gaulle ou

vers le reste du monde. Le succès de cette stratégie est également basé sur des tarifs étudiés, légèrement en dessous de ceux de la concurrence, ce qui importe sur ce marché très sensible au rapport qualité-prix » explique Marc Benedetti, directeur général d'Air France pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

Le bon sens veut donc que l'on multiplie les points de sortie, comme le montre le nombre record - quatorze - de vols quotidiens assurés par Air France, entre Londres-Heathrow et CDG, contre douze pour British Airways. La présence à Londres du centre européen de réservations d'Air France, comme la bonne réputation auprès de la presse spécialisée de son service à bord, en particulier l'accueil et la restauration, sont autant d'atouts face aux concurrents, Lufthansa et KLM, basés à Francfort et Schipol (Pays-Bas).

### HEATHROW TOTALEMENT SATURÉ

Résultat de cette percée : le nombre de passagers embarqués par Air France en Grande-Bretagne qui voyage ensuite via CDG vers l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Asie a augmenté respectivement de 67 %, 62 % et 22 %. Chaque semaine, Air France propose 15 121 correspondances à Paris, soit le double de Francfort et le quadruple de Londres. A l'évidence, Roissy - CDG tout comme le hub secondaire de Lyon ont la cote auprès des analystes du secteur aérien. « Totalelement saturé, Heathrow n'est plus extensible en rai-

son de l'hostilité des riverains. Comme le montre le serpent de mer du cinquième terminal dont on parle depuis des lustres, il n'y a aucune possibilité d'agrandissement. Dans quatre ans, Roissy-CDG, qui disposera bientôt de quatre pistes fonctionnant simultanément contre deux à Londres, aura dépassé ce dernier. Et ça va faire mal », estime Chris Avery, expert de JP Morgan. Reconnaisant implicitement la prééminence du hub français, British Airways délaisse désormais la collecte de passagers dans les autres pays européens pour se concentrer sur la clientèle d'affaires internationale au départ de Londres. La compagnie britannique a été contrainte de faire le deuil de ses ambitions de création d'un hub planétaire, après les abandons successifs de deux projets de plate-forme : Gatwick, deuxième aéroport londonien, jugé trop centré par rapport aux flux de trafics, et Schipol, victime de l'échec du projet de fusion entre British Airways et KLM.

Si la recette du hub français a fait miracle, il reste des points noirs. Les clients au départ de Londres se plaignent de la lenteur de l'enregistrement des bagages, de la vétusté des installations du terminal 2 et du salon Espace affaires. A Paris, ce sont les bouchons aux postes de police, la pauvre signalisation et le manque de parkings de stationnement, obligent à de longues navettes en autobus, qui sont montrés du doigt.

Marc Roche

# La CGT, la CFDT et FO appellent les cheminots à une nouvelle grève nationale jeudi 5 avril

Seuls SUD-Rail et les conducteurs autonomes poursuivaient le mouvement, samedi matin 31 mars

Le mouvement de grève à la SNCF commencé jeudi 29 mars donnait des signes de faiblesse, samedi 31. Un retour du trafic à la normale dans la

journee était envisagé. A la demande des organisations syndicales, la direction a avancé à jeudi 5 avril la réunion sur les mesures salariales et les

embauches anticipées, prévue le 9 avril. La CGT, la CFDT et Force ouvrière ont déposé un nouveau préavis de grève pour jeudi.

LE MOUVEMENT de grève qui a débuté jeudi 29 mars à la SNCF donnait des signes de faiblesse à la veille du week-end. Seuls quelques agents de conduite poursuivaient, samedi 31 mars, en début de matinée, la grève alors que la direction de la SNCF, à la demande des organisations syndicales, s'est proposée de déplacer la rencontre initialement prévue le 9 avril. Cette réunion, qui doit évoquer notamment les mesures salariales ainsi que les embauches anticipées de 2001, se tiendra en conséquence jeudi 5 avril. En outre, la direction se déclare prête à y évoquer le projet « Cap clients » de réorganisation des activités – avant la consultation du comité central d'entreprise – ainsi que les prévisions d'évolutions des moyens de l'entreprise. « Nous avons entendu le message de nos partenaires sociaux, et sommes prêts à évoquer avec eux l'ensemble des points qui les préoccupent, dans le souci du dialogue social », faisait valoir vendredi soir la direction. En face, tout en se félicitant que « la mobilisation ait porté ses fruits », les syndicats décidaient de ne pas relâcher la pression.

La CGT, voulant semble-t-il reprendre la main, déposait aussitôt un nouveau préavis de grève pour jeudi, afin de placer la réunion « sous le contrôle des chemi-

nots, et de couvrir les initiatives qui pourraient être prises » localement, mais sans appeler, depuis Paris, à bloquer les trains. « Nous sommes dans un processus » de mobilisation, a expliqué Didier Le Reste, secrétaire général de la fédération. La CFDT et FO décidaient également de déposer un préavis de grève, entendant bien profiter de l'ouverture de la direction pour « discuter, en premier lieu, du rejet du projet de réorganisation Cap clients ». Toutefois, certains délégués ne cachaient pas les difficultés à relancer un mouvement d'ampleur, quelques jours après une grève nationale.

Plus tôt, les fédérations de cheminots FO et FGAAC (agents de conduite autonomes) ont démenti, auprès de l'AFP, avoir lancé un quelconque appel commun, avec SUD-Rail, à poursuivre la grève commencée jeudi matin à la SNCF. Une réunion de toutes les fédérations de cheminots s'était tenue en fin de matinée à Paris. A l'issue de cette rencontre, un communiqué de SUD-Rail avait annoncé que les fédérations SUD, FO et FGAAC appelaient « l'ensemble des cheminots à la poursuite du mouvement pour exiger le retrait du projet de réorganisation de l'entreprise, les moyens nécessaires en effectifs et matériels, et une progression du pou-

voir d'achat ». FO a expliqué à l'AFP que sa position n'avait pas changé : « Pour préserver l'avenir, et préparer une nouvelle mobilisation dans les jours à venir, FO ne lance pas d'appel national à la poursuite de la grève, mais soutient les agents qui décident localement, en assemblée générale, de continuer le mouvement. »

La FGAAC, qui avait déposé un préavis national courant jusqu'au 9 avril, a précisé à l'AFP qu'elle appelait, seule, les agents de conduite à poursuivre la grève sur la base de leurs revendications propres, qui concernent la rémunération et le reclassement des agents de conduite.

## RETOUR À LA NORMALE DU TRAFIC

Côté trafic, la direction prévoyait un retour à la normale dans la journée de samedi, avec toutefois quelques perturbations persistantes. Le trafic devait être normal pour Eurostar et Thalys, ainsi que pour les TGV Atlantique. L'entreprise annonçait en revanche trois trains sur quatre sur les TGV Nord, et deux trains sur trois en moyenne sur les TGV Sud-Est, ainsi que sur les TGV province-province.

Pour les trains grandes lignes corail, la SNCF prévoyait un service normal sur l'Atlantique, un train sur deux en moyenne sur le Nord-

Est, et deux trains sur trois sur le Sud-Est ainsi que pour les relations entre le Nord-Est et la Sud-Est.

Concernant les trains express régionaux (TER), la SNCF prévoyait un trafic « normal, sauf exceptions » – les liaisons revenant à la normale en fin de matinée sur Bordeaux – et un train sur deux sur Montpellier, Marseille et Lyon, un train sur trois sur Dijon, et deux trains sur trois sur Lille et Paris-Nord. Enfin, pour l'Ile-de-France étaient prévus deux trains sur trois pour le RER B vers Roissy et Mitry, un train sur trois sur le tronçon sud du RER D et un train sur deux sur son tronçon nord, aucun train sur le RER E, et des perturbations sur les trains de banlieue, gare de l'Est, gare de Lyon et gare du Nord.

Le trafic dans la région de Marseille restait très perturbé samedi matin. Les agents du dépôt de la Blancarde ont voté vendredi pour la poursuite du mouvement de grève, qui porte notamment sur des revendications salariales. La Blancarde est le principal des quatre dépôts dépendant de la direction de Marseille, les trois autres étant Avignon, Miramas et Nice. Il représente environ 60 % des effectifs de conducteurs de la région.

François Bostnavaron (avec AFP)

## Au « village gaulois » de Paris-Est, « on ne sait plus quoi dire aux usagers »

« RAS LE BOL ! » C'est ce qu'ils étaient décidés à redire à Paul Odoux, directeur SNCF de la région Paris-Est. Vendredi 30 mars, à 14 heures, une cinquantaine d'entre eux, délégués syndicaux et cheminots de base, attendait dans le hall

### REPORTAGE

Un délégué SUD-Rail à un directeur régional : « Même de votre bureau vous pouvez les voir, les trains supprimés »

de la gare de l'Est, à Paris, avant de monter dans les bureaux pour faire savoir de quel bois ils se chauffaient. Au cœur du mécontentement exprimé par la profession, cette région de Paris-Est a un air de village gaulois. Peut-être parce qu'elle est un bastion du syndicat SUD-Rail qui, avec celui des agents de conduite autonomes (Fgaac), se montre le plus radical dans cette grève. Mais ils n'en étaient pas moins de tous horizons, CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD-Rail et Fgaac, pour interpellier leur directeur de région.

Il les attend dans une salle de réunion. Il n'y a pas de chaises, on reste debout. L'ambiance est plutôt tendue. Joëlle Pierré, de SUD-Rail, prend la parole. Elle fait le point sur leurs trois revendications : la mise en place d'une gestion par activités (« Cap Clients ») qui correspondrait à une « mise aux normes du libéralisme européen » et préparerait insidieusement la privatisation de chacune de ces activités de la SNCF ; la perte du pouvoir d'achat des cheminots (absence d'augmentation de salaire suffisante ou primes taxées par le biais de l'Urssaf), au moment où la SNCF « ne tarit pas en campagnes de publicité pour redorer son image » ; la détérioration des conditions de travail par manque d'effectifs, des postes ont été supprimés alors que l'augmentation du trafic, conjuguée à la mise en place des 35 heures,

nécessiterait des embauches. Conclusion : quantité de trains supprimés (près de 150 par jour ces deux derniers mois dans la région Paris-Est), guichets fermés, matériel en panne faute d'être réparé convenablement, etc. « Pour une entreprise qui a comme ambition d'être la première entreprise de service public en Europe, bonjour ! »

« Bien », émet Paul Odoux à la fin de l'exposé, visiblement décidé à garder son calme. Mais face à lui, le ton monte. José Ribes, autre délégué SUD-Rail, prend la relève. Le « nuage de la guerre », c'est le « manque chronique » de conducteurs. Il s'échauffe, s'énervé. « Même de votre bureau vous pouvez les voir, les trains supprimés. Ça devrait vous alerter, non ? » Malgré le passage aux 35 heures, ont-ils tous calculé, 32 postes d'agents de conduite auraient été supprimés en 2000 pour la seule région Paris-Est.

### « PAS DE LANGUE DE BOIS »

Le directeur de la région Paris-Est écoute sagement. C'est un agent de conduite, représentant national de la Fgaac et se présentant d'abord comme « un cheminot mécontent » qui emballe le plus l'assemblée : « Face au manque d'effectifs, la seule proposition d'un service public, en France, c'est de supprimer des lignes. Vous voulez un chemin de fer comme en Angleterre ? Il faut le dire. Vous n'êtes pas capables d'anticiper. Si vous étiez dans le privé, votre patron vous dirait "dehors !" » Applaudissements, hurrahs. « Il nous faut des réponses claires ! Pas de langue de bois ! », scande la salle.

M. Odoux prend la parole. La gestion par activités (« Cap Clients ») qui annoncerait une privatisation ? « Si la SNCF devait un jour être privatisée, ce serait une décision politique, Cap Clients ou pas. » La salle grogne. Il continue. Sur les effectifs : « Malgré les embauches qui ont déjà eu lieu, l'entreprise par ses plus hautes instances a reconnu une tension actuelle sur les effectifs dans un contexte de croissance », poursuit M. Odoux qui fait aussi valoir le peu de candidats suffisamment quali-

fiés. La réponse attendue tombe enfin, on ne peut plus claire : « Le budget prévisionnel de 2001 est dans le rouge. Vous n'aurez pas 50 embauches immédiates. Vous n'aurez pas de régularisation immédiate de tous les emplois-jeunes. »

Il n'a pas terminé que la salle se vide. « C'est pas la peine de rester, il nous ressort la langue de bois. » A la sortie, Paul Odoux conclut : « Ils posent des problèmes de budget d'entreprise sur lesquels les régions n'ont pas de marge de manœuvre ». Joëlle Pierré : « C'est toujours pareil : les directeurs d'établissement renvoient la balle aux directeurs de régions qui la renvoient au national, c'est pratique. Nous, on a exprimé notre mécontentement. La direction choisit le rapport de forces. On va en rendre compte aux AG et on verra. »

Avant de s'éparpiller, certains mettent les points sur les « i » : « On en a marre d'entendre à la radio : "C'est encore ces enfoirés de cheminots !" » Les « enfoirés », insistent-ils, ne font pas grève seulement pour leurs salaires, mais pour les moyens matériels et humains permettant la qualité du service public. « On ne sait plus quoi dire aux usagers. On fait des annonces d'annulation de trains des dizaines de fois par jour, tous les jours, et encore tous les jours. Rendre service, c'est notre culture, et c'est elle qui est bafouée. »

La direction de la SNCF a proposé d'avancer au jeudi 5 avril les négociations prévues le 9. Avant comme après cette date, la mobilisation des cheminots n'est pas près de fléchir, si l'on en croit la mise en garde de José Ribes au directeur de région : « Même si vous nous faites reprendre le boulot demain, même si on le reprend par épuisement, on recommencera la semaine suivante. Parce que c'est devenu imbuvable. » Un autre le reprenait en écho, improvisant malgré lui ce qui pourrait devenir une comptine : « Les cheminots, leur colère, elle reste. Les cheminots, tous les jours ils vivent la galère. »

Marion Van Renterghem

## Goldman Sachs mis en cause dans la faillite de Robert Maxwell

L'EX-MAGNAT de la presse britannique Robert Maxwell, son fils Kevin et la banque d'investissement Goldman Sachs portent leur part de responsabilité dans l'effondrement du groupe de médias, selon un rapport du ministère britannique du commerce et de l'industrie, publié le 30 mars. Plusieurs institutions financières de la City, dont Samuel Montagu (racheté par la banque HSBC) et le cabinet d'audit Coopers & Lybrand Deloitte, y sont critiquées. Le principal coupable reste Robert Maxwell, qui a pillé 450 millions de livres (714,3 millions d'euros) dans les fonds de retraite des employés de son groupe, Mirror Group Newspaper (MGN), pour renflouer ses sociétés. L'enquête a démarré en 1992, sept mois après la mort de Robert Maxwell, tombé de son yacht au large des Canaries. Goldman Sachs porte « une responsabilité substantielle » pour avoir laissé Robert Maxwell manipuler les échanges en Bourse. La banque, qui a déjà accepté de verser 176 millions de livres pour mettre fin à des poursuites, estime avoir « été trompée », tandis que Kevin Maxwell a déclaré « regretter profondément les conséquences sur la vie des gens de l'effondrement du groupe de [son] père ». – (AFP.)

### DÉPÊCHES

■ **BOLLORÉ** : la holding de Vincent Bolloré (transports, papier, films plastiques, tabac, cacao) a enregistré en 2000 un bénéfice de 124 millions d'euros, contre 20 millions en 1999, pour un chiffre d'affaires de 4,26 milliards d'euros.

■ **SCHNEIDER-LEGRAND** : Bruxelles a décidé, vendredi 30 mars, de prolonger de quatre mois son enquête de concurrence sur le rapprochement des deux groupes d'équipements électriques. Lors de la présentation de leur fusion, le 11 janvier, ils avaient annoncé qu'ils s'attendaient à une longue enquête, mais que leur mariage était inconditionnel.

### NOMINATIONS

## Cathy Kopp préside IBM France

CATHY KOPP (51 ans, ingénieur technico-commercial) est nommée président-directeur général d'IBM France. Elle était directeur général d'IBM France depuis août 2000. Elle succède à Bernard Dufau (60 ans) qui reste administrateur de la société. Première femme à la tête d'une filiale d'IBM



dans un pays majeur pour le groupe, Cathy Kopp est un pur « produit maison ». Entrée dans l'entreprise

en 1973 comme ingénieur technico-commercial, elle en a gravi tous les échelons. Sa carrière prendra un premier tournant en 1990 quand elle rejoint la filiale Europe – Afrique – Moyen-Orient (EMEA) pour prendre en charge la direction du développement personnel des employés et cadres.

En 1993, elle retrouvera IBM France pour devenir directeur des ressources humaines. Après trois ans passés aux Etats-Unis, de 1996 à 1999, elle deviendra vice-président d'IBM EMEA, avant de devenir, en août 2000, directeur général aux côtés de Bernard Dufau.

■ **TOTALFINAELF** : Véra de Ladoucette (55 ans, IEP Paris, droit) quitte la direction des relations internationales de TotalFinaElf et devient directeur de recherches pour le Moyen-Orient au Cambridge Energy Research Associates. Cette ancienne d'Elf est remplacée par Jacques de Boissésion (47 ans, HEC), un ancien de Total qui était jusqu'alors responsable des développements du groupe au Mexique et au Venezuela.

■ **RÉSEAU ENTREPRENDRE** : Laurent Degrotte (49 ans, Edhec) est élu président du Réseau Entreprendre, une fédération d'associations de chefs d'entreprise visant à aider des créateurs d'entreprise.

■ **ESSEC** : Pierre Tapie (Polytechnique, Insead), qui a travaillé chez

Sanofi avant de prendre la direction de l'Ecole supérieure d'agriculture de Purpan, devient directeur général du groupe Essec.

■ **RICHEMONT SA** : Alain-Dominique Perrin (58 ans) est nommé *chief executive* du numéro deux mondial du luxe, aux côtés de Johann Rupert, fils d'Anton Rupert, le fondateur de l'empire.

■ **ABN AMRO** : Marie-Hélène Perrin rejoint la filiale France du groupe et prend la responsabilité des ressources humaines au sein de l'activité banque d'investissement et des grandes entreprises.

Cette rubrique est hebdomadaire. Merci d'envoyer vos informations à Martine Picouët. Fax : 01-42-17-21-10.

## MALENTENDANTS !!!

VOUS ENTENDEZ  
MAIS NE COMPRENEZ PAS ...  
IL EXISTE UNE SOLUTION

Les 2, 3, 4 et 5 avril 2001  
nous organisons

GRATUITEMENT et pour tous :

- des contrôles de l'audition
- des révisions de vos aides auditives
- des essais d'aides numériques

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU :  
01.40.39.75.76

Centre ouvert du  
lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30

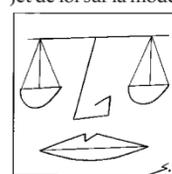
Mutuelle nationale de la presse,  
du livre et de la communication  
Service acoustique

29, rue de Turbigo - 75002 Paris  
Métro-RER Châtelet-Les Halles

Frédéric Lemaître

## Le Conseil économique et social veut sanctionner au pénal le harcèlement moral

L'INTRODUCTION du harcèlement moral dans le droit se précise. L'Assemblée nationale a adopté en première lecture le 12 janvier le projet de loi sur la modernisation sociale dont l'un des articles traite du harcèlement moral. A quelques semaines de la deuxième lecture et à la



EXPERTISE

demande du gouvernement, le Conseil économique et social (CES) devrait adopter début avril un projet d'avis sur le sujet qui, selon toute vraisemblance, influencera la suite des débats parlementaires.

La section travail du CES a adopté jeudi 29 mars le projet d'avis qui doit être approuvé en séance plénière. Pour le CES, « constitue un harcèlement moral au travail tous agissements répétés visant à dégrader les conditions humaines et relationnel-

les, matérielles de travail d'une ou plusieurs victimes, de nature à porter atteinte à leurs droits et leur dignité, pouvant altérer gravement leur état de santé et compromettre leur avenir professionnel ». Cette définition est plus large que celle qui figure dans la loi qui parle « d'agissements répétés (...) d'un employeur, de son représentant ou de toute personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions, qui ont pour objet de porter atteinte à sa dignité et de créer des conditions de travail humiliantes ou dégradantes ». On notera que le CES n'impose plus de relation hiérarchique pour définir le harcèlement et que celui-ci peut concerner plusieurs salariés, ce qui ne fait pas l'unanimité (Le Monde du 30 janvier). Le rapporteur du CES, Michel Debout, un médecin, propose d'insérer dans le code du travail un article interdisant le harcèlement moral. Surtout, il suggère d'appliquer cette disposition aux agents de l'Etat. Cette transposition, a prio-

ri de bon sens, constituerait une véritable révolution. Alors que les experts, comme le docteur Marie-France Hirigoyen, auteur du best-seller *Le Harcèlement moral, la violence au quotidien* (Syros, 1998), estiment que le phénomène concerne surtout les fonctionnaires, l'Etat n'était jusqu'à présent pas prêt à en tirer les conséquences. La proposition de loi communiste, à l'origine du texte actuel, ne faisait d'ailleurs référence qu'au secteur privé.

### « PROTÉGER LA SANTÉ »

Etudiant la prévention du phénomène, le projet d'avis prévoit, entre autres, de préciser dans le code du travail que le « chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Jusqu'à présent, la santé n'était pas qualifiée. De même il suggère que le comité d'hygiène-sécurité et conditions de travail (CHS-CT) puisse se saisir « sans

aucune ambiguïté juridique » du harcèlement moral.

Le projet d'avis aborde la réparation et les sanctions. M. Debout estime que le harcèlement doit être reconnu comme une maladie professionnelle. Pour éviter les abus, il propose que la reconnaissance soit effectuée au cas par cas par les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles « s'appuyant à la fois sur les indices matériels, les témoignages et les expertises médico-psychologiques de la victime ».

Enfin, le projet estime que le code pénal doit « prévoir pour les auteurs des sanctions identiques à celles qui sont prévues dans le cadre du harcèlement sexuel car l'un et l'autre atteignent de la même façon la victime dans sa dignité ». Actuellement, le harcèlement sexuel est passible d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende.

**SPORTS** L'Union cycliste internationale (UCI) a annoncé, vendredi 30 mars, la mise en place du test urinaire de dépistage de l'EPO à compter du dimanche 1<sup>er</sup> avril. ● CE TEST SERA

EFFECTUÉ sur un petit nombre de coureurs, notamment ceux dont les tests sanguins pratiqués par ailleurs auront donné des résultats « suspects ». ● L'UCI EST LA PREMIÈRE

FÉDÉRATION internationale à adopter le test élaboré par le laboratoire antidopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). Il avait cependant été utilisé lors des Jeux de Sydney, en

couplage avec un test sanguin de conception australienne. ● LA VALIDATION SCIENTIFIQUE du test français, dont la mise au point avait été annoncée en juin 2000 à grands renforts de

publicité, n'est cependant pas encore intervenue. Le fait qu'il ne puisse pour l'instant pas être reproduit à l'identique dans d'autres laboratoires bloque le processus.

# L'Union cycliste internationale met en place le test de détection de l'EPO

La méthode française de dépistage de l'EPO dans les urines sera utilisée à compter du 1<sup>er</sup> avril dans les courses cyclistes. Mais, le laboratoire de Châtenay-Malabry étant pour l'instant le seul à pouvoir l'appliquer, le nombre de contrôles restera limité dans un premier temps

L'UNION CYCLISTE internationale (UCI) joue les francs-tireurs. Malgré les hésitations du Comité international olympique (CIO), qui n'a toujours pas validé le test français de dépistage de l'érythropoïétine exogène (EPO) dans les urines, elle a annoncé, vendredi 30 mars à Lausanne, qu'elle en retenait le principe. Elle devient ainsi la première fédération sportive internationale à doter son arsenal antidopage d'une arme capable de détecter le produit vedette des années 1990.

A partir du dimanche 1<sup>er</sup> avril, l'EPO doit donc être dépistée dans les courses cyclistes, à l'occasion des contrôles urinaires, suivant la méthode mise au point par le laboratoire national antidopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) et présentée voilà dix mois aux divers protagonistes de la discipline (voir ci-dessous). « Nous procéderons à ces contrôles lors des grandes épreuves sur les vainqueurs et sur trois ou quatre concurrents tirés au sort, ainsi que sur les coureurs qui afficheront des bilans sanguins suspects, assure Patrick Mangin, directeur du laboratoire médico-légal de Lausanne et conseiller de l'UCI en



PHILIPPE DESMAZES/AFP

Lors de la visite de la commission d'évaluation du CIO des candidatures pour les Jeux de 2008, rencontre, mercredi 28 mars, entre Lionel Jospin, Hein Verbruggen, président de l'UCI, et Marie-George Buffet.

## Le dopage et les JO de Paris 2008

Le ministère de la jeunesse et des sports a confirmé, vendredi 30 mars, que Marie-George Buffet avait remis jeudi soir une lettre à Hein Verbruggen, président de la commission d'évaluation du CIO, en visite à Paris en vue de la désignation de la ville hôte des Jeux olympiques de 2008.

Selon le ministère, cette lettre exprimait le souhait de la France que l'Agence mondiale antidopage (AMA) soit opérationnelle en 2008 et poursuivait : « Toutefois, si les progrès de l'AMA ne répondent pas à toutes les attentes conjointes, la France s'engage à signer un protocole avec le CIO visant à mettre en œuvre des procédures communes dans le respect de la charte olympique ».

Le Parisien, dans son édition du vendredi 30 mars, avait évoqué des échanges officiels entre Hein Verbruggen et les autorités françaises sur la question du dopage.

matière de lutte contre le dopage. En l'occurrence, plus que les valeurs hématocrites, hématologiques et les taux de réticulocytes décelés lors des contrôles sanguins, c'est surtout leurs variations qui nous interpellent. »

Par ailleurs, contrairement au projet initial qui envisageait de ramener à 47 % le seuil hématocrite toléré lors des contrôles sanguins, l'UCI a décidé de maintenir celui-ci à 50 %. Mais ces contrôles, qui se pratiquent en général le

matin des courses, devraient être davantage dissuasifs. Jusqu'à maintenant, les coureurs ayant atteint ou dépassé le seuil de 50 % ne subissaient qu'un arrêt de travail de quelques jours, voire de quelques semaines. Dorénavant, ils feront automatiquement l'objet d'un contrôle urinaire et encourront donc une sanction sportive.

Les coureurs convaincus de dopage à l'EPO à l'issue des analyses urinaires – pratiquées dans un

premier temps par le seul laboratoire de Châtenay-Malabry – seront en effet passibles d'une suspension allant de six mois à un an ferme. En adoptant cette mesure dont l'entrée en vigueur coïncide avec le début de la saison des classiques – le Tour des Flandres, qui en marque traditionnellement l'ouverture, aura lieu dimanche 8 avril en Belgique –, l'UCI respecte le calendrier fixé par son président, Hein Verbruggen, en décembre 2000.

Vendredi en fin d'après-midi, la fédération internationale se réjouissait d'ailleurs « de pouvoir maintenir cet engagement qui confirme [sa] ferme détermination dans la lutte contre le fléau du dopage ».

Peut-être faut-il voir dans cette annonce spectaculaire une première conséquence du jugement prononcé par le tribunal correctionnel de Lille, le 22 décembre 2000, dans l'affaire dite Festina, lequel jugement vilipendait les institutions du sport cycliste pour leur manque

ce 2000, l'UCI avait estimé ne pas disposer de suffisamment de garanties pour valider le test élaboré par les chercheurs de Châtenay. Les experts exigeaient notamment que la technologie de faisabilité soit transférée à d'autres laboratoires. A ce jour, ce point n'est pas réglé. « Le processus de validation n'est pas encore achevé, concède Patrick Mangin. Le test reste l'apanage du seul laboratoire de Châtenay, même si ici, à Lausanne, nous pourrions le réaliser avec l'aide des techniciens

## Le retour de Lance Armstrong

La Société du Tour de France annoncera jeudi 5 avril les mesures qu'elle a prises en matière de lutte contre le dopage dans la perspective du Tour, qui s'élancera le 7 juillet de Dunkerque. Parallèlement, les organisateurs du Critérium du Dauphiné libéré, du Grand Prix du Midi libre et du Tour de France devraient rendre publique à la mi-avril la charte éthique qu'ils ont adoptée sur le sujet. Par ailleurs, l'Américain Lance Armstrong, vainqueur des Tours 2000 et 1999, dont l'équipe, US Postal, fait l'objet d'une information judiciaire menée depuis le 22 novembre 2000 par la juge parisienne Sophie-Hélène Chateau pour « infraction à la loi relative à la prévention de l'usage de produits dopants, incitation à l'usage de produits dopants et infraction à la législation sur les substances vénéneuses », devrait s'aligner le 10 avril au départ du Circuit de la Sarthe. Selon une source proche de l'enquête, il ne devrait pas être interrogé à l'occasion de ce séjour dans l'Hexagone.

## TROIS QUESTIONS À...

### JACQUES DE CEARRIZ

**1** Vous êtes directeur du laboratoire national antidopage de Châtenay-Malabry, qui a mis au point le test de dépistage de l'EPO exogène dans l'urine. Sa validation est-elle envisageable dans les semaines à venir ?

La validation comporte deux aspects. Un premier, qui est purement scientifique et tend à démontrer que les résultats du test sont bien valables et ne présentent pas de « faux positifs ». Le second, plus technique, concerne la fiabilité et la « reproductibilité interlaboratoire ». Pour cela, nous formons d'autres labos, notamment ceux de Sydney, Barcelone, Lausanne et, éventuellement, Oslo, depuis plusieurs mois.

Actuellement, ils s'exercent, et nous aurons les réponses quant à leur capacité à reproduire à l'identique le test fin juin ou fin juillet. Ici, à Châtenay-Malabry, nous travaillons depuis plus de deux ans et avons acquis un savoir-faire. La faisabilité du test reste très artisanale. Il est difficilement automatisable.

**2** Pourrez-vous un jour dépister l'EPO comme vous dépistez d'autres substances illicites : anabolisants ou amphétamines ?

Non. C'est trop lourd. Déjà, pour généraliser le test au niveau mondial, il faudra du temps. Systématiser la recherche d'EPO exogène dans les urines n'est pas envisageable : il faudra cibler selon les populations et les sports à risque. Lorsque nous fonctionnerons en vitesse de croisière, nous serons en mesure de réaliser une

quarantaine de tests par semaine. Pour l'heure, ici à Châtenay, on ne peut pas en faire plus de cinq à sept par semaine.

**3** En annonçant en mai 2000 que vous aviez mis au point un test de dépistage d'EPO, n'êtes-vous pas allé un peu trop vite ?

Absolument pas. On a estimé qu'on avait assez de recul. Initialement, le CIO devait organiser une réunion fin juin 2000 à Montréal, où nous devions faire le point sur des recherches qui ne nous engageaient pas en exclusivité. Elle a été repoussée d'un mois et a eu lieu à Genève. C'est ce report qui a provoqué les discordances que nous avons vécues.

Propos recueillis par Yves Bordenave

Y. B.

## La validation scientifique du test français de dépistage se révèle plus difficile que prévu

AU DIRE de Jean-Marie Leblanc, le patron du Tour de France, même Hein Verbruggen s'en serait inquiété. Alors que, début janvier 2001, le Crédit lyonnais et Coca-Cola, deux de ses principaux sponsors, s'interrogeaient publiquement sur l'avenir de leur engagement dans la Grande Boucle (Le Monde du 11 janvier 2001), le président de l'Union cycliste internationale (UCI) s'était ému par téléphone depuis l'Australie où il séjournerait : « Le Tour connaît des difficultés financières ? », aurait-il demandé au responsable de l'épreuve. Après coup, le directeur de la société du Tour de France l'admet : « Il y a eu un mouvement d'humeur de nos partenaires. »

C'est que le cyclisme tarde à se remettre des affaires qui l'ont ébranlé. Rumeurs et suspicions de dopage empoisonnent toujours l'air que déplace le peloton sur son passage. « Nous, organisateurs, ne pouvons nous empêcher d'être meurtris. Nous avons l'impression que tout est à recommencer », a déclaré Jean-Marie Leblanc le 27 mars. Près de trois années se sont écoulées depuis les révélations engendrées par le scandale du Tour 1998, mais le spectre de l'érythropoïétine (EPO) hante toujours la caravane.

Pourtant, au soir du 25 mai 2000,

dirigeants, organisateurs et représentants des institutions sportives n'avaient de cesse de se congratuler au sortir d'un « sommet » organisé en toute hâte à Genève. Le laboratoire national antidopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) avait enfin trouvé la solution : une méthode de détection mise au point par le professeur Jacques de Ceaurriz, directeur du laboratoire, et sa collaboratrice, Françoise Lasnes, permettait de dépister l'EPO exogène dans les échantillons d'urine.

Elle pouvait entrer en vigueur dans les quatre ou cinq semaines à venir, pour le départ du Tour de France (Le Monde du 27 mai 2000). Ne restaient que quelques détails à peaufiner avant que les dirigeants de l'UCI donnent définitivement leur aval. Ceux du CIO devaient suivre dans la foulée, dès lors que ladite méthode serait publiée dans une revue de référence, qu'une commission de scientifiques dûment mandatée aurait vérifié la fiabilité du processus et que d'autres laboratoires auraient reproduit à l'identique le test en question.

Dix mois ont passé depuis cette annonce. La revue britannique Nature a publié dans son édition datée du 8 juin 2000 un article signé des deux chercheurs français, mais, selon Patrick Schamasch, responsa-

ble de la commission médicale du CIO, « il s'agissait d'une présentation et non d'une description ». Les experts désignés par le CIO en juin ont émis un avis défavorable qui s'est soldé par la congélation des échantillons d'urine du Tour de France, placés désormais sous scellés par la justice française.

### EXCÈS DE PRÉCAUTION ?

Un peu plus tard, début août, une commission émanant du même CIO décidait de mettre sur pied pour les Jeux de Sydney une opération de couplage entre les laboratoires français et australien, ce dernier revendiquant un mode de dépistage de l'EPO dans le sang. « D'ici trois ou quatre mois, nous obtiendrons tous les éléments nécessaires à la validation de notre méthode », assurait alors Jacques de Ceaurriz.

Las. Si la foi soulève des montagnes, elle n'est rien au regard des exigences irréfutables de la science : à ce jour « la méthode française » reste soumise à examen et l'heure de sa validation définitive n'a pas encore sonné. « Nous espérons annoncer la validation de la méthode française d'ici à la fin du mois de juin » a confié au Monde Patrick Schamasch. « Lors des Jeux de Sydney, on s'est aperçu que le passage de l'expérimentation au

réel présentait des difficultés. On a eu des problèmes pour mettre en place le test urinaire », révèle-t-il.

Bref, à l'usage, la fiabilité du test mis au point à Châtenay-Malabry souffre d'un déficit inversement proportionnel aux bénéfices médiatiques enregistrés au moment de l'annonce de sa découverte. « Pour qu'une méthode soit valable il faut que n'importe quel laboratoire puisse la reproduire à l'identique dans des conditions exactement similaires. Ce n'est pas le cas avec le test de dépistage de l'EPO. En clamant haut et fort qu'il maîtrisait le dépistage de l'EPO dans les urines, le laboratoire de Châtenay a voulu profiter d'un effet d'annonce, quitte à bousculer un peu les règles en vigueur dans le domaine de la recherche », affirme Florence Grenier, directrice du service central d'analyse au laboratoire du CNRS de Vernaison (Rhône).

Le laboratoire de Châtenay et le ministère français de la Jeunesse et des Sports qui, au printemps 2000, ont signalé à grand renfort de publicité et sans aucune précaution la fameuse trouvaille, ont-ils péché par excès d'optimisme ? « Le test peut marcher, mais dans un contexte très précis. Les traces d'EPO dans l'urine s'amoindrissent en quelques heures : il faut donc

aller très vite et disposer d'un équipement technologique de pointe en matière de robotisation. Si on congèle, il faut également le faire très vite et à -25 °C, afin de figer les éléments. Sinon ça ne sert à rien », affirme Florence Grenier.

Pour l'heure, aucun laboratoire ne remplit ces conditions. A la mi-mars, ceux de Paris, Barcelone, Sydney et Lausanne se sont réunis à Cologne en Allemagne afin d'accélérer la marche de validation. Le CIO a débloqué 100 000 dollars pour financer leurs travaux. « C'est vrai que l'annonce faite en mai par les autorités françaises était un peu hâtive, mais finalement elle nous a poussés à aller un peu plus vite », concède Patrick Schamasch.

Au zèle déployé par les représentants français, les dirigeants de l'institution sportive n'oppose-t-il pas un excès de précaution ? Selon le ministère français de la jeunesse et des sports, qui a fait de la lutte contre le dopage l'un des axes de sa politique, c'est évident. « On s'est laissé enfermer dans cette histoire de validation. De toute manière, il y aura toujours des risques de contestation », déclare un proche de Marie-George Buffet.

Y. B.

## DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL** : un doublé de Djurkic a permis à l'équipe de Troyes de se qualifier, lors d'une rencontre des quarts de finale de la Coupe de France, vendredi 30 mars, aux dépens de Grenoble, club de National, sur le score de 4-2 après prolongation. Le buteur troyen a égalisé et a donné l'avantage à son équipe, qui évolue en première division, après qu'elle eut été menée 0-2 jusqu'à la 67<sup>e</sup> minute d'un match émaillé d'incidents et interrompu à la 101<sup>e</sup> après qu'un téléphone portable eut été jeté en direction de Tony Heurtebis, le gardien aubois.

■ **NATATION** : Michael Phelps, âgé de quinze ans, a établi, vendredi 30 mars, au cours des sélections américaines qui ont lieu à Austin, un nouveau record du monde de 200 mètres papillon en 1 min 54 s 92. Il a ravi ce record à Tom Malchow, qui avait réalisé 1 min 55 s 18 l'an dernier à Charlotte, en Caroline du Nord.

■ **BOXE** : l'Américain Paulie Ayala a conservé son titre de champion du monde des poids coq, version WBA, en battant aux points le Mexicain Hugo Diazno, vendredi 30 mars, à Fort Worth (Texas).

■ **AUTOMOBILISME** : le groupe de médias allemand Kirch a pris le contrôle des droits de la formule 1, conformément à l'accord, signé en février avec la société de droits audiovisuel EM.TV.

# Les antibiotiques sont moins actifs contre les infections

## Ces molécules, pas toujours prescrites avec discernement, favorisent l'émergence de souches bactériennes résistantes aux traitements

**LA PROGRESSION** des résistances bactériennes aux antibiotiques est-elle inéluctable ? Les praticiens prescrivent-ils en excès ces médicaments ? Ces deux questions ont été au centre des débats menés à l'occasion des Rencontres et échanges sur les pathologies infectieuses respiratoires (Reespir) qui se sont tenues les 29 et 30 mars à Paris.

Deux interrogations d'autant plus importantes que les deux tiers des prescriptions d'antibiotiques concernent ces pathologies et que nous vivons en permanence au contact des bactéries qui, par milliards, occupent la peau, la sphère oropharyngée et l'intestin. La plupart sont inoffensives, voire bénéfiques parce que protectrices. Mais certaines, par abus de prises d'antibiotiques, développent des résistances médicamenteuses difficiles à contrer.

La raison ? La manière dont les infections respiratoires les plus fréquentes sont traitées. En effet, la plupart d'entre elles - rhumes, rhinopharyngites, otites, bronchites, sinusites - commencent toujours par une infection virale sur laquelle les antibiotiques n'agissent pas. Malheureusement, dans plus de 80 % des cas, une antibiothérapie est prescrite. C'est ainsi que sont « sélectionnées », dans les bactéries qui colonisent les voies aériennes supérieures dès les premiers mois de la vie, celles qui deviennent résistantes.

Pour lutter contre ce phénomène, il convient d'améliorer traitements et diagnostics, avertit Pierre Géhanno, professeur d'oto-rhinolaryngologie à l'hôpital Bichat et coorganisateur de Reespir. « Il ne faut plus prendre une otite virale à tympan rouge pour une otite purulente. Il ne faut plus confondre angine virale et angine à streptocoque », martèle-t-il. Chaque année, on enregistre 8 millions d'angines virales, contre 1 million d'angines bactériennes. Les identifier à coup sûr permettrait une économie d'antibiotiques substantielle.

Certes, les angines à streptocoques sont potentiellement dangereuses, car elles peuvent donner lieu à des complications sévères (rhumatisme articulaire aigu, atteinte des valves cardiaques). Récemment encore, ces phénomènes secondaires conduisaient à traiter toutes les angines par antibiothérapie. Mais cela n'a plus de raison d'être. Il est devenu facile, au cabinet même du médecin, de faire le diagnostic d'angine à streptocoque en 10 minutes. Un kit permettant la mise en évidence des antigènes de ce microorganisme a été testé par la CNAM en Bourgogne et à Lyon. Les résultats ont été positifs. Toutefois, la Sécurité sociale se fait encore - mais sans doute plus pour très longtemps - tirer l'oreille pour rembourser cet acte (environ 15 F). « Quant aux rhino-pharyngites et aux bronchites, elles sont pratiquement toujours virales chez l'enfant, insiste Pierre Géhanno, et l'idée qu'un traitement par antibiotiques protège des surinfections bactériennes est fautive. Il faut avoir le courage d'attendre. »

Aujourd'hui, en Ile-de-France, 79 % des pneumocoques isolés aux cours d'otites aiguës sont résistants

à la pénicilline, contre 70 % en moyenne pour l'ensemble du pays. Dans les Ardennes et en Franche-Comté, ce sont 100 % des pneumocoques qui sont résistants, alors que ce chiffre descend à 33 % en Alsace. En Europe, les pays les plus touchés par ces résistances sont la France, l'Espagne et quelques pays de l'Est. Ailleurs, la résistance à la pénicilline du pneumocoque dans les otites reste inférieure à 20 %.

« Dans les différents pays européens où elle est présente, cette résistance est corrélée à la consommation d'antibiotiques », constate Edouard Bingen, microbiologiste à l'hôpital Bichat. Mais ce n'est pas le seul facteur. Le mode de garde des enfants joue un grand rôle dans les contaminations bactériennes des petits. Dans les pays où le congé parental

## L'industrie pharmaceutique a réduit ses efforts de recherche dans ce domaine

permet une garde à la maison pendant les deux premières années et dans les pays où il n'y a pas de crèches, les enfants sont moins souvent malades et on n'assiste pas à cette ruée sur les antibiotiques.

Les échecs de traitement sont cependant encore rares. Si après 7 ou 8 jours de traitement antibiotique pour une otite bactérienne l'état général n'est pas amélioré, s'il existe une collection de pus derrière le tympan, la paracentèse (ponction par le tympan) permet de recueillir le pus et d'isoler le germe en cause. Souvent on n'en trouve pas, ce qui démontre que l'antibiotique était actif. Il faut alors rechercher une autre cause à cet échec clinique qui se manifeste par le maintien de la fièvre, en particulier un état inflammatoire qui cède en quelques jours.

En revanche, la présence de bactéries permet de dresser un antibiogramme et de sélectionner les meilleurs antibiotiques à administrer. Les complications restent extrêmement rares : une mastoïdite pour 10 000 à 100 000 otites, environ 200 méningites pour 1,5 million d'otites.

Depuis la guerre, le recours aux antibiotiques a tellement transformé la lutte contre les infections qu'on en a fait un outil miracle toujours efficace. Mais certaines bactéries n'y sont plus toujours aussi sensibles. Ces microorganismes évoluent en permanence par mutations. Sont alors sélectionnés ceux qui résistent le mieux à la pression du milieu environnant, en particulier aux agents anti-infectieux, quels qu'ils soient. L'apparition de résistances est donc naturelle et inéluctable. L'inventeur de la pénicilline, Alexander Fleming, l'avait envisagé dès 1945.

Aujourd'hui, c'est une réalité. « Malgré les avertissements lancés par certains microbiologistes pendant les années 1960 et 1970, les médecins ont cru que l'apparition de

bactéries résistantes aux antibiotiques n'était qu'un phénomène limité. Ils ont cru aussi que le phénomène serait compensé par la découverte de nouvelles molécules antibiotiques », rapporte Patrice Courvalin, professeur à l'Institut Pasteur. Rien n'était plus faux. Les experts du monde entier reconnaissent que la résistance des bactéries aux antibiotiques est un problème alarmant du fait de résistances de bactéries communes à plusieurs classes de ces médicaments.

L'avenir est incertain. L'industrie pharmaceutique a réduit ses efforts de recherche d'antibiotiques nouveaux depuis maintenant une vingtaine d'années, considérant que les molécules commercialisées répondaient aux besoins thérapeutiques. Cette recherche et la production d'antibiotiques sont coûteuses et moins rentables que les médicaments destinés à soigner les maladies chroniques. Les nouvelles molécules ne sont, en outre, que des déclinaisons de classes déjà développées. Dérivées de familles anciennes, elles sont souvent sujettes aux phénomènes de résistance croisée avant même d'avoir été utilisées. La seule démarche possible actuellement est donc de diminuer de façon drastique l'utilisation des antibiotiques. « C'est l'ensemble des citoyens et médecins, vétérinaires y compris, qui peuvent faire baisser ce taux de résistance, lentement, avec patience et ténacité, au fil des années. Les soignants n'y parviendront pas tous seuls, avertit le docteur Jean Carlet, réanimateur à l'hôpital Saint-Joseph. Et si l'on veut réduire cette consommation, nous aurons besoin des consommateurs. Les antibiotiques récents, actifs et coûteux ne doivent pas être gaspillés. »

Elisabeth Bursaux

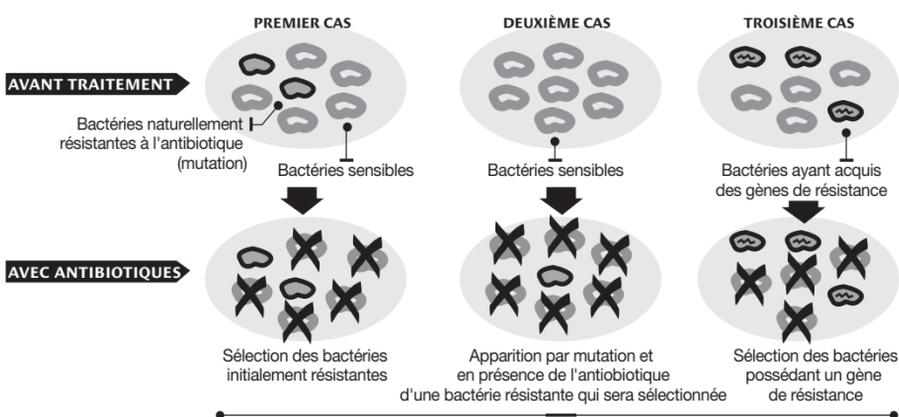
## L'ÉVOLUTIVITÉ DES BACTÉRIES LEUR PERMET DE RÉSISTER AUX ANTIBIOTIQUES

### Pression de sélection et résistance bactérienne

#### Définition

Les antibiotiques agissent sur les bactéries, qui sont des micro-organismes responsables des infections. Pour se protéger, ces dernières ont développé des mécanismes de résistance, rendant l'antibiothérapie de moins en moins efficace. On observe plusieurs mécanismes de résistance bactérienne.

#### A l'échelon individuel



#### Retour à la sensibilité aux antibiotiques

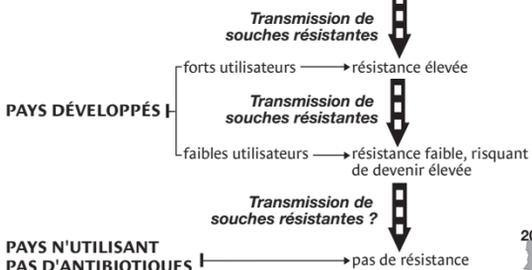
- Les souches résistantes disparaissent à la fin du traitement car elles ont une vivacité et une pathogénicité moindres.
- Elles peuvent perdre leurs gènes de résistance.
- Elles peuvent muter en sens inverse.

#### A l'échelon collectif

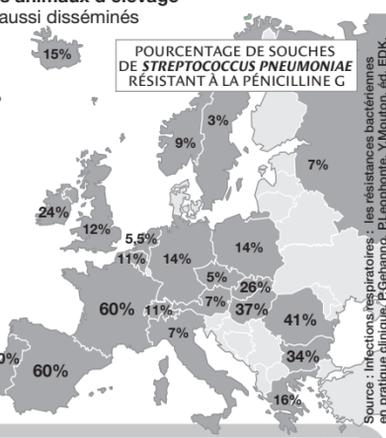
La prescription inappropriée d'antibiotiques fait que les bactéries évoluent vers la résistance, à cela s'ajoute le recours intensif à ces substances dans l'alimentation des animaux d'élevage industriel. Autre phénomène, les gènes de résistance sont aussi disséminés vers les bactéries sensibles.

#### PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Utilisation anarchique - résistance proche de 100% aux antibiotiques



- Par une meilleure utilisation des antibiotiques, on baisserait le nombre de bactéries résistantes.
- Nécessité d'une campagne d'information, tant des médecins que du public.



# L'évolutivité des bactéries, clé des mécanismes de résistance

**LA RÉSISTANCE** des bactéries aux antibiotiques est un phénomène génétique relié à l'extraordinaire capacité des bactéries de se reproduire et d'évoluer. « La stratégie première de la vie, l'évolution, est le fruit de deux mécanismes indépendants, la mutagenèse - qui produit les mutations sources de variabilité - et la sélection naturelle des individus les mieux adaptés », explique Miroslav Radman, qui dirige le laboratoire de génétique moléculaire évolutive et médicale à la faculté de médecine Necker-Enfants-malades (qui dépend de l'Université Paris-V).

Au début des années 1970, il a été montré, poursuit-il, que les bactéries « décident » de muter. Elles déclenchent en effet un mécanisme génétiquement contrôlé, lorsqu'elles sont soumises à un stress qui endommage leur ADN. L'environnement ne dirige pas leurs mutations, mais il peut en augmenter la fréquence. Et parmi les mutations survenues, celles conférant une meilleure adaptation sont alors sélectionnées.

Comment peuvent se déclencher ces mutations alors que les bactéries possèdent un système de

réparation des erreurs très performant ? « La nature ne recherche pas la fiabilité maximale, constate Miroslav Radman. Les bactéries favorisées par la nature sont celles dont les systèmes de réparation des mutations sont inactifs. »

Divers mécanismes moléculaires assurent une augmentation du taux de mutation. Certains fonctionnent en permanence, d'autres sont inductibles et se mettent en route dans certaines conditions particulièrement délétères pour ces organismes « qui ont alors besoin de réagir ». D'autres enfin mettent en jeu des zones du génome qui sont très souvent le siège d'erreurs de recopiage de l'ADN.

#### CONTRÔLE DE QUALITÉ

Dans la nature, un petit pourcentage des souches bactériennes sont des « mutateurs constitutifs ». Dépourvues du mécanisme de contrôle de qualité qui corrige les erreurs de recopiage de l'ADN, elles changent en permanence, ce qui augmente les mutations dans l'ensemble du génome. Ainsi, lorsque deux populations bactériennes de même taille, l'une de type normal (sauvage) et l'autre de type

mutateur sont en compétition, ce sont les secondes qui finissent par coloniser tout le milieu.

Le phénomène n'est pas définitif car, dans la nature, quelques bactéries peuvent acquérir à nouveau un système de réparation de l'ADN fonctionnel par échange d'ADN avec des bactéries d'une souche sauvage.

En effet, les barrières génétiques entre les espèces bactériennes apparentées disparaissent chez les mutateurs. « On constate même des échanges de larges fractions de génomes entre microbes apparentés, responsables de l'apparition de nouveaux génomes mosaïques, sources potentielles de nouvelles activités enzymatiques », poursuit le chercheur. Pour les bactéries mutateurs ne sont activés qu'en réaction à une forte pression de sélection - en présence d'antibiotiques par exemple - et ne se manifestent plus lorsque cesse le stress. Plus d'une souche bactérienne sur deux, isolée dans la nature, serait un mutateur inductible.

Il existe un autre outil de diversification des génomes des bactéries et des parasites qui met en jeu des événements de mutation particulièrement nombreux dans certaines régions du génome responsables de la synthèse de protéines de surface de la bactérie. Celles-ci sont normalement reconnues par le système immunitaire de l'homme qui détruit les bactéries. Leur mutation les rend invisibles.

Les antibiotiques arrêtent la prolifération des bactéries, soit en empêchant la transcription de l'ADN bactérien en ARN, première

étape de sa multiplication, soit en empêchant la fabrication de protéines bactériennes indispensables, notamment pour constituer la paroi de la bactérie. Toutefois les bactéries ont acquis divers moyens pour contrecarrer ces actions. Certaines inactivent l'antibiotique ; d'autres ferment leurs propres canaux, empêchant l'antibiotique d'y pénétrer ; quelques-unes enfin fabriquent des pompes qui refoulent l'antibiotique à l'extérieur.

#### BOÎTE À OUTILS MOLÉCULAIRE

Ces résistances sont le fruit de mutations qu'elles transmettent à leurs descendantes. Mais elles peuvent aussi avoir acquis ces capacités par transfert d'une partie de génome d'une autre bactérie, portée par un morceau d'ADN non intégré à leur génome. Celui-ci se recopie en même temps que l'ADN des bactéries et se retrouve ainsi dans les cellules filles. Ce morceau d'ADN peut aussi se transmettre directement à une bactérie qui en était dépourvue, ce qui favorise la dissémination de la résistance. Ce mécanisme est d'autant plus dangereux pour l'homme que ces morceaux d'ADN mobiles contiennent souvent plusieurs gènes de résistance aux antibiotiques, rendant les bactéries multirésistantes. Ainsi des systèmes de mutations activés à la demande semblent être la clé de l'adaptabilité des bactéries qui disposent d'une « boîte à outils moléculaire » leur permettant de se perfectionner sans cesse. Un défi pour la médecine et la recherche.

E. Bx

## L'élevage des animaux, facteur de risque pour l'homme

**L'UTILISATION** d'agents antimicrobiens dans l'élevage est pratiquée depuis cinquante ans. Dans le contexte du passage de l'élevage traditionnel à l'élevage intensif, un antibiotique, le chlorhydrate de tétracycline, était utilisé pour accélérer la croissance des poulets et des porcs, source d'un gain de productivité. En outre, l'utilisation d'antibiotiques permet de contrôler les maladies respiratoires et intestinales dans les élevages où la promiscuité est telle qu'en l'absence de traitements les épidémies seraient permanentes.

Cette pratique est ainsi devenue un élément important des moyens de contrôle sanitaire par les vétérinaires. En revanche, l'utilisation des antibiotiques comme additif nutritionnel pour favoriser la croissance est interdite tant par les pouvoirs publics français que par l'administration européenne.

#### croissance : de 3 % à 11 % par jour

Le traitement individuel des animaux malades n'étant pas praticable dans les élevages intensifs, les antibiotiques sont administrés par voie orale, mélangés à l'eau de boisson ou

à la nourriture. Et, s'ils ne sont pas donnés en permanence, leur utilisation prophylactique est extrêmement fréquente pour lutter contre les infections, respiratoires lors du regroupement des poussins ou intestinales à colibacilles lors du sevrage des porcelets, ainsi que pour éviter la « fièvre des transports ». La frontière entre traitement préventif des infections et utilisation des antibiotiques comme facteur de croissance est dès lors pour le moins floue.

Pour quelles raisons les antibiotiques favorisent-ils la croissance des animaux d'élevage ? Sans certitude, les chercheurs citent les mécanismes de destruction des bactéries intestinales ainsi qu'une meilleure absorption intestinale en présence d'une faible concentration d'antibiotiques. Ces derniers augmentent la croissance journalière de 3 % à 11 % selon les espèces. Les éleveurs font valoir que cette stimulation est leur seul moyen d'être bénéficiaires. En octobre 1997, après la réunion de Berlin sur l'impact médical de l'utilisation d'antimicrobiens dans la nourriture animale, l'Organisation mondiale de la santé a conclu que « l'utilisation d'agents antimicrobiens

conduit à la sélection de bactéries résistantes dans l'écosystème. Toutes leurs utilisations, traitements, prophylaxie ou stimulateurs de croissance ont le même résultat. L'exposition à des antimicrobiens en faible concentration et pendant de longues périodes a peut-être un pouvoir de sélection supérieur à celui des traitements courts à dose thérapeutique ».

#### SEULEMENT DEUX ANTIBIOTIQUES AUTORISÉS

Les antibiotiques considérés comme additifs sont interdits par la communauté européenne, sauf deux antibiotiques très spécifiquement destinés aux animaux. Les médicaments vétérinaires font également l'objet d'autorisations nationales. Ils comportent certains antibiotiques de mêmes classes que ceux qui sont administrés aux hommes.

Ce qui est une source de contamination humaine par des bactéries ayant acquis une résistance aux antibiotiques chez les animaux, notamment des salmonelles, *Campylobacter*, des entérocoques et des colibacilles.

E. Bx

**ARTELANO**  
PARIS

MOBILIER & ACCESSOIRES CONTEMPORAINS

**COLLECTIONS 2001**

54, RUE DE BOURGOGNE - 75007 PARIS  
TÉL. 01 44 18 00 00

# Land Rover Crew Cab, un 4 x 4 certifié conforme

Près d'un tiers des ventes de la gamme pour le tout-terrain « à l'ancienne »

À FORCE de voir se bousculer au portillon les nouveaux 4 x 4 coquets et civilisés, on en avait presque oublié la vieille garde, celle des tout-terrain à bord desquels on grimpe sans remords avec ses bottes pleines de boue et dont on ne craint pas que la carrosserie se frotte aux ronces des sentiers inaccessibles au reste du troupeau automobile.

Plus Camel Trophy que Paris-Dakar, le Land Rover Defender est le plus attachant de ces baroudeurs. Héritier du premier modèle, apparu en 1948 pour motoriser les gentlemen farmers, cet engin coriace a conquis ses lettres de noblesse à travers la brousse africaine et, accessoirement, le feuillet des années 1960, *Daktari*.

Baptisé Crew Cab, la nouvelle version pick-up (six places et une benne de chargement) de cet engin très british ne fera pas seulement le bonheur des forestiers, des pompiers et des gendarmes. Il s'agit d'une sorte de petit tracteur de presque 2 tonnes, conçu avec un châssis long en aluminium, deux essieux rigides, un moteur 2,5 litres turbo-diesel (cinq cylindres, injection directe haute pression, 122 chevaux) et une transmission à quatre roues motrices permanentes avec deux gammes de rapports.

## PASSER DES PENTES À 45 °

Le Defender Crew Cab est capable de grimper une pente de 45 degrés et de franchir un gué d'un demi-mètre de profondeur. Il devrait aussi séduire quelques centaines de particuliers amateurs de 4 x 4 certifiés conformes, à l'ancienne, qui représentent désormais près d'un tiers des ventes de la gamme Defender. Celle-ci n'a jamais remporté autant de succès en France, surtout auprès d'une clientèle urbaine en mal de grands espaces et soucieuse d'afficher sa distance vis-à-vis des possesseurs des trop rotillants « 4 x 4 charentaises ».

Les immatriculations de Defender ont représenté 2 100 unités en 2000 et les séries limitées plus ou moins excentriques – clin d'œil aux surfers, la dernière en date s'appelle Hawaï (159 900 F, 24 376 €) – trouvent toujours preneur.

Moins fiable que ses homologues japonais, le Defender n'en jouit pas moins d'une aura incomparable. Sa dégaine y est pour beaucoup. Carré, altier et pourvu d'une généreuse garde au sol (il faut littéralement monter à bord), il existe en trois emplacements différents pouvant accueillir de trois à neuf personnes.

Les feux arrière datent des années 1960, l'énorme volant agit

sur une direction un peu flottante et les commandes sont dispersées avec la plus grande fantaisie. Sur la route, le Crew Cab (à partir de 176 900 F, 26 968 €) n'est pas ce qui se fait de plus confortable ou de plus agile, mais il ne s'intègre pas si mal dans le trafic.

Un « Land » s'apprécie surtout au grand air et sur terrain hostile, dans la caillasse et les fondrières. Les passagers n'ont même pas droit à une poignée de maintien et le conducteur, toujours plaqué contre la portière à cause de sa position excentrée, doit baisser la vitre pour trouver un peu d'aise.

Les pédales sont trop rapprochées et le rayon de braquage, gigantesque, impose de prendre quelques précautions. On est secoué, ballotté, mais on en rede-

mande. Le couple du moteur permet à la grande carcasse du Crew Cab de franchir les obstacles en souplesse et, pour s'extirper d'un mauvais pas, on utilise le blocage de différentiel. En cas d'échec, il faudra sortir le câble de remorquage et attendre l'aide d'un autre 4 x 4. D'où l'intérêt des sorties collectives organisées par des clubs, sur des itinéraires autorisés par les communes...

Dans deux ou trois ans, Land Rover désormais entré dans le giron du groupe Ford, présentera un nouveau Defender, plus moderne. On est d'accord, mais à condition qu'il garde un fond de rusticité et un peu de son folklore suranné.

Jean-Michel Normand



Le « Crew Cab » de Land Rover (à partir de 176 900 francs, 26 968 €) comporte six places et une benne de chargement.

## Le GPL, carburant écologique, compte sur une prime pour faire de nouveaux adeptes

LA QUASI-TOTALITÉ des voitures neuves fonctionnant au GPL (gaz de pétrole liquide), carburant réputé particulièrement propre, ne satisfont pas aux nouvelles normes antipollution Euro-3 en vigueur depuis le début de l'année. Une dérogation spéciale, valable jusqu'à la fin de l'année, permet d'écouler les stocks en attendant que les constructeurs, qui ont procédé en priorité à la mise aux normes de leurs moteurs essence et diesel, aient enfin effectué la même opération pour les moteurs GPL. Cruel paradoxe pour un carburant dont on vante les qualités écologiques.

Depuis 1999, l'image du GPL s'est singulièrement brouillée. Bénéficiant d'avantages fiscaux (il est facturé au prix assez modique de 3,40 F le litre, soit un demi-euro), ce mélange de butane et de propane présenté pour remplacer le diesel s'était notablement développé depuis 1996. En France, l'année record fut 1998 avec 25 000 ventes, auxquelles il faut ajouter à peu près autant d'opérations de transformation réalisées sur des modèles d'occasion. L'explosion accidentelle d'un réservoir de GPL lors de l'incendie d'une voiture qui, en janvier 1999 à Vénissieux (Rhône), blessa grièvement un pompier, semble avoir marqué l'opinion. Dans les semaines suivantes, se produisit un autre accident imputable, comme le premier, à un défaut du système de sécurité.

Pour rassurer les consommateurs, les pouvoirs publics ont fini par rendre obligatoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, l'installation d'une soupape de sécurité munie d'un ressort, convaincus que l'ancien système, fonctionnant avec un joint supposé fondre en cas de forte chaleur pour libérer progressi-

vement le contenu du réservoir, ne présentait pas les garanties suffisantes. Or la généralisation de cette nouvelle soupape de surpression – déjà adoptée par certains modèles en « première monte », c'est-à-dire sous la responsabilité du constructeur – s'est heurtée à l'impossibilité des fournisseurs de répondre à la demande. Quant aux textes relatifs aux modifications réglementaires, ils ont tellement tardé qu'il a fallu suspendre les livraisons. Après avoir faibli en 1999 (15 000 unités), les ventes se sont effondrées en 2000, où n'ont été comptabilisées que 9 400 immatriculations en première monte, et le nombre d'installateurs indépendants a fondu comme neige au soleil.

### L'IMPACT DU NOUVEAU DIESEL

Le déclin du GPL tient aussi à l'impact des nouvelles générations de diesels, plus silencieux qu'autrefois, plus souples, plus économes, pratiquement aussi nerveux que les modèles essence, mais sensiblement plus chers. Depuis le début de l'année, le diesel est même devenu majoritaire sur le marché français (52,3 % des immatriculations en janvier-février). La technologie de l'injection directe à haute pression lui prodigue des performances accrues mais aussi une bonne conscience écologique. Il émet moins de dioxydes de carbone – la référence centrale des normes européennes – que les versions essence, mais davantage d'oxydes d'azote, directement dangereux pour la santé. L'avènement du filtre à particules, inauguré par Peugeot, fournit un argument supplémentaire à ses partisans. Tout en prétendant le contraire, les constructeurs ont cessé d'assurer la promotion du GPL. Le constructeur suédois Saab

(groupe General Motors) croit encore à ce carburant, même si sa gamme comprend désormais des motorisations diesel. Depuis janvier, les modèles 9-3 et 9-5 peuvent être équipés d'un nouveau système d'alimentation baptisé GPIL (pour gaz de pétrole injecté liquide) qui satisfait aux normes Euro-3.

Il s'agit d'injecter le carburant en phase liquide et non plus gazeuse, ce qui, souligne Saab, permet de réduire à néant les pertes de puissance, en particulier à bas régime, et de réduire de moitié la consommation en la limitant à 10 % par rapport à l'essence.

Un long essai routier au volant d'une Saab 9-5 équipée en GPL a permis de vérifier que la consommation reste raisonnable (pas assez pour que l'on puisse envisager une distance de plus de 300 km entre deux pleins) et que les performances dynamiques de la voiture sont tout à fait comparables, selon

que l'on opte pour le GPL (le réservoir de gaz occupe une partie du coffre) ou pour l'essence. Placé devant le levier de vitesse, un petit interrupteur permet de passer d'un carburant à l'autre.

### ACTIVITÉ « CYCLOTHYMIQUE »

Saab espère vendre 300 versions GPIL en 2001, soit 10 % de ses ventes (la proportion atteignait 35 % dans les années 97-98). Comparée à une version essence, la dépense supplémentaire varie entre 19 770 F et 21 684 F (3 013 € et 3 305 €). « Il existe une clientèle de gros rouleurs qui recherchent la douceur d'utilisation du GPL et qui, parfois aussi, apprécient de se dire qu'ils participent à la protection de l'environnement », assure Philippe Vandermeulen, directeur général de Saab-France, qui regrette que « le GPL soit une activité cyclothymique, totalement dépendante des aides publiques ».

Précisément, l'adoption lors de la dernière loi de finances d'une prime de 10 000 F (1 524 €) accordée aux acheteurs de véhicules « propres » (électriques, hybrides ou alimentés au GPL) pourrait relancer les ventes. Cette aide qui compense en partie le surcoût – autour de 20 000 F (3 000 €) – lié à l'acquisition d'un modèle GPL par rapport à un modèle essence, incite à l'optimisme le Comité français du butane et du propane (CFBP), qui observe que Renault va renouveler toute sa gamme GPL (la Twingo ouvrira le bal fin avril), de même que Volvo. A l'exception de celles qui ont abandonné la partie (Volkswagen, Audi, Seat, Skoda mais aussi Hyundai), toutes les marques nourrissent des projets. Les dévotés de kilomètres vont peut-être finir par s'intéresser à autre chose qu'au diesel.

J.-M. N.

Offre spéciale jusqu'au 31 mars 2001

**REPRISE 35.000 F\***  
pour l'achat d'une Citroën récente XM



**25.000 F\***  
pour l'achat d'une Citroën récente Xantia ou Evasion.

**10.000 F\***  
pour l'achat d'une Citroën récente Xsara\*\*.

**8.000 F\***

pour l'achat d'une Citroën récente Saxo ou Berlingo.

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

**CITROËN FÉLIX FAURE, moi j'aime**  
Fournisseur officiel en bonnes affaires

• FAIBLE KILOMÉTRAGE • PRIX ATTRACTIF • GARANTIE 1 AN  
PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE • FINANCEMENT À LA CARTE

Paris 15 <sup>e</sup>	10, Place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14 <sup>e</sup>	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Bezons (95)	30, rue E. Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau - RN7	01 46 86 41 23
Limay (78)	266, rte de la Noué-Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais - Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux	04 42 78 77 37

\*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles.  
\*\*Sauf Xsara immatriculée après le 01/09/00 et Xsara Picasso.

200 000 voitures

équipées  
en France

Le GPL est un mélange de propane et de butane, les mêmes hydrocarbures utilisés pour les bouteilles de gaz domestique. Grâce à des injecteurs spéciaux, il peut alimenter un moteur classique, mais, le gaz ayant un pouvoir calorifique inférieur à celui de l'essence, la consommation est supérieure de 10 % à 20 %.

Pour l'essentiel, la combustion du GPL rejette du CO<sub>2</sub> (en proportion moindre qu'un moteur essence) et pratiquement pas d'oxyde d'azote ni de particules, contrairement à un moteur diesel. Sous-produit du raffinage du pétrole brut, le GPL ne peut être produit qu'en quantité limitée et l'on estime qu'en France pas plus de 5 % des besoins du parc automobile pourraient être satisfaits (ce qui est encore très loin d'être le cas). Cependant, en Italie et, surtout, aux Pays-Bas, plus de 5 % des automobilistes utilisent le gaz.

En France, le nombre de voitures équipées en carburation GPL, une technologie apparue pour la première fois dans les années 1920, est passé de 20 000 unités en 1995 à 200 000 en 2001. L'accès à certains parkings privés (ainsi qu'au tunnel sous la Manche) leur est interdit.



MENSUEL • N° 291 • AVRIL 2001



Le Monde de l'éducation

ENTRETIEN

Marc Augé  
ethnologue  
du présent

DOSSIER :

L'oral  
mal aimé

Enseigner  
à deux, c'est  
deux fois mieux

MATHS :  
LA REINE DÉCHUE

PORTRAIT :  
UN PROF  
GLOBE-TROTTER

Cet homme  
fera-t-il la  
révolution ?

Entretien exclusif :  
Jack Lang un an après Allègre

VIENT DE PARAÎTRE

# Soleil et douceur

**DIMANCHE.** L'anticyclone d'Europe de l'Est s'étend temporairement jusqu'à la France et rejette l'humidité océanique vers l'Angleterre. En conséquence, ce dimanche s'annonce sous les meilleurs auspices après dissipation des grâilles matinales. L'orientation générale des vents au secteur sud va permettre à la douceur d'envahir tout le pays.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** Les brumes ou nuages bas présents par places en matinée se disloquent aisément et permettent au soleil d'occuper seul les cieux dans l'après-midi. Il fera de 16 à 20 degrés l'après-midi.

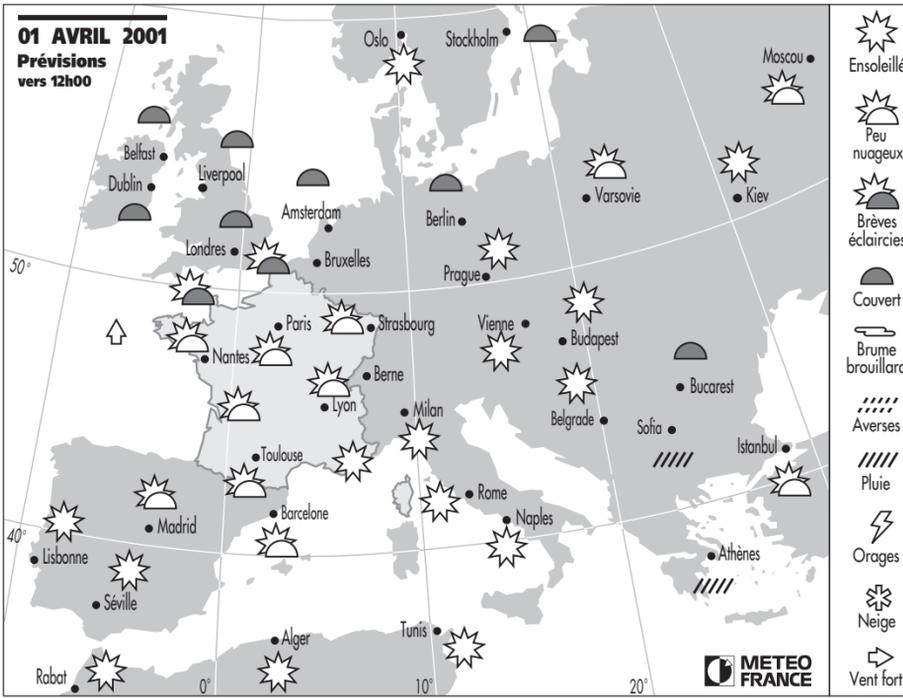
**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** Le ciel est encore encombré de nuages au nord de la Loire en début de journée. Cette grisaille se fractionne en matinée, parfois seulement en mi-journée sur le Nord-Picardie. Le soleil s'impose l'après-midi avec quelques cumulus de beau temps. Il fait de 17 à 20 degrés du nord au sud.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** Fraîcheur et bancs de brouillard présents au petit jour se dissipent à la faveur d'un soleil revigoré. Celui-ci fait monter le mercure vers les 17 à 20 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** Rares brumes matinales suivies d'un soleil omniprésent dans un ciel bleu azur. Léger vent d'autan en fin de journée. Températures de 20 à 24 degrés du nord au sud.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** Le soleil brille et les températures grimpent en flèche pour flirter avec la barre des 20 degrés dans l'après-midi.

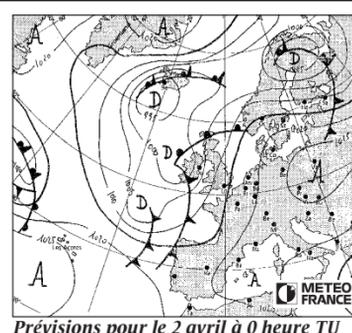
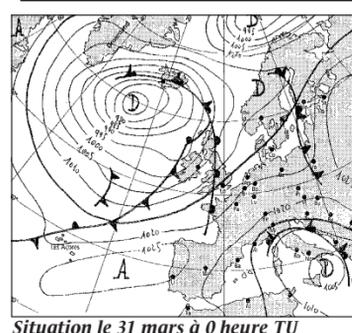
**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** Plein soleil. Un vent de nord modéré rafraîchit la Corse. Il fait de 17 à 20 degrés.



## PRÉVISIONS POUR LE 01 AVRIL 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE métropole	NANCY	0/18 S	ATHÈNES	10/15 P	KIEV	0/10 S	VENISE	8/16 S	LE CAIRE	16/28 S
AJACCIO	6/20 S	NANTES	6/19 S	BARCELONE	10/17 S	LISBONNE	12/23 S	NAIROBI	17/28 S	
BIARRITZ	8/23 S	NICE	8/17 S	BELFAST	4/11 C	LIVERPOOL	6/13 C	PRETORIA	17/30 S	
BORDEAUX	6/22 S	PARIS	6/19 S	BELGRADE	3/14 S	LONDRES	5/13 C	RABAT	12/25 S	
BOURGÈS	2/19 S	PAU	5/22 S	BERLIN	6/14 C	LUXEMBOURG	8/15 C	TUNIS	12/19 S	
BREST	8/16 N	PERPIGNAN	5/19 S	BERNE	-3/17 S	MADRID	9/22 S	ASIE-Océanie		
CAEN	8/15 N	RENNES	7/18 S	BRUXELLES	9/14 C	MILAN	8/20 S	BANGKOK	26/34 S	
CHERBOURG	7/16 N	ST-ETIENNE	0/19 S	BUCAREST	-5/8 C	MOSCOU	-3/10 S	BEYROUTH	19/27 S	
CLERMONT-F.	0/21 S	STRASBOURG	1/19 S	BUDAPEST	-1/13 S	MUNICH	5/15 S	BOMBAY	22/32 S	
DIJON	1/19 S	TOULOUSE	4/22 S	COPENHAGUE	4/10 C	MONTREAL	-2/8 S	DJAKARTA	28/31 C	
GRENOBLE	2/21 S	TOURS	3/19 S	DUBLIN	3/11 C	NEW YORK	6/21 S	DUBAI	19/33 S	
LILLE	8/18 N	FRANCE outre-mer		FRANCFORT	7/17 S	OSLO	4/13 S	HANOI	22/27 C	
LIMOGES	5/18 S	CAYENNE	24/30 S	GENÈVE	4/16 S	PALMA DE M.	4/13 S	HONGKONG	11/17 S	
LYON	2/20 S	FORT-DE-FR.	23/29 S	HELSINKI	1/7 P	PRAGUE	4/15 S	JERUSALEM	9/29 S	
MARSEILLE	6/20 S	NOUMEA	25/30 S	ISTANBUL	8/11 S	ROME	13/26 S	NEW DEHLI	14/27 S	
						SEVILLE	1/6 P	PEKIN	7/23 S	
						ST-PETERSB.	1/5 P	SEOUL	5/11 S	
						STOCKHOLM	4/11 C	SINGAPOUR	25/30 S	
						TENERIFE	18/21 S	SYDNEY	18/24 S	
						VARSOVIE	4/13 S	TOKYO	3/11 S	



# Le dahu, insaisissable et pourtant vivace

EN CETTE époque où la biodiversité est en chute libre, le cas du dahu défie la logique. Habitant des hautes montagnes, ce mammifère étrange ne fut connu qu'après le Moyen Âge. Les innombrables tentatives de l'homme pour capturer - ou même simplement approcher - le moindre représentant de l'espèce s'étant invariablement soldées par un échec, nos sociétés modernes ont pratiquement fini par y renoncer. Est-ce pour cela que l'animal est parvenu à rester si vivant dans notre imagination ? Dans le même temps, et de façon apparemment paradoxale, il est en tout cas devenu plus familier aux naturalistes. Notamment à certains d'entre eux, qui ont consacré, ces dernières années, une belle énergie à réhabiliter son existence.

Marcel Jacquat, par exemple. Conservateur du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds (Suisse), cet entreprenant pédagogue, désormais en passe de devenir spécialiste mondial du dahu, a rassemblé au fil des ans une impressionnante quantité de témoignages et de matériel (squelette, moulages d'empreintes, touffes de poils) sur le mystérieux ruminant. Au point d'avoir rédigé à son sujet une très sérieuse monographie (malheureusement épuisée), et de lui avoir consacré, dans son musée, toute une exposition. Inaugurée le 1<sup>er</sup> avril 1995, celle-ci accueillit de nombreux visiteurs jusqu'à lors persuadés du caractère fictif de la bête, qui repartirent convaincus du contraire.

Grâce à ses travaux et à quelques autres, on sait désormais que *Dahutus montanus*, dont la morphologie tient de la chèvre et du renard, appartient à l'ordre des ongulés artiodactyles. On a trouvé des signes de sa présence dans les Alpes, dans les montagnes rocheuses américaines, dans les neiges du Kilimandjaro, ainsi que sur les sommets tibétains - dont il aurait toutefois disparu récemment. De taille moyenne (80 cm de hauteur au garrot), ce mammifère au doux pelage brun est doté d'une petite queue en forme d'arc dirigé vers le ciel. Le dahu, surtout, présente une bizar-

rerie anatomique à nulle autre pareille : ses pattes sont plus courtes d'un côté que de l'autre. Ce qui l'oblige à vivre à flanc de montagne, et à se déplacer en suivant au plus près les courbes de niveau. Sans, bien sûr, jamais se retourner, sous peine d'une chute fatale.

### « ANIMAL SOCIAL »

Barbarisme de la nature ? Déformation génétique ? Adaptation à l'environnement particulier ? Quoi qu'il en soit, cette singularité est sans doute aussi ancienne que

l'animal lui-même, puisqu'on la retrouve, fidèlement reproduite, sur une peinture rupestre des gorges de Jumla-Ölkky (Finlande). Les dahus dont les pattes sont plus courtes du côté gauche sont appelés lévogyres, à l'inverse les autres sont dits dextrogyres. Et, dans un cas comme dans l'autre, cette dissymétrie latérale des membres ne leur simplifie pas la vie.

De cette vie et de ses moeurs, justement, que sait-on ? C'est à Philippe Poulard qu'il faut cette fois se référer. Agé de trente-deux ans, cet informaticien nourrit

« depuis sa plus tendre enfance » une passion pour le dahu, à la chasse duquel son père l'emmenait souvent. Une passion qu'il apprit ensuite à satisfaire en simple observateur, partant chaque année dans les Alpes à sa recherche. Jusqu'à cet automne 1997, où il dit avoir enfin pu, caché au loin plusieurs jours durant, épier à loisir un petit troupeau.

« *Animal social*, le dahu présente des modèles de comportement qui expriment clairement les relations de domination ou de soumission. Le hurlement communautaire peut servir à rassembler ses membres, à communiquer avec d'autres hordes ou à faire connaître ses revendications territoriales », précise-t-il sur le site Internet - remarquable - qu'il lui a consacré depuis lors (<http://dahu.free.fr>).

Comme souvent dans le règne animal, c'est à la saison des amours que les rapports hiérarchiques entre individus atteignent leur paroxysme. « *Les combats entre dahus mâles pour obtenir les faveurs d'une femelle sont fréquents et, bien que brefs, d'une sauvagerie inouïe : deux dahus en compétition s'affrontent toujours de front. Le premier qui est assez stupide pour se retourner pour faire face à l'autre* »

perd l'équilibre et chute », raconte Philippe Poulard. Une fois n'est pas coutume, ce n'est donc pas ici la raison du plus fort qui l'emporte, mais celle du plus intelligent. Quant à l'accouplement proprement dit, il suppose une bonne dose de self-control de la part du mâle : que celui-ci, aveuglé par le désir, dépasse sa dulcinée, et il lui faudra faire le tour entier de la montagne avant de l'approcher à nouveau.

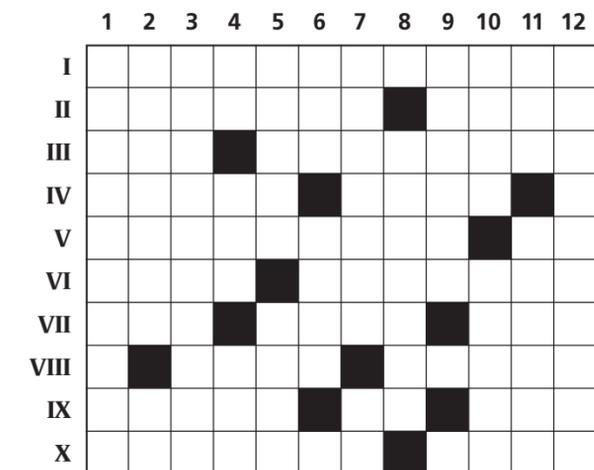
Quand vient l'hiver, le dahu, chassé par le froid, descend vers les forêts d'altitude où il se nourrit d'épines de pins et de baies. C'est là que l'homme, de tous temps, a tenté de le capturer. La méthode est a priori infaillible : à l'affût dans un buisson, armé de patience et d'un sac de toile, vous attendez que la bête vous dépasse, puis vous sifflez. Piégée par sa légendaire curiosité, elle se retourne et chute ; il ne reste plus qu'à l'attraper. Alors ? Pourquoi la chasse au dahu, simple et de bon sens, n'a-t-elle jamais été couronnée de succès ? Certains, à cette question, se prennent à ricaner. Ce sont sûrement des empêcheurs de tourner en rond.

Catherine Vincent

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 078

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)



### HORIZONTALEMENT

I. Au Monde, elle a trouvé sa place parmi les mots. - II. C'est cornélien de la remettre à une interprète de Bérénice. Les plus gros sont les premiers. - III. Le faux est bien vrai. Fragments de roches. - IV. Rude pour le ton, appétissant pour la sardine. Anneau. - V. Jamais dans les détails. Refuge pour le rat. - VI. Finit souvent plaqué. Au sol. - VII. Trois directions. Mal reçue. Forte tête. - VIII. Maintient en place. En fin de course, avant le grand saut. - IX. Agréable ou non elle se fait remarquer. D'un

auxiliaire. If ou Ré. - X. Ouvertures animales. Ouverture vers le large.

### VERTICALEMENT

1. Celle du Monde doit être bonne dans le fond et dans la forme. - 2. Occupation des sols avec ou sans plans. Affirmation étrangère. - 3. Beaucoup plus d'acheteurs que de vendeurs. - 4. Conjonction. Fait la queue. Voyelles. - 5. Il faut la retourner pour prendre le temps. Très jalouse, elle eut beaucoup de mal pour suivre son divin mari. - 6. Gratitude ancienne. Mis en couleurs

mais renversé. - 7. Il y a de quoi en faire tout un plat. Tous ceux d'avant. - 8. Dessous de table. - 9. Mis en forme. - 10. Il reçoit et est reçu, elle est reçue mais ne reçoit pas. Faiseur de croûtes. - 11. Donne congé. Ouvertures en façade. - 12. Comme une oreille mise au standard.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 01 - 077

#### Horizontalement

I. Conjugaisons. - II. Arou. Endémie. - III. Pétrin. Ev. An. - IV. Hâte. Ennemie. - V. Adent. Stress. - VI. Rè. Tutoies. - VII. Prêt. Une. - VIII. Adagio. Ecran. - IX. Ci. La. Regc (Grec). - X. Masculinisée.

#### Verticalement

1. Capharnaüm. - 2. Oréade. - 3. Nette. Bacs. - 4. Jurent. GIC. - 5. Tupi. - 6. Gène. Troll. - 7. An. NSOE. Aï. - 8. Identité. - 9. Sévère. Cri. - 10. Om. Mesures. - 11. Niais. Nage. - 12. Sénescence.

## ÉCHECS

N° 1942

**SOMMET ÉTATS-UNIS - CHINE (Seattle, 2001)**  
Blancs : Zu Chen.  
Noirs : L. Christiansen.  
Début irrégulier.

1. d4	Cf6	18. e4(h)	Dd7(i)
2. c4	Cc6(a)	19. Td1	Tf-b8(i)
3. Cc3(b)	e5	20. Da4	Cg4
4. d5	Ce7	21. Fc3	Cxe3
5. g3(c)	Cg6	22. fxg3	h5!(k)
6. Fg2	Fc5	23. Ff1	h4
7. e3(d)	0-0	24. Fxd3	cxd3
8. Cg-e2	a6	25. Rg2	hxg3
9. 0-0	d6	26. hxg3	d2!
10. Fd2	Fd7	27. Td2	Dg4(l)
11. Tb1	b5(e)	28. Th1	Cf4+(m)
12. b4	Fb6	29. exf4	exf4(n)
13. a4(f)	bxç4	30. Rxd2	Dxg3+
14. b5	a>b5	31. Rf1	Df3+
15. Cxb5	Ff5	32. Ré1	D>h1+
16. Ta1(g)	Fç5	33. abandon(o)	
17. Cc-ç3	Fd3!		

### NOTES

a) Cette sortie du C-D a pour but de surprendre l'adversaire.  
b) 3. Cf3, e6 ; 4. Cç3, Fb4 ; 5. Dç2 retrouve les variantes de la défense Nimzo-indienne.

c) Après 5. Cf3, Cg6 ; 6. h4, h5 ; 7. Fg5, Fç7, rien n'est clair. 5. h4 est à envisager : 5... Cc-g8 ou 5... Cf5 ; 6. Dd3, g6 ; 7. Cf3, d6 (si 7... Cg4 ; 8. h5, Fç5 ; 9. e3, d6 ; 10. a3, avec avantage aux Blancs) ; 8. Fg5, et les Blancs sont légèrement mieux.

d) 7. h4, h6 ; 8. h5, Cç7 ; 9. Cf3, d6 ; 10. b4, Fb6 ; 11. ç5, dxç5 ; 12. Cxç5, çxb4 ; 13. Da4+, ç6 ; 14. dxç6, 0-0 ; 15. 0-0 est difficile à apprécier.

e) Ce début irrégulier ne se passe pas si mal pour les Noirs.

f) Dans la ronde précédente, Zu Chen, avec les Noirs, se fit écraser positionnellement par Christiansen : 1. c4, Cf6 ; 2. Cç3, e5 ; 3. Cf3, Cç6 ; 4. d4, exd4 ; 5. Cxd4, Fç5 (5... Fb4) ; 6. Cxç6, bxç6 ; 7. e3, 0-0 ; 8. Fç2, Dç7 ; 9. 0-0, Cç4 ; 10. Cxç4, Dxe4 ; 11. Fd2, Dç7 ; 12. a3, Fd6 ; 13. Dç2, ç5 ; 14. Fd3, Dh4 ; 15. f4, Fb7 ; 16. e4, f6 ; 17. Tf3, h6 ; 18. Ta-f1, Ta-è8 ; 19. Tg3, Rh8 ; 20. Dd1, f5 (forcé) ; 21. e5, Fç7 ; 22. Fé1!, Fd8 ; 23. Txg7+ avec gain de la D. Zu Chen cherche ici à reprendre l'initiative et sacrifie un pion.

g) Si 17. Cxa7, Txa7 ; 18. Ta1, Fd3!

h) Préférant sacrifier la qualité pour se débarrasser de la paire de F ennemie et de la menace e5-e4 qui étoufferait les Blancs.

i) Les Noirs ont déjà en tête leur plan sur l'aile-R.

j) Attirant la D blanche sur l'aile-D.

k) Avec un dessein fort clair : h5-h4-hxg3 et Dg4 pendant que les

Blancs sont paralysés sur l'aile-D.  
l) Menace 29... Ch4+.  
m) Mais le danger est aussi en f4.  
n) Menace 31... f3+ comme 31... Dxg3+.  
o) Si 34. Ré2, f3+ ; 35. Rd3, f2.

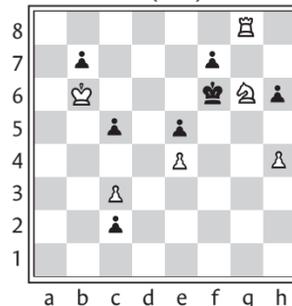
### SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1941

**G. M. KASPARYAN (1946)**

(Blancs : Ré2, Tç6, Ch5, Pd3 et h6. Noirs : Rç3, Tç6, Fç7, Pç7.)  
1. Cg7!, T>h6 ; 2. Tç5+, Rd4 ; 3. Tç4+, Ré5 ; 4. T>ç7, Rf6 ; 5. Cç8+, Rf7 ; 6. Tç8, Tç6+ ; 7. Rd1!, Tg6! ; 8. Cç7!, Tç6 ; 9. Rd2!+, Tç5 ; 10. Tf8+!, et les Blancs gagnent. (Si 10... R>f8 ; 11. Cç6+ et 12. Cxç5. Si 10... Rg7 ; 11. Cç6+.)

### ÉTUDE N° 1942

**R. M. KOFMAN (1937)**



Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde  
12, rue M. Gumbourg  
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE



Le Monde  
Président-directeur général : Dominique Alduy  
Directeur général : Stéphane Corne  
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218  
75226 PARIS CEDEX 05  
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

**ART** Le Musée d'art contemporain de Lyon accueille une exposition de l'artiste italien Michelangelo Pistoletto, un des grands noms de l'Arte Povera, avant-garde artistique et

intellectuelle née à Rome et à Turin dans les années 1960. ● À LYON, l'artiste a mis en scène et repensé son œuvre, en recréant de grandes installations éphémères, notam-

ment les *Stanze*, reconstitution d'une exposition en douze volets réalisée en 1975-1976 à Turin. On pourra voir aussi des accumulations de tissus, des *Luci* (lueurs) et *Signe*

*art*, une installation qui s'étend sur 700 mètres carrés et occupe à elle seule un étage du musée. ● L'ORGANISATION de telles manifestations permet au Musée d'art contempo-

rain de Lyon, créé en 1988, d'enrichir ses collections par des dons, mises en dépôt ou acquisitions à prix modique, son budget étant modeste.

## Michelangelo Pistoletto, humaniste de l'Arte Povera

L'artiste italien, un des fondateurs de l'avant-garde née à Turin dans les années 1960, a mis en espace l'exposition que lui consacre le Musée d'art contemporain de Lyon, en repensant une œuvre où l'art interroge la vie quotidienne et la religion

**MICHELANGELO PISTOLETTO, CONTINENTI DI TEMPO.** Musée d'art contemporain de Lyon, 81, Cité internationale, quai Charles-de-Gaulle, 69006 Lyon. Tél. : 04-72-69-17-18. Du mercredi au dimanche de 12 heures à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 6 mai. Entrée 25 F (3,81 €). Catalogue à paraître mi-avril : préface de Thierry Raspail, entretien de Pistoletto avec Michel Maffesoli, photos de l'exposition. 208 p., Éditions de la RMN, 195 F (29,72€).

### LYON

de notre envoyée spéciale

On entre dans l'exposition par un labyrinthe de carton ondulé aux parois trop basses pour que l'œil ne puisse reconnaître d'emblée le chemin de la sortie, malgré son dessin aussi compliqué que celui du cerveau. Trop facile, dira-t-on. Pas si sûr. Pistoletto n'est pas un artiste facile et la plupart de ses œuvres, sinon toutes, sont au moins à double fond. Avec cette pièce réalisée pour la première fois en 1969, il ne s'agit pas, à l'évidence, de plonger le visiteur dans l'inconnu, et de lui faire peur pour rire, comme à la foire, mais de le mettre dans une situation lui permettant de mesurer deux ou trois choses qui se jouent là : la liberté du regard et la contrainte du corps, l'expérience visuelle et l'expérience corporelle, la connaissance et l'action, l'espace et le temps.

Passé cette entrée en matière fausement « pauvre », l'œil bute sur une gigantesque sphère de journaux montrée la première fois dans un tel format à Venise en 1976. Mais Pistoletto en roulait des petites sous des lits, et des plus grandes dans les rues de Turin depuis une dizaine d'années. C'est son côté social, ouvert au monde, à l'actualité qui fait bouler de neige. On peut aussi voir la *Sphère de journaux* dans la structure en fer d'une mappemonde : c'est l'un de ces « Objets en moins » de 1965 et

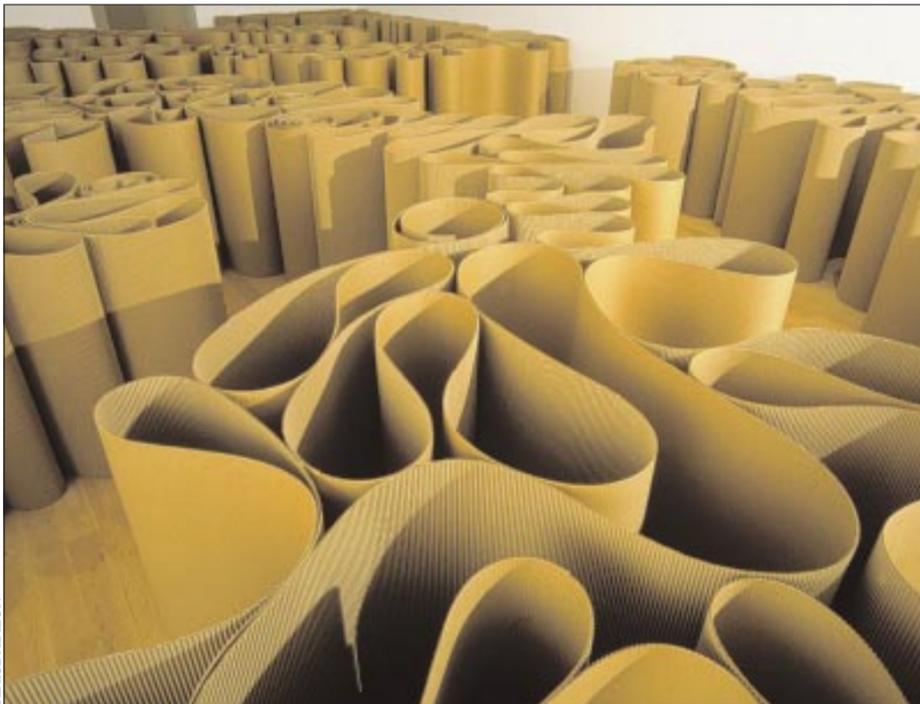
1966 rassemblés dans une autre salle. Une lampe à mercure, trois colonnes de ciment, une rose en carton brûlé, une table et deux bancs formant un tableau relief constructiviste, un plan en miroir donné comme lit, une photo poster de Jasper Johns punaisée de travers, des toiles décollées du mur... Des jeux d'images, des gestes qui partent de tous côtés.

Pistoletto n'est pas un artiste à se cantonner dans une seule problématique. Il spéculer sur l'espace de l'art, sur la création entre construction et déconstruction, entre objet d'art et mobilier, entre consommation et consommation. Mais pourquoi des « Objets en moins » ? L'artiste répond : « Parce que, selon moi, chaque action accomplie est la libération d'une nécessité. En ce sens, une chose faite est une chose en moins, en considérant l'énergie dépensée, perdue, consommée... »

### « TABLEAU RÉFLÉCHISSANT »

Michelangelo Pistoletto appartient à une tribu d'artistes intellectuels qui, dans les années 1960 à Turin, mais aussi à Rome, ont fait naître ce qu'on a appelé Arte Povera, une avant-garde dont les protagonistes sont, comme lui, célèbres. Ils se nomment Mario Merz, Jannis Kounellis, Luciano Fabro, Giovanni Anselmo, Giulio Paolini... Leur vogue en France a atteint des sommets dans les années 1980. Mais les nouvelles générations semblent aujourd'hui si loin de leurs spéculations linguistiques, philosophiques et politiques que c'est un vrai plaisir de revenir sur ces raretés moins faciles à avaler que le pop art dans tous ses atours.

Du pop art, à propos de Pistoletto, on peut d'ailleurs parler. L'artiste est en bonne place dans l'exposition « Les années pop » à Beaubourg, juste en face du *Store* d'Oldenburg, avec deux tableaux-miroirs, l'un ayant justement la reproduction d'une œuvre d'Oldenburg pour sujet fixe, et l'autre des militants tenant un drapeau rou-



BLAISE ADILON

« *Labirinto* » (1969). Réalisée pour la première fois au *Boymans van Beuningen Museum* de Rotterdam, cette œuvre se déploie sur plus de 600 mètres linéaires et 1 mètre de hauteur.

ge. Le tableau-miroir, ou, si l'on préfère, le « tableau réfléchissant », est la base même de toute l'œuvre de Pistoletto, qui en a produit jusqu'en 1987.

Le premier, en acier poli, date de 1961. Il s'intitule : *Le présent*. Pour l'artiste, l'important dans ce geste, c'est « le rapport d'instantanéité qui était créé entre le spectateur, son reflet et la figure peinte, dans un mouvement toujours présent qui concentrait en lui le passé et le futur jusqu'à faire douter de leur existence : c'était la dimension même du temps ». Le passé : celui de l'image photographique, reproduite sur le miroir. Le présent : celui du visiteur et les images mouvantes qu'il génère. Ça, du

pop ? Plutôt un « nouveau réalisme », pour le désir d'être de plain-pied avec la réalité, de faire entrer la vie dans l'art. Ce que ni Pollock avec sa gestualité, ni Bacon avec sa défiguration n'ont réussi à faire pleinement, a pu dire Pistoletto quand il s'interrogeait sur les conditions de réalisation d'une peinture représentative de l'homme, de sa condition.

L'exposition de Lyon est très différente de la rétrospective qui a circulé en Europe il y a peu de temps. Mise en scène de l'œuvre repensée par son auteur, elle en restitue les moments à travers la re-création de grandes installations éphémères dans telle galerie ou tel espace alter-

natif. Par exemple les *Stanze* : une reconstitution comprimée dans l'espace et le temps d'une exposition en douze volets réalisée entre octobre 1975 et septembre 1976 à la galerie Stein de Turin. Un beau moment avec un côté Marienbad et un côté Alice, l'un et l'autre venant de ces enfilades de petites chambres qui reprennent, en fait, la configuration des salles de la galerie turinoise.

L'ensemble forme une œuvre sur le plein et le vide, sur la disparition, le dédoublement, la démultiplication jusqu'à la perte des images. Une mise en lumière de la « camera obscura », une façon de bousiller la représentation, un travail de dématérialisation, presque mystique.

Dieu n'est pas loin. Nom du père, nom du fils, tombeau de la mère, portrait de jumelles : telles sont les données de ces *Stanze* dont l'aspect autobiographique peut paraître évident aujourd'hui. A l'heure du structuralisme, il était parfaitement impensable. Comme quoi il faut revoir et relire. Cette exposition, pour le moins conceptuelle, le permet.

### LE CLAIR ET L'OBSCUR

Un autre moment fort, à l'opposé des miroirs et des *Stanze*, est celui des accumulations de tissus. Avec une œuvre culte : la *Vénus dorée aux chiffons*, réalisée en 1967, l'année de naissance d'Arte Povera. Ce moulage d'antique intemporel et banal qui semble retenir un tas de vêtements est présenté avec *L'Orchestre de chiffons*, où les vêtements forment cette fois un puits dans lequel sifflent des bouilloires provoquant de la buée sur le verre qui recouvre le tas. Pistoletto, d'un bout à l'autre de sa démonstration, joue sur l'alternance du clair et de l'obscur. La salle des *Luci* – lueurs –, avec ses bougies allumées alignées au sol dans une gouttière de zinc, et ses ampoules qui pendent comme un rideau, en fait partie.

Un autre étage du musée est entièrement consacré à une seule installation : *Signe art*, de 1976, qui s'étend sur 700 mètres carrés. Le signe fait de deux triangles dont les pointes s'interpénètrent est issu de l'homme aux bras et jambes écartés de Léonard de Vinci. Pistoletto l'humaniste le met dans le dessin d'objets et d'espaces du quotidien : portes, lits, tables, lampes, etc. C'est son côté séculier. Après avoir orchestré la rencontre de l'art et de la religion à travers le miroir, il organise celle de l'art et de la vie quotidienne. Ce que l'artiste fait réellement depuis les années 1990, au sein de la fondation Cittadellarte, qu'il a créée dans sa ville natale, Biella, près de Turin.

Geneviève Breerette

### Itinéraire

● 1933. Michelangelo Pistoletto naît à Biella, près de Turin, où sa première exposition est présentée en 1960, à la galerie Galatea, alors qu'il est peintre. A l'époque, il s'attache surtout à son autoportrait, qu'il réalise en se regardant dans un miroir placé à côté de lui.

● 1961. Premier miroir avec report d'image photographique sur acier poli. Succès. Pistoletto sera le premier des artistes à l'origine d'Arte Povera à être reconnu.

● 1964. Pistoletto expose à Paris, galerie Sonnabend.

● 1967. Naissance d'Arte Povera,

sous la plume du critique Germano Celant. A l'occasion d'une exposition qu'il a suscitée à la galerie La Bretesca de Gênes, Celant emprunte le terme au vocabulaire du théâtre de Jerzy Grotowski, précise qu'il faut le comprendre comme « un dépouillement volontaire des acquis de la culture ».

● 1969. Les artistes d'Arte Povera apparaissent dans l'exposition « Quand les attitudes deviennent formes » d'Harald Szeemann à Berne, aux côtés du Land Art, des minimalistes et de Joseph Beuys. Par la suite, les « *poveristi* » seront présents dans toutes les manifestations internationales.

## Une collection d'art contemporain en mouvement

### LYON

de notre envoyée spéciale

Il n'y a pas d'œuvres de Pistoletto dans la collection du Musée d'art contemporain de Lyon. Mais il pourrait y en avoir dans peu de temps. C'est en effet à la faveur de grandes expositions que le musée s'enrichit. Thierry Raspail, le créateur et principal responsable de la maison, sait convaincre de donner, de mettre en dépôt, ou de vendre pas cher. Ou bien il s'arrange pour produire une pièce, par exemple pour la Biennale d'art contemporain qu'il a aussi créée. Car une chose est claire, le conservateur n'a pas, pour la collec-

tion, les moyens financiers de ses ambitions.

Le budget des acquisitions est bas : 300 000 francs de la Ville, et 200 000 francs apportés par la région Rhône-Alpes. Soit au total le quart de ce qu'était le budget avant l'installation à la Cité des arts signée Renzo Piano, en 1995. Jusqu'alors, le musée bénéficiait comme d'autres musées d'art moderne et contemporains d'une convention entre l'Etat et la Ville et disposait d'une enveloppe d'acquisitions d'environ 2 millions de francs. En 1995, l'Etat se retirant, la Ville en a fait autant. Donc aujourd'hui, du côté du musée, on se réjouit plutôt du résultat des élections municipales. D'autant que, dans l'entourage de Charles Millon, certains avaient commencé à hausser le ton à propos du nu féminin qui est au centre du mur-vidéo de Nam June Paik, à l'entrée du musée.

### CENT EXPOSITIONS EN DIX ANS

Revenons à la collection dont les derniers enrichissements sont présentés en parallèle à la rétrospective Pistoletto. Voici comment elle a été formée. 1983 : la ville de Lyon crée une « section d'art contemporain » dans l'enceinte du Palais des beaux-arts. Celle-ci assure la direction artistique de l'Espace lyonnais d'art contemporain qui couronne le centre commercial de la gare de Perrache. Elle est aussi chargée d'« actualiser » la collection du Palais des beaux-arts, autant dire de créer une collection d'art contemporain, et de coordonner un Octobre des arts (à l'origine de la Biennale) ambitieux. En 1988, la section devient un Musée d'art contemporain indépendant du Musée des beaux-arts. En 1995 il déménage pour la Cité des arts.

D'emblée le musée déborde d'activités : plus de cent expositions en dix ans, ce qui relève de la performance compte tenu des moyens, et des effec-

tifs. Ils sont quatre à gérer l'entreprise, à susciter une production spécifique des artistes invités et à l'acquérir, non sans manifester un goût pour les grandes installations et mises en scène plongeant les visiteurs dans les œuvres. Pour donner un ordre de grandeur, le Kosuth de la collection nécessite trois salles de 800 m<sup>2</sup>, Baldessari une salle de 500 m<sup>2</sup>. Terry Allen, Buren, Kosuth, Bazile Bustamante, Sottsass, Brecht, Sol LeWitt, Kirkeby, Dietman, Kapoor, Kabakov, Anselmo, Turrell, Bill Viola, et tant d'autres, entrent dans la collection à travers des installations, des pièces murales, des vidéos. Les œuvres sont

Boezem enregistrant les plans et la lumière d'églises cisterciennes. Un portrait collectif de tous les personnels de la biennale par le Chinois Zhuang Hui voisine avec les paysages de mer vides de Sugimoto. Les portraits anonymes de Thomas Ruff rencontrent ceux, tatoués et revendicatifs de leur identité maorie, de Hans Neleman.

En fait c'est le fracas, et ni les écarts ni les rapprochements culturels opérés ne vont de soi. On trouvera aussi que parfois c'est beaucoup de place accordée à pas toujours grand-chose... Il reste qu'il y a là la preuve encore une fois d'une détermination à ne

### La prochaine Biennale de Lyon aura lieu en 2001

La Biennale d'art contemporain de Lyon a eu lieu durant l'été 2000 pour être associée aux célébrations du millénaire. Pourtant, la prochaine sera organisée en 2001, du 23 juin au 23 septembre, afin de retrouver son rythme impair et l'alternance avec la Biennale de la danse. La manifestation occupera trois lieux : le Musée d'art contemporain, l'Orangerie du parc de la Tête-d'Or et Les Subsistances, un nouvel espace culturel. Son titre : « Connivence ». L'idée : associer des disciplines qui « incarneraient les morceaux d'une réalité artistique dorénavant continue », affirment ses organisateurs, Thierry Raspail et Thierry Prat, du Musée d'art contemporain.

Sept disciplines ont été retenues, et sept commissaires choisis pour leur compétence spécifique : Anne Bertrand (photo), Yvane Chapuis (chorégraphie), Laurence Dreyfus (jeu vidéo), Jean-Marc Chapoulie (cinéma), Klaus Hersche (spectacle vivant), Richard Robert (musique), Guy Walter (littérature). 2001, comme prélude de la biennale de 2003 qui développera le même propos, en retrouvant les grands espaces de la Halle Tony-Garnier.

présentées par roulement, en même temps et au même titre que les expositions temporaires.

L'actuelle présentation confronte des œuvres acquises depuis nombre d'années et d'autres récemment entrées, par exemple avec la dernière Biennale, « Partage d'exotisme ». On y retrouve Pascal Convert, avec sa *Pieta* en cire tirée d'une photo de guerre au Kosovo. Il est confronté à Marinus

pas lâcher prise sur l'actualité, de reconduire toujours ce besoin de mise en perspective, d'ouverture et de liberté dans lequel il faut inscrire le droit à l'erreur sans lequel on ne se risquerait jamais à acheter de l'art vivant. Thierry Raspail assume cet accrochage fantaisiste. Il admet qu'il peut être « limite ».

G. B.

Du 26 Mars au 1<sup>er</sup> Avril

Sur un air de printemps  
**La Coupole célèbre**  
trois poètes  
chanteurs

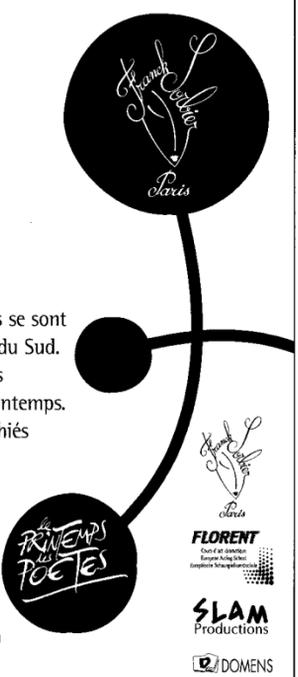
Dimanche 1<sup>er</sup> Avril à 21h30 :  
promenade poétique avec Franck Sorbier

Depuis le 26 Mars, Bobby Lapointe, Andrée Chedid et Georges Brassens se sont invités à La Coupole pour vous dire en mots et en mets la poésie venue du Sud. Une telle semaine ne pouvait se conclure que sur une parade digne des poètes connus ou inconnus, qui auront fréquenté La Coupole en ce printemps. Les premiers vers des clients-poètes ont été depuis le 26 mars calligraphiés sur des robes en papier japonais.

Ces robes, confectionnées par le créateur artisan-poète Franck Sorbier, défilent le Dimanche 1<sup>er</sup> Avril à 21h30 dans les allées de la Coupole.



RÉSERVATION : 01 43 20 14 20  
102, bd du Montparnasse - 75014 Paris - métro Vavin  
www.coupoledelaparis.com



SLAM Productions  
DOMENS

# Le violoncelle-Orphée de Sonia Wieder-Atherton

Aussi à l'aise dans le répertoire que dans le contemporain, la musicienne publie « Au commencement Monteverdi » et donne un concert à Paris

**AU COMMENCEMENT** était le violoncelle. Sa taille, son poids, son gros ventre de bois qui vrombit aux oreilles d'une fillette de dix ans : « Je me souviens d'un disque à la couverture rouge. J'ai oublié le nom de l'interprète qui jouait la Sonate en mi mineur de Vivaldi, mais j'ai su tout de suite que j'avais trouvé ma voie. » Elle ne fera rien comme les autres, la petite Sonia Wieder-Atherton, Française née à San Francisco, qui gravit les gammes quatre à quatre. « C'est moi qui menais ma barque, choisissais, organisais. Je me levais à cinq heures du matin pour travailler avant de partir à l'école. »

Rien comme les autres, lorsqu'au sortir de la classe de Maurice Gendron au Conservatoire de Paris, elle décide de partir en URSS. « Ce que Gendron m'a apporté, je ne l'ai vraiment compris que des années plus tard. Il professait l'interrogation et le doute permanents mais ce n'était pas un passeur et j'étais alors si avide d'apprendre ! »

La barque de Sonia déjà remonte vers d'autres sources : « Aller au Conservatoire Tchaïkovski de Moscou, ce n'était pas facile. Ni ici, où l'on a fini par me lancer mon visa par la fenêtre du train. Ni là-bas. Mais je savais ce que j'allais trouver.

J'avais rencontré Natalia Chakovskaïa lors d'un stage d'été à la Grange de Meslay et il y avait eu un véritable échange, quelque chose d'immédiat et de tangible. Pendant toutes ces années, je peux dire que j'ai travaillé comme une folle. »

Sonia Wieder-Atherton sourit et se tait. Son appartement lui ressemble, clair et simple. A l'intérieur, un grand piano et le chien Schmutzig qui garde la porte, gâté par les élèves de sa maîtresse. La quarantaine juvénile et ardente, avec un visage ouvert, rieur et grave à la fois, Sonia a une affectivité à fleur de peau, un amour des autres et une passion de la vie qui sans cesse la poussent ailleurs, plus loin.

## PLÉBISCITÉE PAR ROSTROPOVITCH

Ainsi, auréolée du Concours Rostropovitch en 1986 et plébiscitée par le maître lui-même, elle aurait pu enchaîner les concerts. « Après l'URSS et le concours, je me suis dit ça suffit. J'avais besoin d'explorer d'autres choses. C'est à ce moment que sont arrivés les chants juifs. »

Ce que Sonia ne dit pas, c'est qu'elle n'a jamais arrêté. Tout en poursuivant son travail de répertoire (notamment l'enregistrement des sonates de Brahms avec la

regrettée Catherine Collard), elle est devenue l'interprète privilégiée de la musique contemporaine, l'interlocutrice rêvée de Dusapin, Constant, Jolas, Ohana... Mais c'est sans doute *Un divan à New York*, un film de Chantal Akerman sur les immigrés juifs aux Etats-Unis, qui ouvrira une nouvelle ère. Sonia doit en écrire la musique. Ce sera pour elle la découverte d'un patrimoine lié à ses racines, et le début d'une fructueuse collaboration avec BMG, bientôt suivie par la publication des *Quinze chants juifs*, puis de la *Lecture musicale de l'Écclésiaste*, avec Sami Frey, sur une musique d'André Hadju (1996-1997).

A présent, Sonia Wieder-Atherton s'agace moins de ce que certains s'étonnent qu'elle n'ait pas encore gravé le Concerto de Schumann. Elle qui joue aussi les classiques, enregistre Schubert (1999) et bientôt Rachmaninov avec Imogen Cooper (2002). Elle est sûre d'être dans sa vérité. « Avec le recul, je m'aperçois que je n'ai fait qu'approfondir cette relation mystérieuse entre la musique et la parole. »

Elle raconte cette parabole talmudique du savoir donné à la naissance, cette baguette d'ange sur la



Sonia Wieder-Atherton, un visage rieur et grave à la fois.

lèvre qui provoque l'oubli... « Pour moi, le violoncelle, les chants juifs, Monteverdi, toutes ces pièces contemporaines liées à la voix, ce sont les parties d'un puzzle qui se précise avec la vie qui passe. Le sentiment de retrouvailles. » Avec sa professeur et partenaire Natalia Chakovskaïa bien sûr, mais aussi le souvenir vivant des voix chères « qui se sont tues ».

Pas de hasard si le « Duo Saphim » (des *Vèpres de la Vierge*) ouvre le disque. C'est la voix du violoncelle-Orphée qui en appelle aux anges, hélant ce frère aimé disparu ; c'est le parcours qui le ramènera des ombres dans le duo final du Cou-

ronnement de Poppée : « Enfin je te vois, enfin tu m'es donné, enfin je te serre, enfin je t'enlace, je ne souffre plus, je ne meurs plus, Ô ma vie... »

## Marie-Aude Roux

★ « Au commencement Monteverdi », œuvres de Monteverdi, Kurtag, Berio, Dusapin, Dutilleux, Donatoni. Avec Sonia Wieder-Atherton et Natalia Chakovskaïa (violoncelles), et Sarah Lancu (basse). Concert au Théâtre du Palais-Royal, 38, rue de Montpensier. Paris-1<sup>er</sup>. Le 2 avril à 20 h 30. 90 F (13,72 €) à 280 F (42,49 €). Tél. : 01-48-24-16-97. 1 CD RCA Red Seal 74321-843552.

## La justice autorise la sortie de « Yamakasi »

**EMBAUCHÉ** par Luc Besson et sa société Leeloo Productions pour diriger, avec un budget de 50 millions de francs, ce qui allait être son premier film, Julien Seri a été licencié en cours de tournage, en août 2000. Le 23 mars, le réalisateur a perdu le procès intenté à son producteur. Le tribunal a refusé de bloquer la sortie de *Yamakasi*, qui sera présenté sur 400 écrans le 4 avril, tel qu'il a été terminé par Ariel Zeitoun.

Ce conflit n'est pas commun en France, où un réalisateur est à la fois le salarié du producteur et l'auteur de son film. Comme le note M<sup>e</sup> Kiejman, avocat de Leeloo, « il serait classique à Hollywood », où le remplacement d'un réalisateur en cours de tournage est chose fréquente.

Luc Besson avait visionné la trentaine de films courts, publicités, clips et courts métrages réalisés par Julien Seri (vingt-neuf ans), avant de lui confier la réalisation de *Yamakasi*, un film consacré à une troupe de jeunes acrobates de banlieue. A partir d'un synopsis de quinze pages écrit par Luc Besson, Julien Seri et Philippe Lyon élaborent un scénario.

### FAUTE GRAVE

Après six semaines de préparation, le tournage débute le 3 juillet 2000. « Je me suis rendu compte, explique Julien Seri, que, chez Leeloo, le mot d'ordre était de faire du métrage. » Au bout de trois semaines, le cinéaste néophyte demande une interruption du tournage et Leeloo lui accorde deux interruptions séparées de dix jours. Un compromis semble trouvé, mais le 16 août, Julien Seri est licencié pour faute grave.

La cause invoquée est son absen-

ce à une réunion organisée le 14 août 2000. Il se défend en affirmant qu'il avait prévenu ses partenaires qu'il quitterait Paris à cette date, « pour compléter [sa] préparation personnelle du film ». Le 4 septembre, le tournage reprend sous la direction d'Ariel Zeitoun.

Mais Julien Seri avait déjà réalisé certaines scènes. Au titre de son droit d'auteur, il intente, le 29 janvier, un procès à Leeloo Productions afin « d'interdire au producteur (...) d'exploiter tout ou partie du film ». Le 23 mars, le tribunal de grande instance lui a donné tort, estimant qu'il avait lui-même failli aux obligations de son contrat d'auteur-réalisateur. Cette défaillance doit par ailleurs être établie devant les prud'hommes, qui examineront, le 5 avril, la validité du licenciement pour faute grave.

Au-delà des péripéties juridiques, cet épisode illustre le fossé qui peut s'ouvrir entre un jeune cinéaste qui déclare : « J'avais prévu que je ne voulais pas faire Taxi 3 » - en clair un film dont Luc Besson aurait gardé l'entier contrôle - et un producteur qui travaille selon une conception hollywoodienne de son rôle. « C'est une chose de protéger Beaumarchais, dit M<sup>e</sup> Kiejman. C'en est une autre de protéger quelqu'un qui concourt à une œuvre collective et compliquée. » Ce à quoi Julien Seri répond : « Je ne me bats que pour une chose : mon droit d'auteur sur les images que j'ai tournées. » Dans une ultime tentative, l'avocat de Julien Seri a introduit un référé devant le premier président de la cour d'appel de Paris, qui sera examiné lundi 2 avril.

Thomas Sotinel

## Un bouddha afghan au Centre Pompidou

**UNE IMAGE** géante de l'un des bouddhas de Bamiyan, en Afghanistan, a été déployée le vendredi 30 mars sur la façade du Centre Pompidou. Ces chefs-d'œuvre sculptés dans la roche avaient traversé plus d'un millénaire avant d'être détruits sur décision des talibans (*Le Monde* du 13 mars).

Conçue à partir d'une gravure de 1887, la toile représente sur 28 mètres de haut le plus grand des deux bouddhas, appelé « Solsol » (année après année), à l'échelle un demi (l'original mesurait 55 mètres). D'une surface de 260 mètres carrés, cette installation a été réalisée grâce au mécénat de Pierre Bergé, PDG d'Yves Saint Laurent Haute Couture, et restera en place durant deux mois.

« Cette image, déclare Jean-Jacques Aillagon, président du Centre Pompidou, est un signe de protestation contre le fanatisme, un signe de résistance à la manifestation brutale de la haine des différences. C'est aussi un signe d'espoir, parce que, même

détruits, les bouddhas de Bamiyan ne cessent de faire partie du patrimoine immatériel de l'humanité, celui que le feu et le fer ne peuvent détruire. »

Ce geste souligne l'idée que la destruction culturelle fait partie des souffrances infligées aux populations et relève d'une volonté délibérée d'annihilation, dans la logique des génocides. En Afghanistan, la folie destructrice des talibans est issue du même fanatisme que celui qui impose un sort dramatique aux femmes.

L'initiative du Centre Pompidou, forme d'« adoption » symbolique des bouddhas préislamiques, est peut-être le premier signe émis par une grande institution nationale en faveur du patrimoine de l'humanité, resté longtemps très secondaire dans l'appréciation des désastres naturels ou guerriers.

Frédéric Edelmann

► www.lemonde.fr/afghanistan

Alfa 147. Vos sens montent en puissance.



Elue voiture de l'année 2001.

Grands Jours  
Alfa Romeo.  
Du 30 mars  
au 7 avril\*.

Venez vite découvrir les nouvelles versions de l'Alfa 147 : Turbo Diesel 1.9 JTD 115 et 5 portes chez votre concessionnaire. Alfa Romeo recommande Castrol. www.alfa147-fr.com \*ouverture selon autorisation.



Cœur Sportif

# Intimités dérangentantes

Galerias à Paris. Regards de photographes et de vidéastes sur la mort, le sexe et le voyeurisme

**JOHAN VAN DER KEUKEN, galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris-4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Paul. Tél. : 01-42-77-38-24. Du mardi au samedi, de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 28 avril.**

**HICHAM BENOHOUD, galerie Vu, 2, rue Jules-Cousin, Paris-4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Sully-Morland. Tél. : 01-53-01-85-81. Du mercredi au samedi, de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 12 mai.**

**SLATER BRADLEY ET JONATHAN HOROWITZ, galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris-3<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-42-71-09-33. Du mardi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures ; samedi, de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 5 mai.**

**JEFF BURTON, galerie Emmanuel Perrotin, 30, rue Louise-Weiss, Paris-13<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Chevaleret. Tél. : 01-42-16-79-79. Du mardi au samedi, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 21 avril.**

Le Néerlandais Johan van der Keuken est mort d'un cancer, le 7 janvier, après avoir bouclé son film-testament, *Vacances prolongées* (Le Monde du 10 janvier). L'immense documentariste pourrait éclipser le photographe. Un hommage lui fut consacré lors du Mois de la photo 1998. On se rend aujourd'hui avec émotion chez Agathe Gaillard : vingt et une images retracent le parcours sensible d'un artiste qui réalisait son premier auto-portrait à quatorze ans, et qui publiait, en 1955, à dix-sept ans, un livre au titre-témoignage : *Nous avons dix-sept ans*. J'ai dix-sept ans, j'existe, je photographie ce que j'aime et m'entoure, ma vie et le monde ne sont pas roses.

Johan van der Keuken, influencé par le grand photographe et cinéaste Ed van der Elsken (1925-1990), va prendre, pendant cinquante ans, des images fixes et animées, docu-

mentaires et autobiographiques, à la fois charnelles et très formelles, poussant loin l'art du montage d'images, en tension les unes avec les autres - un livre rétrospectif, *L'Œil lucide*, sort le 15 avril (éd. de l'Œil, 300 F, 45,60 €).

Agathe Gaillard expose des photographies du livre *Paris mortel* (1963), prises à Paris dans les années 1956-1958, des images nocturnes dont le portrait superbe d'*Yvonne au foulard* (1956), le visage cerclé des néons de la rue. Et puis des extraits de *Achter glass*, autre livre des années 1950. Au-delà du plaisir de revoir ces épreuves, l'événement de l'exposition est une série de douze photos inédites, prises par van der Keuken en Espagne, quelques mois avant sa mort, et rassemblées sous le titre *Le Cri espagnol* (2000). Images énigmatiques, où se mêlent sentiment religieux et angoisse, par un homme qui sent qu'il va mourir.

Un autre malaise surgit des images du Marocain Hicham Benohoud, photographe à découvrir à la galerie Vu. Ce professeur d'arts plastiques dans un collège de Marrakech utilise, depuis sept ans, quelques secondes à peine de son cours pour réaliser des mises en scène étranges et fulgurantes. « Pendant que les élèves sont occupés par leur dessin, j'en appelle deux ou trois, ou plus parfois, pour le besoin de la photo. Immédiatement après la prise de vue, les "modèles" regagnent leur place et reprennent leur travail, comme si de rien n'était », écrit Benohoud dans *La Salle de classe* (éd. de l'Œil, 150 F, 22,80 €).

## SENSATION D'ENFERMEMENT

Etranges photos où l'on voit un gamin pendu, un autre allongé sur une table qui évoque la dissection, des enfants comme emprisonnés dans des bandes de papier, des planches de bois, ou étouffés par des cordeles, menacés par des voiles brandis dans leur dos. La sensation d'enfermement domine. Les élèves



JOHAN VAN DER KEUKEN/GALERIE AGATHE GAILLARD

Une photo extraite de la série « Le Cri espagnol », réalisée en 2000 par Johan van der Keuken.

et leurs parents, sans être impliqués dans ce projet, ont donné leur accord pour la diffusion d'images où le contraste entre ceux qui travaillent et ceux qui jouent avec le photographe traduit, selon Benohoud, « le lourd et vague malaise social, politique et religieux que mes élèves et moi ressentons fortement ».

A quoi jouent Jonathan Horowitz et Slater Bradley chez Yvon Lambert ? Deux Américains, utilisant vidéo et photo, sont associés pour leur première exposition en France. Le premier, cérébral et vindicatif, dénonce un quotidien envahi par la télévision et le cinéma bon marché. Le second, plus visuel et poétique, plus intéressant aussi, propose sous le titre « Trompe le monde », des images sur le thème du voyeurisme, du regard qui s'approprie un autre

anonyme, conscient ou pas. Ainsi d'une série dominée par un vert agressif avec l'actrice underground américaine Chloé Sévigny, ou une vidéo, dans laquelle Bradley filme depuis sa fenêtre de San Francisco, une jeune fille allant et venant de la plage à la mer, accompagnée d'un texte intime sur un amour perdu.

Cette intimité perdue est à son paroxysme dans les photos de Jeff Burton, un Américain qui photographie l'industrie du sexe aux Etats-Unis. Des films pornographiques, homo ou hétéro, servent de contexte à un travail où la scène « utile » est reléguée au rang d'accessoire secondaire - floue, petite, coupée - dans un décor écorçant hollywoodien. Efficace et clinquant.

Michel Guerrin

## Badly Drawn Boy, le troubadour excentrique de Manchester

**BADLY DRAWN BOY, Le Transbordeur, Lyon, le 26 mars. Prochains concerts : le 31 mars à Toulouse, le 2 avril à Nantes, le 3 à La Cigale, à Paris.**

### LYON

de notre envoyé spécial

Les temps changent à Manchester. Longtemps connue pour l'arrogance et le *sex-appeal* de ses rock stars, l'ancienne cité cotonnière s'est récemment choisie pour héros un « garçon mal dessiné ». Badly Drawn Boy - Damon Gough pour l'état civil - monte sur la scène du Transbordeur à Lyon comme un lutin sortirait du bois. Barbu dodu au sourire prognathe, bonnet fétiche enfoncé jusqu'aux yeux, uniforme en jean comme les musiciens en portaient volontiers au milieu des années 1970, il mime avec sa guitare une gestuelle rock and roll comme pour mieux s'en moquer. Ignorant le carcan du spectacle et l'importance que l'artiste se donne parfois à lui-même, un auteur-compositeur vient retravailler en concert sa passion pour l'artisanat.

Entouré de quatre instrumentistes (guitare, basse, batterie, clavier), Damon Gough donne l'impression de s'affairer dans son atelier. Les

chansons semblent parfois des machines à l'essai, des carcasses de projets, mais le mécanicien-chef, malgré ses allures pataudes, possède des doigts de fée. La spontanéité est une règle d'or. A chaque concert ses interprétations et ses anecdotes. Loin du studio d'enregistrement, les morceaux sont réinventés. *Another Pearl* plongé dans un nouveau bain de pulsions rock, *Disillusion* reconverti en funk.

### RÉCOMPENSÉ DU MERCURY PRIZE

Le groupe se permet son lot de maladroites, des erreurs de tempo et de tonalité, comme si la lumière naissait plus joliment de l'esquisse et des brouillons. *Stone On The Water*, *Pissing In The Wind*, *Everybody's Stalking*, *The Shining* rayonnent pour de bon. Une façon de prolonger les petits miracles d'un premier album, *The Hour of Bewilderbeast*, qui imposa par surprise Badly Drawn Boy dans la généalogie des grands *songwriters* britanniques. Récompensé, l'an dernier, du Mercury Prize, le plus prestigieux trophée décerné en Grande-Bretagne pour les musiques populaires, ce disque fourmillant d'émotions s'est écoulé, outre-Manche, à plus de trois cent mille exemplaires.

Aux feux de la rampe, le chanteur continue de préférer les lampes de chevet (une à sa droite,

l'autre près du bassiste) et les mélodies de proximité. On le verra descendre dans la salle, chanter sans micro, serrer beaucoup de mains (et embrasser celles des demoiselles), faire passer une photographie de sa petite fille. Il déconne parfois ses musiciens par ses embardées, sa générosité (près de deux heures et demie de concert), son goût inlassable du bricolage. Le public pourrait décrocher devant certaines baisses de tension. La délicatesse passionnée de son art, les surprises distillées et des refrains de haute volée tissent surtout une précieuse intimité.

En fin de soirée, seul au piano, Damon Gough déraile en beauté sur les premiers couplets de *Thunder Road*, un des classiques de Springsteen. « Toute ma jeunesse, j'ai été fan de Bruce Springsteen. Croyez-moi, il fut une période où il n'était pas facile de le revendiquer. » Souvent considéré comme le Beck anglais, Badly Drawn Boy évoque plutôt des troubadours excentriques comme Kevin Ayers, Syd Barrett ou Harry Nilsson. Sa force épouse sa fragilité. On se souviendra du premier vers de *Once Around The Block*, une de ses plus belles chansons, « You quiver like a candle on fire » (« tu trembles comme la flamme d'une bougie »).

Stéphane Davet

## Quand une merveilleuse pivoine géante réveille une tragédie

**LES JUIVES, de Robert Garnier. Mise en scène : Eric Génovèse. Avec Charlotte Brancourt, David Kammenos, Amandine Pudlo, Sophie Mayer.**

**THEATRE DU MARAIS, 37, rue Volta, Paris-3<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Arts-et-Métiers. Tél. : 01-44-78-98-10. Du mardi au vendredi, à 19 h 30. Samedi et dimanche à 15 heures. 80 F (12,20 €) et 120 F (18,29 €). Durée : 4 heures. Jusqu'au 29 avril.**

Les terres du Proche-Orient ont-elles jamais connu le calme ? L'action de la tragédie du dramaturge du XVI<sup>e</sup> siècle, Robert Garnier, *Les Juives*, se passe en 586 avant Jésus-Christ. Elle met en jeu Syrie, Egypte, Jérusalem, Jordanie, Palestine. Parfois un nom bien précis nous retient, comme Hebron. Et, sous tous ces ciels, des conflits !

Nabuchodonosor, roi de Chaldée, a nommé Sédécie roi de Jérusalem, contre le serment de ne pas s'allier à l'Egypte. Neuf ans passent, puis Sédécie s'acoquine avec le Nil. Nabuchodonosor vient camper devant Jérusalem. Dix-huit mois de siège, et il l'emporte, massacrant le

monde, brisant les palais. « Jérusalem, ce déplorable royaume était alors entre l'Egypte et Babylone, comme une paille entre deux vents impétueux, incessamment ballotté deçà et delà, sans trouver lieu de consistance », écrit le Père Caussin, sérieux historien de la Compagnie de Jésus.

Sédécie s'est sauvé, avec femme et enfants. Nabuchodonosor le rattrape près de Jéricho, le transfère à Antioche, y tue ses enfants devant lui, et lui arrache les yeux. Aucune tragédie n'eut autant de succès, aussi bien à Paris qu'à Angers, Briançon, ou en Provence. Aujourd'hui, *Les Juives* sont d'un accès plus malaisé, tant les vers en sont archaïques, embarrassés. C'est surprenant, puisqu'une autre pièce de Garnier, écrite dix ans plus tôt, *Hippolyte*, est bien plus claire.

Ces monstres d'alexandrins, le metteur en scène Eric Génovèse a pris le parti de les distiller, goutte à goutte, très lentement, comme un calvados assassin, par les bons soins des acteurs. Pause prolongée après chaque vers, comme pour permettre de se délecter, de se gargariser, de la moindre consonne ou voyelle de ces maudits alexandrins. La piè-

ce, devenue silencieuse et oubliée, n'est plus là. Noyée corps et biens. « Compte là-dessus et bois de l'eau fraîche ». Les acteurs ont tout loisir d'accomplir, des heures durant, des reptations animales, fascinantes. Sous l'hypnose, le public s'engourdit néanmoins pas mal, jusqu'au moment où, comme un ange sautant d'une écume, surgit une pivoine géante, d'une incroyable beauté.

### VOLUTES DE CRÈME CHANTILLY

Apparition miraculeuse, qui éblouit la scène, la salle. Un enchantement de folioles roses, avec du coulis d'abricot, avec, des volutes de crème Chantilly. C'est simple : en présence de cette merveille, ce sont les cinq sens qui sont en émoi. Que s'est-il donc passé ? L'une des princesses de Babylone est allée mettre, en coulisse, une robe de Christian Lacroix, un grand mordu de la Camargue mais aussi des roses d'Isphahan, et du golfe Persique. La pivoine s'envole, se repose, tourne sur elle-même, disparaît, reparait. Re-disparaît. C'est fini.

A propos d'eau fraîche, savez-vous que cette petite salle du Théâtre du Marais se situe en bordure de

ce qui était, du temps de Garnier, le prieuré de Saint-Martin ? Les moines y étaient les seuls habitants de Paris à disposer à domicile d'eau de source, d'eau courante. Ils étaient parvenus à la faire venir de Ménilmontant, par un conduit souterrain. Eh bien, chaque regard sur la pivoine des *Juives* est chaque gorgée d'eau fraîche des moines de Saint-Martin. Pardon, vous dites : c'est un peu beaucoup tiré par les cheveux ? Tant pis, c'est comme ça !

Michel Cournot

## JOE DOWNING PEINTURES

GALERIE BELLINT-LAMARQUE  
28 bis, Bd. de SÉBASTOPOL,  
75004 PARIS

EXPOSITION  
JUSQU'AU 18 AVRIL 2001

TÉL. : 01.42.78.01.91  
INTERNET :

www.officieldesarts.com/bellint

## SORTIR

### PARIS

**Giovanni Mirabassi**  
Giovanni Mirabassi, la trentaine, originaire de Pérouse, a le goût des mélodies limpides, du lyrisme, qui chez ce pianiste italien devient figure de style. La maison de disques Sketch suit avec attention son parcours. Dernière étape en date, un solo : *Avanti ! (Le Monde du 17 mars)*, consacré à une quinzaine de chants révolutionnaires européens, sud-africains, russes... Mirabassi y est inventif, expressif et sait trouver pour ces fortes références des arrangements et des atmosphères singulières. Une grâce à retrouver en club. *New Morning*, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Château-d'Eau. 21 heures, le 2. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

**L'Otage**  
Bernard Sobel revient à Paul Claudel. Après *La Ville*, en 1986

à Nanterre-Amandiers, il met en scène en son théâtre de Gennevilliers *L'Otage* - premier volet de la trilogie des *Coiffontaines* dont il envisage de présenter en 2002 *Le Pain dur*. Ce faisant, il part sur le chemin « de la famille et de l'Histoire » - cette Histoire qu'il n'a jamais cessé d'interroger dans sa longue route de metteur en scène. « Claudel, dit-il, a eu besoin de se colleter avec l'énigme du monde tel qu'il va (...). Rendre palpable ce besoin, ce besoin de théâtre, c'est peut-être faire un humble pas dans le déchiffrement de cette énigme. » Avec une belle distribution : Carlo Brandt, Carine Baillo, Bernard Ferreira, Alain Mac Moy et Gilles Masson. Gennevilliers (92). Centre dramatique national, 41, avenue des Grésillons. 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures, le dimanche ; relâche le lundi. Jusqu'au 14 avril. Tél. : 01-41-32-26-26. De 70 F à 140 F.

## GUIDE

### FESTIVAL CINÉMA

**Cahiers du cinéma**  
Pour fêter ses cinquante ans, la revue a choisi cinquante films représentatifs de ses « goûts » et de l'évolution du cinéma depuis 1951. Inventeurs du grand entretien avec un auteur, dans les années 1950, les *Cahiers* ont donné la parole à des cinéastes, Edward Yang (1<sup>er</sup> avril), Youssef Chahine (7 avril), Claude Chabrol (9 avril)... pour accompagner cette programmation. *L'Arlequin*, 7, rue de Rennes, Paris-6<sup>e</sup>. Jusqu'au 10 avril. Tél. : 01-45-44-28-80. 35 F ou 500 F (forfait permanent).

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

**Auteurs associés**  
avec Michel Deutsch, Georges-Arthur Goldschmidt et Olivier Rolin. Théâtre ouvert - Jardin d'hiver, 4 bis, cité Véron, Paris-18<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Blanche. 18 h 30, le 2. Tél. : 01-42-62-59-49. Entrée libre sur réservation.

**Christophe Wavelet, Nathalie Pernette**  
Autour de Nijinski : conférence. Centre national de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Paul. 19 heures, le 2. Tél. : 01-42-74-06-44. Entrée libre.

**Jean-Philippe Collard, Michel Béroff (piano)**  
Œuvres de Mozart, Liszt, Stravinsky. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. 11 heures, le 1<sup>er</sup>. Tél. : 01-40-28-28-40. 120 F.

**Le Poème harmonique**  
Moulinié : *L'Humaine comédie*. Vincent Dumestre (direction). Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris-10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> La Chapelle. 12 heures, le 1<sup>er</sup>. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 120 F.

**Ensemble vocal Dialogos**  
Terra Adriatica. Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris-10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> La Chapelle. 15 heures, le 1<sup>er</sup>. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 120 F.

**Orchestre des Concerts Lamoureux**  
Œuvres de Chostakovitch, Korngold, Brahms. Laurent Korcia (violon), Pieter Wierpewy (violoncelle), David Wroe (direction). Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Alma-Marceau. 17 heures, le 1<sup>er</sup>. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 210 F.

**Duo de Prague**  
Œuvres de Mozart-Grieg, Schoenberg, Brahms, Schumann. Vladimira Klanska (cor), Simona Hecova, Vladan Kocl (violoncelle). Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Passy. 17 h 30, le 1<sup>er</sup>. Tél. : 01-56-40-15-16. 80 F.

**Kirill Trousov (violon), Alexandra Trousova (piano)**  
Franck : *Sonate pour violon et piano*. Beethoven : *Sonate pour violon et piano*. Op. 12 n° 3. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. 12 h 45, le 2. Tél. : 01-40-28-28-40. 55 F.

**Hopkinson Smith (luth)**  
Bach : *Sonates et partitas*. Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris-10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> La Chapelle. 18 h 30, le 2. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 120 F.

**Peter Grimes**  
de Britten. Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, James Conlon (direction), Graham Vick (mise en scène). Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris-11<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Bastille. 19 h 30, les 2, 5, 12, 14 et 17. 15 heures, le 8. Jusqu'au 24 avril. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 670 F.

**José Van Dam (baryton-basse), Maciej Pikulski (piano)**  
Œuvres de Berlioz, Gounod, Rossini, Liszt, Poulenc, Leight, Brel.

**Opéra-Comique, 5, rue Favart, Paris-2<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Richelieu-Drouot. 20 heures, le 2. Tél. : 08-25-00-00-58. 280 F.**

**Orchestre national de France**  
Ravel : *Le Tombeau de Couperin*. Dohnanyi : *Variations on a Nursery Song*. Brahms : *Symphonie n° 1*. Piers Lane (piano), Emmanuel Krivine (direction). Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Alma-Marceau. 20 heures, le 2 avril. Tél. : 01-49-52-50-50. De 40 F à 300 F.

**Ensemble Sorties d'artistes**  
L'Italie. Œuvres de Verdi, Mascagni, Lehar, Rota, Rossini. Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris-17<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Malesherbes. 20 h 30, le 2. Tél. : 0-803-808-803. 80 F.

**Ensemble Kapsberger**  
Santiago de Murcia, Rolf Lislevand (direction). Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris-10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> La Chapelle. 20 h 30, le 2. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 120 F.

**Kronos Quartet**  
Œuvres de Riley, Phan, Mingus, Gordon, Ehrling, Rangel, Campo, Lecuona, Ali-Zadeh. Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. 20 h 30, le 1<sup>er</sup>. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

**Morena Fattorin, Alain Jean-Marie Duo**  
7 Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Paul. 21 h 30, le 1<sup>er</sup>. Tél. : 01-48-87-08-97. 70 F.

**Jean-Pierre Padovani et Jean-Marie Machado**  
Joinville-le-Pont (94). Salle Pierre et Jacques-Prévert, 23, rue de Paris. 18 h 30, le 1<sup>er</sup>. Tél. : 01-49-76-60-52. Entrée libre.

**Tortoise, The Sea & Cake**  
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Anvers. 19 heures, le 2. Tél. : 01-55-07-06-00. 132 F.

**David Byrne**  
La Scène, 2 bis, rue des Taillandiers, Paris-11<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Bastille. 21 heures, le 2. Tél. : 01-48-06-50-70. 165 F.

**Les Demissenw du village Ki-Yi**  
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-18<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Pigalle. 19 h 30, les 2, 3 et 4. Tél. : 01-44-92-77-66. De 100 F à 130 F.

### RÉGIONS

**L'Exaltation du labyrinthe**  
d'Olivier Py, mise en scène de Stéphane Braunschweig. Strasbourg (67). TNS, 1, avenue de la Marcellaise. 20 heures, les 31 mars, 3, 4, 5, 6, 7, 10 avril ; 17 heures, le 1<sup>er</sup>. Tél. : 03-88-24-88-24. De 75 F à 140 F. Jusqu'au 11 avril.

**Cyrano de Bergerac**  
d'Edmond Rostand, mise en scène de Jacques Weber. Nice (06). Théâtre de Nice, promenade des Arts. 20 h 30, les 3, 4, 6, 7 avril ; 19 h 30, le 5 avril. Tél. : 04-93-13-90-90. De 65 F à 180 F.

**Mélanges**  
mise en scène de Bernard Kludak. Mulhouse (68). Sous chapiteau, 18, rue de Thann. 19 h 30, les 5, 7 avril ; 20 h 30, les 3, 4, 6 ; 15 heures, le 8. Tél. : 03-89-36-28-28. De 80 F à 120 F.

**Yoshi Oida**  
Saint Genet l'Africain. Rouen (76). Théâtre des Arts, 22, place de la Bourse. 20 h 30, le 3. 19 h 30, le 4. Tél. : 02-35-71-41-36. 100 F.

**Jean-Claude Gallotta**  
Presque don Quichotte. Vesoul (70). Théâtre Edwige-Feuillère, place Pierre-Renet. 20 h 30, le 3. Tél. : 03-84-75-40-66. 80 F.

## Mino CINELU

percuté

Les TransClassiques à La CIGALE

Samedi 31 Mars & Dimanche 1er Avril

De 15h00 à minuit, 12 concerts non-stop 50,00 frs. La place

01 49 25 89 99

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

**12.10 et 17.10** Le Monde des idées. Thème : l'enfer de Tazmamart. Invité : Ahmed Marzouki. LCI

**21.00** Faisons vivre les natures mortes. Forum

MAGAZINES

**18.50** Union libre. Invitée : Anémone. France 2

**19.00** Histoire parallèle. Semaine du 31 mars 1951 : L'Afrique après l'Italie. Arte

**19.40** Petites Histoires du cinéma. Jules Berry. Ciné Classics

**20.30** Le Club. Invitée : Annie Girardot. Ciné Classics

**20.50** Tapis rouge. France 2

**21.05** Thalassa. A Sète. TV 5

**21.35** Metropolis. Arte

**22.15** Envoyé spécial. La guerre des chiens. Vieillesse bafouée. Youssou N'Dour, le messager. TV 5

**22.25** La Route. Invités : Philippe Starck ; Jean-Baptiste Mondino. Canal Jimmy

**23.10** Rock Press Club. La French Touch. Canal Jimmy

**23.15** Tout le monde en parle. Invités : Michel Rocard ; Laurent Baffie ; Yves Parlier ; Romane Bohringer ; Bambou ; K-Mel ; Axelle Laffont ; Jean-Claude Blanc. France 2

**0.25** Saga-Cités. Maubeuge a perdu le nord. France 3

Le Monde TELEVISION

Canal +

**19.55 + de zapping**  
Présenté comme « l'émission de télé qui regarde la télé », il s'agit d'une version allégée de « TV + », le magazine de M.-O. Fogiel. Animé par Emmanuelle Gaugue, entre deux montages d'images, « + de zapping » revient sur deux ou trois faits d'actualité, grâce à des reportages, et offre de surcroît un « zapping régional ». Une séance de rattrapage pour ceux qui ne campent pas devant leur téléviseur.

**0.50** Sorties de nuit. Festival interceltique de Lorient : Merzhin. France 3

DOCUMENTAIRES

**20.15** Architectures. [1/9]. La villa Dall'Ava. Arte

**20.45** L'Aventure humaine. Vasco De Gama, du Portugal vers l'inconnu. [4/4]. Arte

**21.15** Biographie. Tchang Ka, la bataille pour la Chine. La Chaîne Histoire

**21.55** Au nom de la loi et de l'ordre. Texas : jeunes, armés et dangereux. Odyssee

**22.00** Le Musée d'Orsay. [4/6]. Histoire

**22.05** Hollywood Backstage 23. Les coulisses de l'industrie du rêve. Ciné Classics

**22.40** Paroles d'amour. [1/4]. Séduction, mon amour. France 3

**23.20** Le diable ne dort jamais. Planète

**23.40** Les Oscars. Odyssee

**23.45** Valdiodio N'Diaye et l'indépendance du Sénégal. Histoire

SPORTS EN DIRECT

**20.00** Football. Coupe de France. Quart de finale : Amiens - Reims. Eurosport

**23.30** Basket-ball. Championnat NCAA. March Madness. Final Four. Demi-finales. Pathé Sport

Cinéstar2

**23.05 Haute voltige**  
Virginia Baker, dite « Gin », est agent d'une compagnie d'assurances et veut piéger Robert Mac Dougal, dit « Mac », amateur d'art et gentleman cambrioleur. Pour cela, elle se fera passer pour une voleuse et lance un casse avec Mac. L'action est foisonnante et on se demande qui dans le couple (Sean Connery et Catherine Zeta-Jones) manipule qui. Décor et dynamisme de la mise en scène séduisent.

MUSIQUE

**21.00** Soirée Felicity Lott. La Belle Hélène. Opéra bouffe d'Offenbach. Par le Chœur et l'Orchestre des musiciens du Louvre, dir. Marc Minkowski. Mezzo

**23.10** Concert par l'Orchestre national de Bordeaux-Aquitaine, dir. Richard Hickox. Mezzo

**23.25** Death in Vegas. Lors de la Route du rock 2000. Paris Première

**0.55** The London Rock'n Roll Show. Concert enregistré à Londres, le 5 août 1972. Canal Jimmy

TÉLÉFILMS

**20.40** Cavalcade. Daniel Janneau. France 3

**20.45** Par miracle. Larry Pearce O. CinéCinémas

**22.40** Les Allumettes suédoises. [2/3] Trois sucettes à la menthe. Jacques Ertaud. Arte

SÉRIES

**20.00** Ally McBeal. Girl's Night Out (v.o.) O. Téva

**21.45** Columbo. Exercice fatal. TSR

**22.30** Oz. A toutes jambes (v.o.) O. Catastrophes contre nature (v.o.) O. Série Club

**22.40** Roswell. Vague de chaleur O. M 6

**23.30** Au-delà du réel, l'aventure continue. Dans une autre vie O. Lavage de cerveau O. M 6

**23.35** Les Envahisseurs. A l'aube du dernier jour. France 3

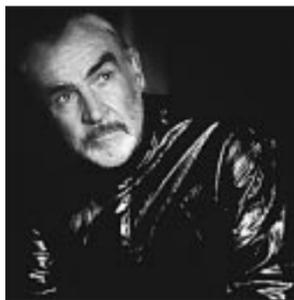
**0.00** Les Chroniques de San Francisco. [5/12] (v.o.) O. Téva

Arte

**0.25 Music planet : quatre jours à Ocoee**  
Une chronique de près de deux heures prenant des allures d'odyssée, avec la dramaturgie d'un studio d'enregistrement et deux inter-prètes : Sam Rivers, saxophoniste et flûtiste, et Tony Hymas. Premier duo mais troisième rencontre discographique, aboutissant à un dialogue époustouflant entre deux univers culturels et qui mêle composition et improvisation.

FILMS

**23.00** Jack l'éventreur ■■  
John Brahm (Etats-Unis, 1944, v.o., 80 min) O. Ciné Classics



**23.05 Haute voltige**  
Jon Amiel. Avec Sean Connery, Catherine Zeta-Jones (Etats-Unis, 1999, v.o., 110 min) O. Cinéstar 2

**23.05 Les Trois Visages de la peur**  
Mario Bava (Italie - France, 1963, v.o., 90 min) O. Cinéfaz

**23.25 Un tramway nommé Désir**  
Elia Kazan (Etats-Unis, 1951, v.o., 120 min) O. Cinétoile

**0.35 Le Diable au corps**  
Marco Bellocchio (France - Italie, 1986, v.o., 115 min) O. Cinéfaz

**0.40 Les Nerfs à vif**  
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1991, v.o., 125 min) O. Ciné Cinémas 3

**0.45 Impitoyable**  
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1992, 145 min) O. TCM

**1.05 Petits arrangements avec les morts**  
Pascale Ferran (France, 1994, 105 min) O. Cinéstar 2

**2.45 La Guerre du feu**  
Jean-Jacques Annaud (France - Canada, 1981, 100 min) O. Ciné Cinémas 3

**2.50 Méfie-toi de l'eau qui dort**  
Jacques Deschamps (France, 1996, 105 min) O. Cinéstar 2

**2.50 A Scene at the Sea**  
Takeshi Kitano (Japon, 1992, v.o., 105 min) O. Canal +

**3.05 La Chatte sur un toit brûlant**  
Richard Brooks (Etats-Unis, 1958, v.o., 105 min) O. Cinétoile

**3.10 Le Grondement de la montagne**  
Mikio Naruse (Japon, 1954, v.o., 90 min) O. Ciné Classics

**4.25 Vampires**  
John Carpenter (Etats-Unis, 1998, v.o., 105 min) O. Ciné Cinémas 3

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

**16.40 Spécial sport.** Football. Coupe de France (quart de finale) Nantes - Auxerre.

**19.00** et **20.50** Qui veut gagner des millions ?

**20.00** Journal, Météo.

**20.35** Au nom du sport.

**21.55** On aura toujours envie de rire. **0.15** L'Implacable. Téléfilm. Talun Hsu O.

**1.55** Le Temps d'un tournage.

FRANCE 2

**16.50** Enfants à vendre. Téléfilm. Ken Kwapis.

**18.20** La Fête à la maison O.

**18.50** Union libre.

**19.50** et **20.45** Tirage du Loto.

**20.00** Journal, Météo.

**20.55** Tapis rouge aux « Enfants de la Terre ».

**23.15** Tout le monde en parle. **1.35** Journal, Météo.

FRANCE 3

**18.15** Un livre, un jour.

**18.20** Questions pour un champion.

**18.50** Le 19-20 de l'information, Météo.

**20.10** Tout le sport.

**20.20** Mezzah et ses amis.

**20.40** Cavalcade. Téléfilm. Daniel Janneau.

**22.15** Météo, Soir 3.

**22.40** Paroles d'amour.

**23.35** Les Envahisseurs. A l'aube du dernier jour.

**0.25** Saga-Cités.

**0.50** Sorties de nuit. Festival interceltique de Lorient.

CANAL +

**17.15** Les Rois de Las Vegas. Téléfilm. Rob Cohen O.

► En clair jusqu'à 20.40

**19.20** Le Journal.

**19.30** Les Simpson O.

**19.55 + de zapping.**

**20.40** Samedi comédie.

TÉLÉVISION

TF 1

**14.15** La Loi du fugitif.

**15.05** Invisible Man.

**15.55** 7 à la maison.

**16.45** Providence.

**17.45** Vidéo gag.

**18.15** Les Titres du journal, Météo.

**18.30** F 1 à la une. Grand Prix du Brésil. 18.55 La course. 20.50 Le podium.

**20.55** Cliffhanger ■  
Film. Renny Harlin O.

**23.00** Ne nous fâchons pas  
Film. Georges Lautner.

**0.45** La Vie des médias.

FRANCE 2

**13.30** Vivement dimanche. **15.25** Au royaume de la pieuvre géante.

**16.25** Amy O.

**17.15** Le Fugitif O.

**18.05** Stade 2.

**19.20** Vivement dimanche prochain.

**20.00** Journal, Météo.

**20.40** Talents de vie.

**20.50** The Game  
Film. David Fincher O.

**23.05** Les Documents du dimanche. Un amour en dépit du bon sens. La belle et le Braqueur.

FRANCE 3

**13.30** On ne peut pas plaire à tout le monde.

**15.00** Tiertcé.

**15.20** Pétanque. Coupe de France.

**16.25** Cyclisme. Critérium international de la route.

**17.55** Va savoir.

**18.50** Le 19-20 de l'information, Météo.

**20.15** Tout le sport.

**20.25** Mezzah et ses amis.

**20.40** Inspecteur Barnaby. Série. Et le sang coulera.

**22.30** Météo, Soir 3.

**22.45** France Europe Express.

**23.55** Les Fiancés ■■  
Film. Ermanno Olmi (v.o.).

CANAL +

► En clair jusqu'à 14.05

**13.30** La Semaine des Guignols.

**14.05** Partir avec National Geographic. Odzala, des îles dans la forêt.

**15.00** Midi à sonné pour le shérif. Téléfilm. Rod Hardy O.

**16.35** Canal + classique O.

**16.40** Star Hunter O.

**17.35** H O.

**18.00** Mon ami Joe  
Film. Ron Underwood O.

► En clair jusqu'à 20.00

**19.50** Le Journal.

**20.00** Ça Cartoon O.

**20.35** L'Equipe du dimanche.

**22.40** Mrs. Tingle  
Film. Kevin Williamson (v.o.) O.

**0.15** Cœur allumé  
Film. Hector Babenco (v.o.) O.

ARTE

**19.00** Histoire parallèle.

**19.45** Météo, Arte info.

**20.05** Le Dessous des cartes.

**20.15** Architectures.

**20.45** L'Aventure humaine. Vasco De Gama, du Portugal vers l'inconnu. [4/4] L'Extrême-Orient.

**21.35** Metropolis. George Steiner, l'éloge des sciences. Du pop art au nouveau réalisme. Ahmet Sel. Printemps des poètes. L'agenda culturel.

**22.40** Les Allumettes suédoises. Trois sucettes à la menthe. [2/3] Téléfilm. Jacques Ertaud.

**0.25** Music Planet.

M 6

**18.10** Amicalement vôtre O.

**19.10** Turbo, Warning.

**19.54** Le Six Minutes, Météo.

**20.05** Plus vite que la musique.

**20.40** Politiquement rock.

**20.50** La Trilogie du samedi. **20.55** Charmed. Querelles de sorcières. **21.45** Sentinel Avis de tempête O. **22.40** Roswell. Vague de chaleur O.

**23.30** Au-delà du réel, l'aventure continue. Dans une autre vie O. **0.25** Lavage de cerveau O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

**20.50** Mauvais genres. Spécial RTLV de Reims.

**22.05** Etats de faits. Invité : Gérard Mendy.

**23.00** Œuvres croisées. Alberto Savinio.

**0.05** Clair de nuit. Mnemosyne.

**1.00** Les Nuits.

FRANCE-MUSIQUES

**18.30** Le Joueur. Opéra de Serge Prokofiev. Par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opéra, dir. Valery Gergiev.

**23.00** Le Bel Aujourd'hui. Œuvres de Cage, Boulez, de Bach.

RADIO CLASSIQUE

**20.00** Les Rendez-vous du soir. Ignaz Schuppanzigh, ami de Beethoven. Œuvres de Haydn, Salieri, Beethoven, Schubert.

**22.00** Da Capo. Yehudi Menuhin. Œuvres de Bloch, Grieg, Mozart, Haendel, Bach.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

**12.10** et **0.10** Le Monde des idées. Thème : l'enfer de Tazmamart. Invité : Ahmed Marzouki. LCI

**19.00** Grand jury RTL - La Monde - LCI. Invitée : Marilyn Lebranchu. LCI

**20.30** « Où, quand, comment ? : L'Histoire ». Quel avenir pour la Corse ? Invités : José Rossi ; Paul Thibault ; Jean-Louis Andréani . LCP-AN

**21.00** Conchyliculture, faire oublier l'Erika. Forum

**22.00** Hospitalité et inhospitalité politiques. Forum

**22.45** France Europe Express. Invités : Noël Mamère ; Patrice Carvalho. France 3

**23.00** Etre maire. Forum

MAGAZINES

**13.30** Absolu cinéma. Spécial Federico Fellini. La Cinquième

**12.30** Arrêt sur images. Et si on déshabillait « Strip-tease » ? Invités : Sophie Mazon ; Alain Destexhe ; Daniel Robert. La Cinquième

**13.30** On ne peut pas plaire à tout le monde. Best of. France 3

**16.05** Les Sens de l'Histoire. Enquête sur la France. Invités : Azouz Begag ; Alain Touraine. La Cinquième

**16.10** Place au livre. LCI

**17.15** Le Club. Annie Girardot. Ciné Classics

**17.50** Fréquentstar. Garou. M 6

**18.05** Ripostes. La Gauche. Invités : Alain Krivine ; Noël Mamère ; Salah Amokrane ; Clémentine Autain ; Marie-Sol Touraine. La Cinquième

**18.30** Le Gai Savoir. Les poètes et les autres. Invités : Daniel Boulanger ; Fellag ; André Velter ; Richard Cannavo ; Philippe Sollers. Paris Première

**20.00** Recto Verso. Philippe Torreton. Paris Première

**20.50** Zone interdite. Seins : séduction et tabous. M 6

**23.00** Mezzo l'hebdo. Mezzu Marin. Mezzo

**0.15** Metropolis. Arte

DOCUMENTAIRES

**17.15** Les Mystères de l'Histoire. Enfants du III<sup>e</sup> Reich. La Chaîne Histoire

**17.35** La Cinquième Dimension. [4/14]. Le lagon des grands secrets. La Cinquième

**18.00** Les Grandes Batailles. La guerre d'Espagne. La Chaîne Histoire

**18.10** Warren Beatty. Odyssee

Le Monde TELEVISION

Canal Jimmy

**20.05** Action  
Sur le principe classique d'un voyage dans les coulisses d'Hollywood, voici une nouvelle série en treize épisodes, exploitant le filon de ce monde « de menteurs, de tricheurs et de traîtres ». D'excellents comédiens servent cette chronique au langage cru et à l'humour raide, entre producteur arrogant, collaborateurs pleutres, souffre-douleur et jeune star au franc-parler. Une nouvelle série décapante, drôle.

**18.15** Le Ciel passionné. La conquête de l'Atlantique. Histoire

**18.20** Belcanto. Enrico Caruso. Muzzik

**19.00** Seconde guerre mondiale. Blocus. La Chaîne Histoire

**19.05** La République des maires. Planète

**19.05** Affaire de singes. Odyssee

**19.15** Le Musée d'Orsay. [3/6]. L'art et la ville. Histoire

**19.30** Les Leçons de musique de Leonard Bernstein. Qu'est-ce qu'un concerto ? Mezzo

**19.30** La Terre en question. Forêts : Le dernier rempart. Odyssee

**19.50** Les Mystères de l'Histoire. L'homme au masque de fer. La Chaîne Histoire

**20.00** Au nom des femmes. Odyssee

**20.00** Le Lycée Diderot. Planète

**20.05** Le Cinéma des effets spéciaux. Cinéma secrets. CinéCinémas

**20.30** Staline avec nous. Planète

**20.30** Ils ont fait l'Histoire. Sir Walter Raleigh. La Chaîne Histoire

**21.00** Biographies. Boudiaf, un espoir assassiné. Histoire

**21.30** La Vie et les Préceptes de Jean-Paul II. La Chaîne Histoire

**21.40** Une odyssee africaine. Odyssee

**21.45** Histoires d'huîtres. Odyssee

**21.55** Des îles et des musiques. Musique et tradition. Muzzik

**22.00** Biographies. Laurent Terzieff, un géant discret du théâtre. [1/4]. Terzieff penseur et créateur. Histoire

**22.15** Thema. Pères, fils et hockey sur glace. Arte

**22.30** Mémoire d'en face. Voyage au Maroc de Tahar Ben Jelloun. La Chaîne Histoire

**22.35** Les Secrets de la Méditerranée. [2/9]. Les îles Medes. Odyssee

**22.40** Grands voyages du passé. Le voyage de Sindbad. Planète

**23.00** Rafting dans le Grand Canyon. Odyssee

**23.10** Les Documents du dimanche. Un amour en dépit du bon sens. La belle et le braqueur. France 2

**23.20** L'Actors Studio. Julia Roberts. Paris Première

**23.45** Thema. La Mammie du hockey. Arte

SPORTS EN DIRECT

**13.30** Automobilisme. Super Racing Week-end. Eurosport

**16.25** Cyclisme. Critérium international de la route (3<sup>e</sup> étape) : contre-la-montre (8,5 km). France 3

**16.30** Basket. Championnat Pro A : Montpellier - Strasbourg. Pathé Sport

**18.30** Tennis. Masters Series. Open messieurs de Miami (Floride). Finale. Pathé Sport

**18.55** Formule 1. Championnat du monde. Grand Prix du Brésil : La course. TF 1

**20.00** Football. Coupe de France. Quart de finale : Strasbourg - Lyon. Eurosport

MUSIQUE

**17.25** Neville Marriner. Enregistré en 1983. Par the Academy of St Martin in the Fields, dir. sir Neville Marriner. Muzzik

**18.50** Grieg. Concerto pour piano opus 16. Enregistré en 1975. Avec Arthur Rubinstein, piano. Par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. André Previn. Mezzo

**21.00** Gerard Hoffnung. Enregistré en 1992. Par l'Orchestre symphonique de Prague, dir. Pavel Vondruska. Mezzo

**21.00** Sawt el Atlas. Angoulême, 1998. Muzzik

**22.40** Marcia Sweet Thielmans ; Denis Leloup ; François Bonhomme. Muzzik

**23.40** Nice Jazz Festival 2000. Avec Jean-Jacques Milteau, harmonica ; Shemekia Copeland, chant. Muzzik

**0.00** Rigoletto. Opéra de Verdi. Par l'Orchestre philharmonique et le Chœur de l'Opéra de Vienne, dir. Riccardo Chailly. Solistes : Ingar Wixell, Luciano Pavarotti. Mezzo

**0.20** Mike Stern. Montréal, 1999. Paris Première

TÉLÉFILMS

**17.55** Thérèse et Léon. Claude Goretta. Festival

**19.00** Une niche pour deux. Alex Zamm. Disney Channel

**20.45** Déviants. Michael Bafaro O. 13<sup>ème</sup> RUE

**20.46** Net Worth. Jerry Ciccoritti. Arte

**22.15** Un printemps de chien. Alain Tasma. TV 5

**23.00** Faussaires et assassins. Peter Kassovitz. Festival

SÉRIES

**18.50** Gabriel Bird. Tu aimeras ton prochain. 13<sup>ème</sup> RUE

**20.05** Action. Devine qui vient bosser avec nous ? (v.o.) O. Canal Jimmy

**20.30** That 70's Show. La main dans le sac (v.o.) O. Canal Jimmy

**21.00** Les Soprano. La nouvelle ère (v.o.) O. Canal Jimmy

**22.40** Star Trek, Deep Space Nine. Gloire aux braves (v.o.) O. Canal Jimmy

**15.20** La Carrière de Suzanne ■■  
Eric Rohmer (France, 1963, 55 min) O. Ciné Classics

**17.50** Les Copains ■■  
Yves Robert (France, 1964, 90 min) O. Cinétoile

**18.00** La Guerre du feu ■■■  
Jean-Jacques Annaud. Avec Everett McGill, Ron Perlman, Nameer El-kadi (France - Canada, 1981, 100 min) O. Ciné Cinémas 2

**20.30** Cours privé ■■  
Pierre Granier-Deferre (France, 1986, 90 min) O. Ciné Cinémas 1

**20.50** Elephant Man ■■■  
David Lynch (Etats-Unis, 1980, 120 min) O. TF 6

**21.00** La Déchirure ■■  
Roland Joffé (Grande-Bretagne, 1984, v.o., 140 min). Paris Première

**21.00** Ville sans loi ■■  
Howard Hawks (Etats-Unis, 1935, v.o., 90 min) O. Cinétoile

**21.35** Little Buddha ■■  
Bernardo Bertolucci (Fr. - GB, 1993, v.o., 140 min) O. Ciné Cinémas 3

**22.15** Blonde Venus ■■■  
Josef von Sternberg (Etats-Unis, 1932, v.o., 90 min) O. Ciné Classics

**22.25** La Secte du Lotus blanc ■■  
Tsui Hark (Hongkong, 1992, 110 min) O. Canal + Vert

**22.25** L'Homme aux colts d'or ■■  
Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1959, 115 min) O. Ciné Cinémas 2

**22.30** Laura ■■■  
Otto Preminger (Etats-Unis, 1944, v.o., 85 min) O. Cinétoile

**22.35** Il était une fois en Amérique ■■  
Sergio Leone (Etats-Unis, 1984, 220 min) O. Cinéfaz

**22.50** L'Ami retrouvé ■■  
Jerry Schatzberg (France - Etats-Unis, 1989, 115 min) O. TF 6

**23.00** Aventures en Birmanie ■■  
Raoul Walsh (Etats-Unis, 1945, v.o., 140 min). TCM

**23.45** L'Ange bleu ■■  
Josef von Sternberg (Allemagne, 1930, v.o., 110 min) O. Ciné Classics

**23.55** La Truite ■■  
Joseph Losey (France, 1982, 100 min) O. Ciné Cinémas 3

**23.55** Les Fiancés ■■  
Ermanno Olmi. Avec Carlo Cabrini, Anna Canzi (Italie, 1962, v.o., 80 min). France 3

**1.20** Docteur Jekyll et Mister Hyde ■■  
Rouben Mamoulian (Etats-Unis, 1931, v.o., 100 min). TCM



**23.55** Les Fiancés ■■  
Ermanno Olmi. Avec Carlo Cabrini, Anna Canzi (Italie, 1962, v.o., 80 min). France 3

**1.20** Docteur Jekyll et Mister Hyde ■■  
Rouben Mamoulian (Etats-Unis, 1931, v.o., 100 min). TCM

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA  
O Tous publics  
O Accord parental souhaitable  
O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans  
O Public adulte  
Interdit aux moins de 16 ans  
O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

# Pékin accroît sa pression sur les scientifiques chinois qui ont des contacts aux Etats-Unis

Deux chercheurs sino-américains ont été récemment arrêtés en Chine

## PÉKIN

de notre correspondant

Les chercheurs chinois – ou d'origine chinoise – formés aux Etats-Unis sont-ils en train de faire les frais de la récente crispation sino-américaine sur les dossiers d'espionnage ? On a tout lieu de le penser au regard des arrestations dont ont été victimes en Chine populaire deux universitaires dans le courant de février –, mais connues seulement ces derniers jours.

L'affaire la plus récente concerne Li Shaomin (quarante-cinq ans), titulaire d'un doctorat de sociologie à l'université de Princeton et naturalisé américain. Professeur associé au département de marketing à City University à Hongkong, Li Shaomin a disparu le 25 février après avoir franchi le poste-frontière de Lowu, qui sépare Hongkong de la ville chinoise de Shenzhen. Il a été en fait interpellé et détenu par la Sécurité d'Etat chinoise.

Les autorités de Pékin se sont abstenues pour l'heure de préciser les motifs de la mise en détention de M. Li, qui n'en était pas à sa première mission académique sur le

continent –, où il avait même été officiellement invité à donner des conférences sur la transition vers l'économie de marché. Li Shaomin n'était pas connu comme dissident notable, même s'il est issu d'une famille impliquée dans le mouvement démocratique du printemps 1989. Son père, Li Honglin, intellectuel libéral proche de la faction réformatrice du Parti communiste, passa dix mois en prison pour avoir préconisé un dialogue entre étudiants et gouvernement.

L'arrestation de Li Shaomin est survenue deux semaines après celle à Pékin de Gao Zhan (quarante ans), une sociologue de l'université de Washington spécialisée sur les questions familiales. Bien que M<sup>me</sup> Gao ne soit pas de nationalité américaine – elle était en fait sur le point d'être naturalisée –, l'affaire a fait grand bruit aux Etats-Unis, car son fils, âgé de cinq ans (et citoyen américain), a été détenu durant vingt-six jours au secret. Selon les autorités chinoises, M<sup>me</sup> Gao se serait livrée à des activités ayant « porté atteinte à la sécurité de l'Etat ». Ce genre d'arrestations visant des chercheurs chinois ayant

des contacts aux Etats-Unis est assez fréquent. En 1999, Song Yongyi de l'université de Dickinson (Pennsylvanie) avait été arrêté pour « espionnage » – puis relâché –, alors qu'il recueillait des documents sur la révolution culturelle. Les travaux de Song Yongyi, dont la documentation rassemblée sur cette période fait autorité dans les milieux sinologiques, pouvaient avoir quelques raisons d'inquiéter Pékin pour ses conclusions hétérodoxes sur le rôle joué par Zhou Enlai en ces années de tourmente –, un rôle pas aussi glorieux que le clame l'hagiographie officielle. Fin 1999, Hua Di, chercheur de l'université Stanford spécialisé sur le programme chinois de missiles balistiques, a été condamné à quinze ans de prison pour « espionnage ».

Mais les deux dernières arrestations s'inscrivent dans une conjonction sino-américaine très particulière. Alors que les contentieux entre les deux pays ne manquent déjà pas – droits de l'homme, prolifération, bouclier antimissile, Taïwan –, la relation a été incontestablement assombrie par la défection en fin d'année dernière d'un colonel de

l'Armée populaire de libération (APL) passé dans le camp américain à la faveur de la visite d'une délégation militaire chinoise aux Etats-Unis (*Le Monde* du 27 mars). « Il est clair que l'arrestation de Gao Zhan est la réponse de Pékin à la défection du colonel de l'APL », commente un diplomate occidental. Le colonel Xu Junping, haut placé au ministère de la défense dans le dispositif d'élaboration de la stratégie pékinoise à l'égard des Etats-Unis, était un diplômé de Harvard.

De là à ce que le régime chinois soit saisi de paranoïa face aux cohortes d'étudiants formés sur les campus étrangers (320 000 depuis vingt ans dont la moitié aux Etats-Unis), il y a peut-être un pas que certains faucons des services secrets chinois sont en train de franchir. Mais l'exercice est périlleux à un moment où le gouvernement de Pékin, en quête de nouveaux talents dans les domaines techniques et scientifiques, multiplie les incitations au retour de cette jeune élite –, dont la majorité préfère rester vivre à l'étranger.

Frédéric Bobin

# Fièvre aphteuse : selon l'INRA, la vaccination se justifierait en France à partir de 300 foyers

AVEC 780 FOYERS d'infection recensés en Grande-Bretagne et près de 500 000 animaux abattus, le gouvernement britannique continuait de s'interroger, vendredi 30 mars, sur le bien-fondé de vaccinations préventives pour endiguer la fièvre aphteuse. Le même jour, en France, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) diffusait les conclusions d'une étude, réalisée par simulation sur ordinateur, sur les conséquences économiques de l'épizootie. Un modèle d'aide à la décision qui permet d'affirmer que la stratégie de vaccination est très rarement optimale, sauf dans les cas extrêmes que connaît la Grande-Bretagne.

Cette étude montre qu'une stratégie de vaccination d'urgence, en termes strictement économiques, ne se justifierait en France qu'à partir de 300 foyers et à condition que l'épizootie dure au moins cinq mois. Avec deux cas de fièvre aphteuse, on est donc loin du compte. « L'abattage total et préventif permet de réduire de 60 % la durée de l'épizootie », précise Olivier Mahul, chercheur à l'INRA.

En se limitant à cette stratégie, il estime les pertes économiques de 3 à 7 milliards de francs selon la date de levée de l'embargo (dans une fourchette allant de début avril à fin juin). « En cas de vaccination on doublerait ce coût », résume-t-il.

D'un point de vue économique, ces conclusions confirment la position défendue par Jean Glavany, ministre de l'agriculture. Les Pays-Bas, où 11 foyers de fièvre aphteuse ont été recensés à ce jour, n'en effectuent pas moins, depuis une semaine, des vaccinations d'urgence dans des zones limitées. En ce qui concerne les animaux détenus dans les parcs zoologiques (dont beaucoup appartiennent à des espèces menacées d'extinction), la Commission européenne a par ailleurs annoncé que les Etats membres devaient se tenir prêts à une campagne de vaccination. Une perspective qui sera à nouveau discutée, mardi 3 avril à Bruxelles, par les experts du Comité vétérinaire permanent (CVP).

► www.lemonde.fr/epizootie

# La collision de deux trains en Belgique serait due à une incompréhension linguistique

## BRUXELLES

de notre bureau européen

Une erreur humaine est en cause dans la collision, mardi 27 mars, de deux trains, l'un quasiment vide, l'autre emmenant 24 passagers, qui a fait 8 morts et 12 blessés, à Pérot, petit village symboliquement situé à la frontière linguistique séparant la Flandre néerlandophone de la Wallonie francophone. Le conducteur du convoi vide a grillé un feu rouge, ce qui l'a amené à circuler à contre-voie pendant 8 kilomètres.

Mais l'incompréhension linguistique qui sépare les fonctionnaires de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCF), flamands et francophones, a aggravé les conséquences de cette erreur du conducteur. L'aiguilleur francophone de Wavre, constatant, sur son tableau de bord, qu'un train avait grillé le feu rouge, joint aussitôt par téléphone son homologue flamand de Leuven (Louvain), 20 kilomètres au nord, pour lui demander de retenir le train d'en face.

« Dis, n'envoie pas le 58, euh, n'envoie pas le 6458 ! », s'écrie-t-il. – « Maar dat versta ik niet, versta ik niet man, spreekt gij vlaams ? », c'est-à-dire « Je ne comprends pas, je ne comprends pas, parles-tu flamand ? », lui répond son collègue. – « Non... dépê... attends... », dit le francophone. Après onze secondes de silence, l'aiguilleur flamand reprend la parole, en patois brabançon : « Die begint hier maar... », commence-t-il, phrase dont l'interprétation tient en haleine toute la Belgique : « Lui commence à... » m'énervé ? me dire quelque chose ?, se demande-t-on. Après un nouveau silence, il reprend : « Ik denk dat ze, dat ze dingje opengezet hebben, hallo ? » : « Je crois que, qu'ils ont ouvert le

truc, allô ? » La communication est coupée.

Les trente secondes pendant lesquelles la conversation a duré sont « des secondes capitales, et s'il y avait eu une bonne compréhension entre les deux hommes, l'accident aurait pu être évité », a déclaré à *La Libre Belgique* l'administrateur-directeur général adjoint de la SNCB, Antoine Mertens, avant que son service de presse ne rectifie le tir, en soutenant qu'il n'évoquait nullement une incompréhension linguistique, et en soulignant que la fonction d'aiguilleur n'exige pas d'être bilingue.

L'enquête met aussi en cause une incroyable désorganisation du travail : *Le Soir* a révélé qu'une contrôleuse devait accompagner le conducteur du convoi vide. Or cette fonctionnaire avait échangé ses horaires avec ceux d'une collègue, sans prévenir sa hiérarchie. Lorsque le poste d'aiguillage de Bruxelles a cherché à la joindre par GSM, il n'avait pas le bon numéro. Quant au système radio sol-train, qui aurait permis de joindre le conducteur, il devait être installé début mai.

Cet accident est survenu au moment où le gouvernement se déchirait sur une réforme du rail : la ministre des transports écologiste, Isabelle Durant, a été dessaisie de ce dossier à la demande des socialistes et des libéraux. Après une grave crise au sein de la coalition, un compromis a tout de même été trouvé, vendredi 30 mars. Il programme de lourds investissements fédéraux, mais autorise un cofinancement régional, réclamé par les libéraux flamands, toujours soucieux d'émanciper leur prospère région, du « boulet » francophone.

Rafaële Rivais

# Berlin et Paris veulent mieux coordonner les procédures budgétaires

LES MINISTRES des finances français et allemand, Laurent Fabius et Hans Eichel, ont fait part vendredi 30 mars, à Rouen, de leur souhait d'ouvrir un dialogue direct avec les commissions des finances des partenaires dans la phase de préparation de leurs budgets respectifs. Cette proposition a été faite lors de la réunion semestrielle du conseil économique et financier franco-allemand qui s'est tenue à la préfecture de la région Normandie. Ils ont insisté sur l'importance, à quelques mois du lancement de l'euro dans le public, de montrer la dimension européenne des politiques budgétaires de la zone euro. « On ne peut plus faire de politique budgétaire purement nationale, il faut apprendre à penser européen, à regarder si nos politiques s'inscrivent bien dans un cadre européen », a souligné M. Eichel. Les deux ministres, accompagnés des présidents de leurs banques centrales, ont réaffirmé leur appui à la Banque centrale européenne et confirmé prudemment leurs prévisions de maintien de la croissance dans leurs deux pays (voir « *Le Monde Argent* », p. 7).

## FIÈVRE APHTEUSE

# Arrêtez le massacre



# Vaccinez !

En 1991, la communauté Européenne abandonne la vaccination contre la fièvre aphteuse pour raisons économiques, exposant ainsi les pays à une épizootie.

Aujourd'hui nous constatons le désastre, des millions d'animaux sont massacrés honteusement alors que cette maladie, considérée comme bénigne, aurait pu et pourrait être enrayée en vaccinant.

Depuis des années, nous dénonçons l'élevage intensif et les longs transports qui favorisent, entre autres, la propagation de maladies. Quand serons-nous entendus ?

**Messieurs les politiques :  
Instaurez la quarantaine et la vaccination !**



Fondation Brigitte Bardot – 45 rue Vineuse – 75116 Paris – Tél : 01.45.05.14.60  
SPA – 39 bd Berthier – 75847 Paris Cedex 17



# Le Monde

# ARGENT

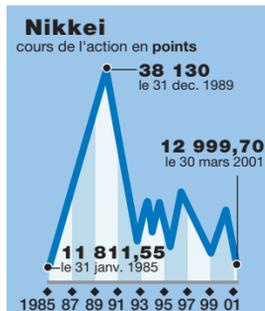
EPARGNE

PLACEMENTS

DIMANCHE 1<sup>er</sup> - LUNDI 2 AVRIL 2001

## INTERNET

Les autorités boursières ont dû adapter la réglementation au courtage en ligne, qui a déjà séduit 445 000 clients et préconisent des procédures de blocage des ordres incohérents (page IV)



## BOURSE

L'indice vedette du marché japonais a plongé de plus de 36 % sur un an. Les fonds, qui misent sur les valeurs cotées à Tokyo, accusent en moyenne une chute de plus de 30 % (page V)



CLICHÉ PH. SEBERT

## MARCHÉ DE L'ART

Georges Rouault (1871-1958) est l'auteur de nombreuses eaux-fortes, aquatintes, gravures sur bois et lithographies régulièrement présentées lors de ventes aux enchères (page VIII)



JULIEN DANIEL

**PORTRAIT.** Alexandre Dayon, créateur d'InStranet (page IX)

# Syndics de copropriété : escrocs ou martyrs ?



DESSIN : OLIVIER CHARPENTIER

**S**IX MILLIONS de foyers vivent en copropriété et partagent un immeuble, un espace, s'obligent à vivre ensemble, à se réunir. Le syndic, bénévole ou professionnel, est l'élu de cette collectivité, tantôt patron de l'immeuble abusant de son pouvoir, tantôt bouc émissaire responsable de tous les maux et querelles de voisinage, parfois médiateur, expert et gestionnaire avisé. La profession n'a pas bonne réputation. Toujours suspectée de corruption, elle traîne le boulet des multiples affaires de pots-de-vein révélées en 1994 et qui ne sont toujours pas jugées. Ses représentants n'ont pas su ou voulu condamner avec la sévérité et la transparence nécessaires les brebis galeuses et les pratiques répréhensibles. Ceux qui font ce métier, ils sont huit mille en France, disent la difficulté de se trouver toujours soupçonnés, au cœur des conflits, sans reconnaissance de leurs compétences : « Je retrouve parfois, chez les gestionnaires de copropriété, les mêmes maux qui rongent les enseignants : *dépression, divorce, fuite* », témoigne Bruno Dhont, de l'Association des responsables de copropriétés.

Dans le dialogue entre copropriétaires et syndics ont surgi deux nouvelles voix : le conseil syndical et les associations de copropriétaires. « Les syndics professionnels pouvaient, auparavant, prétendre être les seuls représentants de la copropriété, mais ce n'est plus le cas, explique Alain Chosson, secrétaire général de la Fédération des copropriétaires. Nos associations incarnent, depuis la fin des années 1980, la montée des exigences des copropriétaires, leur volonté de s'impli-

**Dossier. Malmenée par les affaires, la profession subit aussi les exigences de copropriétaires, plus impliqués dans la gestion de leur immeuble**

quer dans la gestion de l'immeuble, de contrôler les comptes et de maîtriser les charges. » Là encore, les organisations professionnelles ont pris tardivement la mesure de ce nouveau rapport de forces et ont refusé d'engager un dialogue avec les associations de consommateurs. Le processus de création d'un label de qualité délivré par un organisme certificateur indépendant a été saboté par la profession, qui supportait mal l'idée d'un regard extérieur sur ses pratiques. Bousculés par les associations et les médias, sommés d'être rentables par leurs actionnaires, les syndics cherchent, de manière un peu désordonnée, à renforcer leur image et à améliorer leurs services, au meilleur coût.

Bien que les syndics affirment que la gestion de copropriétés

n'est guère rentable, la profession n'a pas échappé à la convoitise, autrefois des industriels et aujourd'hui des banques. Dans les années 1980, les grandes compagnies de distribution d'eau, Lyonnaise et Générale, achetaient des cabinets de gestion à tour de bras et à prix d'or : « L'idée était, à l'époque, de vendre un service global aux habitants, incluant l'eau, le fioul, le ménage, le ravalement... et la gestion de l'immeuble », raconte Jacky Lorenzetti, fondateur et directeur de Foncia, dont 49 % des parts ont été, un temps, détenus par la Générale des eaux (ancêtre de Vivendi). Mais les copropriétaires se sont méfiés de la puissance de ces groupes, par ailleurs mis en cause dans de graves affaires de corruption avec des collectivités locales.

Ce sont les banques qui, aujourd'hui, rachètent les cabinets de gestion et accompagnent un fort mouvement de concentration. Les grands du secteur – comme Vendôme Rome ou Loiselet Daigremont – cherchent à renforcer leurs positions sur toute la France. Foncia choisit de s'introduire en Bourse pour rester indépendant des banques ou des assurances. La SCIC, filiale de la Caisse des dépôts, a, en 1998, mis la main sur le Groupe foncier de France ; le Crédit foncier a, la même année, acheté les cabinets Gestrim et Capitales à la Lyonnaise des eaux ; les sociétés du Crédit immobilier de France ont créé ou acquis, depuis 1995, une quarantaine de cabinets d'administration de biens en province dans le but de compléter leur offre de services immobiliers.

Isabelle Rey-Lefebvre

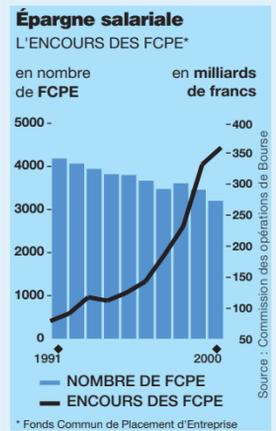
Lire pages II et III

## Cette semaine

Le Salon de l'analyse technique et graphique des marchés financiers se tient le samedi 31 mars et le dimanche 1<sup>er</sup> avril à la Maison de la chimie à Paris. Plusieurs conférences seront organisées pour expliquer l'analyse technique et graphique, une méthode d'étude de l'évolution des Bourses. Entrée libre. De 9 h 30 à 19 heures, 28, rue Saint-Dominique, Paris 7<sup>e</sup>.

Le premier numéro de *Capital Seniors* a fait son apparition en kiosques le 30 mars. Le sommaire de ce mensuel de 68 pages, vendu 15 francs, tiré à 100 000 exemplaires et qui vise les plus de cinquante ans, propose un dossier sur le coût du mariage, un portrait de Lionel Stoléro et s'interroge sur la mode de la musique des années 1960-1970.

L'encours des fonds communs de placement d'entreprises (FCPE), fonds où sont placées les sommes collectées sur les plans d'épargne entreprise, a progressé de plus de 350 % de décembre 1991 à décembre 2000, passant de 79,4 à 358,9 milliards de francs. Dans le même temps, sous l'effet d'une gestion davantage rationalisée et centralisée, les FCPE n'ont cessé de diminuer en nombre d'unités (3 201 au 31 décembre 2000 contre 4 185 neuf ans plus tôt).



## TENDANCE

# Vieilles recettes

L'ASSOCIATION des courtiers sur Internet Brokers on line a publié, cette semaine, les chiffres d'activité de ses membres. A l'image des marchés boursiers, ils ne sont pas fameux. Les transactions passées chez ces intermédiaires boursiers d'un nouveau genre sont en baisse de 17,9 % par rapport au mois de janvier 2001 et de 10 % sur la moyenne observée sur les six derniers mois. En dépit d'une conjoncture morose, l'association se félicite de la progression du nombre de comptes actifs, mais on est loin des estimations lancées il y a encore quelques mois. 445 000 comptes sont ouverts alors que le chiffre des 500 000 devait être dépassé en 2000. Plus personne ne rêve que le million de clients soit atteint à la fin de l'année, une prévision faite au moment où tout le monde croyait que les Français allaient se convertir massivement à la Bourse. Pour appâter le chaland, ces courtiers reviennent à de vieilles recettes. Alors qu'ils vantaient, à juste titre, la puissance et la commodité de Internet, ils ouvrent des agences. Après avoir essayé de vendre des actions puis des sicav à leurs clients, ils « relookent » d'anciens produits. Fortuneo remet au goût du jour le compte rémunéré avec un compte titres qui rapporte quelque 4 % l'an. Cortal propose des comptes à terme qui versent une rémunération annuelle de 5,5 %. Self Trade a ajouté l'étiquette « fonds de pension » à un produit de placement à horizon déterminé – astucieux – mais qui existait déjà sous d'autres formes. Alors qu'il y a quelque temps les courtiers voulaient que les Français deviennent des traders sur Internet et leur proposaient de jongler avec les actions du Nasdaq, deux des plus importants d'entre eux, Cortal et Consors, commercialisent... des produits garantis !

On comprend ces initiatives, qui devraient permettre de rassurer et de conserver des clients déroutés par la chute impressionnante des marchés, mais elles risquent d'avoir des effets négatifs à moyen terme. L'arrivée des courtiers sur Internet a incontestablement contribué à démocratiser l'accès à la Bourse grâce à un cocktail séduisant : des prix bas et de la technologie. N'ayant pas à rentabiliser un réseau d'agences, ces intermédiaires ont pu proposer des tarifs bien inférieurs à ceux des sociétés de Bourse. Grâce aux améliorations technologiques, ils ont permis

Les courtiers en ligne se sont faits à l'idée qu'ils n'atteindraient pas le million de clients français à la fin de l'année. Pour appâter le chaland, ils « relookent » d'anciens produits financiers

l'accès en temps réel aux marchés boursiers de la planète. En vendant des produits financiers basiques, les courtiers sur Internet n'apportent cette fois aucun avantage évident par rapport à ce que proposent les banques classiques. Pis, ils ne contribuent pas à ce que les Français améliorent leur culture boursière. Lorsque les marchés étaient en pleine euphorie, les courtiers en ligne ont – trop souvent – occulté le risque du placement en actions en leur faisant croire qu'il était facile de gagner rapidement de l'argent en Bourse. Aujourd'hui, alors qu'il est peut-être temps de profiter des baisses des marchés pour acquérir des titres, ils proposent des produits frileux.

Joël Morio

UN ROMAN INÉDIT DE SAN ANTONIO

# CÉRÉALES KILLER

Le dernier manuscrit de Frédéric Dard. Publié en quatre épisodes chaque vendredi avec *Le Monde* daté samedi

A partir du vendredi 6 avril

# Une profession malmenée par les affaires

L'AFFAIRE a démarré fin 1994 par les indiscrétions d'un salarié d'une entreprise de bâtiment basée à Evry, Technique Plastique. Celui-ci révélait le versement de ristournes de 5 % du coût des travaux aux syndicats, en surfacturant d'autant les copropriétés. Ce n'était que la face émergée de l'iceberg : les juges d'instruction ont ainsi mis à jour un système généralisé dont bénéficiaient autant des ascensoristes, des fournisseurs de fioul, de produits d'entretien, de ménage ou de compteurs que des entreprises de ravalement ou de travaux. A Evry, les instructions touchent à leur fin et impliquent une trentaine de syndicats de l'Essonne, une dizaine de copropriétés s'étant portées parties civiles. A Paris, les juges s'occupent de dix-huit dossiers, dont une dizaine sont proches de la clôture. Nanterre traite les dossiers de huit cabinets poursuivis pour faux, usage de faux et abus de confiance. Le tribunal de Bobigny instruit le dossier de Mesa Petro Vaires, filiale d'Elf, fournisseur de fioul, et d'une trentaine de cabinets de syndicats. De multiples procédures sont ainsi en cours.

« L'instruction a permis de comprendre les nombreux stratagèmes utilisés, explique un avocat des parties civiles. Les moins malins ont fait figurer ces rentrées d'argent en toutes lettres dans leurs comptes déclarés au fisc. D'autres ont préféré passer par l'intermédiaire d'une structure tampon - bureau d'études, société d'assistance commerciale - qui percevait les sommes pour



DESSEINS : OLIVIER CHARPENTIER

## La Justice instruit toujours des dossiers impliquant une cinquantaine de syndicats d'Ile-de-France

leur compte. Ce n'était pas toujours de l'argent qui était échangé, mais parfois des cadeaux, des voyages, des bons d'achat, des travaux, de bonnes bouteilles et même un fusil

de chasse ! » Certains se sont défendus en plaçant la pratique de remises annuelles considérées comme naturelles entre les entreprises et leurs clients les plus fidèles. La loi Hoguet interdit pourtant clairement toute rémunération du syndic autre que provenant de leurs mandataires, c'est-à-dire les copropriétés.

### EXCLUSIONS ET CHARTES

Les caisses de garantie des syndicats, dont certaines sont liées aux organisations professionnelles, opèrent bien des contrôles comptables approfondis mais n'ont rien vu ni dénoncé. Elles assurent avoir, depuis, corrigé le tir. Comme la justice avance lentement, elle risque, le jour venu, de faire apparaître des fantômes, puisque certains syndicats sont décédés, d'autres sont partis à la retraite, des cabinets ont été liquidés, cédés ou ont changé de nom... Face à l'écho médiatique de cette affaire, les organisations professionnelles ont d'abord minimisé ces dérapages puis réagi en ordre dispersé.

La Fnaim, Fédération nationale de l'immobilier, dont une vingtaine d'adhérents sont concernés, a, pour une dizaine de cas flagrants, procédé à des exclusions, mais préfère « respecter la présomption d'innocence » des autres. La CNAB, Confédération nationale des admi-

nistrateurs de biens, a exclu un adhérent puis élaboré un code éthique et réuni un comité déontologique, dont trois personnalités extérieures - un philosophe, un professeur de droit et un expert comptable. Cette noble assemblée n'a cependant eu à traiter qu'un dossier en un an, ce qui fait conclure à Paul Rolland, président de la CNAB, que la déontologie est respectée : « La loi Hoguet réglemente l'activité d'administrateur de biens, pas la profession, argue-t-il. J'aurais préféré la création d'un ordre professionnel, avec des pouvoirs disciplinaires, mais cela a été refusé par la chancellerie. »

La Fnaim et la CNAB ont signé une chartre de bonne conduite avec deux organisations de consommateurs, la Fédéco-CLCV et la Confédération générale du logement (CGL). Le Conseil supérieur des administrateurs de biens (CSAB) a exclu, lui, quatorze adhérents et

cer en toute impunité. A Paris, la préfecture a délivré, en 2000, quelque 1 360 cartes de gestion et en a refusé 150, pour des motifs divers. Elle transmet les dossiers rejetés à la police judiciaire, pour enquête. Si l'infraction est caractérisée, le parquet est saisi et est censé entamer les poursuites, ce qu'il ne fait presque jamais à Paris : sur une trentaine de syndicats dans l'illégalité, dont certains récidivistes, aucun n'a fait l'objet de poursuites à l'initiative du parquet.

### COPROPRIÉTÉS PEU INFORMÉES

Les condamnations pour exercice illégal de la profession se comptent, en 2000, sur les doigts de la main et ne sont dues qu'à la ténacité du CSAB, en qualité de partie civile. Les cabinets Cheseaud Rinaldy et la société Conseil Immobilier Plus, ainsi que les gestionnaires Jean-Pierre Mantelet et Stéphane Massin, ont écopé d'amendes.

## La technique des comptes orphelins

Les associations de copropriétaires dénoncent la pratique, assez sournoise, dite des « comptes orphelins ». Ce sont des sommes bloquées en attente d'une affectation, comme les comptes vendeurs, c'est-à-dire le trop-perçu de charges après une vente, des acomptes dus aux entreprises en attendant leur facture ou une indemnité d'assurance pas encore réinvestie. Les syndicats indélicats font figurer ces lignes dans les comptes durant des années avant de les faire disparaître sans raison, généralement à leur profit. « A l'occasion d'un contrôle de charges, nous regardons d'abord les comptes en attente, explique Bruno Dhont, de l'Association des responsables de copropriété, et s'ils sont anciens et sans justification, nous les faisons créditer au profit de la copropriété qui peut ainsi recouvrer des sommes importantes. Certains syndicats, et non des moindres, sont spécialistes de cette technique. »

s'est porté partie civile dans les dossiers de commissions occultes, tout en poursuivant sans relâche les professionnels sans carte.

Pour exercer l'activité de gestion d'immeuble, ce qui suppose de manier des fonds importants, la réglementation prévoit la délivrance, par la préfecture, d'une carte professionnelle. Les préfets vérifient trois conditions essentielles : la qualification professionnelle, la souscription d'une assurance responsabilité civile et celle d'une garantie financière. Les copropriétés dont les syndicats n'ont pas vu leur carte renouvelée n'en sont malheureusement pas informées, si bien qu'un certain nombre de professionnels continuent d'exer-

L'absence de carte professionnelle est souvent due à la perte ou au défaut de garantie financière. L'organisme financier qui retire sa garantie, ce qui est souvent le signe du début de la déconfiture, doit théoriquement en informer les copropriétés, par lettre recommandée au président du conseil syndical, affichage dans l'immeuble et publication dans deux journaux, mais, dans bien des cas, ces formalités sont oubliées. La seule solution laissée aux copropriétaires pour savoir si leur syndic a vu sa carte renouvelée est d'appeler chaque année leur préfecture après le 31 mars, sauf à Paris, où il faut attendre le 30 mai.

I. R.-L.

## PRATIQUE

# Comment changer de syndic

### ◆ Éviter l'administrateur judiciaire

Rien de pire pour une copropriété que de rester, ne serait-ce qu'un jour, sans syndic : elle court le risque qu'un administrateur judiciaire soit désigné par le tribunal de grande instance. Ce détournement peut s'avérer long et coûteux, voire désastreux. « Lorsqu'un syndic fâché démissionne en cours d'assemblée générale, le bon réflexe est alors de lui rappeler qu'il doit un préavis, selon les termes de son contrat, et lui enjoindre de convoquer une assemblée générale dans ce délai, souligne Nathalie Renard, de l'Association des responsables de copropriété. Tout copropriétaire peut aussi se faire sur-le-champ désigner comme syndic. »

### ◆ Faire un appel d'offres

Changer de syndic implique de lui trouver un successeur si possible meilleur. « Le conseil syndical a intérêt à dresser un état des besoins de la copropriété, une sorte de cahier des charges qui sera la base d'un appel d'offres envoyé à plusieurs syndicats », conseille Alain Chosson, de la CLCV-Fédéco (Fédération de défense des copropriétaires). Avant de sélectionner un candidat, mieux vaut contacter quelques présidents des conseils syndicaux d'immeubles qu'il gère, s'assurer de la qualification de ses salariés et du nombre d'immeubles dévolus à chaque gestionnaire : au-delà de cinquante, il risque d'être débordé. Vérifier à la préfecture qu'il a bien sa carte pour l'année en cours (à Paris : 36, rue des Morillons, Paris-15<sup>e</sup>, tél. : 01-55-76-25-12).



### ◆ Eplucher et négocier le contrat de syndic

« Les prestations des administrateurs et leur coût se négocient », rappelle Alain Chosson. La gestion courante ne doit pas être vidée de son contenu au profit des prestations particulières. L'Union nationale des associations des responsables de copropriété publie sur son site Internet ([www.unarc.asso.fr](http://www.unarc.asso.fr)) un exemple de contrat commenté.

### ◆ Clarifier l'existence d'un compte bancaire séparé

Le syndic a désormais l'obligation de proposer un compte bancaire séparé pour la copropriété. Beaucoup de professionnels y sont hostiles, car cela leur complique la vie et les prive des produits financiers. Le jeu n'en vaut parfois pas la chandelle, mais dès qu'une copropriété atteint une certaine taille et provisionne en vue de travaux, elle a intérêt à demander que sa trésorerie soit placée à son profit. Dans le cas d'un syndic bénévole, un compte bancaire séparé est obligatoire.

### ◆ Faire campagne dans l'immeuble

L'élection d'un syndic exige la majorité des millièmes de toute la copropriété. Une deuxième lecture est certes possible, à la majorité simple, mais risque de faire perdre du temps et de l'argent. C'est pourquoi il vaut mieux convaincre en amont de l'assemblée générale.

### ◆ Inscrire la question à l'ordre du jour

Les copropriétaires ont deux solutions : soit attendre la convocation de l'assemblée et demander au syndic, dans les six jours suivant sa réception, d'ajouter le point de son remplacement à l'ordre du jour, en annexant les propositions de contrat des différents candidats ; soit réclamer une assemblée générale spéciale, de droit lorsque des copropriétaires représentant un quart des millièmes en font la demande.

### ◆ Ne pas voter le quitus et les comptes

Si le changement de syndic est souhaité suite à une faute de gestion, il ne faut pas voter son quitus ni approuver les comptes, ce qui supprimerait la possibilité d'engager, par la suite, sa responsabilité. Il est prudent de conserver des copies des preuves des fautes commises, dont les originaux risquent de ne pas être transmis normalement au successeur du fautif.

# La difficile transparence

La profession de syndic, durement éprouvée par sa mise en cause, a cherché à rassurer le public par différents moyens : signature de chartre de bonne conduite, labels de qualité, norme ISO 9002. Les attentes déçues des copropriétaires ont aussi favorisé l'émergence de nouvelles associations de défense. L'Union nationale des associations des responsables de copropriété, née en 1987, assez pugnace voire agressive, a lancé l'idée d'une certification des syndicats et d'un label Qualité Syndic ; la Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) a créé, en 1988, sa Fédération des copropriétaires (Fédéco) et mis sur pied une commission de médiation des litiges, avec d'autres associations de consommateurs et en partenariat avec la Fnaim et la Confédération nationale des administrateurs de biens (CNAB).

Avec le label Qualité Syndic, délivré par Qualité France, les professionnels s'engagent à respecter une liste d'obligations réunies dans un référentiel publié au *Journal officiel* du 9 août 1996. Cela va de la fourniture d'un livret d'accueil au nouvel arrivant dans l'immeuble, comprenant toutes les coordonnées utiles - gardien, plombier, ascensoriste et membres du conseil syndical -, à l'obligation de répondre sous trois semaines au courrier d'un copropriétaire, à le rappeler sous trois jours, à payer les entreprises sous trente jours, à proposer trois devis pour un même chantier, ce que la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) rend désormais obligatoire. Avant d'être labellisée, chaque agence doit se soumettre à un audit, à ses frais - soit plus de 6 000 francs par jour - par Qualité France qui vérifie la conformité des documents, de la présentation des comptes et de tous les autres points. Toutes les réclamations auprès des syndicats certifiés, envi-

## La profession a compris tardivement la nécessité d'améliorer son image et ses services, mais se divise sur les moyens

ron quatre cents par an, sont, en outre, examinées par Qualité France, si elles concernent un des points du référentiel, ou par une commission des litiges. Les sanctions peuvent être fortes, de la suspension au retrait du label. A ce jour, il n'y a eu que trois suspensions de six mois prononcées, sans compter cinq cabinets - trois à Paris, un à Deauville et un à Marseille - qui se sont retirés d'eux-mêmes du dispositif avant de risquer l'expulsion.

### TRIBUNAL PARITAIRE SPÉCIALISÉ

« Ce contrôle extérieur, qui a lieu une fois par an, est, pour nous, une très forte contrainte », reconnaît Jacky Lorenzetti, président-directeur général de Foncia, dont les cabinets ont été parmi les premiers à obtenir le label. Ce sont cent soixante-cinq syndicats qui sont aujourd'hui certifiés, dont une centaine en région parisienne. Chiffre modeste, d'autant que cinquante-huit d'entre eux sont filiales de Foncia. Le label est, de l'avis même de ceux qui l'ont obtenu, un argument commercial efficace mais contraignant. Après cinq ans d'existence, il n'a cependant pas convaincu la profession. « Nous avons sans doute eu raison trop tôt », estime Jacky Lorenzetti. La profession a mis moult bâtons dans les roues de ce projet novateur, et le ministre de la justice de l'époque, Jacques Toubon, ne cachait pas son hostilité au

label, arguant qu'une certification ne pouvait s'appliquer aux syndicats. Certains cabinets lui préfèrent d'ailleurs la norme de qualité ISO 9002 qu'ont par exemple obtenue le groupe Sergic, en octobre 1997, et le cabinet Loiselet-Daigremont, en juillet 2000.

La division régnait aussi dans les rangs des consommateurs : l'ARC, initiatrice du label, n'ayant pas su convaincre les autres associations, celles-ci ont préféré signer une chartre incitative et créer une commission de conciliation des litiges. Cette dernière ne peut être saisie que par un signataire de la chartre (Fnaim, CNAB, Fédéco, CGL et UNPI) et son bilan, après trois ans, est plutôt maigre : « La commission ne fonctionne que dans une dizaine de départements. Sur une centaine de litiges, 95 % ont donné raison aux copropriétaires, mais la moitié des syndicats mis en cause ne suivent malheureusement pas l'avis de la commission et le protocole n'a pas prévu de sanction », déplore Alain Chosson, de la Fédéco-CLCV, qui se demande si l'expérience mérite d'être poursuivie. « La profession n'est pas capable de s'autoréguler et nous préférons voir se mettre en place un tribunal paritaire, spécialisé et facilement accessible, une sorte de prud'hommes de la copropriété », propose-t-il.

Ces différentes démarches se rejoignent dans la mesure où elles ont expérimenté deux types de solutions et fait émerger une politique contractuelle entre organisations professionnelles et de copropriétaires désormais reconnues comme interlocuteurs valables. Les syndicats sont aujourd'hui conscients d'avoir à répondre de nouvelles exigences de transparence, d'information et de gestion qui émanent des copropriétaires et des nouvelles réglementations.

I. R.-L.

3

## questions



### à Marie-Pierre Lefebvre

Sociologue, maître de conférences à l'Institut d'urbanisme de Paris, elle est l'auteur de *La Copropriété en difficulté : faille d'une structure de confiance* (Editions de l'Aube, 140 F).

## 1 Selon vous, la copropriété est « une structure de confiance à risques ». Qu'entendez-vous par là ?

La loi de 1965 qui réglemente la copropriété a été conçue pour sécuriser la gestion des immeubles. La massification de cette formule, dans les années 1960-1970, a révélé sa fragilité. Des centaines d'immeubles sont en quasi-faillite : l'eau est coupée, les bâtiments se dégradent. Les acteurs de la copropriété perdent donc confiance dans cette organisation incapable d'assurer le service minimum. De surcroît, les difficultés de quelques immeubles tendent à semer le doute sur la copropriété en général. La justice est lente, voire impuissante, à sanctionner les abus. Quant aux syndicats, ils ne sont pas nécessairement en mesure d'assurer une régulation externe. Ils balancent entre deux discours : soit ils confortent le sentiment de confiance, soit, devant les difficultés, ils se déclarent impuissants et laissent les copropriétaires aux prises avec celles-ci. Cela n'aide pas les syndicats à prendre conscience des risques et à les gérer.

## 2 Quel devrait être, à votre avis, le rôle du syndic ?

Les copropriétaires occupants sont à la fois associés et voisins, ce qui tend à exacerber les conflits. Dans les assemblées, les habitants passent sans arrêt d'un registre à l'autre. Le syndic a la fonction d'administrer l'immeuble, de gérer les parties communes et de mettre son expertise au service de l'intérêt général, mais il devrait aussi avoir un rôle de régulation des conflits, en assurant le respect de la loi et du règlement de copropriété. Mais les copropriétaires ne lui reconnaissent pas facilement cette fonction de régulation, dont ils expriment pourtant le besoin et qu'ils ne sont pas prêts à rémunérer. D'ailleurs, l'usage veut que l'on paye le gestionnaire pour des actes administratifs, techniques, pour des travaux, mais pas pour de la régulation. Cette fonction peut alors être assurée par le conseil syndical, qui est sur place, peut analyser finement les situations et réagir sans délai. Mais on ne peut pas attendre que les conseillers syndicaux arbitrent les conflits dont ils sont partie prenante. Ils n'ont pas la distance nécessaire. Néanmoins, j'ai pu observer l'inventivité et le dévouement de certains habitants pour dénouer les situations.

## 3 Le cadre juridique de la copropriété est-il adapté à son but ?

Le cadre institutionnel n'offre pas de lieu de débat. L'assemblée générale fonctionne comme chambre d'enregistrement de décisions « préfabriquées », ce qui s'explique en partie par le formalisme juridique qui souvent contraint son fonctionnement. Il faudrait réintroduire de la souplesse dans la discussion, sans renoncer à prendre des décisions irréprochables sur le plan formel. Je ne suis pas sûre que le fait d'abaisser les majorités requises, comme le fait la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), facilite cette évolution.

Propos recueillis par  
Isabelle Rey-Lefebvre

# Trois syndics et leur immeuble

**A**VANT chaque assemblée générale, j'angoisse ; « Les gens croient que, en nous rétribuant, ils achètent le droit de nous aggraver » ; « Il faut savoir tout faire : le juridique, la technique, la psychologie, la comptabilité » : autant de paroles de syndics qui témoignent de la difficulté de leur métier. En voici trois exemples.

## ● Laurent Beugnet, un médecin au chevet de son immeuble.

Lorsqu'il devient propriétaire en 1993, Laurent Beugnet découvre que les façades de son immeuble d'une trentaine d'appartements sont en piètre état : des pierres menacées de tomber, et le syndic ne réagit pas. Après une année comme membre du conseil syndical, il propose, en 1995, de devenir lui-même syndic, d'abord bénévolement puis contre une modeste rémunération de 400 francs par lot et par an. Ce père de quatre enfants est pourtant déjà fort occupé par sa profession de médecin des hôpitaux.

Six ans plus tard, il peut être fier de son bilan : les ravalements des neuf façades ont été menés tambour battant et les charges ont diminué d'un quart. « J'ai renégocié tous les contrats de l'immeuble – entretien de l'ascenseur, assurance –, j'ai fait poser des compteurs d'eau et mettre à jour le règlement de copropriété en faisant adopter un protocole rigoureux de recouvrement des charges », se souvient-il. Les comptes sont désormais sur informatique et les feuilles de paye de la gardienne sont sous-traitées à l'Association des responsables de copropriété. Quant à la trésorerie, elle fructifie sur un Livret A. « Je pense être meilleur gestionnaire que bien des professionnels, estime-t-il. Je défends vraiment l'intérêt de l'immeuble parce que j'y habite et je ne transige pas sur l'application du règlement ou le paiement des charges. » Certains copropriétaires supportent cependant mal que l'un d'eux rappelle la loi et Laurent Beugnet, fatigué de la suspicion d'une minorité et peu épaulé par le conseil syndical, se prend, aujourd'hui, à rêver d'une maison.

## ● Le savoir-faire de Danièle Dubrac en Seine-Saint-Denis

A la suite d'une restructuration dans l'entreprise où elle était ingénieur informatique, Danièle Dubrac décide de créer en 1988 son propre cabinet d'administration de biens à Saint-Denis, en banlieue parisienne. Sabimmo emploie aujourd'hui douze personnes, dont trois affectées aux copropriétés en difficulté. Danièle Dubrac est en effet l'un des rares syndics qui acceptent de gérer de tels immeubles – même si ceux-ci ne représentent pas l'essentiel de son portefeuille. Elle s'est forgé en la matière



## Les exemples d'un copropriétaire usé par six ans passés au service de son immeuble, d'une syndic engagée en Seine-Saint-Denis, et d'un cabinet « à l'ancienne »

un savoir-faire impressionnant : « Il faut d'abord instaurer la confiance en étant très transparent, en s'appuyant sur les habitants les plus motivés, le cas échéant avec des représentants de chaque communauté, au sein de conseils syndicaux réunis chaque semaine ou chaque mois », explique-t-elle. Avec l'expérience, Danièle Dubrac a su trouver des relais au sein des habitants en confiant par exemple, dans un immeuble, le paiement hebdomadaire des charges en liquide, à un représentant des familles maliennes.

C'est ainsi qu'à Noisy-le-Grand, Sabimmo a accepté, en 1997, de prendre en charge un immeuble en faillite de 95 logements. Avec un budget annuel de 1 million de francs, la copropriété avait accumulé 3 millions de francs de dettes. Il n'y avait plus d'électricité dans les parties communes, la ventilation mécanique était arrêtée, accentuant l'humidité, et les ascenseurs étaient immobilisés depuis 1992. Après un audit de gestion sur les trois dernières années, elle établit un planning réaliste de trésorerie, mensualise les charges et exige des copropriétaires qu'ils honorent au moins une partie de leur dette chaque mois. Côté dépenses, elle négocie des paiements étalés avec les fournisseurs – y compris pour ses propres honoraires. Elle sollicite aussi toutes les aides publiques possibles. « J'ai établi un premier programme de travaux en promettant que l'argent irait à l'amélioration du cadre de vie et non au paiement des

dettes. En 1999, les ascenseurs ont été rétablis et, nous avons sabré le champagne ! » La dette, elle, a été réduite à moins de 600 000 francs.

Les difficultés n'ont pourtant pas manqué. Danièle Dubrac met durement en cause le fonctionnement de la justice qui ne permet pas, à son avis, de sanctionner les débiteurs de mauvaise foi : « Pour une saisie immobilière, qui dure pas moins de deux ans, il faut encore compter près de quatre ans pour toucher l'argent bloqué chez le bâtonnier ! » Elle pointe également l'incohérence des politiques d'aménagement : l'immeuble est ainsi inséré dans trois structures juridiques superposées. Dissoudre ce montage absurde prendra des années et coûtera cher. L'architecture chantournée ne lui a pas simplifié la tâche : « Changer une porte incurvée ou une fenêtre ronde coûte dix fois plus cher, sans parler de l'échafaudage qu'il faut louer pour remplacer une simple ampoule placée à 6 mètres de haut ! »

## ● Le Cabinet Masson, syndic « à l'ancienne »

Chez les Masson, on est syndic de père en fils. Le cabinet compte 25 salariés et gère 120 immeubles, soit 6 000 lots. « Nous avons suffisamment de propositions pour choisir les copropriétés que nous gérons et si nous perdons un ou deux immeubles par an, c'est bien le bout du monde », explique Jean-Hervé Masson, dont la clientèle est plutôt fidèle. « A tel point que nous vieillissons ensemble ! », s'amuse-t-il.

Un immeuble-type du portefeuille de Jean-Hervé Masson est cette résidence de Villecresnes, dans le Val-de-Marne, construite en 1967 et composée de 352 logements. Le cabinet Masson la gère sans souci majeur depuis l'origine avec, comme interlocuteur, un conseil syndical solide, en place depuis plusieurs années, qu'il rencontre chaque mois. Le budget de la copropriété atteint 4,4 millions de francs, dont 500 000 francs placés sur un compte à terme. L'ensemble, coquet et entouré de verdure, où réside une population ni huppée ni populaire et composée pour l'essentiel de cadres moyens, se renoue à son rythme. Les impayés existent à un niveau supportable de 50 000 francs, soit 1,13 % du budget annuel. Bernard Lefebvre, président du conseil syndical, observe toutefois que le nombre de bailleurs augmente, au détriment des copropriétaires occupants. Un effet des départs à la retraite sous des cieux plus ensoleillés qui réduit d'autant la proportion d'habitants prêts à s'impliquer dans la gestion de l'immeuble.

I. R.-L.

## Contacts

- Association nationale de la copropriété coopérative (ANCC), 13, rue Littré, Paris-6<sup>e</sup>, tél. : 01-42-22-14-14 ;
- Association des responsables de copropriété (ARC), 27, rue Joseph-Python, Paris-20<sup>e</sup>, tél. : 01-40-30-12-82, site : www.unarc.asso.fr ;
- Fédération de défense des copropriétaires (CLCV-Fédéco), 13, rue Niepce,

- Paris-14<sup>e</sup>, tél. : 01-56-54-32-32 ;
- Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), 11, quai Anatole-France, Paris-7<sup>e</sup>, tél. : 01-44-11-32-52 ;
- Union nationale indépendante des transactionnaires immobiliers (UNIT), où siège la commission de conciliation Qualité Syndic, 4, rue de Stockholm, Paris-8<sup>e</sup>, tél. : 01-42-93-79-86 ;
- Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), 129, rue

- du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8<sup>e</sup>, tél. : 01-44-20-77-00, site : www.fnaim.fr ;
- Confédération nationale des administrateurs de biens (CNAB) 53, rue du Rocher, Paris-8<sup>e</sup>, tél. : 01-42-56-39-10 ;
- Conseil supérieur de l'administration de biens (CSAB), 35, rue de Washington, Paris-8<sup>e</sup>, tél. : 01-45-62-89-00, site : www.csab.fr ;
- Qualité France, 18, rue Volney, Paris-2<sup>e</sup>, tél. : 01-42-61-58-23.

## Les prix des prestations en Ile-de-France à la loupe

TYPE DE PRESTATIONS	TARIF TTC, FOURCHETTE / PRIX MOYEN	COMMENTAIRE
<b>GESTION COURANTE - prix/an</b>		
DE 2 À 20 LOTS <sup>(1)</sup>	1 076 F à 1 435 F par lot/ 1 289 F	L'immeuble est pénalisé par sa petite taille
DE 21 À 51 LOTS	459 F à 1 016 F par lot/ 975 F	La concurrence est forte sur ce type d'immeubles de taille moyenne, ce qui explique les prix bas pratiqués
DE 51 À 100 LOTS	604 F à 1 053 F par lot/ 1 125 F	
DE 101 À 150 LOTS	576 F à 1 132 F par lot/ 1 197 F	L'effet d'échelle joue un peu, mais la concurrence est moins forte pour les grosses copropriétés et il y a 20 % d'écart de prix entre les départements
AU-DELÀ DE 150 LOTS	527 F à 861 F par lot/ 790 F	
TENUE D'UN COMPTE SÉPARÉ	60 F à 333 F par lot ou majoration de 12 % à 30 % des honoraires de gestion courante	Ces honoraires ont une fonction dissuasive pour faire renoncer les copropriétaires au compte séparé
PRÉSENCE DU SYNDIC AUX RÉUNIONS, AUX HEURES OUVRABLES	230 F à 844 F l'heure/ 458 F	
PRÉSENCE DU SYNDIC AUX RÉUNIONS, HORS HEURES OUVRABLES	360 F à 1 339 F l'heure/ 580 F	Certains syndics facturent le temps de déplacement et toute heure commencée est facturée. Les heures non ouvrables peuvent débuter dès 18 heures
PRÉSENCE D'UN ASSISTANT AUX HEURES OUVRABLES	160 F à 482 F l'heure/ 302 F	
PRÉSENCE D'UN ASSISTANT HORS HEURES OUVRABLES	242 F à 956 F l'heure/ 390 F	
<b>RECOUVREMENT DES CHARGES</b>		
PREMIÈRE LETTRE DE RELANCE	30 F à 134 F / 54 F	Non récupérables auprès du débiteur
MISE EN DEMEURE	96 F à 362 F / 149 F	La nouvelle loi SRU <sup>(2)</sup> permet, depuis le 16 déc. 2000, de facturer les frais de recouvrement au débiteur à partir de la mise en demeure
REMISE DU DOSSIER À L'HUISSIER	239 F à 1 322 F / 635 F	Les frais d'huissier sont en sus
REMISE DU DOSSIER À L'AVOCAT	478 F à 2 879 F / 1 056 F	Certains syndics prévoient des honoraires en pourcentage de la dette, de 3 à 8 %
SUIVI DU DOSSIER, À L'HEURE OU PAR DOSSIER	362 F à 645 F l'heure/ 381 F ou 450 F à 2 200 F par dossier/ 902 F	Le mode de facturation à l'heure est plus difficile à contrôler
<b>HONORAIRES POUR TRAVAUX</b>		
SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER	1 à 6,2 % hors taxes du montant TTC des travaux	Il s'agit des travaux autres que l'entretien courant. Pourcentage souvent dégressif en fonction de l'importance des travaux engagés
SUIVI TECHNIQUE	2 à 8 % hors taxes du montant TTC des travaux	Prestation facturée s'il n'y a pas d'architecte
<b>HONORAIRES EN CAS DE DÉCLARATION À L'ASSURANCE</b>		
DÉCLARATION DE SINISTRE	161 F à 1 243 F / 350 F	
GESTION DU DOSSIER	2 à 10 % du sinistre ou à la vacation	
<b>HONORAIRES EN CAS DE VENTE</b>		
RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE DU NOTAIRE	485 F à 1 435 F / 725 F	Ces sommes sont souvent à la charge du vendeur et parfois partagées avec l'acquéreur. Les charges sont réparties au prorata temporis entre les deux parties
PARTAGE DES CHARGES ENTRE VENDEUR ET ACQUÉREUR	217 F à 1 480 F / 538 F	A la charge de l'acquéreur
MODIFICATION DE FICHER	122 F à 801 F / 350 F	
<b>PRISE EN CHARGE DE LA COPROPRIÉTÉ OU TRANSMISSION DE DOSSIER EN FIN DE MANDAT</b>		
PRISE EN CHARGE DE LA COPROPRIÉTÉ EN DÉBUT DE MANDAT	990 F à 4 186 F de forfait plus 34 F à 114 F par lot	Certains syndics facturent un trimestre d'honoraires
TRANSMISSION AU SUCCESSIONNAIRE	600 F à 3 600 F de forfait plus 60 F à 120 F par lot	Ces honoraires élevés ressemblent fort à une taxe pour non-renouvellement de mandat

(1) Lots, nombre d'appartements et de commerces de l'immeuble à l'exclusion des caves et des parkings.

(2) Loi solidarité et renouvellement urbains

Source : association des responsables de copropriété (novembre 2000)

## Pour y voir clair dans les tarifs

L'ASSOCIATION des responsables de copropriété (ARC) a enquêté sur les honoraires des syndics en Ile-de-France à partir de l'observation d'environ mille copropriétés. Dans les autres régions, les honoraires peuvent être de 10 % à 20 % moins élevés. Jusqu'en 1986, le tarif des syndics était réglementé par arrêté ; ils sont désormais librement fixés dans le contrat de syndic, signé avec la copropriété, qui détaille chaque prestation. Le barème des professionnels en distingue deux : la gestion courante, avec un prix forfaitaire par lot et par an, et les prestations particulières facturées au coup par coup.

Pour des raisons de concurrence et de difficultés à négocier en assemblée générale de copropriété, les syndics professionnels ont peu à peu fait glisser des tâches d'un poste à l'autre. C'est par exemple le cas de la tenue d'assemblée générale puisque la gestion courante doit en comporter une mais, si elle a lieu hors des heures ouvrables, ce qui est le cas huit fois sur dix, elle est facturée à la vacation, au prix fort,

sans pour autant envisager la moindre diminution des honoraires forfaitaires. « Face à l'exigence croissante des copropriétaires, nous devrions pouvoir facturer la gestion courante entre 1 100 et 1 600 francs par lot et par an pour assurer correctement notre mission, estime Jacky Lorenzetti, président-directeur général de Foncia.

A l'ARC comme à la Fédération de défense des copropriétaires (Fédéco), principales associations de copropriétaires, on reconnaît que la libération des prix, en 1986, a entraîné une surenchère à la baisse des tarifs, à tel point que les professionnels sont tentés de se rattraper sur les prestations particulières. Ces organisations sont donc prêtes à accepter des honoraires de gestion courante plus élevés, de 1 000 à 1 200 francs par lot et par an, à condition de s'entendre sur le contenu du forfait. L'ARC a déjà entamé des négociations sur ce thème avec le CSAB.

I. R.-L.

Redéfinir  
Ejecter...  
Initialiser  
Suspendre

C'est ce que vous risquez de souhaiter à votre banquier si vous apprenez que notre taux de courtage est réduit à 0,15%\* pour vos transactions boursières online.\*\*

**0,15%\***  
Taux de courtage

Plus de performance, plus de souplesse, une grande disponibilité, une relation différente avec votre banquier, des Financial Planners\*\*\* qui se déplacent où vous voulez, quand vous voulez.

**LE MONDE D'AUJOURD'HUI AVAIT BESOIN DE LA BANQUE DE DEMAIN**

\*Tarifs hors taxe pour tout ordre exécuté d'un montant supérieur à 4 000 euros, minimum de perception hors taxe de 14,50 euros. \*\*En ligne. \*\*\*Conseillers Financiers Personnels.

N° Vert 0 800 643 643    www.banquebipop.fr

**BANQUE BIPOP**  
A BIPOP GROUP COMPANY

# Le marché lillois gagné par la sagesse

De son poste d'observation privilégié – le conseil régional des notaires du Nord-Pas-de-Calais dont il est le délégué à la communication –, Bertrand Leclerc l'affirme : « Le marché de l'immobilier lillois est plutôt sain. On constate certes un manque généralisé de produits, hormis les très petits appartements, mais sans que cela n'entraîne de hausse excessive. » De fait, comparés à ceux de Paris, les prix de l'immobilier dans la métropole du Nord peuvent paraître sages. Pour l'ancien, ils s'échelonnent dans une fourchette comprise entre 5 000 à 9 000 francs le mètre carré ; dans le neuf, il faut compter entre 10 000 à 13 000 francs le mètre carré, avec de très fortes disparités entre les quartiers.

Le constat est similaire du côté des loyers, qui n'ont pas connu de hausse spectaculaire. Avec un loyer moyen d'ensemble (du très ancien au récent) de 36,30 francs le mètre carré (2 545 francs pour une surface de 70 mètres carrés), l'agglomération lilloise se situe plutôt dans la fourchette moyenne basse des grandes métropoles de province. A Lille intra muros, cette valeur s'élève à 41 francs le mètre carré et peut dépasser plus de 60 francs dans les secteurs les plus cotés, pour la location de constructions récentes.

Avec une hausse des prix de 10 % par an depuis 1998 et après une année 1999 qualifiée d'exceptionnelle par les professionnels et une très bonne année 2000, les différents agents immobiliers pronostiquent pour 2001 que le rythme des transactions atteindra « une vitesse de croisière ».

D'une manière générale, l'agglomération lilloise souffre d'un manque de produits particulièrement frappant : le cas des maisons individuelles dans le marché du neuf. « Le prix des terrains est élevé et la maison neuve individuelle, largement destinée aux classes moyennes dans les années 1980, est aujourd'hui un produit rare et coûteux (moyenne, de 850 000 à 900 000 francs), réservé aux cadres supérieurs », analyse-t-on à l'agence de développement et d'urbanisme de la métropole lilloise qui a récemment consacré une

**Immobilier. Malgré la pénurie, les prix montent mais ne flambent pas dans l'agglomération. Tour du propriétaire des quartiers en vogue**

étude à la situation de l'habitat et de ses évolutions durant la dernière décennie. « Cette situation a des conséquences lourdes en termes de mixité et de développement urbain puisque, désormais, seuls les ménages les plus aisés peuvent continuer à s'installer à Lille même ou dans sa très proche banlieue, les ménages plus modestes acceptant de s'éloigner de plus en plus loin du centre », insistent les rédacteurs du rapport.

## LA DYNAMIQUE EURAILLE

Ainsi, dans la vallée de la Lys, au nord de Lille, le Pèvèle-Mélantois et les Weppes, à l'ouest, secteurs longtemps négligés, voit-on pousser depuis deux ou trois ans de petits lotissements. Avec 700 000 à 800 000 francs, on peut trouver un petit pavillon doté de quatre chambres et d'un jardin, qui atteindrait le million de francs dans la très proche banlieue lilloise, par exemple à Ville-neuve-d'Ascq. Pour une maison individuelle d'architecte avec jardin située dans la banlieue résidentielle nord – le fameux triangle Marcq-en-Barceul - Bondues - Mouvaux –, on dépassera les deux, voire les trois millions de francs.

De nouveaux secteurs de la ville ont cependant émergé. Autour d'Euralille, sorti de terre au milieu des années 1990, les programmes neufs se multiplient, lancés par Sedaf, la société immobilière de l'Artois, Hainaut immobilier, Capri, First Promotion (groupe Kaufmann & Broad). Ce quartier de commerces et d'affaires, articulé autour de la gare Lille Europe, a pour ambition de devenir un quartier comme les autres, habité, et ce secteur s'est

révélé une localisation prisée. Depuis 1998, la société d'aménagement et d'économie mixte Euralille a commercialisé plus de 50 000 mètres carrés de logements. A terme, Euralille devrait compter 4 000 habitants. Les appartements haut de gamme implantés en face du nouveau parc urbain Matisse se sont très bien vendus, autour de 11 000 francs le mètre carré. De nouveaux îlots sont en cours de réalisation, notamment en face du parc des Dondaines, rue Eugène-Jacquet, au carrefour du quartier coquet de Saint-Maurice et celui, populaire, de Fives. Le prix de ces appartements, destinés à des investisseurs, peut atteindre 12 000 francs le mètre carré, voire 13 000 francs, parking inclus. Un sommet pour Lille.

D'autres quartiers jouissent d'un regain d'intérêt. C'est le cas du quartier populaire de Wazemmes, célèbre pour ses bistrotis, depuis toujours, on joue de l'accordéon, et

## La métamorphose du Vieux Lille

**A Lille intra-muros, les secteurs les plus cotés n'ont pas beaucoup changé ces dernières années. Le centre-ville comme le Vieux Lille, jadis quartier délabré, a été métamorphosé par la volonté municipale en un quartier très chic. Ici, les places sont chères. « Il faut compter autour de 9 000 à 10 000 francs au mètre carré, avec des points supérieures à 12 000 francs, même si cela reste très exceptionnel », relate Bertrand Leclerc. Mêmes tarifs élevés du côté de Vauban, proche du bois de la Deûle, le bois de Boulogne lillois, unique poumon vert de la ville, qui voit se côtoyer ménages aisés, propriétaires de vastes demeures ou de spacieux appartements modernes, et étudiants fréquentant la proche Catho, l'université catholique de Lille.**

pour son marché du dimanche matin où se pressent désormais les touristes anglais. Ces dernières années, de vastes efforts ont été réalisés en matière de requalification de l'habitat, en particulier la résorption des courées insalubres, dans le cadre d'une OPAH, opération programmée d'amélioration de l'habitat. Résultat : ce quartier est aujourd'hui très à la mode. Moins chic et guindé que Vauban ou le Vieux Lille, proche du centre, il attire des étudiants, des artistes, mais aussi des familles aux revenus plus élevés que jadis. Les prix n'y exposent pas encore : un promoteur privé,

qui envisageait de commercialiser ses appartements autour de 11 000 francs le mètre carré, a dû revoir ses tarifs à la baisse, à 10 000 francs le mètre carré. Dans l'ancien, le mètre carré tourne en moyenne autour des 7 000 francs, à la grande surprise des anciens du quartier.

Situé à l'est, à proximité d'Euralille, le quartier populaire de Fives devrait, lui aussi, tirer son épingle du jeu dans un proche avenir. Si l'image et l'environnement y restent dégradés, ce quartier attachant, frappé de plein fouet par la crise économique, dispose d'atouts bien réels. Jadis coupé du reste de la ville, il est désormais très accessible, relié au centre par le nouveau boulevard périphérique. Surtout, sa requalification est en marche : Fives est en effet l'un des quartiers lillois retenus dans le dispositif des grands projets de ville (GPV) et la municipalité en a fait l'un de ses objectifs affichés. Si les promoteurs

privés ne s'y bousculent pas en masse, ce quartier attire de plus en plus de jeunes couples, avec des enfants en bas âge, souvent des primo-accédants qui, après des années de location, décident de sauter le pas de l'achat. Les habitations nécessitent souvent des travaux, parfois très lourds, mais les prix restent abordables. On y trouve, pour 40 à 60 unités, des maisons ouvrières 1930 typiques du Nord, certes pas très spacieuses mais chaleureuses, débouchant sur une cour, voire, pour les chanceux, un petit jardin.

Nadia Lemaire

## GESTION

# Quelle sécurité pour la Bourse en ligne ?

À la fin du mois de février, 445 000 comptes étaient ouverts chez les 22 courtiers en ligne rassemblés au sein de l'association Brokers on line. Ils passent près de 23 % des ordres exécutés par Euronext Paris. Le courtage en ligne a séduit de nouveaux investisseurs et suscité de nouveaux comportements (hausse de la fréquence des ordres, multiplication des positions à découvert, etc.). Pour permettre à cette activité de se développer dans des conditions de sécurité satisfaisantes, les autorités du marché ont dû adapter la réglementation. Mais un certain nombre de dysfonctionnements ont été relevés par le Conseil des marchés financiers (CMF).

S'il est possible de télécharger un dossier d'ouverture de compte, l'ouverture du compte proprement dite ne peut être effectuée en ligne. Elle suppose que le courtier ait préalablement reçu par courrier, un dossier d'ouverture de compte, en double exemplaire, signé par le client et accompagné des documents suivants : photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, justificatif de domicile et RIB.

Le courtier doit confirmer qu'il a bien reçu ces documents par lettre recommandée avec avis de réception. Cet envoi doit lui permettre de s'assurer de l'identité de son client et d'établir la réalité du domicile communiqué. Il doit également retourner un double de la convention de compte, signé par les deux parties et adresser, sous pli séparé, les clés d'accès aux services télématiques.

Ces clés comportent un identifiant et un mot de passe confidentiel. Toute opération initiée à l'aide de ces clés est réputée avoir été passée par le titulaire du compte. Les courtiers dégagent toute responsabilité en cas d'usage frauduleux du mot de passe. Mais s'ils recommandent de personnaliser ce mot de passe lors de sa réception, rien n'est prévu pour sa modification, toujours effectuée à l'initiative des clients. Le CMF regrette l'absence d'obligation de modification périodique de ce mot de passe ainsi que la trop grande rareté de systèmes d'invalidation du mot de passe après un nombre déterminé de tentatives infructueuses chez les courtiers. Avant qu'un nouveau client ne passe son premier ordre, les courtiers ont une obligation d'information dont le contenu doit en principe être adapté à son

expérience et à sa situation financière. Compte tenu de la spécificité de la relation à distance, cette information doit être celle qui est délivrée à tout investisseur néophyte. Autrement dit, les clauses insérées dans la plupart des conventions de compte par lesquelles le client se déclare informé des conditions de fonctionnement des marchés et des risques associés ne satisfont pas à cette obligation. Les courtiers ont en principe la même obligation d'information lorsqu'un client traite une opération inhabituelle, c'est-à-dire une opération qui, par sa nature ou son montant, ne s'inscrit pas dans le cadre des opérations qu'il effectue habituellement. Ils doivent ainsi mettre en place des procédures automatiques permettant d'identifier ces opérations et de vérifier avant que l'ordre ne soit passé que le client a bien reçu l'information nécessaire. Force est de constater qu'aucun courtier n'a pour l'instant respecté cette

Les courtiers en ligne n'offrent pas toujours toutes les garanties de confidentialité et d'information. Avant de se lancer, mieux vaut donc connaître les obligations auxquelles ils sont tenus

exigence autrement que par des restrictions techniques d'accès à certains marchés, notamment à terme ou étrangers. Enfin, la réglementation leur impose de mettre en place des procédures automatisées de blocage des ordres. La première concerne la couverture des ordres en ligne : en cas d'absence ou d'insuffisance de cette dernière, le système doit rejeter l'ordre et inviter l'utilisateur à régulariser sa situation. La seconde doit bloquer tous les ordres incompatibles avec les conditions du marché et informer l'utilisateur des raisons du blocage. Mais si tous les courtiers se sont dotés de systèmes de vérification des couvertures, la moitié d'entre eux ne disposent pas en revanche de procédure d'identification des ordres libellés à des cours éloignés des cours cotés.

Rédaction des Editions Francis Lefebvre

## JURISPRUDENCE

# Le devoir de conseil de votre banquier

UN établissement de crédit accorde un prêt à des époux salariés souhaitant acquérir un immeuble d'habitation, en omettant d'attirer leur attention – compte tenu des termes de son offre – sur l'intérêt pour chacun d'eux d'adhérer à l'assurance de groupe (c'est-à-dire collective) demandée. Or, quelque temps plus tard, alors que l'épouse est devenue invalide, elle découvre, au moment de faire jouer la garantie, que seul son conjoint est assuré. Si la cour d'appel déboute les deux conjoints qui tentent de faire valoir que leur banquier a manqué à son devoir de conseil, la Cour de cassation ne partage pas ce point de vue (Cour de cassation, 1<sup>re</sup> chambre civile, 19 mai 1999, époux Lecinana/CCF et autres). Elle juge que la signature par un ménage d'un acte authentique ne

suffit nullement à considérer que ses deux membres ont été clairement informés du fait que seul l'un d'eux – en l'occurrence l'époux – était couvert. Elle affirme par cette décision que tout banquier qui distribue de l'assurance emprunteur, doit un service d'accompagnement à ses clients, au même titre que n'importe quel intermédiaire. Et cela ne peut qu'éviter bien des litiges, alors que ce type de garantie en provoque traditionnellement un très grand nombre, comme le montrent les rapports annuels de la Commission de contrôle et des médiateurs de l'assurance. Au point que d'aucuns s'interrogeraient sur l'opportunité d'une réforme législative à son sujet. Qui s'en plaindrait ?

Alain Farshian

Rafaële Rivais

(Publicité)

## SICAV - FCP

Ces informations sont données sous la responsabilité de l'émetteur

Une sélection. Cours relevés au 30 mars à 17 h 46

Code	Émetteurs	Date	Valeur de souscription	Valeur de rachat	Devise de cotation	Montant du coupon	Date du coupon
<b>SICAV</b>							
029614	CADENCE 1 D	29/03/01	159,22	157,63	EUR	1,77	11/01/01
029615	CADENCE 2 D	29/03/01	157,09	155,53	EUR	1,75	08/02/01
029616	CADENCE 3 D	29/03/01	155,54	154	EUR	1,75	08/03/01
028307	CONVERTIS C	30/03/01	244,53	239,74	EUR	...	...
009577	INTEROBLIG C	29/03/01	58,33	57,75	EUR	...	...
009543	INTERSELECTION FR. D	29/03/01	83,36	81,73	EUR	1,27	25/01/01
028315	SÉLECT DÉFENSIF C	30/03/01	195,61	192,25	EUR	...	...
028316	SÉLECT DYNAMIQUE C	29/03/01	265,41	260,85	EUR	...	...
028653	SÉLECT ÉQUILIBRE 2	29/03/01	178,13	175,07	EUR	...	...
094406	SÉLECT PEA DYNAMIQUE	29/03/01	166,13	163,26	EUR	2,69	01/02/01
094404	SÉLECT PEA 1	30/03/01	229,24	225,30	EUR	4,37	01/02/01
029548	SG FRANCE OPPORT. C	29/03/01	489,17	479,58	EUR	...	...
029713	SG FRANCE OPPORT. D	29/03/01	458,02	449,04	EUR	2,02	27/01/00
029709	SOGENFRANCE C	29/03/01	531,08	520,67	EUR	...	...
029549	SOGENFRANCE D	29/03/01	478,59	469,21	EUR	1,54	28/01/99
029408	SOGE OBLIG C	29/03/01	111,01	109,91	EUR	...	...
009524	SOGE PARGNE D	29/03/01	45,54	45,09	EUR	1,95	16/10/00
028520	SOGEPEA EUROPE	29/03/01	253,28	248,31	EUR	0,23	25/01/01
009545	SOGESECTOR IMMOB. D	30/03/01	24,08	23,61	EUR	0,38	28/06/00
009526	SOGINTER C	29/03/01	65,84	64,56	EUR	8,02	18/04/90
<b>Fonds communs de placements</b>							
702074	DÉCLIC ACTIONS EURO	29/03/01	17,35	17,01	EUR	...	...
747971	DÉCLIC ACTIONS FRANC	29/03/01	58,49	57,34	EUR	0,26	07/09/00
747985	DÉCLIC ACTIONS INTER.	29/03/01	37,86	37,12	EUR	0,10	13/09/96
702304	DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	29/03/01	17,44	17,10	EUR	...	...
703114	DÉCLIC BOURSE PEA	29/03/01	56,50	55,39	EUR	...	...
747973	DÉCLIC OBLIG. EUROPE	29/03/01	17,16	16,99	EUR	0,87	05/01/01
702560	DÉCLIC PEA EUROPE	29/03/01	27,63	27,09	EUR	0,08	14/11/00
748493	DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	29/03/01	68,44	67,09	EUR	0,28	21/12/00
042320	FAVOR	30/03/01	373,46	366,14	EUR	9,63	01/09/00
702744	SOGESECTOR FINANCE	30/03/01	583,91	566,74	EUR	...	...
043136	SOGESECTOR SANTÉ	29/03/01	572,64	561,41	EUR	...	...
043153	SOGESECTOR TECHNO.	30/03/01	590,20	578,63	EUR	...	...
703304	SOGESTION C	29/03/01	51,97	50,95	EUR	...	...
042303	SOGINDEX FRANCE C	29/03/01	581,39	564,29	EUR	...	...

CRÉDIT AGRICOLE

08 36 68 56 55 (2,21 F/m/m)

<b>SICAV</b>							
028818	ATOUT CROISSANCE	29/03/01	460,29	449,06	EUR	7,75	06/01/01
028819	ATOUT FONCIER	29/03/01	352,58	343,98	EUR	6,60	15/04/00
093707	ATOUT FRANCE ASIE	29/03/01	89,03	86,86	EUR	...	...
028583	ATOUT FRANCE EUROPE	29/03/01	199,70	194,83	EUR	5,47	24/03/01
028575	ATOUT FRANCE MONDE	29/03/01	50,40	49,17	EUR	0,01	15/04/00
028581	ATOUT FUTUR C	29/03/01	220,75	215,37	EUR	...	...
028582	ATOUT FUTUR D	29/03/01	200,04	195,16	EUR	4,82	22/12/00
028990	ATOUT SELECTION	29/03/01	119,29	116,38	EUR	...	...
028636	OBLIFUTUR C	29/03/01	99,63	98,64	EUR	...	...
028637	OBLIFUTUR D	29/03/01	82,19	81,38	EUR	3,52	24/03/01
028612	REVENU VERT	29/03/01	175,01	173,28	EUR	2	20/01/01
028610	UNIVERS ACTIONS	29/03/01	61,01	59,52	EUR	...	...
<b>Fonds communs de placements</b>							
044668	ATOUT VALEUR	28/03/01	87,18	87,18	EUR	...	...

## GESTION COLLECTIVE

# Mauvaise passe pour les sicav nippones

L'ANNÉE fiscale, qui se termine le 31 mars au Japon, aura été une des plus mauvaises d'un point de vue boursier. Au cours de ces douze derniers mois, l'indice Nikkei a plongé de plus de 36 %. Il n'y a guère que le Nasdaq, parmi les grands indices, qui fait pire avec une chute de près de 60 %. Ces deux dégringolades sont d'ailleurs liées. Le mode de calcul de l'indice vedette du marché japonais a changé au printemps pour laisser la part belle aux valeurs TMT (technologie, médias et télécommunications). Le baromètre de la Bourse de Tokyo a donc été particulièrement sensible à l'effondrement des valeurs de croissance américaines cotées sur le Nasdaq. Le mouvement a été d'autant plus fort que la situation dans l'archipel n'est guère florissante. « *L'économie japonaise, qui avait entamé une phase de reprise au quatrième trimestre 1999, grâce aux exportations et à l'investissement, commence à être affectée par le ralentissement de la croissance aux Etats-Unis. De plus, la consommation des ménages restant faible, il n'y a aucun relais de croissance à attendre de l'intérieur* », observe Corinne Debech, gestionnaire d'Investilion Gestion Japon. Sans compter que l'incertitude sur le nom du prochain premier ministre trouble les investisseurs. Résultat, l'indice Nikkei a touché des plus bas qu'il n'avait pas enregistrés depuis le milieu des années 1980.

Dans ce contexte, les gestionnaires de fonds d'actions japonaises n'ont pas fait de miracles, pénalisés par la faiblesse du yen. Sur un an, ces produits de placement reculent de 31,06 % et certains d'entre eux ont perdu près de la moitié de leur valeur. D'autres fonds s'en tirent heureusement mieux.

Sans surprise, les gestionnaires qui ont su se tenir à distance de la bulle spéculative autour des valeurs TMT se retrouvent aux premières places de notre classement. Victoire Japon, première de notre palmarès, est ainsi restée à l'écart des valeurs vedettes du secteur des TMT, comme Soft Bank ou Sega, qui avaient flambé. Le style de gestion d'Investilion Gestion Japon, basé sur la recherche de sociétés de valeur à des prix raisonnables, lui a permis de vendre les sociétés technologiques avant que la bulle spéculative qui s'était

## Eurofonds.

Le Japon a connu l'une de ses pires années d'un point de vue boursier. Les fonds d'actions ont perdu en moyenne 31,06 %

formée autour d'elles explose. D'une manière générale, les fonds d'actions japonaises qui tirent leur épingle du jeu ont largement diversifié leurs investissements, avec de légers paris sectoriels. Les gestionnaires de Victoire Japon, de State Street Actions Japon ou d'Investilion Gestion Japon ont mis en portefeuille des valeurs pharmaceutiques. Elles sont particulièrement peu chères et devraient profiter du vieillissement de la population dans l'archipel. Véronique Barenne, gestionnaire de Parvest Japon, a, pour sa part, profité d'exagérations du marché pour acheter des titres du secteur bancaire qui avaient fortement baissé ou des actions de compagnies d'assurances solides qui pourraient profiter de la déconfiture de leurs concurrents pour augmenter leur part de marché. La gérante a également misé sur des sociétés foncières dont le parc immobilier se situe surtout dans la région de Tokyo.

Pour l'avenir, les gérants de sicav japonaises restent prudents. « *Tout va dans le bon sens mais pas aussi rapidement que l'on pourrait le souhaiter* », résume M<sup>me</sup> Barenne. Les restructurations menées par quelques grandes entreprises commencent à se faire sentir nettement dans les comptes mais les investisseurs attendent des réformes drastiques dans le secteur bancaire pour réinvestir massivement à la Bourse de Tokyo. Ces changements ne devraient pas intervenir avant l'été, après les élections à la chambre haute du Parlement japonais. D'ici là, l'indice Nikkei risque de toucher de nouveaux planchers.

Joël Morio

## La sicav de la semaine

### Victoire Japon

PÉNALISÉE pendant deux ans pour avoir sous-investi dans le secteur électronique, de l'Internet et des jeux vidéo, avec des valeurs comme Soft Bank ou Sega jugées trop chères et trop risquées, Victoire Japon, une sicav de Commercial Union, est récompensée par son choix sectoriel, sa persévérance, et a su éviter la catastrophe.

La sicav gérée par Jean-Pierre Salles se place première de notre classement, avec un recul de

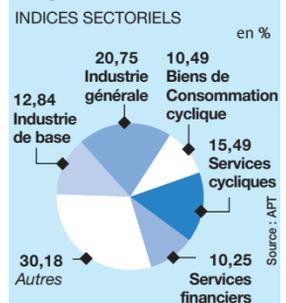
10,63 % alors que la moyenne de la catégorie affiche une perte de 31,06 % sur les douze derniers mois. « *Sans tricher* », ironise M. Salles. Le fonds de Commercial Union ne couvre pas les variations de change, il a donc subi la baisse du yen par rapport à l'euro. Par ailleurs, il est totalement investi sur la Bourse japonaise et n'a pas diversifié une partie de ses placements sur d'autres marchés ou actifs. La sicav n'a pas pu échapper à la baisse de l'indice Nikkei. Mais elle a pourtant bien résisté.

Victoire Japon est parvenue à limiter les effets de la baisse de la Bourse grâce à une très forte diversification sectorielle (lire ci-contre).

« *Nous avons privilégié les valeurs défensives* », explique le gérant. Victoire Japon est largement investie sur des valeurs de la pharmacie, de l'immobilier, de l'imprimerie ou des sociétés de services. « *Au Japon, alors que la population vieillit, l'avenir est dans ce dernier secteur* », juge M. Salles. Une des plus fortes positions de la sicav est constituée d'actions Secom, une société de sécurité. M. Salles a aussi renforcé ses investissements dans les services informatiques et les banques.

J. M.

#### Décomposition du portefeuille



Les investissements du fonds Victoire Japon sont assez diversifiés. Cette décomposition met en évidence une faible sensibilité au secteur technologies médias et télécommunications.

## CLASSEMENT DES FONDS EUROPÉENS SELON LA MÉTHODE APT

▶ ▶ ▶ APT ▶ ▶ ▶

Code	Libellé	Promoteur	Pays	Perf. retraité en %	Rang retr. 1 an	Perf. sur 1 an	Risque sur 1 an	Perf. brute en %	Rang brut 1 an	Valeur liquid. en euros
------	---------	-----------	------	---------------------	-----------------	----------------	-----------------	------------------	----------------	-------------------------

Performance : Très bonne ★★★★★ Bonne ★★★★ Moyenne ★★★ Faible ★★ Très faible ★ Mauvaise ● Risque : Très peu ★★★★★ Peu ★★★ Moyen ★★ Important ★ Très important ★ Comportement atypique ! Comportement très atypique !!  
Les premières et les dernières de la catégorie

### Actions japonaises

Performance arrêtée le : 28/02/2001

Performance moyenne sur un an : - 31,06 %

FR747806	VICTOIRE JAPON	COMMERCIAL UNION	FR	- 11,90	1	★★★★★	★★★	- 10,63	1	173,41
DS898726	PERFORMA JAPAN EQ.	PERFORMA	LX	- 13,74	2	★★★★★	★★★	- 15,25	2	936
FR029646	STATE STREET ACTIONS J	STATE STR. BQ.	FR	- 16,76	3	★★★★	★★★	- 17,84	5	156,11
DS136288	ACTIVEST AKTIEN JAPAN	ADIG	GR	- 16,89	4	★★★★	★★★	- 17,86	6	43,43
DS359655	PARVEST JAPAN C	PARIBAS	FR	- 16,99	5	★★★★	★★★★	- 17	3	3975
DS508136	SCHDR.UT.TOKYO AC.	SCHRODER	UK	- 17,88	6	★★★★	★★★	- 17,43	4	144,63
DS960344	SCHRODER JAPAN GW.	SCHRODER	UT	- 19,39	7	★★★★	★★★★	- 19,49	8	75,75
DS870689	STE.STREET ACT.JAP. DU	STATE STR. BQ.	BL	- 20,61	8	★★★★	★★★★	- 20,67	10	156,11
FR041110	INVESTILION GEST JAPON	CREDIT LYONNAIS	FR	- 20,78	9	★★★★	★★★	- 22,11	15	233,77
DS890315	KBC INDEX FUND JAPAN C	KBC	BL	- 20,87	10	★★★★	★★★★	- 20,88	12	25359
FR041109	INVESTILION PACIFIQUE	CREDIT LYONNAIS	FR	- 21,70	11	★★★★	★★★	- 20,98	13	67,94
DS776366	HSBC JAP.IDX.FD.	HSBC	UK	- 22,62	12	★★★★	★★★	- 23,63	22	66,48
DS955898	PERPETUAL JAPAN	PERPETUAL PORTFOL	UT	- 22,64	13	★★★★	★★★	- 24,03	25	48,25
DS888059	FI LUX TURBO-INT	FRANKEN INVEST	GR	- 22,88	14	★★★★	*	- 18,56	7	30,46
DS319988	JAPE.EQ. A CLASS A	SCHRODER	UK	- 22,98	15	★★★★	★★★★	- 23,20	19	779,44
DS708476	SCOT.EQT.JAPAN CL.A AC	SCOTTISH EQUITABL	UK	- 23,10	16	★★★★	★★★★	- 23,64	23	79,08
DS508335	L&G UT.JAP.IDX.TST.	LEGAL & GENERAL	UK	- 23,21	17	★★★★	★★★	- 24,40	30	33,92
MATJJPAC	MAT JAPAN AKTIEN	MAINTRUST	GR	- 23,24	18	★★★★	★★★	- 21,16	14	50,16
FR042058	YAMA INDEX	ASIAGEST ATLAS	FR	- 23,28	19	★★★★	★★★★	- 23,59	21	17,07
DS776393	ABDN.GLB.JAP.EQ.CL.A N	ABERDEEN	UK	- 23,75	20	★★★★	★★★	- 25,13	37	310
DS323891	ORIENTE 2000	MEDIOLANUM GESTIO	IT	- 23,76	21	★★★★	★★	- 20,67	11	8,93
DS745589	LAZ.UT.MGRS.JAP.GW.RET	LAZARD UNIT TRUST	UK	- 23,77	22	★★★★	★★★	- 22,79	18	66,56
CICJABI	CICM-CB JAPAN BASKET F	CICM	IR	- 24,10	23	★★★★	★★★★	- 25,67	39	8383,52
DS508406	CAN.LF.MAN.JAPANESE GW	CANADA LIFE UT	UK	- 24,27	24	★★★★	★★	- 20,56	9	47,25
DS988902	BCY.JAP.FD.AC.	BARCLAYS	UK	- 24,60	25	★★★★	★★★★	- 25,89	41	125,25
DS929772	OLD MUT.JAP.TST.INC.	OLD MUTUAL FUND	UK	- 24,81	26	★★★★	★★★★	- 24,65	32	89,13
FR009622	BARCLAYS TOKYO	BARCLAYS	FR	- 25,15	27	★★★★	★★★★	- 24,24	29	72,17
SWJAPHI	SWISS LIFE JAPAN H	SWISS LIFE	GR	- 25,37	28	★★★★	★★★★	- 25,15	38	36,46
DS745591	L&G UT.JAPE.TST.	LEGAL & GENERAL	UK	- 25,70	29	★★★★	★★★	- 24,49	31	92,60
DS914835	BRITANNIA JAP.FD.	BRITANNIA FUND MG	UK	- 25,80	30	★★★★	★★★	- 24,05	26	62,24
SCHRJEI	SCHRODER RETL JAPAN EN	SCHRODER	UK	- 43,67	119	*	*	- 50,84	122	74,77
DS359784	SOGLUX EQTIES.JAP.OPP	SOCIETE GENERALE	LX	- 43,95	120	*	★★★★	- 41,19	114	1453,79
DS135697	NESTOR JAPAN	NESTOR INVESTMENT	LX	- 43,99	121	*	*	- 35,26	91	293,98
DS308006	MMWI ASIAX FONDS	M.M. WARBURG INVE	GR	- 44,85	122	●	★★★★	- 45,56	120	14,97
DS966062	BAILLIE GIFF JAPAN	BAILLIE GIFFORD	UT	- 45,25	123	●	★★★★	- 45,95	121	153,25
DS960681	INVESCO TOKYO TRUST	INVESCO	UT	- 45,27	124	●	★★	- 51,81	124	33,50
DS960244	FIDELITY JAPANESE VALU	FIDELITY	UT	- 48,22	125	●	!	- 61,96	127	59,75
FR040347	DRESDNER RCM INDICE JA	DRESDNER RCM GEST	FR	- 48,74	126	●	!	- 33,99	83	42,28
MORJPBI	MORGAN GRENFELL JAPAN	MORGAN GRENFELL	GR	- 51,89	127	●	★★★	- 57,48	126	1,70

◆ La méthode APT (Arbitrage Pricing Theory) permet d'analyser les fonds selon leur performance mais aussi le risque pris par le gestionnaire. Elaborée par Steve Roos en 1976, elle repose sur un postulat simple : pour mesurer le risque il faut s'intéresser aux prix. Aptimum, la société qui utilise la méthode

APT, recueille les prix de plus de 30 000 actifs sur chaque marché, chaque région du monde. Il mesure l'évolution de ces prix au cours du temps. Des calculs sophistiqués permettent, en fonction de ces prix, de décorriger la performance des fonds et d'en établir une performance retraitée.

OFFRE N°1

# Zebank

Votre épargne vous rapporte combien ?

5,10%

## Livret ZE

Appelez vite au **0800 240 240** ou connectez-vous sur **zebank.com**

(appel gratuit 24/7 de 9h00 à 20h00)

A comparer d'urgence avec votre banque.

COMPTE COURANT
BOURSE
ÉPARGNE
ASSURANCE
CRÉDIT

\* Taux nominal annuel brut au 15/12/2000 soit un taux nominal annuel net de 3,83 % après prélèvement libératoire et contributions sociales - susceptible de variations - dépôt minimum obligatoire de 100 F - épargne disponible à tout moment - Offre réservée aux personnes physiques majeures. Les conditions générales et tarifaires complètes sont sur le site [www.zebank.com](http://www.zebank.com) - Zebank® société anonyme à directeur et conseil de surveillance - 44, rue Louis Blanc 75010 Paris - RCS Paris 409247988 - code APE 651C.

# Les 5 valeurs de la semaine

### AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	17,31	+ 8,56
BMW AG	BE*	44,80	+ 4,31
BASF	DE*	35	+ 6,06
CONTINENTAL AG	DE*	16,75	+ 2,76
DAIMLERCHRYSLER	DE*	50,10	+ 1,62
FIAT	IT*	24,05	+ 2,04
FIAT PRIV.	IT*	15,66	+ 3,03
MICHELIN	FR*	36,89	+ 5,70
PEUGEOT	FR*	287	+ 4,71
PIRELLI SPA	IT*	3,74	+ 4,47
DR ING PORSCHE	DE*	3319	+ 2,12
RENAULT	FR*	57,30	+ 4,09
VALEO	FR*	51,30	+ 6,56
VOLKSWAGEN	DE*	52	+ 4

### BANQUES

ABBAY NATIONAL	GB	18,15	+ 6,34
ABN AMRO HOLDIN	NL*	20,73	+ 5,07
ALL & LEICS	GB	11,74	+ 2,68
ALLIED IRISH BA	GB	18,49	+ 9,05
ALPHA BANK	GR	29,14	- 0,82
B.P.SONDRIO	IT*	19,90	- 0,53
B.P.VERONA E. S.	IT*	11,60	+ 7,61
BA HOLDING AG	AT*	62	....
BANK OF IRELAND	GB	15,20	+ 8,16
BANK OF PIRAEUS	GR	12,64	- 1,56
BANKINTER R	ES*	37,80	+ 4,71
BARCLAYS PLC	GB	35,45	+ 15,77
BAYR.HYPO-UVVER	DE*	61,50	+ 6,96
BBVA R	ES*	15,45	+ 9,26
BCA AG.MANTOVAN	IT*	10,18	+ 6,04
BCA FIDEURAM	IT*	11,24	+ 8,29
BCA INTESA	IT*	4,34	+ 5,34
BCA LOMBARDA	IT*	11	+ 5,67
BCA P.BERG.-C.V	IT*	20,92	+ 2,55
BCA P.MILANO	IT*	5,34	+ 4,71
B.P.EMILIA ROMA	IT*	36,35	+ 1,54
B.P.NOVARA	IT*	7,02	+ 7,67
B.P.LODI	IT*	12,05	+ 2,99
BCA ROMAN	IT*	1,20	+ 10,09
BCO POPULAR ESP	ES*	37,35	+ 2,33
BCP R	PT*	5,16	+ 2,99
BIPOP CARIRE	IT*	5,34	+ 3,09
BK OF SCOTLAND	GB	11,30	+ 9,72
BNL	IT*	3,55	+ 5,97
BNP PARIBAS	FR*	95,30	+ 9,23
BSCH R	ES*	10,35	+ 7,14
CHRISTIANIA BK	NO	6,06	....
COMIT	IT*	6,21	+ 2,99
COMM.BANK OF GR	GR	50,24	- 0,12
COMMERZBANK	DE*	31,60	+ 11,27
CREDIT LYONNAIS	FR*	41,88	+ 7,11
DANSKE BANK	DK	17,96	+ 0,37
DEUTSCHE BANK N	DE*	86,50	+ 12,34
DEXIA	BE*	167,10	+ 2,26
DNB HOLDING -A-	NO	5,14	+ 4,39
DRESDNER BANK N	DE*	51,20	+ 21,62
ERF EUROBK ERGA	GR	17,52	- 4,78
ERSTE BANK	AT*	58,30	+ 3,19
ESPIRITO SANTO	PT*	16,80	+ 1,94
FERRENINGSSB A	SE	12,72	- 0,85
HALIFAX GROUP	GB	11,60	+ 6,69
HSBC HLDG	GB	13,63	+ 5,63
IKB	DE*	15,75	+ 0,64
KBC BANCASSURAN	BE*	44,27	+ 6,98
LLOYDS TSB	GB	11,18	+ 8,29
MONTI PASCHI SI	IT*	4,09	+ 12,05
NAT BANK GREECE	GR	38,78	+ 0,10
NATEXIS BP POP.	FR*	101	+ 4,12
NORDEA	SE	6,88	....
ROLO BANCA 1473	IT*	19,34	+ 4,88
ROYAL BK SCOTL	GB	25,82	+ 18,88
S-E-BANKEN -A-	SE	10,05	- 2,65
SAN PAOLO IMI	IT*	15,29	+ 5,96
STANDARD CHARTE	GB	13,76	+ 9,94
STE GENERAL-A-	FR	10,76	+ 15,04
SV HANDBK -A-	SE	16,22	- 2,62
SWEDISH MATCH	SE	4,86	+ 6,46
UBS N	CH	163,38	+ 7,89
UNICREDITO ITAL	IT*	4,90	+ 3,38
UNIDANMARK -A-	DK	85,76	....

### CONSTRUCTION

ACCIONA	ES*	38,55	+ 3,19
ACS	ES*	31	+ 7,23
AGGREGATE IND	GB	1,28	+ 5,33
AKROY SA	GR	8,72	+ 1,87
AMEX	GB	6,88	- 0,23
UPONOR -A-	FI*	15,50	- 1,02
AUREA R	ES*	19,80	+ 3,29
ACESA R	ES*	11,20	+ 6,57
BLUE CIRCLE IND	GB	7,53	....
BOUYGUES	FR*	38	+ 5,58
BPB	GB	3,89	+ 5,24
BRISA AUTO-ESTR	PT*	10,57	+ 2,13
BUZZI UNICEM	IT*	9,36	+ 3,77
NOVAR	GB	2,75	+ 12,58
CRH PLC	GB	27,97	+ 4,97
CIMPOR R	PT*	35	+ 17,81
COLAS	FR*	61,55	+ 0,08
GRUPO DRAGADOS	ES*	14,09	+ 11,83
FCC	ES*	23	+ 5,50
GRUPO FERROVIAL	ES*	17,30	+ 2,98
HANSON PLC	GB	6,57	+ 4,63
HEIDELBERGER ZE	DE*	61	+ 7,77
HELL.TECHNODOR	GR	6,96	+ 2,96
HERACLES GENL R	GR	13,76	- 4,04
HOCHTIEF ESSEN	DE*	26,79	+ 17,50
HOLDERBANK FINA	CH	1145,96	+ 5,42
IMERYS	FR*	111,60	+ 1,45
ITALCEMENTI	IT*	9,27	+ 6,55
LAFARGE	FR*	100	+ 7,18
MICHANIKI REG.	GR	3,66	+ 2,81
PHILKINGTON PLC	GB	1,71	+ 7,07
RMC GROUP PLC	GB	10,58	+ 3,91
SAINT COBAIN	FR*	163,50	+ 7,57
SKANSKA -B-	SE	40,52	+ 5,10
TAYLOR WOODROW	GB	3,21	+ 10,56
TECHNIP	FR*	158,80	+ 7,81
TITAN CEMENT RE	GR	37,50	- 1,83
VINCI	FR*	70	+ 4,48
WIENERB BAUSTOF	AT*	22,90	+ 8,53

### PRODUITS DE BASE

ACERIALIA	ES*	13,11	+ 9,25
ACERINOX R	ES*	34,90	+ 9,85
ALUMINIUM GREEK	GR	41,42	+ 0,68
ANGLO AMERICAN	GB	64,76	....
ASSIDOMAN AB	SE	22,82	+ 5,56
BEKERT	BE*	42,54	+ 3
BILLTON	GB	5,15	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	41,92	+ 9,74
BUNZL PLC	GB	6,77	+ 4,12
CORUS GROUP	GB	1,02	+ 18,87
ELVAL	GR	4,26	+ 2,40
HOLMEN -B-	SE	19,66	- 4,76
ISPAT INTERNATI	NL*	3,18	+ 2,58
JOHNSON MATTHEY	GB	15,42	- 0,52
MAYR-MELNHOF KA	AT*	50,79	+ 1,60
METSAS-SERLA -B	FI*	7,61	+ 0,13
OUTOKUMPU	FI*	8,49	+ 11,71
PECHINEY-A	FR*	48,94	+ 7,09
RAUTARUKKI K	FI*	3,85	- 5,87
RIO TINTO	GB	19,78	+ 5,60
SIDENOR	GR	3,84	+ 2,13
SILVER & BARYTE	GR	29,50	+ 7,19
SMURFIT JEFFERS	GB	1,82	- 4,24
STORA ENSO -A-	FI*	10,60	+ 3,41
STORA ENSO -R-	FI*	10,74	+ 4,48
SVENSKA CELLULO	SE	23,15	+ 5,87
THYSSENKRUPP	DE*	16,20	+ 7,28
UNION MINIERE	BE*	43,69	+ 2,20
UPM-KYMMENE COR	FI*	32	+ 12,68
USINOR	FR*	13,90	+ 13,75
VIOHALCO	GR	10,56	+ 8,20
VOEST-ALPINE ST	AT*	30,55	+ 2,86
WORMS N	FR*	21,62	+ 16,86

### CHIMIE

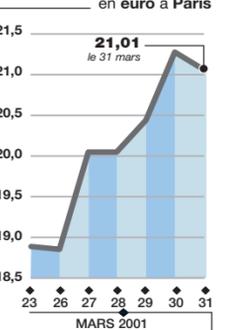
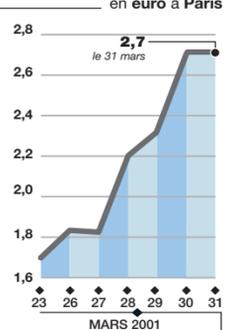
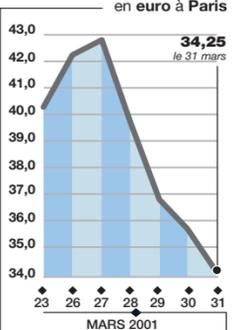
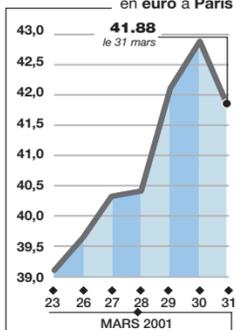
AIR LIQUIDE	FR*	159,40	+ 3,04
AKZO NOBEL NV	NL*	46,96	+ 3,71
BASF AG	DE*	44,80	+ 4,31
BAYER AG	DE*	47,90	+ 3,01
BOC GROUP PLC	GB	15,47	+ 5,39
CELANESE N	DE*	20,65	+ 3,51
CIBA SPEC CHIMI	CH	68,92	+ 2,18
CLARIANT N	CH	309,74	- 1,46
DEGUSSA-HUELS	DE*	37,60	....
DSM	NL*	39,60	- 1,52
ICI-CHEM HOLD A	CH	4616,59	- 0,98
EM	GB	6,93	- 1,38
KEMIRA	FI*	6,35	+ 9,11
KON. VOPAK NV	NL*	25,30	+ 10
LAPORTE	GB	11,21	....
LONZA GRP N	CH	648,29	+ 3,13
NORSK HYDRO	NO	46,42	+ 3,31
RHODIA	FR*	14,03	+ 8,09
SOLVAY	BE*	58,15	+ 10,45
SYNGENTA N	CH	58,28	+ 9,20
TESSENDERLO CHE	BE*	30,93	+ 11,26

### CONGLOMERATS

D'IETREN SA	FR*	212	+ 14,66
AZEO	BE*	77,80	+ 9,58
GBL	BE*	304,90	+ 15,45
GEVAERT	BE*	35,70	+ 2
INCHCAPE	GB	6,35	- 3,91
KVAERNER -A-	NO	7,94	+ 5,79
MYTILINEOS	GR	7,96	- 6,13
UNAXIS HLDG N	CH	183,35	- 4,11
ORKLA	NO	19,92	+ 8,81
SONAE SGPS	PT*	1,12	- 3,45

### TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	0,53	- 5,71
BRITISH TELECOM	GB	8,24	+ 0,59
CABLE & WIRELES	GB	7,67	+ 6,98
COLT TELECOM NE	GB	11,87	- 11,45
DEUTSCHE TELE	DE*	26,70	+ 7,19
E.BISCOM	IT*	91	- 4,61
EIRCOM	IR*	2,40	+ 3,90
ELISA COMMUNICA	IE	15,40	- 1,91
ENERGIS	GB	4,51	- 5,10
EQUANT NV	DE*	28,25	+ 17,71
EQUOPOLITAN HLD	SE	8,25	+ 8,63
FRANCE TELECOM	FR*	66,35	+ 11,14
HELLENIC TELE (	GR	15,18	+ 2,02
HELSTELEPH E	FI*	102,60	....
KINGSTON COM	GB	2,02	....
KONINKLIJKE KPN	NL*	11,06	+ 0,09
KPNQWEST NV -C-	NL*	11,72	- 15,56
LIBERTEL NV	NL*	9,30	- 2,11
MANNESMANN N	DE*	118	+ 24,21
MOBILCOM	DE*	15,99	- 11,02



### SPÉCULATIONS AUTOUR DU LYONNAIS

Le probable rapprochement entre l'assureur Allianz et Dresdner Bank ont relancé la spéculation autour du Crédit lyonnais. La nouvelle entité, qui regroupera Allianz et Dresdner - le premier détient 6,2 % du Crédit lyonnais, le second environ 3,6 % -, apparaît comme une rivale potentielle au Crédit agricole, qui en contrôle 10 %, et accroît les chances d'une bataille boursière. Le titre Crédit lyonnais a gagné 7,17 %.

### ALCATEL MANQUE DE VISIBILITÉ

Alcatel maintient sa prévention de croissance des ventes supérieure à 20 % pour le premier trimestre 2001, mais se garde désormais de toute prévision de chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'année, compte tenu du manque de visibilité. Plusieurs maisons (JP Morgan, Merrill Lynch, Schroder Salomon Smith Barney, Deutsche Bank) ont abaissé leurs recommandations sur le titre, qui a perdu 15,22 % en cinq séances.

### INTEGRA CHERCHE UN REPRENEUR

L'action de l'opérateur de sites Internet a progressé de 58,82 % sur la semaine. Integra a annoncé, mercredi 28 mars, avoir engagé la banque d'affaires Robertson Stephens International « en vue de l'assister et d'examiner toute opportunité de financement et/ou stratégique, notamment par rapprochement avec un partenaire industriel ». Le titre avait perdu la moitié de sa valeur après l'annonce de pertes lors de l'exercice 2000.

### GENSET ENGAGE UN NOUVEAU CHERCHEUR

Le titre de la société de biotechnologies s'est envolé de 20,48 % en cinq séances. Denis Ravel a été nommé directeur du développement pharmaceutique de Genset, en remplacement de Bernard Bihain, « père » de la famoxin, une molécule expérimentale contre l'obésité, a annoncé jeudi 29 mars la société française de biotechnologies. Le départ de M. Bihain avait provoqué une chute du titre.

### EADS SEUL EN PISTE POUR LE SUPER JUMBO

Le titre du groupe d'aéronautique et de défense a bondi de 10,99 % en cinq séances, dopé par la décision de Boeing d'abandonner le développement d'un nouveau jumbo susceptible de concurrencer l'A 380 d'Airbus, dont EADS détient 80 %. Le titre enregistre une hausse de 33 % par rapport à son plus bas historique, touché en septembre, mais il accuse encore un retard de 16 % par rapport à son record atteint en novembre.

### NOUVEAUX

PANAFON HELLENI	GR	6,12	- 1,61
PT TELECOM SGPS	PT*	9,70	- 1,02
SONERA	FI*	8,20	- 12,30
SWISSCOM N	CH	255,39	+ 6,12
T.L.M.	IT*	7,64	+ 7,91
TELE 1 EUROPE	SE	2,95	+ 4,25
TELE DANMARK -B	DK	39,73	+ 5,14
TELEZ -B	SE	34,95	+ 6,49
TELECEL	PT*	11,55	- 0,52
TELECOM ITALIA	IT*	11,40	+ 4,59
TELECOM ITALIA	IT*	6,12	+ 6,99
TELIA	SE	6,28	....
TISCALI	IT*	15,34	+ 1,72
VERSATEL TELECO	NL*	5,70	- 9,38
VODAFONE GROUP	GB	3,12	- 0,52

### ENERGIE

BC GROUP	GB	4,44	+ 3,77
BP AMOCO	GB	9,40	+ 7,18
CEPSA	ES*	11,50	+ 4,55
COLEXIP	FR*	152,80	+ 5,38
DOROTSCHE PETRO	NL*	57,65	....
ENI	IT*	7,40	+ 9,47
ENTERPRISE OIL	GB	9,14	+ 2,91
HELLENIC PETROL	GR	9,16	....
LASMO	GB	2,91	- 9,09
LATTICE GROUP	GB	2,21	+ 3,79
OMV AG	AT*	89	+ 4,19
PETROLEUM GEO-S	NO	9,74	- 1,88
REPSOL YPF	ES*	20,07	+ 3,45
ROYAL DUTCH CO	NL*	62,99	+ 2,99
SAPIM	IT*	6,81	+ 5,75
SHELL TRANSP	GB	8,79	+ 0,74
TOTAL FINA ELF	FR*	153,50	+ 4,42
IHC CALAND	NL*	57	+ 5,46

### SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	BE	18,12	+ 5,45
ALMANY	GB	40	+ 4,71
ALPHA FINANCE	GR	39,60	+ 0,05
AMVESCAP	GB	16,55	+ 8,01
BHW HOLDING AG	DE*	29,60	- 0,34
BPI R	PT*	3,31	+ 1,53
BRITISH LAND CO	GB	8,06	+ 5,05
CANARY WHARF GR	GB	8,27	+ 6,67
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,22	....
CATTLES ORD	GB	4,62	+ 4,76
CLOSE BROS GRP	GB	12,68	+ 3,97
COBEPA	BE*	66	+ 3,94
CONSORS DISC-BR	DE*	24,39	+ 5,22

### PHARMACIE

ACTELION N	CH	350,34	+ 9,18
ALTANA AG	DE*	135	+ 3,85
ASTRAZENECA	GB	54,26	+ 6,67
AVENTIS	FR*	87,90	+ 5,78
BB BIOTECH	CH	745,86	+ 17,42
CELLTECH GROUP	GB	19,54	+ 12,04
ELAN CORP	IE	36,58	+ 10,02
ESSILOR INTL	FR*	325	+ 1,56
FRENIUS MED C	DE*	76,55	+ 0,07
GAMBO -A-	SE	7,15	+ 2,34
GLAXOSMITHKLINE	GB	29,73	+ 5,80
H. LUNDBECK	DK	27,29	- 76,46

### ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB
---------------	----

# Les Bourses résistent à la chute du Nasdaq

La semaine aurait pu se terminer sur une note très négative pour les places européennes, touchées par une série de mauvaises surprises, mercredi et jeudi. L'équipementier de télécommunications canadien Nortel a d'abord annoncé un nouvel avertissement sur ses résultats, et la suppression de 5 000 emplois supplémentaires, portant à 15 000 le nombre total de ses licenciements prévus au premier semestre. L'action Nortel a immédiatement dégringolé de plus de 16 % au cours de la séance de mercredi, entraînant dans sa chute les grandes valeurs technologiques mondiales. L'indice Nasdaq, référence des valeurs technologiques, a plongé de 5,99 % au cours de la séance de mercredi. Et le lendemain, la Banque centrale européenne douchait les espoirs des opérateurs, en décidant de ne pas procéder à la baisse de ses taux d'intérêt tant attendue.

Ces mauvaises nouvelles au-

raient pu conforter les investisseurs dans leur pessimisme. Pourtant, les Bourses européennes se sont montrées très résistantes. L'indice CAC 40, référence de la place de Paris, a repris 4,63 % en cinq jours pour terminer à 5 180,45 points. Seulement quatre actions du CAC 40 ont perdu du terrain : Alcatel (-15,22 %), Cap Gemini Ernst & Young (-8,45 %), ST Microelectronics (-1,69 %) et Thomson Multimédia (-0,69 %). L'action Alcatel a été touchée par les déconvenues de son concurrent Nortel, qui ont rendu les investisseurs nerveux sur le secteur des équipementiers de télécoms.

Mais la semaine a aussi été marquée par le rebond de France télécom (+11,14 %), les investisseurs redevenant plus positifs sur les perspectives de l'opérateur historique, après l'avoir lourdement sanctionné. Parmi les valeurs vedettes, l'action EADS se distingue particulièrement, enregistrant une progres-

sion de 10,99 %, à la suite de l'abandon par son concurrent Boeing de son projet de « gros porteur ». Airbus, contrôlé par EADS, reste donc seul en lice sur ce créneau, ce qui devrait aider à viabiliser son projet de gros porteur A 380. Les titres « cycliques », sensibles à la conjoncture, se sont aussi remis de leur passage à vide, compte tenu d'un meilleur sentiment sur la croissance française et européenne, après le maintien de la prévision de croissance de l'Insee à 3 % pour la France, contre 3,2 % en 2000. Les titres liés aux matériaux de construction ont nettement progressé, à l'image de Lafarge (+7,18 %) ou Saint-Gobain (+7,57 %). L'action Schneider, progressant de 7,67 %, a bien résisté à l'ouverture d'une enquête approfondie de la Commission européenne sur sa fusion avec Legrand, annoncée par l'agence Reuters vendredi et confirmée après la fermeture du marché.

Mais l'ensemble du secteur finan-

cier français a bénéficié de l'effervescence provoquée par le projet d'alliance entre l'assureur Allianz et la Dresdner Bank. L'action Dresdner Bank a ainsi gagné 21,75 % cette semaine, le titre du groupe belgo-luxembourgeois Fortis s'est apprécié de 12,69 %, celui de la Deutsche Bank de 11,34 %... Dans leur sillage, l'action Société générale a bondi de 15,04 % sur la semaine. Le titre Axa s'est adjugé 10,44 %. L'action BNP Paribas a progressé de 9,23 % et le titre Crédit lyonnais a aussi gagné 7,11 %. Les boursiers envisagent de nouveaux rapprochements dans le secteur, avivant la spéculation sur ces valeurs.

## RECU DE PLUS DE 25 %

Tiré par la bonne performance de la Royal Bank of Scotland (+18,88 %), l'indice Footsie, baromètre de la Bourse de Londres, a gagné 4,28 %, à 5 633,70 points. Le Dax, indice vedette de Francfort, a bondi de 5,15 %, à 5 829,95 points.

Et l'indice Euro Stoxx 50, composé des plus grandes sociétés de la zone euro, a progressé de 4,56 %, à 4 185,00 points.

Aux Etats-Unis, la semaine a été beaucoup plus mitigée. L'indice Nasdaq a de nouveau souffert des mauvaises perspectives de nombre de valeurs phares de la technologie, comme le fabricant d'ordinateurs de poche Palm, l'équipementier de télécoms ADC ou encore le spécialiste des semi-conducteurs Micron technologies. L'indice Nasdaq a perdu 4,58 % d'un vendredi à l'autre à 1 840,26 points et affiche depuis le début de l'année un recul supérieur à 25 %. De son côté, l'indice Dow Jones s'est quelque peu repris, à l'image des places européennes, gagnant 3,93 % à 9 878,78 points, malgré l'accroissement des déséquilibres de l'économie américaine. En effet, le taux d'épargne des ménages - toujours négatif de 1,3 % - est tombé en février à son plus bas niveau

depuis 1959. Pour 100 dollars de revenus, un ménage américain continue donc à dépenser, en moyenne, 101,3 dollars, accroissant ainsi son endettement.

A Tokyo, l'indice Nikkei a clôturé la semaine en repli de 1,63 %, à 12 999,70 points. L'indice Nikkei affiche une perte de 36,1 % par rapport à l'année précédente, la fin du mois de mars marquant celle de l'exercice fiscal japonais. Le Nikkei devrait poursuivre sa reprise récente, et fluctuer entre 12 500 et 14 000 points au cours de la semaine à venir, estime néanmoins Masaaki Higashida, de Nomura Securities, cité par l'agence Reuters. Les investisseurs attendent avec nervosité la publication par la Banque centrale (BoJ) de son indice trimestriel sur le moral des entrepreneurs ainsi que des mesures gouvernementales de soutien au marché.

Adrien de Tricornot

# L'euro et le yen toujours plus bas

Un bras de fer s'est engagé entre les marchés financiers et la Banque centrale européenne (BCE). Les premiers avaient nourri l'espoir, sans trop y croire, que les autorités monétaires assoupliraient dès cette semaine leur politique monétaire. A l'issue de son conseil de politique monétaire, la BCE a décidé de ne pas modifier ses taux d'intérêt, jeudi 29 mars. Le loyer de l'argent reste au niveau de 4,75 % depuis le 5 octobre 2000. L'euro a immédiatement réagi. Il a baissé jusqu'à 0,8767 dollar vendredi en fin de journée, son plus bas niveau de l'année.

La réunion de la BCE n'ayant pas été suivie d'une conférence de presse, les gardiens monétaires ont expliqué leur analyse le lendemain, au cours du sommet franco-allemand qui se tenait à Rouen. Pour le président de la Bundesbank, la politique monétaire de la BCE « n'est pas restrictive et les taux d'intérêt réels restent bas ». Le gouverneur de la Banque de France a, de son côté, lu la déclaration du président de la BCE, Wim Duisenberg, qui, dans l'ensemble, laisse la porte ouverte à une prochaine baisse des taux. « La BCE confirme sa position de "wait and see" s'agissant de l'orientation de sa politique monétaire, dans un contexte d'incertitudes accrues quant à l'évolution de l'économie mondiale et de son incidence sur la zone euro », a-t-il indiqué.

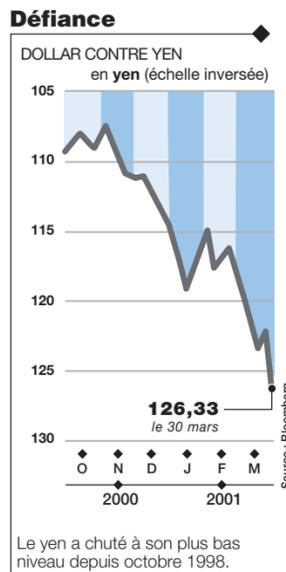
M. Trichet a souligné que le ralentissement de la croissance « contribuera à réduire les tensions internes sur les prix » et que la BCE « évalue avec soin si, et dans quelle mesure, les risques à la hausse pour la stabilité des prix vont continuer de s'atténuer ». « Les informations en provenance du premier pilier de la politique monétaire montrent que la croissance monétaire s'inscrit dans une tendance baissière depuis le printemps 2000, indiquant une atténuation des risques pour la stabilité de prix qui ressortent de l'évolution monétaire », a précisé le gouverneur de la Banque de France.

L'agrégat de la masse monétaire M3, qui mesure la quantité de monnaie en circulation, a été publié mercredi. Il est en hausse de 4,7 %

Le dollar a profité de la déception des marchés à la suite du statu quo décidé par la Banque centrale européenne, qui a maintenu inchangés ses taux d'intérêt. L'euro a terminé la semaine à son plus bas niveau de l'année

en février pour le deuxième mois consécutif, mais il se situe encore au-dessus des 4,5 %, le seuil visé par la BCE.

« En ce qui concerne le second pilier, un léger ralentissement de la croissance du PIB en termes réels cette année contribuera à réduire les tensions internes sur les prix », a poursuivi M. Trichet. Il a par ailleurs affirmé que « les marchés reconnaîtront que les fondamentaux justifient notre position ». Enfin, pour mettre un terme aux rumeurs suscitées par les propos de l'ancien directeur du Trésor français, Jean Lemierre, M. Trichet a souligné, vendredi, que le président de la Banque centrale euro-



péenne (BCE) avait « l'estime et la confiance de nous tous » au sein du conseil des gouverneurs de la BCE. Cité mardi par le quotidien italien *La Repubblica*, le président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Jean Lemierre avait récemment indiqué que Wim Duisenberg céderait son poste en 2002 à la moitié de son mandat, comme convenu lors de sa nomination.

Les ministres des finances français et allemand se sont montrés

de leur côté relativement optimistes sur les perspectives économiques de l'Europe malgré l'atterrissage brutal de l'économie américaine. « L'Europe ralentit d'une façon heureusement beaucoup plus faible qu'aux Etats-Unis », a déclaré Laurent Fabius, à l'issue d'une rencontre avec son homologue allemand Hans Eichel et avec les gouverneurs des banques centrales des deux pays. Alors que la France a déjà révisé en légère baisse de 3,3 % à 2,9 % sa prévision de croissance pour 2001, le ministre allemand Hans Eichel a maintenu sa prévision de 2,75 % malgré le pessimisme des instituts de conjoncture, dont les calculs sont plutôt proches de 2 %. M. Eichel a expliqué le différentiel de croissance avec la France par la réunification allemande et la nécessité de mettre à niveau l'ex-RDA. « Je suis ni trop optimiste ni trop pessimiste. Il n'est pas bon de réviser toutes les semaines les chiffres après la virgule », a-t-il déclaré, en n'excluant toutefois pas une révision dans le mois à venir.

## RENDEZ-VOUS LE 11 AVRIL

Pour les marchés financiers, le rendez-vous est pris le 11 avril, date de la prochaine réunion du conseil de politique monétaire de la Banque centrale, qui sera suivie d'une conférence de presse. La plupart des économistes y attendent un assouplissement monétaire d'au moins un quart de point.

En hausse contre l'euro, le dollar s'est également renforcé cette semaine face au yen. Il a dépassé le seuil des 125 yens vendredi, pour la première fois depuis octobre 1998 et a terminé la semaine à 126,33 yens. Il s'est vivement apprécié à la suite des propos du ministre japonais de l'économie, Tarō Aso. Ce dernier a déclaré que le premier ministre, Yoshiro Mori, et le président George Bush s'étaient entretenus d'un éventuel maintien de la faiblesse du yen lors de leur rencontre du 19 mars. Cela « a fait l'objet de discussions à différents niveaux au sein du gouvernement des Etats-Unis, mais je pense que [le secrétaire au Trésor Paul] O'Neill y était opposé », a-t-il dit au cours d'une conférence de presse. « Le sujet ne figurait pas à l'ordre du jour des entretiens nippo-américains, pas même au niveau des sherpas », a-t-il ajouté. Le gouvernement américain a envisagé de laisser le yen s'affaiblir pour relancer les exportations japonaises, mais a finalement écarté cette hypothèse, a-t-il indiqué.

Les importateurs se sont précipités pour vendre du yen, d'autant qu'il s'agissait de leur dernière séance avant la clôture des comptes le 31 mars. Le niveau du yen de vendredi doit servir de base pour le calcul de leurs bilans et ils anticipent une poursuite de l'affaiblissement de la devise japonaise dans les mois à venir. Certains économistes considèrent désormais que le dollar va évoluer dans les prochaines semaines entre 125 yens et 130 yens.

Cécile Prudhomme

## MARCHÉS DES CAPITAUX

# Vers une semaine chargée

L'OFFRE promet d'être abondante durant la première semaine d'avril. De gros emprunts sont sur le point d'être lancés pour des émetteurs très différents. Quelques-uns, dont le crédit est excellent, auraient pu se présenter ces jours-ci. Ils ont préféré attendre le début du nouveau trimestre, prendre le temps de consulter davantage les investisseurs ou simplement les prévenir de leurs intentions et s'éloigner un peu des remous qui ont accompagné la réunion de politique monétaire européenne de jeudi dernier. Quoi qu'il en soit, leurs transactions vont s'ajouter à celles, nombreuses, prévues de longue date.

Parmi les emprunts à revenu fixe qui devraient être contractés en euros par des débiteurs de choix, deux projets allemands et un espagnol sortent du lot. Le premier, 1 milliard sur cinq ans, sera émis, ensemble, par cinq Länder, la part de chacun étant de 200 millions. Deux banques piloteront l'affaire : HypoVereinsbank et West LB. Un autre Land entend se lancer dans leur sillage : celui de Berlin, qui à lui tout seul souhaite lever 1 milliard pour dix ans. Son opération sera dirigée par deux banques également : Dresdner et HSBC-CCF. Les conditions définitives de ces transactions ne sont pas encore arrêtées, mais à la veille du week-end, on tablait sur des rendements initiaux se situant à des niveaux équivalant respectivement à 4 et 3 centièmes de point de pourcentage de moins que des niveaux de référence bancaire (les taux moyens des swaps au comptant).

## L'ATTRAIT DU TRÈS LONG TERME

En comparaison, l'emprunt espagnol paraîtra bien généreux. Pour une durée de dix ans, les investisseurs pourront compter sur un rendement dépassant de près d'un dixième de point de pourcentage le niveau de référence bancaire. L'opération est certes de très bonne qualité, mais le débiteur n'a tout de même pas le gabarit des régions allemandes. Il s'agit d'une société chargée de lever des fonds, un peu plus de 2 milliards en l'occurrence, pour quinze Caisses d'épargne, lesquelles émettent des titres privilégiés, assez semblables à des lettres de gage comme celles connues en France sous le nom d'obligations foncières. Six intermédiaires financiers s'en occupent : Barclays, CDC Ixis, le Crédit agricole, la Commerzbank, DG Bank et Dresdner.

Pour ce qui est des transactions de tout premier plan émises à la fin du mois de mars, celle du Réseau ferré de France a retenu l'attention. Son montant pourtant ne la

distingue guère : 500 millions d'euros. C'est beaucoup certes, mais à l'échelle du marché international des capitaux où les milliards s'accumulent sans cesse, il n'y a là rien de particulier. C'est sa durée qui la rendait remarquable : près de vingt ans.

Les très longues émissions en euros, celles de plus de dix ans, sont encore bien rares. Celle du Réseau ferré est une des seules de l'année sinon la première en dehors de quelques fonds d'Etat à atteindre une échéance aussi éloignée. Il semble toutefois que de telles affaires pourraient bientôt devenir plus fréquentes. La baisse des rendements donne de l'attrait aux placements longs. C'est une façon pour les investisseurs d'obtenir un intérêt convenable.

Mais il y a une raison, plus profonde, qui tient à la multiplication des caisses de retraite et à la préparation des fonds de pension. Dans les pays où de tels fonds existent déjà, la demande pour du très long terme est importante. En Grande-Bretagne, les trente ans sont facilement atteints et même dépassés. Jusqu'à présent, les investisseurs d'outre-Manche se contentaient d'acheter des titres en livres sterling. Soucieux de diversifier la composition de leurs portefeuilles, ils voudraient également investir à très long terme en euros. En Espagne, les entreprises sont en train de transférer les avoirs accumulés pour les retraites de leur personnel à des compagnies d'assurances qui, elles-mêmes, les placent à long terme. Aux Pays-Bas, les fonds de placement sont très actifs. En Europe du Nord, la demande est forte. En Italie, elle se développe bien. En France, elle est traditionnellement élevée, en Allemagne, elle commence à poindre.

Tout cela est de nature à favoriser les meilleurs emprunteurs. Ceux qui placent des capitaux à très long terme se refusent généralement à prendre un risque de crédit. Il est ainsi exceptionnel de voir une entreprise industrielle se procurer des ressources pour plus de dix ans. C'est pourtant ce que pourrait faire une société d'électricité, RWE, qui pourrait scinder son emprunt. Il est question d'une tranche de sept ans et d'une autre de douze ou quinze ans. La seconde tranche aura valeur de test. Sa réussite pourrait inciter plusieurs autres groupes industriels à suivre son exemple. Par ailleurs, on ne cesse de vanter les mérites de l'emprunt d'Aventis (on parle de 1,2 milliard d'euros pour cinq ans), qui devrait sortir sous peu et dont on dit qu'il a déjà attiré plus de cinq cents investisseurs.

Christophe Vetter

## Cours de change croisés

	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,79735		0,87965	0,13411	1,41855	0,57639
YEN	125,41500		110,35000	16,82500	177,93000	72,28500
EURO	1,13682	0,90621		0,15245	1,61255	0,65520
FRANC	7,45660	5,94450	6,55957		10,57760	4,29790
LIVRE	0,70495	0,56200	0,62015	0,09450		0,40635
FRANC SUISSE	1,73495	1,38350	1,52675	0,23260	2,46110	

## Or

En euros	Cours 30/03	Var % 29/03
OR FIN KILLO BARRE	9450	
OR FIN LINGOT	9490	+ 0,53
ONCE D'OR (LO) \$	266,40	
PIÈCE FRANCE 20 F.	54,20	+ 0,37
PIÈCE SUISSE 20 F.	54,20	+ 0,37
PIÈCE UNION LAT. 20	53	- 1,85

## Taux d'intérêt (%)

Taux 30/03	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,77	4,47	4,84	5,42
ALLEMAGNE	4,80	4,54	4,68	5,33
GDE-BRETAG.	6,63	5,40	4,85	4,62
ITALIE	4,80	4,51	5,12	5,80
JAPON	0,30	0,05	1,28	1,97
ÉTATS-UNIS	5,38	4,23	4,90	5,44
SUISSE	3	3,23	3,27	3,99
PAYS-BAS	4,73	4,51	4,86	5,38

## Hors zone Euro

Euro contre	30/03
COURONNE DANOISE	7,4627
COUR. NORVÉGIENNE	8,0570
COUR. SUÉDOISE	9,1570
COURONNE TCHÈQUE	34,5520
DOLLAR AUSTRALIEN	1,8158
DOLLAR CANADIEN	1,3904
DOLLAR HONGKONG	6,8892
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1962
FORINT HONGROIS	266,7200
LEU ROUMAIN	24330
ZLOTY POLONAIS	3,6062

## Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME GREC. (100)	1,92503

Retrouvez ces cotations sur le site Web : [www.lemonde.fr/bourse](http://www.lemonde.fr/bourse)

## RÉPONSES À TOUS

## COPROPRIÉTÉ ET SUCCESSION

Un des copropriétaires, de nationalité italienne, est mort brutalement avant Noël. Nous ne lui connaissons pas de famille et le règlement de la succession peut s'avérer très long. Or, pour réaliser des travaux, nous avons besoin de pénétrer dans son appartement et de connaître le notaire chargé de la succession, notamment pour le paiement des charges. La chambre des notaires locale se déclare impuissante. Que faire ?

Yves Le Guer, Pau (64)

Vous pouvez vous adresser à un généalogiste. Celui-ci lèvera l'acte de décès en mairie puis interrogera le fichier national des dispositions des dernières volontés, situé à Venelles, dans les Bouches-du-Rhône, pour vérifier s'il existe un testament dressé par un notaire. Testament ou non, il recherchera les héritiers, à l'étranger s'il le faut. Les honoraires du généalogiste seront prélevés sur l'actif successoral après accord des héritiers lors de la révélation de succession. Autre solution, si aucun héritier ne s'est présenté dans un délai de trois mois et quarante jours à compter du décès, la succession est considérée comme vacante, le syndic de copropriété peut formuler une requête auprès du tribunal de grande instance du lieu du dernier domicile du défunt pour faire désigner soit un administrateur provisoire, soit le service des domaines (les domaines peuvent

aussi se charger de saisir le tribunal). Ces derniers se rendront sur place et pourront faire ouvrir l'appartement, feront vendre le mobilier si celui-ci a de la valeur puis l'appartement, ce qui permet de payer les charges de copropriété. Le généalogiste peut aussi se charger de ces démarches.

## ADRESSES

Où puis-je trouver une liste d'entreprises qualifiées pour l'enlèvement et le traitement de l'amiante ?

Claire Deschamps, Paris-20<sup>e</sup>

Deux organismes fournissent la liste d'entreprises ayant obtenu un certificat de qualification pour la réalisation de travaux de retrait ou de confinement de matériaux friables contenant de l'amiante : AFAQ-Ascert International, B.P. 83, 116, avenue Aristide-Briand, 92 225 Bagneux Cedex (tél. : 01-46-15-70-60) ; Qualibat, 55, avenue Kléber, 75016 Paris (tél. : 01-47-04-26-01).

Vous pouvez aussi vous reporter sur Minitel au 3615 INFOAMIANTE (1,01 franc la minute).

## MÉDIATEUR

Pourriez-vous me préciser s'il y a ou non une différence entre les services proposés par le médiateur de la FFSA, Francis Frizon et le service général Médiation Assurance ?

Henri Roucou, Nantes (44)

Médiation Assurance est la boîte postale des structures de médiation des compagnies dépendant de la FFSA, Fédération française des sociétés d'assurances (les assurés des mutuelles doivent s'adresser au médiateur du Gema, groupement des entreprises mutuelles d'assurances, 9, rue de Saint-Petersbourg, Paris-8<sup>e</sup>). Une fois réceptionné à Médiation Assurances, le courrier est ensuite trié, puis renvoyé, selon les cas, soit vers le médiateur de la FFSA, Francis Frizon, soit vers les services de médiation « maison » qu'ont mis

en place certaines sociétés comme Axa, Groupama, le Gan, la CNP ou les Mutuelles du Mans.

## PLAQUE PROFESSIONNELLE

Je suis copropriétaire dans un immeuble à usage d'habitation et j'exerce la profession de kinésithérapeute. J'aimerais mettre une plaque à l'entrée de l'immeuble, mais certains copropriétaires s'y opposent. Y a-t-il une réglementation ?

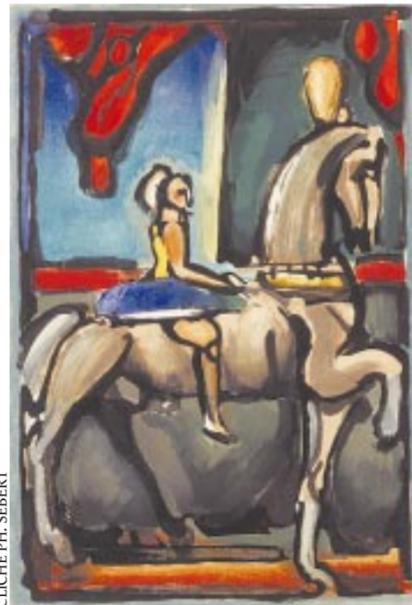
Franck Bertaud, Toulouse (31)

En général, le règlement de copropriété n'exclut pas d'exercer une activité professionnelle libérale ou similaire comme celle de médecin ou d'avocat au sein d'un immeuble à usage d'habitation, puisqu'il ne s'agit pas d'une activité commerciale. Vous avez donc le droit d'informer le public de votre existence et de faire apposer une enseigne concernant votre activité, si le règlement autorise les professions libérales. Par contre, celui-ci peut en limiter la position et ne l'autoriser qu'à certains endroits (par exemple uniquement sur la porte de l'appartement ou simplement dans le hall d'entrée).

Devant l'afflux de courrier, nous ne pouvons répondre à toutes les questions. Nous vous prions de nous en excuser. Vous pouvez adresser vos courriers à Stéphanie Hockliffe, « Le Monde Argent », 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Fax : 01-42-17-21-67. E-mail : hockliffe@lemonde.fr.

## MARCHÉ DE L'ART

## Les gravures de Rouault aux couleurs du temps



« L'Ecuyère », extrait de l'ouvrage « Le Cirque de l'Etoile filante » illustré par Georges Rouault, vendu par PIA SA à Paris, le 7 décembre 2000 (lot n° 182).

LOWNS tristes, courtisanes déchues, juges aux fronts butés, squelettes grinçants... D'inspiration

essentiellement religieuse, les tableaux de Georges Rouault (1871-1958) mettent en scène un terrible cortège de pitres, de pierrots, d'écuyères et d'acrobates, dont les silhouettes, cernées de larges traits noirs et rehaussées de couleurs vives, semblent descendre tout droit de vitraux de cathédrales. Les mêmes accents résolument expressionnistes rythment ses multiples gravures, toujours exécutées de main de maître, en noir et blanc ou en couleurs. « Grand technicien de l'estampe, Rouault en a parfaitement utilisé les diverses ressources, abordant avec un égal bonheur l'eau-forte, l'aquatinte, la gravure sur bois ou la lithographie », souligne Zoé Van der Schueren, expert chez Christie's. Conçues pour illustrer des ouvrages aux titres éloquentes – *Le Cirque de l'Etoile filante*, édité en 1936, *Passion*, sorti en 1939, pour accompagner un texte d'André Suarès, *Miserere*, publié en 1947, *Les Fleurs du mal*, paru en 1966 —, toutes ces gravures, qui sont régulièrement présentes dans les ventes aux enchères et dont les prix restent stables, sans doute en raison de l'importance des tirages effectués, se négocient actuellement dans une très large gamme de prix. Une planche isolée peut se vendre aux alentours de 10 000 francs, voire moins, lorsque le sujet, jugé à face de brute ou squelette grimaçant, apparaît par trop rébarbatif. Mais un personnage particulièrement recherché, comme la Petite Ecuyère du *Cirque de l'Etoile filante*, peut atteindre 35 000 à 40 000 francs.

Acquérir un livre complet nécessite évidemment une mise de fonds plus importante. Ainsi, un exemplaire du *Cirque de l'Etoile filante*, adjugé à Paris en décembre 2000, lors de la dernière vente d'estampes de la collection Henri Petiet, a trouvé preneur pour 537 000 francs, frais inclus. Cet ouvrage resté en feuilles faisait partie des trente-cinq édités sur un

luxueux papier Japon. Hormis le monogramme « G. R. » gravé sur chaque planche, ces estampes ne comportent généralement pas de signature. En effet, les suites sont habituellement justifiées et signées à la fin de chaque ouvrage. La présence éventuelle d'une signature ou d'une dédicace, fait rare, ajoute donc à la valeur d'une pièce. Parmi les différents éléments influant sur les prix, l'état de conservation, absolument essentiel aux yeux des collectionneurs, joue un rôle primordial. Les planches issues de suites « cassées » ont souvent été encadrées pour être exposées, parfois en pleine lumière. D'où l'apparition fréquente d'altérations diverses : pliures, cassures, jaunissement du papier. De tels dégâts peuvent éventuellement faire l'objet d'une

Les prix des estampes hors mode de Rouault restent stables. Premiers achats aux environs de 10 000 francs pour une planche isolée

restauration. En revanche, des marges coupées, impossibles à restaurer, entraînent une sévère décote, avoisinant les 30 %. Mieux vaut donc privilégier les gravures dites « à toutes marges ». Bon à savoir : la dimension exacte de chaque estampe est mentionnée sur les deux catalogues raisonnés répertoriant tout l'œuvre gravé de Rouault. La consultation de ces ouvrages de référence renseignera donc utilement les collectionneurs sur ce point.

Noëlle Joly

★ Prochaine vente : un des 35 exemplaires sur Japon ancien du *Cirque de l'Etoile filante* illustré par Georges Rouault, le mercredi 25 avril à Drouot-Richelieu salle 7 par le ministère de M<sup>me</sup> Francis Briest.

## LES VAGUES BOURSIÈRES PASSENT, NOS PERFORMANCES RESTENT



Victoire Convertibles	17.7 %*
Victoire Oblig International	10.9 %*
Victoire France	23.3 %*
Norwich Sélection	19.5 %*
Norwich Actions Internationales	19.2 %*
Norwich Convertibles	14.2 %*

Victoire Asset Management  
La performance renouvelée

Le marché des actions montre des faiblesses ? Les nouvelles technologies déçoivent ? Dans ces circonstances, l'expertise de Victoire Asset Management est précieuse. Société de gestion de CGU France, Victoire Asset Management gère les supports financiers d'Abeille Vie, et ceux de Norwich Union qui a rejoint notre Groupe. Un grand atout pour les clients de nos deux filiales Vie, qui bénéficient ainsi des performances du lauréat des Victoires des Sicav 2001 - La Tribune, Standard & Poor's (catégorie "Victoire du meilleur promoteur de plus de dix fonds" sur un an) et des Palmes 2001 de la Vie Financière (catégories "Obligations internationales" et "Convertibles internationales" sur 3 ans).



\*Performance annualisée sur 3 ans (du 31/12/97 au 29/12/00), dividendes réinvestis. Sources : Micropal. OPCVM agréés par la Commission des Opérations de Bourse (notices d'information disponibles auprès de la société de gestion). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Abeille Vie - Société anonyme d'assurance vie et de capitalisation - Entreprise régie par le Code des Assurances. Capital social : 1 409 692 000 francs. RCS Paris B 732 020 805. Siège social : 57, rue Taitbout-75442 Paris cedex 08  
Norwich Union France - Entreprise régie par le Code des Assurances. SA au capital de 53.326.525 euros. RCS PARIS B 379 665 011. Siège social : 52, rue de la Victoire - 75009 Paris

## ENCHÈRES

## Des « kangourou » à 1 million de francs

DEUX FAUTEUILS « kangourou » signés Jean Prouvé (1901-1984) ont été adjugés 1 million de francs le 25 mars lors d'une vente aux enchères organisée par le ministère de M<sup>me</sup> Sylvie Teitgen à Nancy, confirmant l'engouement des amateurs pour l'École de Nancy. Lors de cette même vente, trois fauteuils « visiteur » ont atteint 480 000 francs.

■ M<sup>me</sup> de prétendus débris de la station spatiale russe mis en vente sur le site d'enchères eBay ont été retirés de la liste des offres, le porte-parole du site précisant

qu'une fois leur authenticité avérée, ils restaient la propriété du gouvernement russe.

■ FOOTBALL : Gordon Banks, gardien de but de l'équipe d'Angleterre vainqueur de la Coupe du monde de football de 1966, a vendu aux enchères le 23 mars sa médaille, adjugée 199 590 euros, afin d'aider sa famille.

■ PICASSO : la vente aux enchères par Christie's le 9 mai à New York du dernier grand portrait d'Olga, première épouse de Picasso, peint à Paris en 1923, pourrait atteindre au moins 30 millions de dollars (223 millions de francs). *La Femme aux bras croisés* (1902) avait atteint 55 millions de dollars le 8 novembre 2000 chez Christie's.

# Un bolide français de la high tech

## Alexandre Dayon

- ◆ **1967** : naissance le 7 août.
- ◆ **Juin 1990** : diplôme de l'école d'ingénieurs Supélec.
- ◆ **Juillet 1990** : embauché chez Business Objects comme ingénieur consultant.
- ◆ **1995** : vice-président Produit de Business Objects.
- ◆ **Mai 1999** : fonde InStranet avec Jean-Noël Grandval.
- ◆ **août 1999** : dépôt de brevet sur la technologie d'organisation de contenu Web sécurisé.
- ◆ **Février 2000** : levée de 7 millions de dollars pour InStranet (avec Galileo Partner comme premier investisseur).
- ◆ **Mars 2000** : mise sur le marché de la première version commerciale d'InStranet 2000.
- ◆ **Septembre 2000** : recrutement de l'équipe de management américaine.

UN samedi matin dans Paris. Deux jeunes automobilistes en tenue de week-end (jean et t-shirt) attendent le feu vert. Chacun est au volant de sa voiture de sport rouge flambant neuve. Un monsieur d'un âge certain passe avec son chien, se penche et les interroge : « Start-up ? » Alexandre Dayon, trente-trois ans, raconte cette anecdote sans cacher sa joie ni se vanter. Il vient de créer InStranet, éditeur de logiciels permettant aux entreprises de mieux communiquer de l'information multimédia sécurisée, organisée et personnalisée sur des sites Web, en constante expansion. Alexandre Dayon n'a pas - encore - fait fortune grâce à cette entreprise, née en mai 1999.

« Un Coca light, s'il vous plaît ! », lance-t-il au serveur du restaurant asiatique installé au pied de ses locaux de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Il en boit tellement que « Coca light » est devenu son surnom. Malgré son rire d'enfant et la rondeur de son visage, Alexandre Dayon n'est pas un novice. Pour premier employeur, il choisit Business Objects, dès sa création en 1990, et va participer ainsi à l'écllosion de ce modèle de réussite de la nouvelle économie française.

« Je sortais de l'école d'ingénieurs Supélec. J'avais passé trois ans à participer à des courses automobiles sponsorisées par de grandes entreprises. Je choisissais des jobs d'été chez les éditeurs de logiciels les plus créatifs dans l'informatique. Je cherchais un poste international. Mes copains sont entrés dans des cabinets de conseil. Lorsque je leur ai annoncé que j'étais embauché dans une boîte en démarrage pour 250 000 francs par an, ils étaient horrifiés », se souvient Alexandre Dayon. Entrer dans une start-up n'avait rien de valorisant à l'époque. Quant aux quatorze options qu'obtient la jeune recrue, elles ont d'autant moins de valeur que quasiment personne ne sait alors en France ce que sont les stock-options. « C'est un moyen d'accéder au capital d'une entreprise sans prendre de risque », lui explique l'un des fondateurs de Business Objects. « Oracle, c'est nous dans dix ans », annonce, très sûr de lui, son comparse, ancien commercial chez Oracle, le géant américain des logiciels, le modèle du moment. En août 1990, Alexandre Dayon reçoit son premier bulletin de salaire, avec le matricule 001.

Alexandre Dayon est chargé de la mise en place des opérations techniques en France, Grande-Bretagne, Japon et Etats-Unis. Outre-Atlantique, il trouve ses modèles : Netscape - « parce que c'est un monde de créatifs, avec une nouvelle culture », Microsoft... « En déplacement aux Etats-Unis, je comptais les nuits dans l'avion pour éviter de payer l'hôtel ! » A vingt-trois ans, cela l'amuse : « Gagner sa vie, voyager et s'éclater dans un job créatif... » Mais, en 1995, à peine un an après avoir été le premier éditeur de logiciels européen coté au Nasdaq, Business Objects connaît une crise de croissance. Alors que la



JULIEN DANIEL POUR « LE MONDE »

### Les déconvenues de la nouvelle économie n'entament pas les ambitions d'Alexandre Dayon. Formé à l'école Business Objects, un des modèles du genre, cet ingénieur de 33 ans vient de créer l'éditeur de logiciels, InStranet

presse les enterre déjà, les fondateurs proposent à Alexandre Dayon le poste de « vice-président Produit », axé sur la recherche et le développement. Pour valider ses choix et fonder ses décisions, ce dernier fait appel à Michael Cusumano, professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT), qui a participé à la réorganisation de Microsoft. En 1998, les voyants reviennent au vert. Business Objects, leader mondial de la « business intelligence » - le renseignement sur les entreprises -, devient un véritable mythe en France. Alexandre Dayon encadre 250 personnes, entre San Jose en Californie et Paris, sur un effectif total de 1 500 employés. Comment un morde de courses automobiles pouvait-il rester dans une entreprise qui vrombit mais ne décolle plus ? Une idée a germé de son expérience. Il en parle aux dirigeants de Business Objects, assure qu'ils ne le retiendront pas avec davantage d'argent et prépare sa succession.

J'AI laissé 50 000 stock-options sur la table... » Alexandre Dayon n'a pas envie d'en donner le montant... Oui, il a réalisé un rêve de gamin en achetant une voiture de sport rouge ; non, il n'a pas investi dans d'autres start-up ; oui, il a de l'argent en Bourse ; non, il ne fait pas un « coup » en créant InStranet. Au contraire. « Ce que j'ai pu gagner chez Business Objects m'a permis de créer une entreprise pour durer. C'est mon patrimoine. » La vague des start-up raflant quelques millions de francs sur une idée « géniale » pour se revendre à des

montants colossaux quelques mois plus tard est passée. Le temps est aux modèles solides, ceux de la deuxième génération. Alexandre Dayon a créé InStranet avec un autre ancien de Business Objects, Jean-Noël Grandval. Leur ex-employeur a pris environ 8 % du capital. Alexandre Dayon en détient plus de 25 %. La structure est à l'américaine : « Contrairement à une société de droit français, elle offre un outil d'investissement standard aux étrangers, habitués à certains pactes d'actionnaires et modèles de sortie. » C'est pourtant bien dans l'Hexagone que l'activité démarre.

La phase de développement du logiciel d'InStranet est réalisée avec des sites bêta - sorte de version test en grandeur nature - chez Universal Music, Univers informatique et... Business Objects. En mars 2000, pour passer à la phase de commercialisation, InStranet a fait un deuxième tour de table. Galileo, partenaire financier moteur, a listé le type d'investisseurs qui pouvaient les rejoindre. Cairnwood, société de fonds de placement privé américain, et Apollo Invest, fonds de grands patrons de l'industrie, ainsi que quelques investisseurs privés sont entrés au capital. « Nous ne voulions pas valoriser l'entreprise sur un pic, mais à sa valeur réelle en période d'activité. Nous voulions investir en Bourse », explique Alexandre Dayon. Il en a finalement réuni 7 millions (environ 50 millions de francs), suffisamment pour préparer sereinement les années 2002-2003 et une entrée en Bourse programmée.

Les employés aussi veulent en croquer ! Lors d'un entretien d'embauche aux Etats-Unis, un postulant a lancé aux cofondateurs d'InStranet : « Moi je ne viens chez vous que si je peux investir un million de dollars dans la boîte ! » Alexandre Dayon refuse de dire s'il a finalement embauché cette personne qui avait réuni son pactole chez un autre éditeur de logiciels, aux Etats-Unis. Aujourd'hui, cinquante-cinq personnes travaillent en France, Grande Bretagne et Belgique, dix-sept aux Etats-Unis. Tous ont accès au capital (16 % sont réservés aux salariés), « mais ce n'est pas une alternative au salaire », souligne Alexandre Dayon, qui ajoute que ses propres revenus sont plus faibles que chez Business Objects et qu'il n'est pas le mieux payé d'InStranet ! La société, qui a affiché un résultat de 10 millions de francs en 2000, a passé des accords de partenariat prometteurs avec des éditeurs de logiciels et des cabinets de

consultants (Sopra, Quam System, Devoteam, BEA System, Orga, Andersen, PricewaterHouse). Il bénéficie en France de belles références clients : Axa, France Télécom, Peugeot, Société générale, Vivendi...

FACE aux récentes déconvenues financières des entreprises de la nouvelle économie, Alexandre Dayon semble serein. « Nous revenons aux métriques traditionnelles d'évaluation des entreprises, ce qui amène les projets trop gourmands en capital ou trop dépendants de l'adoption de la technologie par les consommateurs (télécommunications, dotcoms) à être pénalisés », analyse-t-il. « InStranet comme Business Objects sont des éditeurs de logiciels d'entreprise. Dans ce domaine, l'investissement en innovation est fondamental. Le modèle économique est connu, maîtrisé et bénéficie plutôt d'un regain de faveur des investisseurs », ajoute-t-il. Business Objects vient de fêter ses dix ans. Cotée sur deux marchés, son cours est lié à la gestion indicelle des grands gestionnaires de fonds. « InStranet n'en est évidemment pas au même stade de croissance et son financement est, à ce stade, assuré par des capitaux privés. Nos investisseurs sont solides et il y a toujours, en Europe et aux Etats-Unis, une grosse quantité d'argent destinée à la recherche de bons projets. »

C'est maintenant aux Etats-Unis que se joue l'avenir de la société, qui doit y réaliser la moitié de son activité en 2001. Alexandre Dayon y séjourne une semaine par mois. Il se rend au siège new-yorkais, à San Francisco, où il dispose de bureaux, et partout où sont implantés ses clients (Chicago, Washington, la Silicon Valley...). Soucieux de son budget de voyages et de donner le bon exemple, il ne réserve qu'en classe économique. Il s'agit de bien cibler les postes de dépenses stratégiques : payer les bons cabinets d'avocats pour verrouiller les contrats, les chasseurs de têtes pour structurer une équipe internationale car, après la Grande-Bretagne et la Belgique, la prochaine étape est le Japon. En attendant, Alexandre Dayon se lève à 5 heures du matin le lundi pour attraper le vol de 8 h 30 à Roissy et rentre le vendredi soir par l'avion de 21 heures : « Je prends une douche à l'aéroport et je me change pour arriver le samedi matin à Paris. » Toujours sur la grille de départ, il se cherche un pied-à-terre à New York.

Sylvie Guyony

## MOTS D'ARGENT

# Riche comme Crésus

AU contraire de harpagon, devenu nom commun au sens d'« avare », Crésus - bien qu'employé assez couramment avec l'acception d'« homme extrêmement riche » - n'a pas été complètement banalisé, et garde sa majuscule initiale. Si l'on dit bien, parfois : « C'est un Crésus ! », la formulation la plus usuelle est le recours à la comparaison : « Il est riche comme Crésus ! ». Alors que certains n'hésitent pas, notamment dans le domaine politique, à employer le nom propre féminin *Cassandra* pour désigner des personnes de sexe masculin qui, comme cette sœur d'Hector, prédisent des catastrophes : « Ce sénateur est un vrai Cassandra ! » (on devrait toujours dire : « une vraie Cassandra » !), on n'emploie pas Crésus à propos des nombreuses femmes qui, à travers le monde, détiennent d'immenses fortunes. Roi de Lydie - un royaume grec d'Asie Mineure -, Crésus devait sa (bonne) fortune aux revenus considérables qu'il tirait des sables aurifères de la rivière Pactole. C'est donc grâce au... pactole fourni par l'or que le souverain menait vraiment une vie toute de paillettes !

Se vantant un jour de sa richesse, et du bonheur qui en découlait, devant l'homme d'Etat athénien Solon (640-558 av. J.-C.), il s'entendit répondre par celui qui figure au nombre des « Sept Sages de la Grèce » : « Nul ne peut être considéré comme heureux avant sa mort. » Cela ne voulait pas du tout dire que c'est après la mort que l'on pouvait espérer jouir de multiples délices... Solon signifiait par là au roi qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, et que c'est seulement au terme de la vie qu'on peut établir un bilan ! Et, en effet, les malheurs s'abattirent ensuite sur Crésus : maladie et mort frappèrent respectivement ses fils. Lui-même fut vaincu et fait prisonnier par le roi de Perse Cyrus le Grand. Condamné à mort, Crésus évoqua à haute voix la mise en garde prophétique de Solon. Cyrus, s'étant fait expliquer l'anecdote, gracia le Lydien... L'Histoire n'a pas retenu ces malheurs contés par Hérodote, et le nom de Crésus reste continuellement attaché à l'idée de personnage cousu d'or. Un personnage dont le prénom eût pu être... Richard.

Jean-Pierre Colignon

## BRUITS DES MARCHÉS

### Londres, la ville la plus chère du monde pour les bureaux

LES PRIX DE LOCATION de bureaux à Paris restent de moitié inférieurs à ceux pratiqués à Londres, qui occupe la tête du palmarès des villes les plus chères au monde, selon l'étude annuelle du cabinet immobilier Healey & Baker. Le coût moyen au mètre carré, charges comprises, est de 10 043 francs (1 530 euros) à Londres, qui devance Tokyo (1 441 euros), Hongkong (1 149 euros), San Francisco (863 euros) et Paris (776 euros). Bangkok occupe la 49<sup>e</sup> et dernière place du classement avec 105 euros. Healey & Baker remarque en outre que les villes européennes présentent les taux de vacance d'immobilier de bureaux les plus bas du monde, avec une moyenne de 3,75 %, quand, à Paris, ce taux s'élève à 1,5 % seulement, conduisant à une hausse spectaculaire des loyers.

LES POSTCHÈQUES MENACÉS : la Poste a mis à l'étude la suppression des Postchèques, chèques de voyage convertibles dans une trentaine de pays, dont la Suisse et l'Espagne ont suspendu l'utilisation l'an passé. Les Postchèques n'ont suscité que 96 000 demandes en 2000. Facturés 10 francs, ils coûtent près du double à La Poste.

GESTION PRIVÉE : la banque Robeco, filiale française du groupe néerlandais spécialisée dans la gestion collective, affiche clairement son ambition de développer son activité de gestion privée. D'ici fin juin, ce département devrait passer de 15 à 24 conseillers (chacun étant en relation avec environ 300 investisseurs particuliers) et accueillir deux nouveaux spécialistes, un fiscaliste et un juriste.

DIVERSIFICATION : Suravenir, compagnie d'assurances filiale de quatre caisses régionales du Crédit mutuel (Bretagne, Atlantique-

Centre Ouest, Sud-Ouest et Massif Central) spécialisée dans l'assurance-vie et la prévoyance, cherche à élargir ses réseaux de distribution. Outre développer sa plate-forme téléphonique de vente directe, Suravenir a annoncé son intention de nouer prochainement de nouveaux partenariats, notamment avec la grande distribution et les courtiers en ligne.

SUISSE : plus d'un tiers des investisseurs suisses ne croient plus à la Bourse, suite à la débâcle des places mondiales, selon un sondage publié par le quotidien suisse-allemand *Tages Anzeiger* : 6 % ont répondu qu'ils investiraient ailleurs, 19 % préfèrent attendre et 29 % ne veulent plus investir ni en actions ni autrement.

BOURSCOTAGE : Tia Laverne, une fillette de quatre ans, a battu la semaine dernière un investisseur expérimenté et une astrologue spécialisée dans les transactions financières à l'issue d'une semaine de boursicotage à la Bourse de Londres. Cette expérience visait à comparer les mérites du hasard et de la connaissance pour investir en Bourse. Les trois participants étaient dotés d'un capital de départ fictif de 7 940 euros. La fillette en a perdu 4,5 %, l'expert 7 % et l'astrologue 10 %.

ASTÉRIX : les ventes du dernier album, *Astérix et Latraviata*, paru le 14 mars, ont battu tous les records avec deux millions d'albums vendus en dix jours pour la version française imprimée à trois millions d'exemplaires. Pour le précédent album, *La galère d'Astérix* (1996), les ventes s'étaient élevées à 1,8 million d'exemplaires en vingt jours.

RECTIFICATIF : contrairement aux informations fournies par la Caisse d'épargne, le prix de la carte de paiement internationale est bien compris dans le forfait Satellis Tribu (« Quand les banques draguent les jeunes », « Le Monde Argent » daté dimanche 25-26 mars, page III).

## SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Conforter l'indépendance du Monde, avec la Société des lecteurs

Lecteur, lectrice du Monde, vous êtes attachés à son indépendance. Vous pouvez y concourir en rejoignant la Société des lecteurs (SDL) dont c'est l'unique raison d'être. Elle contrôle 10,46 % du capital du journal. Les titres de la SDL sont inscrits sur le marché libre OTC, code SICO-VAM 3477. Ceux et celles qui possèdent un portefeuille peuvent passer un ordre d'achat à leur banque. Les autres peuvent acheter une ou des actions en demandant le dossier au secrétariat de la SDL. Les actions ainsi acquises seront inscrites en « compte nominatif pur », formule qui n'entraîne pas de droit de garde pour l'actionnaire.

Cours de l'action le 29 mars 2001 : 85,27 F (13 €)

Société des lecteurs du « Monde », 21 bis, rue Claude-Bernard, 75 242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-25-01. Courriel : sd@lemonde.fr